



LES ÉCRIVAINS
DE
L'HISTOIRE. AUGUSTE.

Se vend à Paris,

A l'imprimerie bibliographique, rue Gît-le-Cœur, n°. 7.

Chez Barrois l'aîné et fils, Libraires, rue de Savoye, n.° 13.

Et chez Delaunay, Libraire, Palais du Tribunat, 2.e Galerie de Bois, n.° 243.

LES ÉCRIVAINS DE L'HISTOIRE AUGUSTE,

Traduits en français par GUILLAUME DE MOULINES, Résident du Duc de Brunswick à Berlin, Membre de l'Académie Royale de cette ville, etc.

NOUVELLE ÉDITION.
Revue et augmentée d'une notice sur la Vie et les Ouvrages du Traducteur.

TOME PREMIER.





A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE BIBLIOGRAPHIQUE,
Rue Gît-le-Cœur.

1806.

AVERTISSEMENT

Sur cette nouvelle Édition.

Le succès, et peut-être la rareté de la traduction d'*Ammien Marcellin*, qui parut à Berlin en 1775, engagèrent peu de temps après MM. Bruyset, Imprimeurs-Libraires de Lyon, à en donner une réimpression. Les mêmes motifs nous ont aussi déterminés à réimprimer les *Ecrivains de l'Histoire Auguste*. Notre Edition aura sur l'originale, outre l'avantage d'une plus grande correction, celui encore d'être augmentée d'une Table des Matières, et ornée de médaillons représentant trois des plus illustres Empereurs.

Monsieur de Moulines, Auteur de ces deux Ouvrages, étant mort, nous allons offrir au Lecteur quelques particularités sur sa personne et sur ses autres écrits.

Guillaume de Moulines naquit à Berlin en 1728, d'une famille réfugiée du Languedoc. S'étant dévoué au Ministère ecclésiastique, aussitôt après avoir achevé ses cours d'humanités, de philosophie et de théologie, il devint Pasteur de la colonie française à Bernau, d'où il fut bientôt transféré à Berlin. Il a eu le bonheur d'être lié particulièrement avec Voltaire, lors du second séjour que cet homme célèbre fit en Prusse. Ses conversations avec un Ecrivain qui possédoit toutes les finesses de sa langue, le mirent en état

d'écrire le français avec plus de pureté que la plupart des Réfugiés. Ce fut le Grand-Chancelier de Jarriges qui lui procura la société de Voltaire. Bientôt il le fit connoître de Frédéric II. M. Denina, aujourd'hui l'un des Bibliothécaires de S. M. l'EMPEREUR et ROI, nous en apprend l'occasion dans sa *Prusse Littéraire*. « En 1764, dit M. Denina, le Roi voulant écarter cette foule de monde qui accouroit à lui pour faire casser les arrêts que les Tribunaux avoient portés pendant la guerre, fit publier un écrit que M. Steck, Juriste célèbre, composa, pour persuader aux Mécontens que le Souverain ne devoit pas juger par lui-même les procès, ni se mêler des querelles ci-

viles de ses sujets. Le Grand-Chancelier engagea M. de Moulines à abréger cet écrit et à le mettre en françois. Cette brochure, qui parut à Berlin (sans nom d'auteur), sous le titre de *Réflexions sur les décisions arbitraires et immédiates des Souverains, et sur l'ordre de la procédure,* trouva beaucoup d'approbation tant auprès du Roi que du public. C'est une des pièces presqu'authentiques qui servent à prouver que le gouvernement de Frédéric II, n'étoit rien moins que despotique dans l'administration ordinaire et essentielle ».

Lorsque l'Abbé Raynal publia la seconde Edition de son *Histoire philosophique et politique,* qui contient la fameuse tirade

contre Frédéric, un ami de M. de Moulines lui dit que le Roi seroit charmé qu'on répondit à ce morceau. Ce qui donna lieu à une seconde brochure anonyme de notre Auteur, sous le titre de *Lettre d'un Habitant de Berlin à son ami à la Haye. Berlin*, 1773, *in-8°*.

M. de Moulines se livra bientôt à des travaux capables de lui assurer, dans la République des lettres, le rang que lui méritoient son érudition et ses talens. Frédéric II l'invita à traduire en françois, Ammien-Marcellin, Auteur véridique qui n'a écrit que des faits dont il a été témoin, ou dont il a pu se procurer des détails authentiques. Nous n'avions, à cette époque, que la mauvaise traduc-

tion de cet Auteur par l'Abbé de Marolles; M. de Moulines remplit les intentions de Frédéric, non seulement à la satisfaction de ce grand Roi, mais avec l'applaudissement des gens de lettres de tous les pays. Sa traduction parut à Berlin en 1775, *3 vol. in-12.* Elle a été réimprimée à Lyon en 1778. Des critiques habiles ont remarqué qu'elle joignoit le mérite de l'exactitude à l'élégance du style. Elle est, d'ailleurs, enrichie de notes courtes et judicieuses qui expliquent les endroits les plus difficiles de l'Histoire, les noms étrangers ou inusités, les usages et les dignités du Bas-Empire; la partie géographique surtout est extrêmement soignée. Les dénominations moder-

nes sont, généralement, rapprochées des anciennes, et tirées des Géographes les plus renommés, tels que les d'Anville, les Busching, etc.; une traduction aussi soignée est donc un véritable service rendu à la Littérature française.

Frédéric II témoigna sa satisfaction à M. de Moulines, en lui conférant la qualité de Membre ordinaire de l'Académie de Berlin, avec une pension, et en l'invitant à se livrer à des travaux du même genre. Cette nouvelle invitation produisit encore son effet, puisque M. de Moulines publia, en 1783, la traduction des six Historiens qui nous ont transmis d'intéressans détails sur le règne et la Vie privée des Empereurs romains dont Suétone ne parle pas. Nous

ne porterons point notre jugement sur ces Historiens; M. de Moulines a consigné le sien en tête de la traduction qu'il en a faite.

L'infatigable Abbé de Marolles avoit traduit ces Auteurs avant de s'occuper d'Ammien Marcellin. Si M. de Moulines a connu cette traduction, il a bien fait de la regarder comme non avenue; la sienne mérite les mêmes éloges que celle d'Ammien Marcellin; elle est enrichie de notes du même genre. Et comme deux Savans critiques du dix-septième siècle, Casaubon et Saumaise, se sont occupés avec un égal succès à éclairer le texte de ces Auteurs, qui nous est parvenu dans le plus déplorable état de corruption,

lorsque M. de Moulines adopte, dans sa Traduction, celle de leurs explications qui lui paroît la plus vraisemblable, il indique l'autre dans ses notes, ce qui ajoute beaucoup à l'utilité de son travail.

M. de Moulines avoit lu, en 1779, à l'Académie de Berlin, un Mémoire sur les Ecrivains de l'Histoire Auguste; il y juge ces Auteurs, non avec l'enthousiasme trop ordinaire aux Traducteurs, mais avec l'impartialité d'un critique judicieux. Il lut, à la même Académie, en 1781, un autre Mémoire sur les *Livres catacriens*, c'est-à-dire, suivant l'opinion de notre Académicien, sur les livres de critique qui peuvent être attribués à l'Empereur Adrien. L'Auteur montre, dans ce Mémoire,

la même érudition et la même sagacité que dans le précédent; il les avoit placés tous deux, l'un en tête, l'autre à la fin de sa Traduction des Ecrivains de l'Histoire Auguste. La nouvelle Edition les présentera dans le même ordre.

M. de Moulines quitta le Ministère ecclésiastique vers 1783, pour devenir le Résident du Duc de Brunswick à la Cour de Berlin.

Comme il avoit fait une étude approfondie de la philosophie ancienne, surtout de celle des Grecs, Frédéric II le choisit pour donner des leçons de philosophie au Prince Royal, l'aîné de ses petits-neveux. Le Roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, lui donna des lettres de noblesse en 1786; il

le fit aussi Conseiller privé, Membre de la Commission économique de l'Académie, et Conseiller au Consistoire supérieur françois.

Ces distinctions, qui n'étoient qu'une légitime récompense de talens distingués, excitèrent la jalousie de quelques Académiciens confrères de notre Auteur. Les deux Traductions qu'il avoit publiées, et qui jouissent de l'estime des Savans, pouvoient inspirer une jalousie moins déraisonnable. Ce sont en effet deux titres de noblesse qui dureront longtemps.

Les personnes qui ont vécu dans la familiarité de M. de Moulines, assurent qu'il avoit un excellent caractère, et qu'il aimoit beaucoup à obliger. Sa tête s'est

affoiblie pendant ses dernières années. Il est mort à Berlin, le 14 mars 1802, entièrement privé de l'usage de sa raison.

On doit regretter que ce savant Académicien n'ait pas terminé ou n'ait pas mis au jour une Traduction de Dion Cassius dont il s'est occupé pendant plusieurs années.

AVANT-PROPOS.

La perte des treize premiers livres d'Ammien Marcellin donne aux Ecrivains de l'Histoire Auguste un mérite qu'on ne sauroit leur contester. Ce sont les seuls Historiens parvenus jusqu'à nous, qui présentent le tableau des révolutions qu'essuya l'Empire romain pendant un intervalle de cent soixante années. J'ai cru que la traduction française de ces Auteurs rendroit complète en quelque sorte celle que j'ai donnée d'Ammien Marcellin (1). *S'ils ne*

(1) *Si les Ecrivains de l'Histoire Auguste nous avoient laissé les Vies des Empereurs qui ont régné depuis Carin jusqu'à Constance, nous aurions*

sacrifient pas autant à l'imagination que le fait Ammien, et s'ils ne parsèment pas leurs Ouvrages d'épisodes aussi agréables, on ne sauroit disconvenir qu'ils ne renferment une foule de détails précieux qui répandent beaucoup de jour sur quantité d'objets intéressans.

Je ne m'appesantirai pas sur les difficultés qu'il m'a fallu vaincre, personne n'ignore combien le style de ces Auteurs est dur, inégal, souvent obscur. Comme il n'est pas question ici d'ornemens et de fleurs, je ne me suis proposé que d'être clair et fidèle : plein d'une juste défiance, j'ai consulté un ami; il

---

exactement ce que renfermoient les livres d'Ammien que nous regrettons.

s'est obligeamment prêté à une lecture suivie de mon Ouvrage ; sa critique éclairée et judicieuse m'a été d'un grand secours.

Rien de plus difficile, selon moi, que le choix des notes ; hors quelques endroits où il est palpable qu'il en faut, il y a bien des passages sur lesquels certains Lecteurs en souhaitent, tandis que d'autres les jugent inutiles. J'ai mieux aimé en mettre moins que d'étaler une érudition souvent aussi suspecte que fastidieuse. J'ajoute que partout où je parois m'être écarté du sens de mes Auteurs, je ne l'ai fait que sur l'autorité de Saumaise et de Casaubon dont j'ai soigneusement consulté les Commentaires. Si l'on ne

me juge qu'après m'avoir comparé avec le texte de ces Historiens, j'oserai compter sur quelque indulgence de la part de mes Censeurs.

DES ECRIVAINS
DE
L'HISTOIRE AUGUSTE (1).

On peut ranger sous deux classes les Historiens qui ont écrit les Vies des Empereurs romains, les uns se sont principalement proposé de faire connoître l'état de la République et ses divers changemens; ils n'ont, pour ainsi dire, parlé des Princes qu'en second, occasionnellement, et seulement autant que les circonstances l'exigeoient; les autres semblent n'avoir eu en vue que les Princes eux-mêmes, leur origine, leur éducation, leurs mœurs, leur caractère, aussi bien que les détails de leur vie privée. *Tacite, Dion Cassius, Hérodien, Ammien Marcellin*, ont suivi la première méthode,

(1) Lu dans l'assemblée de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, le 29 avril 1779.

et donné, avec raison, à leurs Ouvrages, le titre d'*Histoire* ou d'*Annales.*

Suétone et plusieurs autres qui ont embrassé le second genre, ont intitulé leurs Écrits *Vies des Césars;* c'est dans cette classe qu'on peut mettre les Auteurs dont j'ai entrepris la traduction, et qui sont généralement connus sous le nom d'Écrivains de l'*Histoire Auguste.* On en compte communément six : *Ælius Spartien, Vulcatius Gallicanus, Ælius Lampridius, Jules Capitolin, Trebellius Pollion* et *Flavius Vopiscus.*

Ælius Spartien fleurissoit déjà sous Dioclétien, comme il paroît par ce qu'il dit à ce Prince au commencement de la Vie du César Ælius Verus, et il vivoit encore sous Constantin le Grand, puisqu'il débute ainsi dans l'Histoire de Geta qu'il adresse à cet Empereur : *Scio, Constantine Auguste, et multos et Clementiam tuam quœstionem movere posse, cur etiam Geta Antonius à me tradatur.* — *Auguste Constantin, je ne doute pas que plusieurs personnes, et Votre Majesté même, ne demandent pourquoi je donne la Vie d'Antonin Geta.* Spartien avoit conçu et exécuté

en partie le plan d'un Ouvrage aussi intéressant que considérable (1). *In animo mihi est, dit-il à Dioclétien, tot principum, non solùm eos qui principum locum in hâc statione quam temperas retentarunt, ut usque ad divum Hadrianum feci, sed illos etiam qui vel Cæsarum nomine appellati sunt, nec Principes aut Augusti fuerunt, vel quolibet alio genere, aut in famam, aut in spem principatûs venerunt, cognitioni nominis tui sternere.— Auguste Dioclétien, j'ai résolu de soumettre à vos sublimes lumières, non seulement l'Histoire de ceux qui jusqu'au Divin Adrien ont occupé le trône où vous êtes assis, telle que je l'ai déjà écrite, mais encore celle de ceux qui, sans être ni Empereurs ni Augustes, n'ont eu que le nom de César, ou, par quelque cause que ç'ait été, ont paru pouvoir se flatter d'arriver au rang suprême.* Mais tout ce qui nous est parvenu de cet Auteur, se réduit aux Vies d'*Adrien*, d'*Ælius Verus*, de *Didius Julien*, de *Septime Sévère*, de *Pescennius Niger*, d'*Antonin Caracalla* et de *Geta*.

(1) V. au commencement de la *Vie d'Ælius Verus*.

Vulcatius Gallicanus. Ce nom est d'ordinaire accompagné, dans les anciens manuscrits, des deux lettres V. C. qui indiquent que Gallicanus jouissoit au moins du rang de Sénateur, ces deux lettres signifiant toujours, ou *Consul* pour la cinquième fois, ou homme *Consulaire* ou *Clarissime;* mais comme on ne trouve pas dans les fastes que Gallicanus ait jamais été Consul, on ne peut que lui accorder la qualité d'homme Consulaire ou le caractère de *Clarissime,* équivalant à celui de Sénateur, mais non de Sénateur du premier rang (1), car selon Isidore de Séville, dans son Traité des Origines, on donnoit au premier ordre des Sénateurs le titre d'*Illustres,* au second celui de *Spectabiles,* et au troisième celui de *Clarissimi* (2). Vulcatius Gallicanus

(1) *L.* 9. *ch.* 4.

(2) *Martin Hankius* dans son Ouvrage intitulé *de Romanarum rerum Scriptoribus*, dit positivement *Part. I. ch.* 23. *p.* 134, que tout homme Consulaire avoit été Consul, *nunquam vero Consul, vir Consularis non fuit.* Cela ne fut vrai que durant les beaux jours de la République et sous les premiers Empereurs. Car rien de plus commun sous les der-

vivoit du temps de Dioclétien, et nous n'avons de lui que la Vie d'*Avidius Cassius.*

Ælius Lampridius vivoit sous Dioclétien. Il a écrit les Vies de *Commode Antonin*, d'*Antonin Diadumène*, d'*Antonin Héliogabale* et d'*Alexandre Sévère.* Flavius Vopiscus le met au nombre des Auteurs qui ont plus sacrifié à la vérité qu'aux graces. *Mihi quidem id animi fuit, ut imitarer Suetonium Tranquillum, Fabium Marcellinum, Gargilium Martialem, Julium Capitolinum, Ælium Lampridium, cœterosque qui hæc et talia non tam disertè quam verè memoriæ tradiderunt* (3). —*J'ai moins pris pour modèles Salluste, Tite-Live, Tacite, Trogue Pompée, et tous ces habiles Peintres des Princes et des mœurs de leur temps, que je ne me suis proposé d'imiter Marius Maximus, Suétone, Fabius Marcellinus, Gargilius Martial, Jules Capitolin, Ælius Lampridius, qui ne se sont pas tant piqués de bien écrire, que d'écrire avec fidélité.*

niers que d'accorder le titre d'Hommes Consulaires à des sujets qui n'avoient jamais été Consuls.

(3) V. *la Vie de Probus*, *ch.* 11.

Trebellius Pollion vivoit sous Constance Chlore, père du Grand Constantin. Nous n'avons de cet Écrivain que la fin de l'Histoire de *Valérien le père*, la *Vie de Valérien le fils*, celle des deux *Galliens*, de *Claude* et *des trente Tyrans* qui se révoltèrent sous Gallien. Il est très-vraisemblable que les trente Tyrans qui régnèrent à Athènes lorsque Lysandre s'en fut emparé, ont fourni à Pollion l'idée de ses trente Tyrans ; cependant comme il lui en manquoit un pour rendre complet ce nombre, il s'est permis un petit anachronisme, en y ajoutant ce *Julius Valens* qui se révolta sous Décius en 251. On a fait un crime à Pollion d'avoir mis deux femmes, Zénobie et Victoire, parmi ses Tyrans, et voici comme il répond à ce reproche dans la Vie de Victoire : *Studiosè in medio fœminas posui in ludibrium Gallieni, quo nihil prodigiosiùs passa est Respublica Romana. Duos etiam nunc tyrannos quasi extrà numerum* (quod alieni essent temporis) *additurus, unum qui fuit Maximini temporibus, alterum qui Claudii, ut tyrannorum triginta viri hoc volumine teneretur. — Si j'ai mis des femmes au nombre de*

ces Tyrans, c'est à dessein que je l'ai fait, et pour l'éternel opprobre de Gallien, qui a été le plus cruel fléau de la République; j'ajouterai encore deux autres Tyrans comme surnuméraires, parce qu'ils ont vécu dans des temps différens, l'un sous Maximin et l'autre sous Claude, ce qui remplira le nombre de trente Tyrans hommes.

Jules Capitolin, qui a vécu et sous Dioclétien et sous Constantin le Grand, a fait les Vies d'*Antonin le Pieux*, de *Marc-Aurèle*, de *Verus*, de *Pertinax*, d'*Albin*, de *Macrin*, des deux *Maximins*, des trois *Gordiens*, de *Maxime* et de *Balbin*. Balthasar Bonifacius, dans ses Recueils sur les Écrivains de l'Histoire romaine (1), blâme Charles Sigonius d'avoir reproché trop durement à Capitolin l'incorrection de son style et les détails dans lesquels il entre. *Reprehendit Sigonius Capitolini otiosam verbositatem dùm minuta quæque prosequitur. Sed profectò nimis ille est iniquus, qui pro gratiâ quam scriptori de nobis optimè merito debemus, reddit*

(1) *Ch.* 21.

objurgationem. Nam vel minimarum rerum cognitio magnam interdiù affert utilitatem, præsertim si de magnis agitur viris, quorum nullum est tam leve, tam domesticum dictum aut factum, quin observatione dignum videatur. — Sigonius trouve à redire à la prolixité de Capitolin, qui s'arrête trop à de petits objets; mais c'est être injuste envers un Écrivain qui mérite notre reconnoissance; car il est quelquefois utile de connoître les détails, surtout lorsqu'il s'agit de grands hommes, dont les moindres discours ou les particularités de leur Vie privée sont toujours dignes d'être observés.

Flavius Vopiscus, qu'on peut regarder comme le continuateur de Trebellius Pollion (1), étoit de Syracuse, et vivoit sous les Empereurs Dioclétien et Maximien. Il nous apprend lui-même que ce fut à la réquisition de Tibérien, Préfet de la ville, qu'il entreprit d'écrire la Vie d'*Aurélien.* Nous avons encore de lui celle des Empereurs *Tacite, Florien, Probus*, des quatre *Tyrans Firmus, Saturninus, Pro-*

(1) V. *Dodwel. p.* 113.

culus et *Bonose*, aussi bien que celle de *Carus* et de ses fils *Numérien* et *Carinus ;* on loue généralement l'érudition et l'ordre qui règnent dans ce qui nous est parvenu des Ouvrages de Vopiscus, et cela n'est pas étonnant; car, comme l'observe très-bien le savant Dodwel (1), Vopiscus avoit composé son Ouvrage dans sa jeunesse, et ne l'ayant fait paroître que fort tard, il a eu tout le temps de le corriger et de le perfectionner en y ajoutant ce que la lecture et l'observation pouvoient lui fournir; cette remarque satisfait encore à une difficulté qui se présente naturellement, en voyant que Vopiscus fait mention de Lampride et de Jules Capitolin, qui n'écrivirent que sous Constantin.

J'ai cru devoir vous épargner, Messieurs, les longues discussions dans lesquelles d'habiles critiques sont entrés pour déterminer au juste le véritable Auteur de chacune de ces Vies; et ce que je viens d'en dire peut être regardé comme le résultat de leurs savantes recherches. J'ajouterai cependant qu'on a pré-

(1) V. *Prælectiones Cambden. p.* 134.

tendu pouvoir réduire à quatre, le nombre de ces Écrivains; Saumaise, par exemple, a avancé que Spartien a seul écrit toutes les Vies qui précèdent celle d'Alexandre Sévère; mais indépendamment des preuves sensibles du travail de plusieurs mains, qu'on ne peut s'empêcher d'observer en lisant ces divers morceaux, on dit que cet habile homme n'a pas assez considéré que les unes de ces Vies étant dédiées à Dioclétien, les autres à Constantin, il n'est pas aisé de persuader que le même Auteur eût osé, du vivant de Constantin, payer à Dioclétien, son rival, et son rival malheureux et persécuté, ce tribut de respect et de vénération (1).

Fabricius, dans sa Bibliothèque Latine (2), insinue qu'il se pourroit bien qu'on dût effacer Vulcatius Gallicanus de la liste de ces Écrivains, et que Lampride fût le même que Spartien dont le nom entier seroit *Ælius Lam-*

(1) Par exemple, la Vie d'Antonin Héliogabale dédiée à Constantin, n'a été écrite qu'après la défaite de Licinius. V. *Æl. Lamprid. Héliog. ch.* 34. et *Dodwel. p.* 40.

(2) *Lib.* 3. *ch.* 6.

pridius Spartien ; il se fonde sur le passage de Vopiscus que j'ai cité plus haut, et dans lequel cet Auteur ne fait aucune mention de Spartien; mais ce raisonnement, par cela même qu'il prouve trop, ne prouve rien, puisqu'il s'ensuivroit, Vopiscus n'ayant parlé que de Jules Capitolin et d'Ælius Lampridius, qu'il faut proscrire les quatre autres; d'ailleurs le *cæteros* qu'emploie Vopiscus, *ut imitarer Julium Capitolinum, Ælium Lampridium, cæterosque qui hæc et talia memoriæ tradidere*, ne prouve-t-il pas que son énumération n'est pas complette, et qu'il passe sous silence des Auteurs qui ont écrit dans le même genre?

On ne sauroit douter qu'au moins quatre de ces Écrivains n'aient fait l'Histoire de tous les Césars de Rome, à compter de Jules César. Spartien le dit positivement au commencement de la Vie d'Ælius Verus; Vulcatius Gallicanus, en s'adressant à Dioclétien, dans Avidius Cassius, dit à ce Prince : *Proposui enim, Diocletiane Auguste, omnes qui Imperatorum nomen, sive justè, sive injustè habuerunt, in litteras mittere, ut omnes purpuratos Augustos cognosceres ; — car mon des-*

sein, illustre Dioclétien, est de faire connoître tous les Augustes qui ont été revêtus de la pourpre, de parler de tous ceux qui se sont élevés au trône, soit justement, soit injustement. Vopisque assure la même chose de Capitolin et de Lampride; il ne faut cependant que jeter les yeux sur ce Recueil pour voir qu'il est des plus incomplets, et que l'ordre dans lequel on devoit y parler de plusieurs Princes, est fort interrompu. C'est ce qui a fait supposer à Casaubon que l'Auteur de cette compilation, qui doit être fort ancien (puisqu'aucun des Écrivains postérieurs ne fait mention d'autre chose que de ce qui existe encore aujourd'hui dans cette Collection), s'est tellement approprié le travail de ces Écrivains, qu'il l'a totalement changé, mutilé, refondu, et rangé dans l'ordre où nous le voyons. Je ne m'étends pas, Messieurs, sur tout ce que dit Casaubon de cette audace impardonnable; on conçoit aisément qu'un attentat de cet ordre a du échauffer la bile de ce Critique, et qu'il n'a pas manqué de prodiguer, à l'Auteur de cette entreprise, les épithètes les plus énergiques. *Atque ego non*

dubito Tribonianum istum cum hoc fecisset, visum sibi bellum hominem qui erat saperda merus. La supposition de Casaubon me paroît, je l'avoue, fort peu probable, et l'on a de la peine à concevoir qu'un homme ait pu manquer de connoissance et de goût au point de jeter autant de désordre dans une compilation, et de la remplir d'autant de redites. La perte de quelques manuscrits, le délabrement, les lacunes qu'on remarque dans d'autres, et l'impéritie des Copistes ne fourniroient-elles pas une solution plus naturelle? Par quelle raison, par exemple, ce Compilateur téméraire auroit-il fait grace au seul Vopiscus? Et le bon état dans lequel cet Écrivain nous est parvenu, soit pour l'ordre des matières, soit pour la pureté de la diction, ne prouveroit-il pas qu'un heureux hasard d'un côté, et de l'autre la qualité d'Écrivain qui n'a paru que beaucoup plus tard, a mis cet Auteur à l'abri des altérations que les Ouvrages de ses collègues ont essuyées.

L'Histoire de ces Écrivains embrasse cent soixante années, et dans cet intervalle on

voit une succession d'au-delà de soixante-dix Princes, un tableau des plus animés de la corruption des mœurs du peuple romain, et de la licence effrénée des troupes qui se jouoient de la vie de leurs Empereurs, et, pour un vil intérêt, les précipitoient du trône, sur lequel un vil intérêt les avoit placés. Mais le travail de nos Auteurs ne se borne pas à peindre ces révolutions, à consigner les actions et les détails de la Vie privée de héros tels que Marc-Aurèle, Sévère, Alexandre, etc., leurs écrits présentent encore une foule de traits infiniment intéressans, et propres à répandre beaucoup de jour, tant sur l'Histoire de l'Église, que sur la Jurisprudence et sur les Arts. On trouve chez eux une abondante moisson de connoissances relatives au droit civil. On y voit de sages ordonnances succéder à des usages durs et arbitraires, le droit des successions assuré, les rigueurs de certains supplices mitigées, le pouvoir des Maîtres sur leurs esclaves restreint, la première origine des fiefs, et nombre d'autres objets non moins dignes d'être connus, et que le savant Mas-

cow expose dans sa belle harangue sur l'usage et le prix de ces Écrivains (1).

Si quelques Savans ont rendu justice au mérite de nos Auteurs, il en est d'autres aussi, et en assez grand nombre, qui les ont traités avec une sévérité excessive, les uns leur reprochant l'incorrection de leur style, les autres les détails dont ils surchargent leurs narrations, ceux-ci les prodiges qu'ils racontent, ceux-là les inexactitudes de leurs récits. De tous leurs Censeurs, il en est peu qui se soient montrés, à cet égard, plus rigides que la Motte le Vayer (2), Tillemont (3) et Vigneul Marville (4). *Tout ce gros volume*, dit le premier, *que nous avons d'eux est un cadavre froid et sans esprit. Lampride*, selon Tillemont, *et les autres qui ont fait l'Histoire Auguste au commencement du quatrième siècle, ne méritent pas le nom d'Historiens. Il y a*, dit Vigneul Marville, *un défaut très-*

(1) *Vid. Gottfridi Mascovii Orat. de usu et præstantiâ Historiæ Augusta.*

(2) *T.* 1. *p.* 269.

(3) *Histoire des Empereurs*, *t.* 3. *p.* 387.

(4) *Mélanges de Littérature*, *t.* 3. *p.* 56.

sensible dans l'Histoire Auguste, c'est que la plupart des pièces qui la composent, ont plus l'air de ce qu'on appelle satyre et libelle, que d'une Histoire, qui ne doit pas dire les vérités d'une manière si vive et si piquante.

Une légère attention suffit pour se convaincre que ces jugemens sont outrés, et qu'ils manquent de précision.

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que je pense à disculper nos Écrivains de tout reproche, et que je veuille donner leur manière d'écrire comme un modèle; je conviens que leur diction n'est pas aussi pure, aussi châtiée, aussi agréable qu'elle pourroit l'être, et que souvent elle est obscure; mais je voudrois qu'on fût juste, et qu'on ne fît pas un crime à ces Auteurs de défauts qui, en partie, sont les défauts de leur siècle, et en partie l'effet de circonstances qui n'ont pas dépendu d'eux. On l'a déjà remarqué, *Tacite*, *Suétone*, *Pline le jeune*, *Florus*, affectèrent dans leurs Ouvrages le goût du laconisme; ce goût prévalut bientôt et entraîna la foule des Auteurs qui vinrent après eux; *Aurélius Victor*, *Eutrope*, *Ammien Mar-*

cellin et bien d'autres, fournissent quantité d'exemples d'une briéveté recherchée. Qu'on joigne à cela les altérations que les ravages du temps ont fait essuyer aux Ouvrages de nos Écrivains, la hardiesse avec laquelle l'ignorance et la présomption ont ôsé les altérer, les corrompre, les mutiler, et l'on ne pourra qu'être porté à les juger avec plus d'indulgence.

En insistant, ainsi qu'on le fait, sur la barbarie de leur style, qu'on représente comme plus propre à nuire aux progrès de la langue Latine qu'à les favoriser, ne paroît-on pas supposer qu'on met ces Écrivains entre les mains de ceux qui commencent à étudier cette langue; mais c'est ce qui certainement ne se fait nulle part; les modèles, en fait de style, sont en assez grand nombre, pour qu'on puisse y puiser les règles et les principes de la bonne latinité, et quiconque s'en sera nourri et pénétré, pourra lire, sans danger, des Ouvrages moins corrects et moins châtiés.

Ce qu'il y a de fort singulier encore, dans le jugement que Vigneul Marville porte de

ces Auteurs; et ce qui prouve, ou qu'il ne les a pas lus, ou qu'il ne les a lus que très-superficiellement, c'est de dire que leur Ouvrage a plus l'air d'une satyre et d'un libelle que d'une Histoire. J'ose défier qu'on m'allègue, dans tous ces Auteurs, deux endroits qui sentent ce qu'on appelle proprement la satyre; et ce seroit abuser étrangement des termes, que de donner le nom de libelle à l'exposé que font ces Écrivains des actions d'un Commode ou d'un Héliogabale, dont les règnes ont été un tissu d'horreurs et de dissolutions. Que deviendroit la vérité historique s'il falloit adoucir, déguiser, altérer de pareils tableaux?

Si ces Auteurs avoient écrit, *non avec esprit*, comme le veut la Motte le Vayer, mais avec les graces d'un *Tite-Live*, d'un *Salluste*, d'un *Cornelius Nepos*, ce seroit un mérite de plus qu'ils auroient; mais après tout, ce mérite, qui n'est le partage que d'un petit nombre de génies privilégiés, n'est pas tellement exigible qu'on ait droit de mépriser toute production qui en est dépourvue.

Le premier devoir, le devoir essentiel de

l'Histoire, c'est de présenter les faits tels qu'ils sont arrivés, de donner une idée claire des circonstances qui les ont précédés et suivis, d'user d'une grande circonspection lorsqu'elle prononce sur les causes de tel ou de tel événement, vû la possibilité de tomber dans des erreurs sans nombre en assignant à un fait telle cause plutôt qu'une autre; elle doit ménager, avec beaucoup de sobriété, les ornemens du style; elle doit surtout se défier de ce dangereux coloris qui, en présentant les objets sous un faux point de vue, les altère et les défigure. Et n'est-ce point au mépris de ces précautions qu'il faut attribuer, Messieurs, les abus dont ce genre abonde depuis quelque temps, cette passion de mettre *de l'esprit* partout, ces portraits pleins d'antithèses, ces pointes, ces cascades, ces petites phrases, ces comparaisons prises des objets les moins faits pour être comparés? Les faits et les actions doivent peindre les hommes, et souvent ce ne sont que les Historiens qui se peignent eux-mêmes.

On me paroît outrer beaucoup encore la censure, en reprochant, comme on le fait

à ces Écrivains, d'avoir rapporté une foule de prodiges et de prognostics; d'abord je remarque qu'il n'est rien moins que démontré qu'ils ayent admis comme vrai tout ce qu'ils ont raconté sur ce sujet, témoin ce trait de Vopiscus dans la Vie d'Aurélien. *Multa superflua in eodem* (Callicrate Tyrio) *legisse memini, quippe qui asseverat etiam rosas in ejusdem mulieris chorte nâto Augusto exisse purpureas, odoris rosei, floris aurei* (1). — *J'ai lu beaucoup d'inutilités dans cet Auteur, qui assure, p. ex., qu'il naquit dans la cour de cette femme, lorsqu'Aurélien vint au monde, des roses pourprées, qui outre l'odeur de rose, avoient encore au milieu de leurs calices des filamens dorés.* Et quand ils auroient ajouté foi à ces misères, qu'auroient-ils fait que suivre la croyance de leur siècle et les principes de leur Religion? Une théologie fondée sur les pratiques les plus superstitieuses, et dans laquelle des Dieux sans nombre jouoient des rôles qui se diversifioient à l'infini, ne pouvoit qu'offrir à chaque pas des

(1) *Vita Aurelii, ch.* 5.

présages et des phénomènes propres tantôt à effrayer l'imagination, tantôt à la flatter agréablement. Si des Écrivains aussi graves que *Tite-Live, Salluste, Trogue Pompée, Tacite*, n'ont pas fait difficulté d'insérer ces fables dans leurs Histoires, doit-on s'étonner que nos Auteurs les aient imités, et se soient conformés par-là au goût du peuple qu'il importoit, comme le dit si clairement Cicéron, d'entretenir dans ces idées : *Errabat enim in multis rebus antiquitas : quam vel usu jam, vel doctrinâ, vel vetustate immutatam videmus ; retinetur autem et ad opinionem vulgi et ad magnas utilitates reipublicæ mos, religio, disciplina, jus augurium, collegii auctoritas* (1). — *L'antiquité a pu se tromper en bien des choses, que le temps, l'usage et une plus grande connoissance ont changées ; cependant c'est avec raison que pour se conformer à l'opinion du peuple et pour le bien de la République, on a conservé jusqu'ici les coutumes, la Religion, la discipline et le droit des Augures ; et que le Collège des Augures a*

(1) *De Divinat. L.* 2. *ch.* 33.

été maintenu dans sa dignité. (Traduction de Desmarais).

Il faudroit que ces Auteurs nous fussent parvenus dans toute leur intégrité pour juger avec connoissance de cause, jusqu'où les erreurs et les inexactitudes sur lesquelles on appuie si fort, doivent en effet leur être imputées ; mais encore une fois, après toutes les preuves qu'on a, que leurs Ouvrages ont été considérablement altérés et tronqués, doit-on impitoyablement les rendre responsables de toutes ces fautes ? Est-il un Auteur ancien, même parmi les plus estimés, dans lequel on ne trouve pas bien des choses à relever ? Hérodien, qu'on loue avec raison, n'est-il pas accusé de manquer d'exactitude, surtout pour les dates ? Ne soupçonne-t-on pas sa bonne foi dans ce qu'il dit d'Alexandre et de Maximin (1) ? *Veritati etiam studuit, nisi quod fides ejus nutet in Alexandro et Maximino. — Véridique en général, il est un peu suspect dans ce qu'il rapporte d'Alexandre et de Maximin.*

(1) *Gerardus Joan. Vossius, L. 2. de Historicis. græc. ch.* 15.

Jules Capitolin ne l'accuse-t-il pas de flatter le portrait qu'il fait du dernier en haine du premier de ces Princes? *Herodianus græcus scriptor ei* (Maximino) *quantùm vidimus, in odium Alexandri plurimùm favit* (1). — *Hérodien, Écrivain grec, autant que nous en pouvons juger, favorise Maximin par bien des choses qu'il dit en haine d'Alexandre.* Aussi son habile traducteur, l'Abbé Mongault, passe-t-il condamnation sur ce qu'on reproche à cet Écrivain d'être, non l'Historien, mais le Panégyriste de Pertinax, « *qui, avec de grandes » vertus avoit de grands défauts, et dont les » épargnes alloient juqu'au sordide, et ser- » voient de matière aux bons mots des Poètes » de son temps* (2) ».

Mais ces défauts empêchent-ils que l'Ouvrage d'Hérodien ne soit réellement utile et estimable? Disons la même chose de nos Ecrivains; malgré leurs imperfections, ils sont les seuls qui nous offrent, et l'Histoire d'un siècle

(1) *Vita Alexandri. ch.* 13.

(2) V. la Préface de l'Abbé Mongault à la tête de sa traduction d'Hérodien.

caractérisé par de grands événemens, et de précieux détails que nous chercherions vainement ailleurs. *E Spartiano, Lampridio, Capitolino, Vulcatio, et illis quasi partium secundarum historicis, eloquentiæ non multùm, rerum et morum veterum immensam copiam est haurire. — Si l'on ne trouve pas les agrémens du style dans les Ouvrages de Spartien, de Lampride, de Capitolin, de Vulcatius, et d'autres Historiens qu'on peut regarder comme des Écrivains du second ordre, ils offrent du moins une abondante récolte de connoissances relatives à l'Histoire et aux mœurs des anciens.* Tel est le jugement que porte Juste Lipse (1).

---

(1) *Just. Lips. L.* 5. *Epist. I. Epist. XXI.*

VIE DE L'EMPEREUR

ADRIEN,

PAR ÆLIUS SPARTIEN.

LA famille d'Adrien, anciennement originaire d'Adria (1) dans le Picentin, s'établit du temps des Scipions, comme Adrien l'écrit lui-même dans son Histoire, à Italica (2), dans la Bœtique. Son père Ælius Adrien, surnommé l'Africain, étoit cousin germain de l'Empereur Trajan; Domitia Polina, sa mère, étoit de Gades (3). Sa sœur Pauline fut mariée à Servien (4); il eut pour femme

(1) Aujourd'hui *Atri* dans l'Abruzze.

(2) On croît la reconnoître dans *Sevilla-la-Veja*, village de l'Andalousie sur le Guadalquivir, à une petite distance de Séville.

(3) *Cadix* dans le royaume de Séville.

(4) C'est le même dont Spartien rapporte plus bas la fin tragique.

Sabine: Son bisaïeul (1) Marullinus, fut le premier de sa famille qui parvint à la dignité de Sénateur du peuple romain.

Adrien naquit à Rome (2) le vingt-quatrième de janvier. Vespasien étoit alors Consul pour la septième, et Titus pour la cinquième fois. Ayant perdu son père à l'âge de dix ans, on lui donna pour tuteurs, son cousin germain Ulpius Trajan, qui avoit été Préteur et qui ensuite parvint à l'Empire, et Cælius Tatien, Chevalier Romain. Adrien fut soigneusement instruit dans la littérature grecque, à laquelle un goût naturel le portoit si puissamment, que quelques personnes l'appeloient *le petit Grec*.

A quinze ans il retourna dans sa patrie et entra d'abord au service. Il se livra avec tant de passion à la chasse, qu'on y trouvoit à redire, ce qui fit que Trajan

(1) L'original porte *avus*, ce qui seroit aïeul, mais Saumaise et Casaubon prétendent qu'il faut lire *Atavus*, comme on le trouve constamment dans les anciens exemplaires.

(2) Eutrope le fait naître à Italica, mais Casaubon croit que cet écrivain se trompe. *Eut. L.* 8. *ch.* 6.

le rappela et prit soin de lui comme de son fils; peu après il fut admis au nombre des Décemvirs qui jugent les procès (1); de ce poste il parvint à celui de Tribun de la seconde légion adjutrice (2), et vers la fin du règne de Domitien, il fut envoyé dans la Basse-Mæsie (3).

On prétend qu'un faiseur d'horoscope de cette contrée, lui confirma ce qu'on lui avoit dit que son grand oncle Ælius Adrien avoit déjà prédit, qu'il obtiendroit un jour l'Empire.

Lorsque Nerva eut adopté Trajan, Adrien qu'on députa pour complimenter

---

(1) Il y avoit plusieurs sortes de *Décemvirs*. Les uns présidoient au partage des terres. *Tite-Live. L.* 31. *ch.* 4. *L.* 41. *ch.* 4. D'autres à des objets du culte, comme, par exemple, à la garde des livres Sibyllins. *Denis d'Halicarn. L.* 4. *ch.* 8. D'autres à la confection des lois, et à la décision des procès. *Tite-Live. L.* 3. *ch.* 33. *Suétone, Vie d'Auguste, ch.* 36.

(2) Cette Légion avoit ses quartiers à *Alisca*, dans la Pannonie-Inférieure; c'est aujourd'hui *Almar* en Hongrie sur le Danube, à sept mille de Bude. V. *notit. Imperii, p.* 169. *Dion Cassius. Édit. de Reimarus. Liv.* 55. *p.* 796

(3) C'est présentement la Bulgarie.

le nouveau Prince au nom de l'armée, fut transféré dans la Germanie Supérieure (1). A peine y fut-il arrivé qu'il en partit promptement pour annoncer le premier à Trajan le décès de Nerva ; mais son beau-frère Servien, qui avoit indisposé contre lui Trajan, en l'instruisant de ses dépenses et de ses dettes, l'amusant trop long-temps sur la route, et faisant même pour retarder sa marche que sa voiture se brisât, il acheva le chemin à pied et prévint l'homme de confiance que Servien avoit fait partir.

Adrien acquit les bonnes graces de Trajan, et Gallus n'y contribua pas peu, aidé des chefs des mignons de l'Empereur (2), qui n'avoient que trop de crédit sur l'esprit de ce Prince. On dit que ce

---

(1) Ses principales villes étoient *Mayence*, *Strasbourg*, *Spire* et *Worms*.

(2) C'est ainsi que l'entend Saumaise. Casaubon pense, au contraire, qu'il faut lire, *nec tamen ei per pædagogos puerorum, quos Trajanus impensiùs diligebat, Gallo faciente, invidia defuit.* Ce qui signifieroit que Gallus, jaloux de la faveur naissante d'Adrien, employa les chefs des mignons de l'Empereur pour exciter l'envie contre ce nouveau favori.

fut alors qu'Adrien, fort inquiet sur ce que l'Empereur pensoit de lui, consulta les sorts Virgiliens, et obtint cette réponse :

« Mais plus loin quel mortel que blanchissent les ans,
» D'un Pontife sacré porte les instrumens !
» D'olive couronné, ses rides, sa vieillesse
» Et son grave maintien annoncent sa sagesse ;
» Je reconnois en lui, Rome, l'un de tes Rois,
» Celui qui le premier te donnera des Lois.
» Quittant l'obscur séjour où les cieux l'ont fait naître
» Sur un puissant Empire il va régner en maître (1) ».

VIRGILE, *Æneid. Liv.* 6. *v.* 808.

D'autres prétendent que cette réponse fut tirée des livres des Sibylles. Le Philosophe Platonicien Apollonius de Syrie (2) rapporte, même dans ses ouvrages, un oracle donné dans le Temple de Jupiter vainqueur, qui flattoit Adrien de son prochain avénement au trône. Enfin

(1) Je me sers de la traduction qu'a faite, de plusieurs morceaux de Virgile, un homme de beaucoup d'esprit, et qui est déjà connu dans la République des Lettres par plus d'une production marquée au meilleur coin.

(2) On ne trouve nulle part des détails sur ce Philosophe et sur ses ouvrages. Tout ce qu'on en connoît, se réduit à ce qu'en dit ici Spartien.

les bons offices de Sura le firent rentrer tout-à-fait dans la faveur de Trajan, qui à la sollicitation de Plotine (car Marius Maximus (1) observe que le Prince n'y étoit que foiblement disposé), consentit qu'il épousât sa nièce, fille de sa sœur.

Adrien prit la questure sous le quatrième Consulat de Trajan, et sous le premier d'Arunculeius (2). S'étant si mal acquitté du discours qu'il prononça à

(1) Marius Maximus, Préfet de Rome sous Macrin, composa une histoire des Empereurs qui, vraisemblablement, commençoit à Trajan et finissoit à Alexandre Sévère; cet ouvrage n'est point parvenu jusqu'à nous. Vopiscus, dans la Vie de Firmus, parle peu avantageusement de cet Ecrivain; il le peint comme prolixe, rempli de fables, et de détails minutieux. Je ne sais pas trop sur quoi se fonde le Moréri, lorsqu'il dit qu'Ammien Marcellin donne beaucoup de louanges à cet Auteur; voici le passage : « D'autres ayant autant d'horreur pour les » sciences que pour le poison, lisent avec assiduité » Juvénal et Marius Maximus, et ne touchent, quel- » que loisir qu'elles aient, d'autres volumes que ceux- » là; je n'entreprends pas d'en indiquer la raison ». *Ammien Marcellin. L. 28 ch. 4.*

(2) C'est *Articuleius Pætus* qu'il faut lire; les Fastes Consulaires le placent sous le quatrième Consulat de Trajan.

cette occasion au nom de l'Empereur (1) que les assistans s'en moquèrent, il donna tous ses soins à l'étude de la langue latine, et parvint à la manier avec autant d'habileté que d'éloquence.

Après la questure, il fut chargé de la rédaction des délibérations du Sénat. Attaché à Trajan, il l'accompagna dans la guerre des Daces, pendant laquelle il avoue que pour faire sa cour au Prince qui aimoit le vin, il se livra à la boisson, ce qui porta l'Empereur à lui faire de riches présens. Il fut Tribun du peuple sous le second Consulat de Candidus et de Quadratus; il assure qu'il eut dans cette place le présage d'un tribunat perpétuel, en ce qu'il perdit le manteau que portent les Tribuns en temps de pluie, et dont les Empereurs ne se servent jamais; ce qui fait (2) qu'encore aujour-

(1) Déjà depuis Auguste, les Empereurs chargeoient souvent quelques-uns de leurs officiers de parler en leur nom. soit au peuple, soit au Sénat.

(2) Dion Cassius dit positivement que Tibère paroissoit en public avec ce vêtement. *L.* 57. *p.* 858.

d'hui, ils se distinguent par-là de ceux qui viennent les saluer le matin.

Trajan prit Adrien avec lui dans la seconde guerre des Daces, et lui donna la première Légion Minervine (1). Il fit plusieurs belles actions dans ce poste, aussi l'Empereur le gratifia-t-il de la bague de diamant qu'il avoit reçue de Nerva, ce qui lui donna espérance de lui succéder un jour.

Il devint Préteur sous le second Consulat de Sura (2) et de Servien, et reçut de l'Empereur un présent de quarante mille pièces d'or (3) pour donner des jeux au peuple. Envoyé dans la Basse-Pannonie comme Lieutenant de l'Empereur, il dompta les Sarmates, fit observer la discipline militaire, et ramena dans leur

(1) Ce fut Domitien qui la leva; elle étoit en quartier dans la Basse-Germanie. V. *Dion Cass. L.* 55. *p* 797.

(2) Saumaise lit *Suranus* au lieu de *Sura*.

(3) Ou quatre millions de sesterces; ce qui reviendroit à-peu-près à cent vingt mille écus de notre monnoie. V. *Hederic et Pitiscus*, V. aussi *Montfaucon. T.* 3. *p*. 162.

devoir les officiers de province qui s'en écartoient ; ces actions lui valurent le Consulat. Il apprit alors de Sura que Trajan l'adopteroit, et dès ce moment les favoris du Prince cessèrent de le négliger et de lui témoigner du mépris.

Sura étant mort, Adrien vit son crédit auprès de l'Empereur s'accroître, surtout à cause des discours qu'il composa alors pour ce Prince. Il jouit aussi des bonnes graces de Plotine dont la faveur le fit nommer Général dans la guerre contre les Parthes. Adrien avoit alors pour amis, dans l'ordre des Sénateurs, Sofius Pappus et Plétorius Népos ; et parmi les Chevaliers, Tatien, qui avoit été son tuteur, et Livianus Turbon. Il put espérer qu'il seroit adopté, Palma et Celsus, qui avoient toujours été ses ennemis et qu'il ne cessa à son tour de persécuter dans la suite, s'étant rendus suspects (1) de projets ambitieux. Le second Consulat qu'il obtint par la protec-

(1) Il n'est pas douteux qu'il ne faille lire *lapsis* pour *lapsos*.

tion de Plotine, acheva de l'assurer de son élévation ; bien des raisons concourent à faire croire qu'il profita des entrées qu'il avoit à la cour, pour gagner les affranchis de Trajan, et s'insinuer, par d'indignes attentions, dans les bonnes graces des mignons (1). Le cinquième des Ides d'août, il reçut en Syrie, où il étoit Général, ses lettres d'adoption, et voulut que ce jour fût, à l'avenir, l'anniversaire de cette faveur. Le troisième des mêmes Ides, qu'il fixa aussi pour l'anniversaire de son élévation au trône, on lui porta la nouvelle de la mort de l'Empereur.

Bien des gens ont été dans l'idée que Trajan, du consentement même de ses amis, avoit si sérieusement dessein de se donner pour successeur Nératius Priscus, et non Adrien, qu'il dit même un jour au premier : *Je vous recommande les Pro-*

(1) Saumaise lit *sæpe levisse*, au lieu de *sepelisse* qui est visiblement corrompu. Les Auteurs fournissent des détails sans nombre sur tout ce que la volupté avoit imaginé pour adoucir et embellir la peau. V. *Suet. Vie d'Othon. ch.* 12. *Juv. Sat.* 6.

vinces, s'il m'arrive quelque chose de funeste.

Plusieurs pensent aussi que ce Prince vouloit, à l'exemple d'Alexandre le Grand, mourir sans désigner son successeur; d'autres enfin qu'il avoit résolu d'adresser au Sénat un discours, par lequel il prieroit ce Corps de choisir lui-même, à son défaut, un Chef à la République, parmi les sujets dont il présenteroit les noms. On a encore insinué que ce fut la faction de Plotine qui assura l'adoption d'Adrien après la mort de Trajan, en faisant paroître un fourbe qui parla d'une voix foible et mourante au nom de ce Prince.

Parvenu à l'Empire, Adrien suivit l'ancien usage, et donna tous ses soins pour conserver la paix à la République; car outre les Nations que Trajan avoit subjuguées, les Maures nous harceloient, les Sarmates nous attaquoient, la Bretagne ne pouvoit être contenue, l'Egypte étoit agitée de troubles, la Lycie et la Palestine fourmilloient de séditieux. C'est ce qui fit abandonner au nouvel Empereur tout ce que nous possédions au-delà de

l'Euphrate et du Tigre, à l'exemple, disoit-il, de Caton, qui accorda la liberté aux Macédoniens qu'il ne pouvoit retenir dans le devoir (1).

Il donna comme Roi aux Nations voisines Psammatosiris (2). Trajan l'avoit établi en cette qualité sur les Parthes qui ne paroissoient pas l'estimer beaucoup. Adrien affecta d'abord tant de clémence, que Tatien lui ayant écrit les premiers jours de son règne, et conseillé de faire mourir, s'ils refusoient de le reconnoître, Bæbius Macer, Préfet de la ville, Frugi

---

(1) Tite-Live, qui rapporte ce fait, en rend une raison bien différente, et qui indiqueroit que cette démarche ne fut qu'un acte de générosité de la part de la République, qui voulut prouver qu'elle ne donnoit pas des fers aux nations libres, mais qu'elle brisoit ceux des nations qui étoient dans l'esclavage. *Omnium primùm liberos esse placebat Macedonios et Illyrios, ut omnibus gentibus appareret, arma populi Romani non liberis servitutem, sed contrà servientibus libertatem afferre. L.* 45. *ch.* 18.

(2) Il paroît par Dion Cassius, que c'est *Parthamaspates* qu'il faut lire. Psamatosiris ou Parthamosiris, ainsi que Dion le nomme pages 1135, 1136, étoit Roi d'Arménie. V. *Dion Cass. L.* 68. *p.* 1154.

Crassus et Laberius exilés pour crime de Lèze-Majesté ; il ne leur fit aucun mal ; cependant Crassus, qui abandonna le lieu de son exil, comme s'il méditoit quelque entreprise, fut mis à mort par le Gouverneur, mais sans les ordres du Prince.

Adrien doubla la gratification qu'il est d'usage de faire aux soldats au commencement d'un règne. Il désarma Lusius Quietus qui s'étoit rendu suspect, et l'ôta aux Maures qu'il commandoit (1). Martius Turbon, après avoir vaincu les Juifs, fut envoyé pour appaiser les troubles de la Mauritanie. L'Empereur quitta Antioche et fut au devant des cendres de Trajan, que portoient Tatien, Plotine et Mattidie : après les avoir joints, il les fit partir sur un vaisseau pour Rome, et retourna à Antioche, où il établit Catilius

(1) Dion Cassius autorise le sens que je donne ici à l'original, puisque cet Ecrivain observe que dans la guerre des Daces, Lucius Quietus se mit, sans en être requis, à la tête des cavaliers Maures et vint au secours de la République. *L.* 68, *p.* 1146.

Sévère, Gouverneur de la Syrie ; de-là il revint à Rome par l'Illyrie.

Il demanda, par des lettres très-pressantes, au Sénat, les honneurs divins pour Trajan, et les obtint d'un consentement si unanime, que cette assemblée accorda de son plein gré, en l'honneur du défunt, plusieurs choses qu'Adrien n'avoit pas même sollicitées. En écrivant à ce Corps, il s'excusa de n'avoir pas attendu son avis sur son élévation ; et allégua que les soldats qui croyoient que la République ne pouvoit pas être sans chef, s'étoient précipités à le saluer Empereur. Il refusa le triomphe que le Sénat lui décerna et qui étoit dû à Trajan. Il plaça le portrait de ce Prince sur le char triomphal, afin que cet excellent Empereur ne perdît pas par sa mort, l'honneur du Triomphe. Adrien différa de prendre le titre de Père de la Patrie qu'on lui offrit plusieurs fois, parce qu'Auguste n'avoit mérité que tard cette qualité. Il fit grace à l'Italie du Coronaire (1). Il le dimi-

(1) Sorte de tribut que payoient, tant les alliés que

nua dans les provinces, sur l'exposé vif et pressant qu'on lui fit de l'état du trésor. A la nouvelle qu'il reçut des troubles causés par les Sarmates et les Roxolans, il fit prendre les devans à ses armées et se rendit dans la Mæsie. Martius Turbon, qui avoit exercé la Préfecture dans la Mauritanie, fut décoré pour un temps du titre et des ornemens de Préfet de la Pannonie et de la Dace. L'Empereur ayant pris connoissance des plaintes portées par le Roi des Roxolans (1) sur la diminution des sommes qu'on lui avoit payées jusques là, fit la paix avec ce Prince.

Adrien échappa aux embûches que Nigrinus qu'il destinoit à être son successeur, se proposoit, de concert avec Lucius et plusieurs autres complices, de lui tendre, lorsqu'il sacrifieroit. De-là vint, que par ordre du Sénat et contre l'in-

les provinces, à l'occasion d'une victoire remportée, ou lorsque le Prince parvenoit au trône, ou au rang de César. V. *Pitiseus. Montfaucon, Tome 4. p.* 156.

(1) Une des causes qui contribuèrent puissamment à hâter la chute et la décadence de l'Em-

tention d'Adrien même, (comme ce Prince le dit dans sa vie) Palma fut mis à mort à Terracine (1), Celsus à Bayes (2), Nigrinus à Faventia (3), et Lusius pendant qu'il étoit en route. Adrien, après avoir confié la Dace et accordé le caractère et les honneurs de Préfet d'Egypte à Turbon (4), pour lui donner par là plus d'autorité, se rendit aussitôt à Rome pour se laver du soupçon déshonorant d'avoir permis qu'on fît mourir dans le même temps quatre hommes Consulaires. Pour achever même d'étouffer tous ces bruits, il fit distribuer sous ses yeux un double con-

pire romain, fut sans contredit l'abus qu'introduisit Domitien d'acheter, par une sorte de tribut annuel, la paix des Barbares.

(1) Cette ville porte encore aujourd'hui le même nom, et est dans l'État de l'Eglise.

(2) A une lieue de Pouzzoles dans le voisinage de Naples.

(3) Faënza dans la Romagne.

(4) M. de Tillemont observe que Turbon n'étant pas Chevalier, ne pouvoit pas avoir le titre de Propréteur, ce qui détermina Adrien à lui accorder le caractère et les prérogatives de Préfet de l'Egypte. *Hist. des Emp. T. 34. p. 388.*

giaire (1) au peuple, qui déjà pendant son absence avoit reçu trois pièces d'or (2) par tête.

Après s'être justifié en plein Sénat de tout ce qui s'étoit passé, il promit avec serment que jamais il n'infligeroit de peines à un Sénateur, que sur l'avis du Sénat.

Dès le commencement de son règne, Adrien établit les voitures publiques, et soulagea par là les Magistrats qui jusqu'alors étoient obligés de voyager à leurs propres frais (3). Pour s'assurer de l'af-

(1) Le *conge* étoit une mesure en usage chez les Romains. On s'en servoit pour mesurer les liquides, par exemple, l'huile dont on gratifioit les citoyens dans certaines occasions. *Tite-Liv. L.* 25. *ch.* 2. De-là le nom de Congiaire donné à ces présens; dans la suite on employa indistinctement ce mot pour désigner toutes les largesses que les Empereurs faisoient au peuple; on ne se servoit du nom de Donatif que pour les présens faits aux soldats.

(2) L'*aureus* faisoit vingt-cinq drachmes ou vingt-cinq deniers, ou cent sesterces, ce qui revient à trois écus trois gros de notre monnoie. V. *Hedcrich. Pitiscus. Montfaucon. T.* 3. *p.* 162.

(3) V. *Gruterus Thesaur. critic. T.* 6. *p.* 1074.

fection des peuples, il fit grâce aux particuliers de Rome et de toute l'Italie, des sommes considérables qu'ils devoient au trésor public; il tint également quittes les Provinces de ce qu'elles restoient devoir; et pour tranquilliser entièrement l'esprit des débiteurs sur l'avenir, il fit brûler toutes les obligations dans la place de Trajan. Il défendit de faire entrer dans la caisse du Prince les biens de ceux qui étoient condamnés, et voulut que ces deniers fussent versés dans le trésor public. Il augmenta la portion de blé que Trajan (1) avoit déjà assignée aux jeunes filles et aux jeunes garçons; et traitant comme ses enfans les Sénateurs qui étoient ruinés sans qu'il y eût de leur faute; il suppléa jusqu'à sa mort au Cens (2) requis pour remplir cette

(1) V. *Pline, panégyrique de Trajan. Suétone, Vie d'Auguste. ch.* 14.

(2) Le *Cens* étoit le bien qu'il falloit posséder pour prétendre à la qualité de Sénateur. La somme en fut d'abord fixée à huit cent mille sesterces, et c'étoit ce qu'on appeloit *Census legitimus.* Auguste le porta ensuite à douze cent mille. V. *Suétone, Vie d'Auguste. ch.* 41.

dignité et fournit par là à plusieurs un entretien réglé.

Il ouvrit par ses largesses, le chemin aux honneurs, non seulement à ses amis, mais à des gens de très-basse condition. Il accorda à plusieurs femmes de quoi subsister. Il donna pendant six jours consécutifs, un combat de gladiateurs, et au jour de l'anniversaire de sa naissance, il fit paroître dans l'arêne mille bêtes féroces.

Il choisit les plus habiles des Sénateurs pour en composer son conseil. De tous les jeux du cirque qu'on avoit décernés pour lui, il n'accepta que ceux qui devoient célébrer le jour de sa naissance. Il déclara plus d'une fois, et devant le peuple, et en plein Sénat, qu'*il vouloit gouverner la République de manière qu'on vît qu'il la regardoit comme le bien du peuple Romain, et non comme le sien propre*. Il conféra le Consulat pour la troisième fois à plusieurs sujets, parce qu'il avoit été lui-même trois fois Consul. Il accorda à un plus grand nombre encore les honneurs d'un second Consulat.

Il ne fournit que quatre mois de son troisième, pendant lesquels il administra plusieurs fois la justice. Il se rendit toujours, soit qu'il fût en ville ou à la campagne, aux assemblées ordinaires de ce Corps. Il en éleva si haut la dignité, en n'y admettant que difficilement, qu'ayant revêtu Tatien, ci-devant Préfet du Prétoire, des ornemens consulaires, il le nomma Sénateur, donnant à entendre qu'après cette dignité, il n'avoit rien de plus précieux à lui accorder. Il ne permit pas aux Chevaliers Romains de juger sans lui, ni avec lui de ce qui concernoit un Sénateur, car il étoit alors d'usage que le Prince, lorsqu'il prenoit connoissance des affaires, admît les Sénateurs et les Chevaliers dans son Conseil, et prononçât sur l'avis de tous. Adrien témoigna une véritable indignation contre les Princes qui avoient eu moins d'égards pour le Sénat.

Son beau-frère Servien, pour lequel il eut tant de déférence, qu'il sortit toujours de son cabinet et alla au devant de lui toutes les fois qu'il venoit le voir, fut élevé,

sans qu'il l'eût ni demandé, ni recherché, à l'honneur du troisième Consulat, qu'il ne partagea pas cependant avec Adrien, parce que ce Prince ne voulut pas que Servien, qui avoit déjà été deux fois Consul avant lui, n'opinât dans les affaires qu'après lui (1).

Au milieu de tout cela, l'Empereur abandonna plusieurs Provinces que son prédécesseur avoit acquises, et, au grand regret de tout le monde, il détruisit le théâtre que ce Prince avoit construit dans le Champ-de-Mars. Cette conduite fit d'autant plus de peine, qu'Adrien, tout en exécutant ce qu'il prévoyoit devoir causer du déplaisir, feignoit de suivre les volontés de Trajan.

Ne pouvant plus supporter le pouvoir de Tatien son Prefet et autrefois son tuteur, Adrien pensa à le faire périr, mais

(1) Saumaise croit que les mots *ne esset secundæ sententiæ*, qui, selon lui, ne sauroient présenter ici un sens raisonnable, se sont glissés dans le texte de la marge, où quelque mauvais glossateur les avoit mis. Marcelle Donat pense différemment. V. *Gruterus. Thes. critic. T.* 6. *p.* 1075.

il changea de sentiment, parce qu'on le chargeoit déjà de la mort de quatre Consulaires, quoiqu'il insinuât que cette action étoit le fruit des conseils de Tatien même. Comme il ne pouvoit donner de successeur à cet homme tant qu'il n'en demanderoit pas, il tâcha de le déterminer à cette démarche; dès qu'il l'eut faite, il nomma à sa place Turbon, et dans le même temps il donna Septicius Clarus pour successeur au second Préfet Similis.

Après avoir ainsi éloigné de la Préfecture deux hommes auxquels il étoit redevable de l'Empire il se rendit dans la Campanie, dont il soulagea toutes les villes par ses bienfaits et par ses largesses, et admit dans son amitié tout ce qu'il rencontra de gens de mérite. Etant à Rome, il fréquentoit les Préteurs et les Consuls, assistoit aux festins de ses amis, visitoit deux ou trois fois par jour les malades, et même quelques Chevaliers Romains et quelques Affranchis, leur distribuoit des secours, et les aidoit de ses conseils; sa table leur

fut toujours ouverte ; en un mot, il se conduisit en tout comme un simple particulier. Il prodigua de grands honneurs à sa belle-mère, soit par des combats de Gladiateurs, soit par d'autres témoignages d'affection. Il passa ensuite dans les Gaules, où il fit du bien partout où le besoin le demandoit. De-là il fut en Allemagne ; et quoiqu'il préférât de beaucoup la paix à la guerre, il y exerça les soldats, comme si l'on eût été sur le point de combattre ; les instruisant à supporter la fatigue et les peines, lui-même vécut en soldat au milieu d'eux, et se nourrit publiquement des alimens qui sont d'usage dans une armée, tels que le lard, le fromage, l'oxicrat; en cela il suivoit l'exemple de Scipion Æmilien, de Metellus et de Trajan l'auteur de sa fortune. Il accorda à plusieurs des récompenses, à quelques autres des distinctions pour les engager à supporter ce qu'il exigeoit d'eux de pénible. Ce fut lui qui, depuis Auguste, conserva la discipline qui, par la négligence des Princes précédens, commençoit à se perdre. Il in-

troduisit aussi plus d'ordre dans l'exercice des emplois et dans la dépense. Le mérite, et non la faveur des troupes décidant du choix des Tribuns, il ne fut plus permis à qui que ce fût de s'éloigner de l'armée sans de bonnes raisons.

Il inspiroit par son exemple le courage à ceux qui le voyoient faire tout armé vingt milles à pied, bannir de son camp les chambres à manger (1), les portiques, les souterrains, les plants d'arbres façonnés. Il paroissoit la plupart du temps, vêtu de la façon la plus simple, nul or sur son baudrier, nulle pierre précieuse aux agraffes de son manteau, une épée dont la poignée étoit tout au plus d'ivoire. Il visitoit dans leurs quartiers les soldats malades, et traçoit lui-même ses camps. Il n'accordoit le bâton de sarment (2) qu'à des gens robustes et de

(1) V. *Vitruve, traduction de Perrault. Liv.* 6. *ch.* 5.

(2) Le bâton de sarment étoit un des attributs du Centurion, et il s'en servoit pour punir les soldats qui ne faisoient pas leur devoir. V. *J. Lipse de Re mil. Rom. Lib.* 5. *Dial.* 18. « La baguette de vigne

bonne renommée ; il ne créoit point de Tribun qu'il ne fût homme fait, du moins d'âge à soutenir par son expérience et par sa sagesse l'honneur du Tribunat.

Il ne souffroit pas qu'un Tribun reçût quoi que ce fût des soldats ; il écarta d'eux tout ce qui sentoit la mollesse, et fit des changemens à leurs armes, à leur équipage et aux divers ustensiles dont ils se servoient. Il jugeoit lui-même de l'âge des soldats, afin que, contre l'ancien usage, il n'y en eût aucun qui fût trop jeune pour payer dans l'occasion de sa personne, ou, ce qui auroit blessé l'humanité, trop vieux pour soutenir les fatigues ; il s'appliquoit à les connoître et à en savoir toujours le nombre ; il prenoit une connoissance exacte des ali-

« est une distinction militaire, une marque de » commandement et d'autorité. Entre les mains du » Centurion, elle anime, par l'espérance d'un pa-» reil grade, les soldats les plus retardés, et leur » fait gagner le rang qui les éloignoit des enseignes ; » elle sert aussi à châtier les guerriers en fautes, mais » à titre de châtiment civique, en sorte que c'est » une espèce de peine honorable ». *Pl. L.* 14. *ch.* 1. *trad. de M. Poinsinet de Sivry.*

mens dont il se nourrissoient, et s'informoit avec le plus grand soin des revenus des provinces, pour porter du remède partout où il étoit nécessaire; il évitoit surtout d'acquérir ou de garder rien d'inutile. Après s'être ainsi comporté en Roi envers les troupes, il se rendit dans la Grande-Bretagne, où il remédia à plusieurs abus, et éleva le premier un mur de quatre-vingt mille pas de longueur, destiné à séparer les Barbares des Romains. Quoiqu'il se plaignît de l'humeur revêche et capricieuse de son épouse, et qu'il dît même qu'il la répudieroit s'il étoit simple particulier, il nomma néanmoins des successeurs à Septicius Clarus, à Suétone Tranquillus son Secrétaire et à plusieurs autres qui, sans ses ordres (1), avoient manqué de respect à cette Princesse.

(1) Il ne faut que lire Aurelius Victor pour comprendre qu'Adrien permettoit souvent qu'on traitât mal sa femme; ici il ne l'approuve pas, et punit ceux qui avoient manqué à cette Princesse. Ceux qui ont cru qu'un commerce de galanterie avoit causé la disgrace de Suétone et de ses amis, se sont étrangement trompés.

Adrien ne s'occupoit pas seulement de ses affaires domestiques, mais encore de celles de ses amis dont il découvroit si bien, à l'aide des employés dans les vivres (1), les actions les plus secrètes, qu'ils ignoroient eux-mêmes que l'Empereur pût le savoir, jusqu'au moment où il le leur faisoit sentir. Ce que je vais raconter prouvera combien il étoit au fait de ces sortes de détails. Une femme écrivoit à son mari une lettre pleine de reproches sur ce qu'il s'abandonnoit aux plaisirs et aux bains, au point de ne pas penser à revenir la joindre. Adrien l'apprit par ses émissaires, et cet homme étant venu quelque temps après demander un congé, l'Empereur lui reprocha ses bains et ses plaisirs, à quoi celui-ci

(1) *Frumentarii*, c'étoient des soldats dont il y avoit toujours un certain nombre attaché à chaque légion. Leur office étoit de parcourir les provinces, de prendre connoissance des blés qui y étoient, et d'en surveiller l'emploi et le transport. On se servoit aussi d'eux comme d'espions, vû les facilités que leur fournissoit la qualité d'employés dans les vivres. V. *Pitiscus*. *Saumaise*.

répondit : *Ma femme vous a-t-elle donc écrit les mêmes choses qu'à moi ?*

Outre cette curiosité, qu'on a beaucoup blâmée dans Adrien, on assure encore qu'il poussa si loin la passion pour les garçons et pour les femmes mariées, qu'il ne respecta pas même ses plus intimes amis.

Lorsqu'il eut tout réglé dans la Grande-Bretagne, il passa dans la Gaule où il reçut la nouvelle des troubles qui régnoient à Alexandrie à l'occasion du bœuf Apis, qu'on avoit enfin trouvé après bien des années (1), mais qui excitoit, parmi ces peuples, de grandes contestations sur l'endroit où on devoit le conduire. Ce fut dans le même-temps qu'Adrien, pour honorer la mémoire de Plotine, construisit à Nisme une Basilique d'un ouvrage admirable : de-là il se rendit en Espagne et passa l'hiver à Tarracone (2), où il convoqua les Etats, et rétablit, à ses

(1) V. *Diodore de Sicile*, *L.* 2. *ch.* 3. *Suétone*, *Vie de Vespasien*, *ch.* 5. *Ammien Marcellin*, *L.* 22. *ch.* 14. 15.

(2) Aujourd'hui *Tarragone* dans la Catalogne.

frais, le temple d'Auguste. Adrien se conduisit avec beaucoup de prudence et de circonspection envers les habitans de ce pays dont les uns originaires d'Italie, tâchoient, au rapport de Marius Maximus, d'éviter par des excuses ridicules (1), d'être enrôlés, et les autres le refusoient insolemment et sans ménagement. Ce fut précisément dans ce temps qu'il échappa, d'une manière qui lui fait honneur, à un très-grand danger; comme il se promenoit dans un parc voisin de Tarracone, un esclave de son hôte, armé d'une épée, vint fondre en furieux sur l'Empereur; Adrien l'ayant arrêté, le remit à ses officiers qui étoient accourus. Après s'être bien assuré que ce malheureux étoit en démence, il chargea des médecins du soin de le guérir, et ne témoi-

(1) Je ne balance pas à donner à ce passage le sens que lui donne Saumaise, par le simple changement de ponctuation. *Omnibus Hispanis in conventum vocatis, delectumque jculariter, ut verba ipsa ponit Marius Maximus, retractantibus Italicis, vehementissimè cæteris, prudenter et cautè consuluit.*

gna aucun mécontentement à qui que ce fût.

Dans plusieurs lieux qui se trouvent sur les frontières, et qui ne sont pas séparés des Barbares par des fleuves, ce Prince éleva une espèce de mur en faisant lier et enfoncer profondément en terre de grands pieux. Il établit un Roi sur les Germains, étouffa les mouvemens séditieux des Maures, ce dont le Sénat rendit graces aux Dieux. Une seule conférence suffit à Adrien pour détourner la guerre dont les Parthes sembloient nous menacer. Il navigua ensuite par l'Asie et les îles, jusqu'en Achaïe; à l'exemple d'Hercule et de Philippe, il voulut être admis aux mystères d'Eleusis; il fit beaucoup de bien aux Athéniens et présida à leurs jeux. On remarqua en Achaïe que, quoique plusieurs personnes assistassent avec des coutelas aux cérémonies religieuses, aucun de ceux qui composoient la suite d'Adrien n'y parut armé. Il passa ensuite en Sicile où il monta sur l'Etna, pour voir de-là le lever du soleil, qui y paroît sous la forme

d'un arc diversement coloré. Il vint ensuite à Rome, d'où il fut en Afrique, et en combla de bien les provinces. Jamais Prince n'a peut-être parcouru autant de pays avec autant de célérité. Enfin, revenu d'Afrique à Rome, il repartit aussitôt pour l'Orient et passa par Athènes où il consacra les ouvrages qu'il y avoit commencés, tels qu'un temple à Jupiter Olympien (1), et un autel auquel il donna son nom, ainsi qu'il le donna, chemin faisant, à plusieurs autres.

Il prit en Cappadoce des esclaves qu'il destina au service du camp. Il offrit son amitié aux Princes et aux Rois de ces contrées; il fit la même chose à Cosroës, Roi des Parthes, auquel il renvoya sa fille, qui étoit tombée dans la captivité sous Trajan, et s'engagea à lui rendre le trône d'or qui avoit pareillement été

(1) Dion Cassius dit positivement que ce Prince ne fit qu'achever ce temple, ἐξεποίησε. *Vie d'Adrien, L.* 69. *p.* 1164.

On voit dans Suétone que déjà du temps d'Auguste, on pensa à mettre la dernière main à cet édifice. *Vie d'Auguste, ch.* 60.

pris (1). Pour se venger en quelque manière de Pharasmane, qui avoit fièrement refusé son invitation, Adrien accueillit si bien les Rois qui vinrent le voir, que ceux qui n'avoient pas voulu se rendre auprès de lui en eurent du regret. En parcourant les provinces, il en punit, selon leurs divers délits, les Gouverneurs et les Intendans avec tant de sévérité, qu'il sembloit leur avoir suscité lui-même des accusateurs. Il eut tant de haine contre les habitans d'Antioche, qu'il fut tenté de séparer la Syrie de la Phénicie, pour priver cette ville de l'honneur d'être la métropole de tant d'autres. Dans ce temps les Juifs voulurent entreprendre une guerre, parce qu'on les empêchoit de se circoncire. Adrien étant allé de nuit au mont Cassius (2), pour voir de-là le lever du soleil, il survint une pluie, et pendant qu'on sacrifioit, la foudre frappa la victime et le victimaire (3). Après avoir

(1) V. *Dion Cassius. L.* 49. *p.* 589.

(2) C'est *Casius* qu'il faut lire. V. *Ammien Marcellin. L.* 23. *ch.* 14.

(3) Celui qui conduisoit et qui lioit les victimes,

parcouru l'Arabie, l'Empereur vint à Peluse (1), et y érigea un magnifique monument à Pompée. En naviguant sur le Nil, il perdit son cher Antinoüs (2) qu'il pleura en femme. On parle diversement de ce jeune homme; les uns disent qu'il se sacrifia pour Adrien, les autres que la beauté de ce garçon fut l'unique raison de la passion que l'Empereur eut pour lui. Les Grecs, du consentement de ce Prince, lui accordèrent les honneurs divins, assurant qu'il rendoit des oracles composés, à ce qu'on dit, par Adrien lui-même.

Ce Prince aima beaucoup la poésie et cultiva soigneusement toutes les branches de la littérature; il entendoit aussi l'arithmétique, la géométrie et la peinture, il dansoit et chantoit encore très-bien; son penchant au plaisir étoit extrême. Il a fait plusieurs vers pour ses

---

et préparoit les choses nécessaires pour les sacrifices. V. *Valère Maxime*, *ch.* 1. *n.* 12.

(1) Cette ville n'est connue que sous le nom de Tineh.

(2) V. *Dion Cassius. L.* 69. *p.* 1159.

mignons et composé des poëmes érotiques. Il manioit les armes avec beaucoup de dextérité, et possédoit supérieurement l'art militaire. Il donna aussi quelque temps aux exercices des gladiateurs. Sévère et gai, plaisant et grave, voluptueux et retenu, avare et libéral, dissimulé, cruel et clément, ce Prince n'étoit jamais semblable à lui-même. Il enrichit ses amis, sans même qu'ils l'en priassent, car jamais il ne leur refusa leurs demandes; cependant il prêtoit aisément l'oreille aux soupçons qu'on lui donnoit contre eux. De-là vint qu'il traita dans la suite en ennemis, et comme il avoit traité Tatien, Népos et Septicius Clarus, presque tous ceux qu'il avoit le plus aimés ou comblés de dignités. Car il réduisit à la misère Eudæmon, qui avoit précédemment joui de sa confiance; il força Polyen et Marcelle à se donner la mort; il persécuta Héliodore (1) par des lettres diffamatoires; il permit que Ta-

(1) Habile Rhéteur, Secrétaire d'Adrien, et vraisemblablement père d'Avidius Cassius. V. *Dion Cassius. L.* 69. *p.* 1152. *L.* 71. *p.* 1180.

tien fut accusé et proscrit comme coupable de projets ambitieux ; il poursuivit avec acharnement Numidius Quadratus, Catilius Severus et Turbo. Dans la crainte que Servien, mari de sa sœur, âgé de quatre-vingt-dix ans, ne lui survécût, il le contraignit à mourir ; il persécuta aussi quelques affranchis et quelques soldats.

Quoiqu'Adrien s'exprimât avec beaucoup de facilité en vers et en prose, et qu'il eût de belles connoissances dans tous les arts, il se croyoit plus habile encore que ceux qui les professoient. On le vit se moquer constamment d'eux, les mépriser et tâcher de les opprimer ; souvent il entroit en lice avec ces Docteurs et ces Philosophes, soit par des pièces de Poésie, soit par d'autres ouvrages qu'il composoit. Favorin (1), que ses amis blâ-

(1) Philosophe et Orateur né à Arles. Philostrate dit que Favorin s'étonnoit de trois choses ; de ce qu'étant Gaulois il parloit si bien le grec, de ce qu'étant eunuque on l'avoit accusé d'adultère, et de ce qu'étant haï de l'Empereur on le laissoit vivre. *De Soph. L.* 12. *ch.* 1. *L.* 14. *ch.* 1.

moient d'avoir cédé à la critique qu'Adrien avoit faite d'un mot qu'il avoit employé, et en faveur duquel on trouvoit pourtant de bonnes autorités, les fit rire en répondant : *Vous ne me persuaderez pas, mes amis, que celui qui commande à trente légions, ne soit pas le plus habile homme du monde.*

Adrien étoit si avide de réputation, qu'il donna à ceux de ses affranchis qui étoient lettrés, l'histoire de sa vie qu'il avoit écrite, avec ordre de la publier sous leur nom, car on assure que ce qu'on a de Phlégon (1) est d'Adrien. A l'imitation d'Antimachus (2), il com-

(1) *Trallianus Phlégon*; entre autres ouvrages, il avoit composé une Chronique qui embrassoit 229 olympiades, dont la dernière finissoit à la quatrième année du règne d'Antonin le Pieux. V. *Suidas. G. J. Vossius, des Hist. grecs. L.* 11. *p.* 218.

(2) Il y a eu trois Antimachus; celui-ci étoit Poète né à Claros, ou à Colophon en Ionie, et vivoit environ 408 ans avant notre ère. Il avoit composé un grand poëme intitulé, la Thébaïde ou la guerre de Thèbes. La plupart des Grammairiens élevoient beaucoup le mérite de cet Auteur. Quintilien n'est pas de leur avis; il l'accuse, au contraire, de manquer

posa un ouvrage très-obscur intitulé, Livres catacriens (1). Le Poète Florus (2) lui ayant adressé des vers dont le sens étoit :

Je ne veux pas être César
Pour voyager par les Bretagnes,
Et supporter les froids de la Scythie.

Adrien lui répondit :

Je ne veux pas être Florus
Pour parcourir les cabarets,
Ou m'enterrer dans les tavernes
Et y être dévoré des moucherons.

---

de chaleur, d'agrément, et d'ordre. *Inst. de l'orat. Liv.* 10. *ch.* 1. Dion Cassius dit positivement que l'enthousiasme d'Adrien pour ce Poëme presque inconnu, étoit si grand, qu'il pensa sérieusement à faire disparoitre Homère pour le lui substituer. *L.* 69. *p.* 1158.

(1) Les commentateurs se sont donnés la torture pour découvrir ce qu'étoit cet ouvrage d'Adrien. On peut consulter sur ce sujet, Saumaise, Casaubon, Donat, Turnèbe et plusieurs autres. J'ai là-dessus une conjecture que j'ai exposée dans un Mémoire lu le 17 mai 1781, dans l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin.

(2) C'est Annæus Florus l'abréviateur de l'Histoire romaine. V. *G. J. Vossius, des Poètes latins, p.* 5. *et des Hist. latins, L.* 11. *ch.* 36. *p.* 322.

Dans l'éloquence, il aimoit l'ancien goût et récitoit des harangues. Il préféroit Caton à Cicéron, Ennius à Virgile, Cælius à Salluste; il jugeoit avec la même légèreté d'Homère et de Platon. Il étoit si habile dans les mathématiques, qu'il écrivoit la veille de janvier, tout ce qui pouvoit lui arriver pendant l'année où il alloit entrer, de sorte que l'année même où il périt, il avoit écrit tout ce qu'il feroit jusqu'au moment de sa mort.

Bien qu'Adrien aimât à critiquer les Musiciens, les Poètes tragiques et comiques, les Grammairiens, les Rhéteurs et les Orateurs, cependant il honora et enrichit ceux qui professoient ces divers arts, tout en les fatiguant par ses questions.

Quoiqu'il mît souvent plusieurs personnes dans le cas de s'en retourner peu satisfaites de lui, son mot favori étoit, qu'il voyoit avec peine des mécontens (1).

(1) Ceci rappelle le mot de Titus dans Suétone: « Un Prince ne doit pas permettre que qui que ce » soit se retire mécontent de son entretien ». *Vie de Titus*, *ch.* 8.

Ce Prince vécut dans une grande liaison avec les Philosophes Epictète et Héliodore, et en général avec tous les Grammairiens, les Rhéteurs, les Musiciens, les Géomètres, les Peintres, les Astrologues. Favorin cependant l'emportoit sur tous, selon le témoignage de plusieurs.

Il congédioit honorablement, et avec des gratifications les gens de lettres qui ne paroissoient pas propres à remplir leurs fonctions. Il se borna à mépriser, comme Empereur, ceux qui avoient été ses ennemis lorsqu'il n'étoit que simple particulier. Parvenu au trône, il dit à l'un de ceux qui l'avoient le plus haï : *vous l'avez échappé.*

Il distribua toujours, à ceux qu'il plaçoit lui-même dans l'armée, les chevaux, les mulets, les habits, l'argent et les ornemens d'usage. Aux Saturnales et aux Sigillaires il envoyoit souvent, sans qu'ils s'y attendissent, des présens à ceux qu'il estimoit; il en recevoit pareillement d'eux avec plaisir, et leur en rendoit à son tour. Lorsqu'il donnoit de grands repas,

pour découvrir les fraudes des pourvoyeurs de vivres, il se faisoit présenter les plats des autres tables, même des dernières. Il s'attachoit tous les Rois par ses largesses. Il se baignoit souvent en public et avec tout le monde ; c'est ce qui lui fournit un jour matière à un badinage dont on se souvient encore ; ayant vu un vétéran qu'il avoit connu autrefois, se frotter le dos et le reste du corps contre la pierre, il lui demanda pourquoi il se servoit du marbre pour cela ; sur la réponse que lui fit ce militaire qu'il n'avoit point de domestique, il lui donna des esclaves et de l'argent ; mais le lendemain plusieurs vieillards se trouvant au bain, et se frottant de la même manière pour attirer sa libéralité, il les fit venir et leur ordonna de s'aider réciproquement. Il faisoit gloire de paroître ami du peuple ; sa passion pour les voyages étoit si grande qu'il vouloit voir par lui-même tout ce qu'il avoit lu des divers pays. Il supportoit le froid et l'intempérie des saisons, au point qu'il n'avoit jamais la tête couverte. Il eut beau-

coup de déférence pour plusieurs Rois ; il acheta la paix de la plupart, fut méprisé par quelques-uns, et fit des largesses à un grand nombre ; mais il n'en traita aucun aussi magnifiquement que le Roi d'Ibérie, qui, sans compter les superbes présens qu'il reçut, fut encore gratifié d'un éléphant et d'une cohorte de cinq cents hommes. Pharasmane, à son tour, envoya entr'autres choses précieuses, des casaques travaillées en or. Adrien, pour se moquer de ce Prince, couvrit de ces casaques trois cents criminels qu'il exposa ensuite dans l'arène.

Lorsqu'il rendoit la justice il n'étoit pas seulement assisté de ses amis et des personnes de sa suite, mais encore de Jurisconsultes tels que Jules Celse, Salvius Julien, Neratius Priscus et autres semblables personnages, tous approuvés par le Sénat. Il statua, entre autres, qu'il ne seroit permis, dans aucune cité, de détruire des maisons pour en transporter les matériaux (1) dans une autre ville.

(1) Il faut entendre, par ces matériaux, les mar-

*

Il accorda aux enfans des proscrits la douzième partie des biens de leurs pères ; il n'admit pas les accusations de crime de lèze-majesté ; il refusa les héritages des gens qu'il n'avoit pas connus, et n'en accepta jamais de ceux qu'il connoissoit, s'ils avoient des enfans. Il établit que celui qui trouveroit un trésor dans son fond, en seroit légitime possesseur ; que s'il le trouvoit dans le fond d'un autre, il le partageroit avec le propriétaire ; enfin, que le fisc en auroit la moitié, si le fond appartenoit au public. Il ôta aux maîtres la liberté de faire mourir leurs esclaves, voulant, si ces esclaves le méritoient, qu'ils fussent condamnés par les juges. Il défendit de vendre, soit à un maître gladiateur, soit à un marchand d'esclaves, un valet ou une servante, sans s'être suffisamment légitimé (1). Il condamna ceux qui, étant

bres, les choses précieuses, les peintures, et tous les ornemens qui servoient à l'embellissement des édifices. V. *Pline*, *L.* 35. *ch.* 14.

(1) C'est-à-dire, sans avoir prouvé que ces domes-

majeurs, avoient dissipé leur bien, à être baffoués (1) en plein théâtre et puis chassés; il abolit les prisons des esclaves et des affranchis. Les bains des hommes furent séparés de ceux des femmes (2). On s'informa plus de tous les esclaves d'un maître qui avoit été assassiné dans sa maison, mais seulement de ceux qui s'étoient trouvés à portée d'entendre ses cris. Comme Empereur il exerça dans l'Etrurie les fonctions de Préteur; il fut Dictateur, Edile, Décemvir dans les

---

tiques étoient réellement des esclaves. *Grut. Thes. crit. T.* 6. *p.* 1082.

(1) **Καταμιδιῦσθαι.** Casaubon observe que c'étoit un usage chez les Grecs, d'habiller ridiculement, de faire asseoir sur un âne, et d'exposer aux huées du public certains coupables. Dans quelques villes on couvroit d'un panier la tête des dissipateurs, qui étoient obligés d'essuyer dans cet état les railleries des passans. V. *Nicolas de Damas, des Coutumes des Peuples.* Le plus grand nombre des éditions porte *Catomidiari* qui signifieroit alors **κατ' ὤμων τύπτεσθαι**, être battu de verges entre les deux épaules. Saumaise, Vossius et Donat penchent pour ce dernier sens. V. *G. J. Vossius, Etymolog ling. lat. Gruther. Thes. crit. T.* 6. *p.* 1083

(2) Dion Cassius dit qu'Agrippa construisit, pen-

villes latines, Tribun du peuple à Naples, et dans sa patrie Magistrat Quinquennal (1); il remplit cette dernière charge à Adria comme dans sa seconde patrie, et fut Archonte à Athènes.

Il construisit des édifices dans presque toutes les villes et y célébra des jeux. Il fit, dans le stade d'Athènes, une chasse de mille bêtes; il ne bannit jamais de la ville un valet de chasse (2), ou un comédien.

Après des fêtes sans nombre qu'il donna à Rome, il distribua des aromates au peuple, à l'honneur de sa belle-mère. Pour honorer la mémoire de Trajan, il fit répandre sur les degrés de l'amphi-

dant son édilité, des bains publics destinés au service des hommes et des femmes. *L.* 49. *p.* 600. Plutarque rapporte que Caton le Censeur, blâmoit beaucoup l'usage où les deux sexes étoient de se baigner ensemble. Si Adrien détruisit cet abus, ce ne fut pas pour long-temps, puisque Marc-Aurèle renouvela la même défense dont l'impur Héliogabale se joua dans la suite.

(1) On les appeloit ainsi parce que l'exercice de leurs fonctions duroit cinq ans.

(2) *Venatores domestici*, c'étoient des esclaves qui poursuivoient les animaux dans l'arène.

théâtre des essences et du safran (1) ; on représenta, selon l'ancien usage, des pièces de toute espèce ; il permit aux acteurs attachés à la cour de jouer devant le peuple ; il tua, dans le cirque, un grand nombre de bêtes, et souvent jusqu'à cent lions ; il donna fréquemment au peuple l'amusement des danses militaires pyrrhiques, et assista plus d'une fois aux combats des gladiateurs. Quelques nombreux monumens qu'il eût dressés, il ne mit son nom qu'au temple de son bienfaiteur Trajan. Il répara dans Rome le Panthéon, les parcs Jules,

(1) Il paroît qu'on dissolvoit le safran dans du vin, et qu'ensuite au moyen de conduits percés d'une infinité de petits trous, on le faisoit tomber sur les degrés du théâtre comme une pluie imperceptible. V. *Apul. Métamorph.* 10. *p.* 352. *Pline*, *L.* 21. *ch.* 5. J'observerai, sur ce passage de Pline, que son habile traducteur, M. Poinsinet de Sivry, semble s'être trompé en faisant dire à Pline que le safran réduit en poudre est propre pour le théâtre ; *sed vino mirè congruit præcipuè dulci : tritum ad theatra replenda.* M. de Sivry met deux points après *dulci*, et fait du reste un sens séparé, j'ose croire qu'il faut lire *præcipuè dulci tritum, ad theatra replenda.* C'est dans ce sens aussi que le prend Pitiscus.

la Basilique de Neptune (1), plusieurs lieux sacrés, la placè d'Auguste et les bains Agrippa; il consacra tous ces différens édifices sous leurs anciens noms. Il donna le sien à un pont (2) qu'il fit faire; il construisit sur le Tibre son tombeau (3), et transporta dans un nouveau temple la statue de la bonne Déesse (4). L'Architecte Detrianus (5) fut chargé, en

(1) Pitiscus croit que c'est le portique des Argonautes, situé dans le Champ-de-Mars, et il se fonde sur Dion Cassius, qui dit positivement qu'on l'appelle Portique de Neptune, à l'occasion des victoires remportées sur mer. *Dion Cass. L.* 53. *p.* 721. On trouve quelquefois le mot de Portique employé pour celui de Basilique, parce que ces édifices étoient également couverts et soutenus de colonnes.

(2) *Pons Ælius*, aujourd'hui le Pont St.-Ange.

(3) Procope est le seul Historien qui parle en détail de ce monument, auquel il donne tantôt le nom de tombeau, tantôt celui de tour ou de forteresse d'Adrien. *L.* 1. *de la Guerre des Goths.* Il paroît cependant que ce Prince n'y mit pas la dernière main, puisque J. Capitolin range cet édifice au nombre des ouvrages d'Antonin le Pieux. C'est à présent le château St.-Ange.

(4) Je suis ici le sentiment de Casaubon.

(5) On ne trouve rien sur cet Architecte dont le nom est peut-être altéré.

le laissant debout et suspendu, d'enlever de la place où est actuellement le temple de la ville, le Colosse, masse si lourde qu'il fallut encore employer vingt-quatre éléphans. Après avoir consacré au Soleil cette statue qui, auparavant, l'avoit été à Néron (1) qu'elle représentoit, il chargea Apollodore (2) d'en faire une pareille pour la dédier à la Lune.

Adrien avoit dans la conversation une très-grande politesse, même envers les personnes du plus bas rang, et il détestoit ceux qui sembloient lui envier ce plaisir de l'humanité, sous le prétexte qu'il falloit faire respecter la majesté du trône (3). Il proposa en plein Musée aux

(1) V. *Pline*, *L.* 34 *ch.* 7. *L.* 35. *ch.* 7. *Suétone, Vie de Néron.*

(2) Dion Cassius parle beaucoup de cet Architecte dans la Vie d'Adrien. Trajan s'entretenant un jour avec Apollodore d'édifices et de bâtimens, Adrien voulut aussi en raisonner, ce qui impatienta l'Artiste qui lui dit : *Allez peindre vos citrouilles, vous ne vous entendez pas à ceci.*

(3) Peut-être ceci porte-t-il moins contre les adulateurs, que contre ceux qui s'approchoient de

doctes d'Alexandrie plusieurs questions et y satisfit lui-même. Marius Maximus dit qu'il étoit naturellement cruel, et que ce fut précisément ce qui le porta à faire plusieurs actes de bonté, parce qu'il craignoit la destinée de Domitien. Quoiqu'il n'aimât pas les inscriptions qu'on met aux monumens, il donna le nom d'Adrianople à plusieurs villes, ainsi qu'à Carthage même et à un des quartiers d'Athènes. Il fit aussi porter ce nom à une infinité d'acqueducs. Il établit le premier un avocat du Fisc (1). Il eut beaucoup de mémoire et de grands talens, puisqu'il dictoit lui-même ses harangues et répondoit à tout : on a conservé plusieurs de ses bons mots, car il aimoit la raillerie. On sait qu'ayant renvoyé un homme tout blanc de vieillesse, et celui-ci revenant à la charge après avoir teint ses cheveux, Adrien lui dit : *J'ai déjà refusé cette grace à votre père.* Il savoit si bien, sans le se-

lui en tremblant, dans l'idée qu'ils lui témoignoient mieux par là leur respect.

(1) L'avocat du Fisc étoit chargé de faire valoir les droits du Prince et d'avoir soin de ses revenus.

cours de personne, les noms d'un grand nombre de ses sujets, qu'il suffisoit qu'il les eût entendus tous ensemble une fois pour qu'il pût relever les Nomenclateurs eux-mêmes lorsqu'ils se trompoient. Il nommoit tous les vétérans qu'il avoit congédiés. Il n'avoit besoin que de parcourir des livres, souvent peu connus, pour être en état d'en rendre compte. Il écrivoit, il dictoit, il écoutoit, il conversoit avec ses amis, et tout cela dans le même temps. Il étoit tellement au fait de l'état des deniers publics, qu'il n'est point de particulier qui connoisse aussi bien ses affaires domestiques. Il aima les chiens et les chevaux au point de leur ériger des tombeaux.

Ayant chassé assez heureusement dans un certain endroit, pour tuer un ours, il y bâtit une ville qu'il nomma Adrianothère. Il ne laissoit point de repos aux juges, jusqu'à ce qu'il eût tiré d'eux tous les éclaircissemens nécessaires pour connoître la vérité. Il ne vouloit pas que ses affranchis parussent en public, ni que

l'on crût qu'ils avoient quelque crédit sur son esprit ; il attribuoit tous les vices des Princes qui l'avoient précédé, à cette espèce d'hommes ; il suffisoit qu'un d'eux se vantât de ses bonnes graces, pour qu'il le punît aussitôt. De-là ce trait sévère, il est vrai, mais qui a pourtant quelque chose de plaisant ; c'est qu'ayant vû un jour un de ses domestiques se promener sous ses yeux entre deux Sénateurs, il chargea quelqu'un d'aller le souffleter et lui dire : *Il ne vous appartient pas de vous promener avec ceux dont vous pouvez être encore l'esclave.*

De tous les mets il aimoit de préférence le tétrapharmaque, qui étoit un composé de chair de faisan, de tetine de truie, de jambon, et d'une pâte croquante. Le règne d'Adrien ne fut pas exempt de disette, de famine, et de tremblement de terre ; il tâcha, autant qu'il le put, de détourner ces maux par des sacrifices, et soulagea plusieurs provinces qui avoient beaucoup souffert : le Tibre se déborda aussi sous ce Prince.

Adrien donna à plusieurs villes le droit du latium (1) et remit à plusieurs le tribut. Il n'y eut point de guerre considérable pendant qu'il règna, et à peine parla-t-on de ses expéditions militaires (2). Sa libéralité envers les soldats et le soin qu'il prit d'eux, l'en firent extrêmement aimer. Il vécut toujours en paix avec les Parthes, parce qu'il rappela le Prince que Trajan leur avoit donné. Il permit aux Arméniens, qui n'avoient eu sous Trajan qu'un Lieutenant, d'avoir un Roi. Il n'exigea pas de la Mésopotamie le tribut que son prédécesseur lui avoit imposé. Il fut très-bien avec les Albains et les Ibériens dont il combla les Rois de largesses, quoiqu'ils négligeassent de venir le voir. Les Rois de la Bactriane lui demandèrent son amitié par des Ambassadeurs.

(1) Les privilèges en étoient moins étendus que ne l'étoient ceux du droit de bourgeoisie.

(2) Il faut pourtant excepter la guerre des Juifs, dans laquelle, si cette nation fut horriblement maltraitée, les Romains firent aussi des pertes très-considérables. V. *Dion Cass. L.* 59. *p.* 1161. 1162.

Adrien donna souvent des Tuteurs aux pupilles, et mit le même ordre dans la discipline civile que dans la militaire. Il voulut que les Sénateurs et les Chevaliers romains ne parûssent qu'en toge en public, excepté lorsqu'ils revenoient d'un souper, ce qu'il observa lui-même tant qu'il fut en Italie. Il recevoit debout les Sénateurs qu'il avoit invités à manger, et il étoit toujours à table, ou avec le manteau, ou avec la toge rabattue (1). Il modéra les frais des procès et les ramena à l'ancien usage. Il défendit d'entrer dans Rome avec des voitures trop chargées, ou à cheval dans les villes. Il ne permit à personne, si ce n'est aux malades, de se baigner en public avant huit heures. Il eut le premier des Chevaliers romains pour Secrétaires et pour Maîtres des requêtes. Il fit du bien, de son propre mouvement, à ceux qui, étant pauvres, n'avoient point contribué à leur misère, et ne pouvoit souffrir ceux qui

(1) C'est ainsi que j'entends avec Montfaucon et le Ferrari *submissâ togâ*. V. *Antiq. expl. T.* 3. *p.* 19.

s'étoient enrichis par la ruse. Il eut un très-grand soin des divers cultes établis à Rome, méprisant ceux qui étoient étrangers. Il remplit la place de Souverain Pontife. Il assista fréquemment, dans la capitale et dans les provinces, à la discussion juridique des affaires, admettant dans son conseil des Consuls, des Prêteurs, et ce qu'il y avoit de mieux parmi les Sénateurs. Il fit nettoyer et dégager l'ouverture du lac Fucin (1). Il établit quatre personnages consulaires comme juges sur toute l'Italie. Il n'étoit point tombé de pluie en Afrique depuis cinq ans, et ce qui fit aimer Adrien des Africains, c'est qu'il plut à son arrivée.

La coutume où il étoit de voyager partout la tête nue, même au milieu des pluies et des frimats, lui attira une maladie dangereuse. Occupé du soin de se donner un successeur, il pensa d'abord à ce Servien, qu'il força ensuite, comme

(1) Aujourd'hui Lago di Celano dans le royaume de Naples.

nous l'avons dit, à se faire mourir. Il eut en aversion Fuscus (1) auquel des présages et des prodiges faisoient espérer l'Empire. Il eut également des soupçons contre Plétorius Népos, qu'il avoit tant aimé qu'il permettoit que cet Officier refusât, lorsqu'il étoit malade, de recevoir sa visite; il traita de même Térentius Gentianus, qui fut d'autant plus l'objet de sa haine, qu'il le voyoit aimé du Sénat. Tous ceux enfin qu'il croyoit en état de remplir le trône, il les détesta comme autant d'Empereurs futurs; cependant il réprima la violence de sa cruauté naturelle, jusqu'au moment où un flux de sang, qui le saisit dans sa maison de campagne de Tibur, le mit à l'extrémité. Dès-lors il ne se contraignit plus, et força Servien à se donner la mort, le soupçonnant d'avoir aspiré au trône, parce qu'il avoit envoyé des mets de sa table à ses domestiques; parce qu'il s'étoit assis sur le siége royal qui

(1) Il étoit fils de Claudius Fuscus Salinator, qui fut collègue d'Adrien dans le consulat, l'an de Rome 869.

étoit près du lit du Prince ; parce que ce vieillard, âgé de quatre-vingt-dix ans, avoit visité les postes des soldats avec un air de prétention. Adrien fit périr encore plusieurs autres personnes, soit ouvertement, soit par des embûches : on le soupçonna aussi d'avoir terminé les jours de son épouse Sabine en lui faisant avaler du poison. Ce fut dans cette maladie que ce Prince résolut d'adopter Cejonius Commode, gendre de ce Nigrinus qui lui avoit tendu des embûches ; c'étoit un jeune homme dont la figure lui avoit plu autrefois. Il adopta donc, malgré tout le monde, Cejonius Commode Verus, et le nomma Ælius Verus César. Adrien, à l'occasion de cette adoption, donna des jeux de cirque, et fit un présent au peuple et aux soldats. Il revêtit le nouveau César de la Préture, l'établit d'abord sur les Pannonies, lui décerna le Consulat dont il fournit les frais, et le désigna pour un second Consulat. Mais voyant que ce Prince étoit d'une santé foible, il dit plus d'une fois : *Nous nous sommes appuyés sur une paroi qui me-*

nace ruine, et nous avons perdu par l'adoption de Commode, les quatre cents millions de sesterces (1) *que nous avons donnés au peuple et aux soldats.* La santé de Commode ne lui permit pas de rendre grace devant le Sénat de son adoption, et son mal augmentant, il expira en dormant le premier janvier, après avoir pris une trop forte dose d'antidote.

Adrien, vû la solemnité du jour, défendit qu'on le pleurât (2).

Le César Ælius Verus étant mort, l'Empereur, qui sentoit que sa maladie alloit en empirant, adopta Arrius Antonin qui, dans la suite, fut surnommé le Pieux; ce Prince ne fut cependant adopté que sous la condition qu'il adopteroit à son tour Annius Verus et Marc-Antonin: ce sont les mêmes qui dans la

---

(1) Saumaise croit qu'il faut réduire cette somme à ce qui en est dit dans la Vie de Verus, à trois cents millions.

(2) C'étoit le jour auquel on faisoit des vœux pour la prospérité du Prince et de l'Empire. Les Romains évitoient soigneusement, dans leurs jours de fête,

suite ont les premiers gouverné tous deux en même-temps la République en qualité d'Augustes. On donna, à ce qu'on dit, à Antonin le surnom de Pieux, parce qu'il présenta la main à son beau-père que son grand âge empêchoit de marcher ; d'autres prétendent qu'il mérita ce surnom pour avoir soustrait plusieurs Sénateurs aux fureurs d'Adrien ; d'autres enfin que ce fut à l'occasion des honneurs distingués qu'Antonin accorda à la mémoire de ce Prince. L'adoption d'Antonin fit de la peine à bien des personnes, surtout à Catilius Sévère, Préfet de la ville, qui se flattoit d'obtenir le trône, ce qui ayant été découvert, on lui donna un successeur et il fut congédié. Adrien, souverainement dégoûté de la vie, commanda à un de ses esclaves de le percer d'une épée. A cette nouvelle Antonin et les Préfets coururent chez l'Empereur, et le conjurèrent de supporter patiemment son mal ; ce

---

tout ce qui avoit l'air de deuil et d'affliction. V. *Valère Maxime*, *L.* 5. *ch.* 10.

Prince irrité ordonna de mettre à mort celui qui l'avoit trahi : Antonin cependant le sauva ; il disoit qu'adopté par l'Empereur (1), il se croiroit coupable de la mort de ce Prince s'il permettoit qu'on lui ôtât la vie. Adrien fit aussitôt son testament, et continua cependant de s'occuper des affaires de la République. Il tenta encore après cela de se donner la mort, mais on lui arracha le poignard des mains, ce qui le rendit furieux. Il demanda du poison à un Médecin qui aima mieux se tuer que de lui en donner.

Dans le même-temps parut une femme qui prétendoit avoir été avertie en songe d'insinuer à l'Empereur qu'il se gardât bien de se tuer, puisqu'il se rétabliroit, et qu'ayant négligé d'obéir à cet avis, elle avoit perdu la vue, mais qu'un nouvel avertissement lui promettoit sa guérison si elle tomboit aux genoux du Prince

(1) J'ai traduit cet endroit d'après le sentiment de Casaubon, qui me paroît supposer avec fondement que l'ordre de ces deux périodes a été altéré.

et lui donnoit ce conseil. Cette femme ayant obéi à ce songe recouvra l'usage de la vue après s'être lavé les yeux avec l'eau qui étoit dans le temple d'où elle sortoit. Un Pannonien aveugle de naissance vint à Adrien, qui avoit la fièvre et qui le toucha, aussitôt l'aveugle reprit l'usage de ses yeux et la fièvre quitta l'Empereur : Marius Maximus donne à entendre que ces faits furent l'ouvrage de l'artifice (1).

Adrien se rendit ensuite à Bayes et laissa Antonin à Rome pour y commander; mais ce séjour n'apportant aucune diminution à son mal, il manda Antonin et expira en sa présence le 10 juillet. Adrien, détesté de tout le monde, fut enterré à Pouzzoles dans la maison de Cicéron. Au moment de sa mort, de crainte que Servien, âgé de quatre-vingt-dix ans, ne lui survécût et ne règnât après lui (ainsi qu'il le croyoit), il le fit mourir; il condamna encore à la mort,

(1) Vraisemblablement pour écarter de l'esprit d'Adrien, le dessein de hâter sa mort.

pour de légères fautes, plusieurs personnes qu'Antonin sauva. On dit qu'il fit en mourant ces vers :

Ma petite ame, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille, et Dieu sache où tu vas;
Tu pars seulette et tremblotante, hélas!
Que deviendra ton humeur folichonne?
Que deviendront tant de jolis ébats?

Il en faisoit aussi de grecs qui ne valoient pas mieux.

Adrien vécut soixante-douze ans, cinq mois et dix-sept jours; il en règna vingt-un et onze mois. Il étoit grand, bien fait de sa personne et fort robuste; ses cheveux ne frisoient que par art; il portoit une longue barbe pour couvrir quelques plaies qu'il avoit au visage. Il montoit souvent à cheval et marchoit aussi beaucoup. Il s'exerça toujours au maniement des armes et au javelot; très-souvent il tua à la chasse un lion de sa main. Il se rompit un jour la cheville du pied et la cuisse. Il partagea constamment sa chasse avec ses amis.

Les festins qu'il donnoit étoient accompagnés, suivant les occasions, de

tragédies, de comédies, d'atellanes (1), de sambuques (2) et de récits en vers et en prose. Il orna d'édifices admirables sa campagne de Tibur (3), et l'on y voyoit les noms des provinces et des lieux les plus célèbres, tels que le Lycée, l'Académie, le Prytanée, Canope, le Pæcile, le Temple; pour ne rien oublier, il y fit une représentation du séjour des ombres.

(1) Les atellanes étoient des espèces de comédies, mais dans le genre grave, et dont les traits plaisans et comiques, étoient toujours dictés par la décence. Ce nom leur venoit de la ville d'Atella, aujourd'hui Sant Arpino dans la terre de labour. Ces pièces n'étant jouées que par de jeunes citoyens romains, n'exposoient point leurs acteurs au mépris dont on accabloit les comédiens ordinaires qui étoient des esclaves nés. Si ceux qui représentoient les atellanes, n'étoient point exclus de leurs tribus, et pouvoient même entrer au service, c'étoit moins à cause du caractère de ces pièces qu'en considération de la naissance et de la qualité des acteurs V *Valère Maxime*, *L.* 1. *ch.* 4. 3. *Sigon. de Ant. jur. civ. rom. L.* 1. *ch.* 18.

(2) Instrumens qu'on suppose analogues à nos harpes; c'étoient principalement des femmes qui en jouoient.

(3) Aujourd'hui Tivoli, dans la campagne de Rome, à cinq milles de cette capitale.

Voici quels furent les signes avant-coureurs de la mort d'Adrien. Le dernier jour anniversaire de sa naissance, pendant qu'il sacrifioit et faisoit des vœux pour Antonin, sa robe se détachant d'elle-même découvrit (1) sa tête; son anneau, sur lequel étoit son image, tomba de son doigt. La veille de ce jour, on ne sait qui vint au Sénat en hurlant; Adrien en fut aussi ému, que si cet homme, quoique personne ne comprit ce qu'il disoit, lui eût annoncé sa fin. Voulant un jour dire dans le Sénat, *après la mort de mon fils*, Adrien dit, *après ma mort.* Il songea de plus que son père lui donnoit une boisson assoupissante, une autre fois qu'un lion l'étouffoit. Lorsque ce Prince fut mort, bien des gens en dirent beaucoup de mal. Le Sénat voulut annuller tout ce qu'il avoit fait, et ne lui accorda l'honneur de l'apothéose qu'aux instances de son suc-

(1) Casaubon lit *aperuit* au lieu d'*operuit*. On sait que les anciens avoient la coutume de couvrir leur tête pendant qu'ils sacrifioient. V. *Plut. Quest. Rom.* 10. *Servius sur Virgile, Æneïd. L.* 3. *v.* 405.

cesseur. Antonin lui fit bâtir un temple à Pouzzoles au lieu d'un tombeau ; il ordonna un combat, qui se feroit de cinq en cinq ans, lui assigna des Prêtres et une confrairie, et fit plusieurs autres choses qui tenoient du culte divin, et qui selon plusieurs, contribuèrent, comme nous l'avons dit, à lui mériter le surnom de Pieux.

VIE DE L'EMPEREUR
ÆLIUS VERUS,

PAR ÆLIUS SPARTIEN.

AUGUSTE DIOCLÉTIEN, j'ai résolu de soumettre à vos sublimes lumières non seulement l'Histoire, telle que je l'ai déjà écrite, de ceux qui, jusqu'au divin Adrien, ont occupé le trône où vous êtes assis, mais encore celle de ceux qui, sans être Empereurs ni Augustes, n'ont eu que le nom de César, ou qui, par quelque cause que cela ait été, ont paru pouvoir se flatter d'arriver au rang suprême. Je mets à leur tête Ælius Verus, qui n'a été que simple César (1) après qu'Adrien l'eût fait entrer par adoption dans sa famille;

(1) Je suis le sentiment de Saumaise, qui croit que le mot *primus* est de trop, et que Spartien veut simplement dire que la seule chose qui soit digne de remarque dans la Vie de Verus, c'est qu'il a eu le titre de César, comme il le dit plus bas.

mais comme je n'ai que peu de choses à en dire, pour que la Préface ne soit pas plus longue que le Livre, j'entrerai d'abord en matière.

La Vie de Céjonius Commode, appelé aussi Ælius Verus, qu'Adrien, après avoir fait de fréquens voyages, adopta sur la fin de ses jours au milieu de cruelles infirmités, n'offre rien de remarquable si ce n'est qu'il obtint le titre de César, non par testament, selon l'ancien usage, ni de la même manière que Trajan fut adopté, mais à peu-près ainsi que de nos jours vous avez daigné l'accorder aux Césars Maximien et Constance, comme à de jeunes gens d'illustre origine destinés à être un jour les héritiers du trône.

Il me paroît naturel de dire un mot de la dénomination de César, seul titre qu'ait porté le Prince dont j'écris la Vie. J'observerai que ce mot vient, selon le sentiment de très-savans hommes, ou de l'éléphant (appelé dans la langue des Maures Cæsa) que tua dans un combat celui qui le premier prit le nom de César, ou de ce qu'il fallut, sa mère étant

morte avant de le mettre au monde, recourir à une opération pour lui donner le jour, ou de ce qu'il naquit avec la tête garnie de longs cheveux, ou enfin de ce qu'il avoit les yeux bleus d'une vivacité peu commune ; et certes à laquelle de ces causes qu'on l'assigne, ce sera toujours à un heureux destin qu'il faudra attribuer la célébrité d'un nom qui durera autant que l'univers.

Celui dont je parle se nomma d'abord Lucius Aurelius Verus; Adrien le fit passer ensuite dans la famille des Æliens, c'est-dire dans la sienne, et le nomma César. Son père, auquel les uns ont donné le nom de Verus, d'autres celui de Lucius Aurelius, plusieurs celui d'Annius, s'appeloit Cejonius Commode. Tous ses ancêtres, qui tiroient leur origine de l'Étrurie ou de Faventia, étoient de très-bonne condition. Je parlerai avec plus de détails de sa famille dans la Vie de son fils Lucius Aurelius Cejonius Commode Verus Antonin, que le Prince de ce dernier nom eût ordre d'adopter. On doit trouver dans un Ouvrage qui traite

de ce Prince, dont il y a beaucoup de choses à dire, tout ce qui concerne sa généalogie.

Ælius Verus fut donc adopté par Adrien dans le temps (comme je l'ai dit ci-dessus), où l'affoiblissement de sa santé le fit naturellement penser à se donner un successeur. Verus fut fait d'abord Préteur, puis Général et Gouverneur des Pannonies et aussitôt Consul. Comme il étoit destiné à l'Empire, il fut encore désigné pour un second consulat. On célébra son adoption en donnant le congiaire au peuple, trois cents millions de sesterces aux soldats, et des jeux dans le Cirque; rien ne fut oublié de ce qui pouvoit solemniser la joie publique. Verus avoit tant de crédit sur l'esprit d'Adrien, qu'oûtre les témoignages d'affection que ce Prince lui accordoit comme à son fils adoptif, il en obtenoit encore tout ce qu'il demandoit par lettres. Verus ne négligea pas les provinces qui lui étoient confiées. Car conduisant bien, ou plutôt heureusement les affaires, s'il n'acquit pas la réputation de grand Général,

il passa du moins pour un bon Officier. Mais sa constitution étoit si foible, qu'Adrien se repentit peu après de l'avoir adopté, qu'il pensa souvent à en préférer d'autres, et qu'il l'auroit vraisemblablement écarté de la famille royale s'il eût vécu plus long-temps. Ceux qui ont écrit la Vie d'Adrien avec beaucoup de soin, assurent que ce Prince étoit au fait de l'horoscope de Verus, et que bien qu'il ne le trouvât pas propre à gouverner la République, il l'avoit adopté cependant pour assouvir sa passion et s'acquitter, comme le disent quelques-uns, d'un serment qu'il avoit fait dans le secret à Verus. Marius Maximus, pour prouver qu'Adrien entendoit l'astrologie, dit que ce Prince étoit si fort au fait de tout ce qui le regardoit, qu'il écrivit ce qui devoit lui arriver tous les jours de sa vie jusqu'à l'heure de sa mort. Il est assez connu que l'Empereur disoit souvent en parlant de Verus :

Pour l'en priver bientôt les Destins en colère,
O mon fils ne feront que l'offrir à la terre.

Ænéide, *L.* 6. *v.* 870.

On raconte que récitant ces vers un jour qu'il se promenoit dans un petit jardin, un des gens de lettres, dans la société desquels Adrien se plaisoit, voulut continuer en disant :

S'ils pouvoient, justes Dieux, jouir de vos présens,
Les Romains à vos yeux paroîtroient trop puissans.

***Ibid.* v. 871, 872.**

Et qu'Adrien lui répondit : *ces vers ne sont pas faits pour la Vie de Verus*, et ajouta :

Si du moins je pouvois sur sa tombe répandre,
Les plus belles des fleurs pour honorer sa cendre.

***Ibid. L.* 6. *v.* 884, 85, 86, 87.**

On rapporte aussi qu'il disoit en badinant : *J'ai adopté un Dieu et non un fils ;* et sur ce qu'un homme d'esprit qui étoit présent lui dit : *mais quoi, si l'horoscope de celui qui vivra, comme nous le croyons, a été mal fait !* Adrien lui répliqua : *Il vous est aisé de parler ainsi, à vous qui cherchez un héritier pour vos biens, et non pour la République.*

D'où il paroît que l'Empereur pensoit à choisir un autre sujet, et sur la fin de

sa vie à éloigner Verus de l'Empire ; mais l'événement seconda ce dessein, car Ælius revenant de province et se préparant à réciter, pour rendre graces à son père, un très-beau discours qu'on lit encore aujourd'hui, et qu'il avoit composé ou lui-même, ou avec le secours de quelqu'un de ses Secrétaires, il mourut le premier de janvier après avoir pris un breuvage dont il espéroit du soulagement. Adrien défendit, vû la solemnité du jour, de le pleurer.

Verus étoit d'un commerce très-agréable, instruit dans les belles-lettres, et, selon quelques esprits mal intentionnés, aimé d'Adrien plus pour sa figure que pour ses vertus. Il ne parut pas long-temps à la cour ; s'il ne fut pas tout-à-fait sans reproches dans la vie privée, il ne s'oublia pas cependant au point de faire honte à son nom ; il aimoit la parure, étoit bien fait, d'une taille majestueuse et beau de visage ; il joignoit à tout cela une éloquence mâle, de la facilité à faire des vers, et des talens qui n'auroient pas été inutiles à la Républi-

que. Ceux qui ont écrit sa Vie racontent beaucoup de choses de ses plaisirs, qu'il porta quelquefois trop loin, quoiqu'il ne les poussât pas jusqu'à l'infamie. Ce fut lui qui inventa, à ce qu'on prétend, le tetrapharmaque ou plutôt le pentapharmaque, mets dont Adrien fit toujours depuis ses délices, et qui consistoit dans un mélange de tetines de truie, de chair de faisan, de paon, de jambon, de sanglier et d'une pâte croquante. Marius Maximus, en parlant de ce plat, le nomme tetrapharmaque et non pentapharmaque, ainsi que nous l'avons vu dans la Vie d'Adrien. On parle encore d'un autre raffinement de volupté que Verus avoit imaginé; c'étoit un lit avec quatre dossiers élevés qu'embrassoit de toute part un résau fort délié : après l'avoir fait remplir de roses, dont on avoit ôté tout le blanc, Verus, couvert de parfums tirés de la Perse, s'y couchoit avec ses maîtresses, et se couvroit d'un voile fait de fleurs-de-lis. Quelques personnes l'imitent quant aux roses et aux lis choisis avec soin pour être ré-

pandus sur les tables et sur les lits à manger. Si ces goûts ne sont pas bien séans, du moins ne font-ils pas un mal direct à la société.

Il avoit toujours dans son lit les livres d'Ovide qui traitent de l'amour, et les épigrammes de Martial qu'il appeloit son Virgile. On doit encore regarder, comme un amusement frivole, qu'il ait fait mettre souvent, ainsi qu'on représente les amours, des ailes à ses coureurs, et leur ait imposé les noms de divers vents, tels que Borée, Notus, Aquilon, Circius et autres, les faisant courir sans relâche et sans pitié. Il répondit un jour à son épouse qui se plaignoit de ses goûts étranges : *Permettez que je m'amuse ailleurs, le nom d'épouse est un titre de dignité et non de plaisir.* Son fils Antoine Verus est celui qu'adopta Marc-Aurèle, et qui certainement partagea l'Empire avec ce Prince. Car ce sont eux qui, les premiers, ont été appelés les deux Augustes, et les fastes consulaires non seulement nomment les deux Antonins, mais encore les deux

Augustes. La nouveauté et l'importance de cet événement, a même fait que quelques fastes consulaires sont partis de de cette époque pour fixer l'ordre des Consuls.

Adrien fit distribuer, en faveur de l'adoption d'Ælius, des sommes immenses au peuple et aux soldats. Mais ce Prince railleur, voyant qu'Ælius étoit d'une constitution si foible qu'il ne pouvoit pas manier un bouclier d'un certain poids, dit : *J'ai inutilement répandu trois cents millions de sesterces parmi le peuple et parmi l'armée, je me suis appuyé contre un mur qui chancelle, et qui bien loin de soutenir la République, ne peut pas même me soutenir.* Tels furent les propos que tint Adrien à son Préfet. Celui-ci les ayant rapportés, le César Ælius, à qui ils revinrent, en fut dans une inquiétude qui tenoit du désespoir; Adrien, pour affoiblir l'impression qu'avoient fait ces discours sur l'esprit du jeune Prince, congédia le Préfet, et en nomma un autre, mais cette attention ne servit de rien. Le César Lucius Céjonius Commode

Verus Ælius (car il portoit tous ces noms) mourut : il fut enterré en Empereur, et il n'eut de cette dignité que la sépulture. Adrien le regretta en bon père et non en bon Prince. Car quelques amis cherchant avec soin qui pourroit être adopté, *j'y ai déjà pensé*, répondit-il, *du vivant de Verus*, par où il découvrit sa pénétration, ou la connoissance qu'il avoit de l'avenir. Enfin après de longues incertitudes, il adopta Antonin surnommé le Pieux, sous la condition que celui-ci adopteroit à son tour Marcus et Verus, et qu'il donneroit sa fille à Verus et non à Marcus. Adrien ne vécut pas plus long-temps étant accablé de langueurs et de diverses infirmités, ce qui lui faisoit dire souvent que c'étoit lorsqu'il se portoit bien, qu'un Prince devoit mourir, et non lorsqu'il étoit affoibli par l'âge et les souffrances.

Il fit dresser partout des statues colossales à Ælius Verus, et dans quelques villes il lui fit bâtir des temples. Enfin en considération de ce Prince, il voulut, comme nous l'avons déjà dit, qu'Antonin

le Pieux adoptât non seulement Marc-Aurèle, mais encore le fils de Verus, son neveu, qui, à la mort d'Ælius, étoit demeuré dans la famille d'Adrien, *il faut* disoit-il, *que la République ait quelque chose de Verus,* ce qui contredit manifestement ce qu'on a débité du regret qu'avoit Adrien de cette adoption, puisque le second Verus n'eut rien de recommandable et qui fit honneur à la famille impériale, que la douceur de ses mœurs.

Telles sont les choses que j'avois à dire du César Verus; quoique bien des gens regardent ces détails comme peu utiles, je ne les ai pas passés sous silence, mon dessein étant de satisfaire à mon devoir, en traçant l'Histoire de tous ceux qui depuis le Dictateur César, c'est-à-dire, depuis le divin Jules, ont été appelés Césars, Augustes ou Princes, et qui ont été adoptés, ou qui étant fils ou alliés d'Empereurs, ont reçu le nom de César.

VIE DE L'EMPEREUR ANTONIN LE PIEUX,

PAR JULES CAPITOLIN.

TITE-AURÈLE Fulvius Bojonius Antonin le Pieux, étoit originaire, du côté de son père, de la ville de Nismes dans la Gaule Transalpine. Son aïeul Tite-Aurèle Fulvius, après avoir rempli divers postes, fut deux fois Consul et enfin Préfet de la ville. Son père Aurèle Fulvius, qui fut également Consul, étoit un homme intègre et de mœurs pures. Son aïeule maternelle se nommoit Bojonia Procilla, et sa mère Arria Fadilla avoit épousé en secondes noces Julius Lupus homme consulaire. Son aïeul maternel Arrius Antonin fut deux fois Consul; c'étoit un homme de bien et qui parut plaindre Nerva que le destin élevoit à l'Empire (1). Julia Fadilla étoit sa sœur uterine, et

(1) V. *Aurelius Victor. Epitom. ch.* 12.

Arria Faustina, fille d'Annius Verus, sa femme. Il eut deux fils et deux filles. L'aînée épousa Lamia Syllanus, et la cadette Marc-Antonin. Antonin le Pieux naquit dans une maison de campagne au voisinage de Lanuvium (1) le 19 septembre, sous le consulat de Cornelius Dolabella et sous le douzième de Domitien; il fut élevé à Lore (2) qui est sur la voie Aurélienne, et il y bâtit dans la suite un palais dont on voit encore aujourd'hui des restes; il passa son enfance tantôt avec son aïeul maternel, tantôt avec son aïeul paternel; il aima religieusement ses parens, aussi ses cousins et son beau-père l'enrichirent-ils en lui laissant leurs successions.

Sa figure étoit intéressante, son esprit orné, ses mœurs douces, sa physionomie distinguée et son humeur agréable; à une éloquence peu commune il joignoit encore de belles connoissances

(1) Quelques Géographes croient que c'est Civita Lavinia dans l'État de l'Église.

(2) Loria-Villa à douze lieues de Rome.

en littérature ; singulièrement sobre, grand partisan de l'agriculture, plein de douceur, libéral et fort éloigné d'usurper le bien d'autrui, il pratiquoit toutes ces vertus avec prudence et sans ostentation ; c'étoit, en un mot, un Prince accompli, et qui méritoit, de l'avis de tous les gens de bien, d'être comparé à Numa.

Il reçut du Sénat le surnom de Pieux, soit parce qu'en présence de cette illustre assemblée, il présenta la main à son beau-père affoibli par l'âge (ce qui pourtant n'est pas une bien forte preuve de piété, puisqu'il faut être plus impie pour ne pas s'acquitter de ce devoir, que pieux pour y satisfaire); soit parce qu'il sauva la vie à ceux qu'Adrien, pendant sa maladie, vouloit faire périr; soit parce qu'il fit rendre, contre l'avis de tout le monde, de grands honneurs à la mémoire de ce Prince; soit parce qu'Adrien ayant voulu se détruire, il l'en empêcha par ses soins et par sa vigilance ; soit enfin parce que son règne ne fut marqué que par des actes de clémence et de douceur.

Il plaça son argent à quatre pour cent (1), c'est-à-dire, à très-bas intérêt, pour soulager, par son patrimoine, un grand nombre de personnes. Il exerça noblement la Questure et la Préture avec magnificence. Il partagea le consulat avec Catilius Sévère. Il passa presque tout le temps de sa vie à la campagne, et partout il la passa avec distinction. Il fut mis par Adrien au nombre des quatre personnages consulaires auxquels on confioit l'Italie, et la partie de ce pays où Antonin le Pieux avoit le plus de possessions (2) lui fut assignée; Adrien

(1) Le *triens* valoit quatre onces, c'est-à-dire, le tiers de l'as ou de la livre romaine. L'intérêt qu'exigeoit Antonin le Pieux étoit donc des plus modiques, puisque Perse le trouvoit déjà fort honnête à cinq.

Quid petis? Ut nummi, quos hic quincunce modesto
Nutrieras, peragant avidos sudare deunces?
Sat. 5. v. 149.

V. *Grut. Thes. critic. T.* 6 *p.* 870.

(2) C'étoit vraisemblablement la Campanie, aujourd'hui la partie la plus considérable de la terre de Labour. Nous verrons plus bas que les principales possessions d'Antonin se trouvoient dans cette contrée.

concilia par cet arrangement et la gloire et la tranquillité de cet homme rare.

Tandis qu'il gouvernoit l'Italie, il lui arriva une chose qui lui présagea l'Empire ; car au moment où il montoit sur son Tribunal on entendit, entr'autres acclamations, ces paroles : *Auguste, veuillent les Dieux vous conserver.* Il remplit en Asie le Proconsulat, de manière qu'il fut le seul qui l'emportât sur ce qu'avoit fait son aïeul (1). Il eut encore, durant cette charge, un présage de l'Empire ; car la Prêtresse de la ville de Trallis (2) au lieu de le recevoir, comme il est d'usage de recevoir les Proconsuls, en disant, *Salut Proconsul*, lui dit : *Salut Empereur.* Dans Cyzique (3) on ôta la couronne du simulacre d'un Dieu pour la mettre sur sa statue. Après son consulat, un taureau de marbre qui étoit dans un bois, se trouva suspendu par les cornes aux branches d'un arbre qui en

(1) Arius Antonin. V. *Pline*, *L.* 4. *Lett.* 3. 18.
(2) Sultanhissar dans la Natolie.
(3) Artakui dans la Natolie.

croissant l'avoient soulevé. La foudre tomba par un temps serein dans sa maison, sans y faire aucun dommage. On vit sur terre, dans l'Étrurie, des tonneaux qu'on avoit enfouis. Des essaims d'abeilles remplirent ses statues dans toute l'Étrurie. Souvent il fut averti en songe de placer l'image d'Adrien parmi ses Dieux Pénates (1). En partant pour son Proconsulat il perdit sa fille aînée. On a beaucoup parlé de l'excessive licence de la conduite de sa femme, qu'il supporta avec douleur. Après son Proconsulat il séjourna fréquemment à Rome, fut souvent du conseil d'Adrien, et dans toutes les affaires que ce Prince proposoit, Antonin se déclara constamment pour le parti de la clémence.

Voici comme on prétend que se fit son adoption. Après la mort d'Ælius Verus on assembla le Sénat. Arrius Antonin s'y rendit en aidant son beau-père

(1) Je suis la leçon de Casaubon. On sait d'ailleurs que les Romains vénéroient leurs pères morts comme des divinités. V. *Macrobe*, *Saturn. L.* 3.

à marcher, ce qui engagea, dit-on, Adrien à l'adopter; cette raison ne peut ni ne doit pas cependant avoir été la seule, Antonin ayant surtout toujours bien mérité de la République, et s'étant distingué dans son Proconsulat, par la régularité et la décence de ses mœurs. Lors donc qu'Adrien eut fait connoître qu'il vouloit l'adopter, on fixa un terme à Antonin pour déclarer s'il agréoit l'adoption. La loi de cette adoption fut que, comme Adrien adoptoit Antonin, celui-ci adopteroit M. Antonin, fils de son beau-frère, et L. Verus connu dans la suite sous le nom de Verus Antonin, fils d'Ælius Verus, qu'Adrien avoit adopté. Antonin fut adopté le cinq de Mars, et remercia en plein Sénat l'Empereur des dispositions favorables qu'il avoit eues pour lui, il fut collègue de son père et dans le Proconsulat et en qualité de Tribun. Le premier trait qu'on rapporte de lui depuis son élévation, c'est que sa femme l'ayant repris de ce qu'il s'étoit montré trop réservé dans je ne sais quelle largesse faite à ses gens, il lui dit:

« Insensée que vous êtes, ignorez-vous » donc que depuis que nous sommes » parvenus à l'Empire, ce que nous pos» sédions ne nous appartient plus? » Il donna de ses propres fonds le congiaire aux soldats et au peuple (1), et tout ce qu'Adrien avoit promis. Il contribua beaucoup à achever les ouvrages que ce Prince avoit commencés. Il fit grace à l'Italie de tout le coronaire qui avoit été offert à l'occasion de son adoption, et de la moitié aux autres provinces.

Il fut religieusement soumis à Adrien tant que ce Prince vécut. Dès qu'il fut expiré à Baies (2), Antonin transporta avec beaucoup de respect et de vénération ses cendres à Rome et les déposa dans les jardins de Domitie (3); il plaça

(1) Il est à présumer que les manuscrits ont souffert quelque altération, et qu'ils portoient le donatif aux soldats et le congiaire au peuple, comme il est dit plus bas.

(2) Dans la terre de Labour, province du royaume de Naples, environ à une heure de Pouzzoles. On voit encore, dans les environs, les ruines de plusieurs monumens antiques.

(3) Tante de Néron; ces jardins étoient sur le

même le défunt, malgré les oppositions de tout le monde, au nombre des Dieux. Il permit au Sénat de donner à sa femme Faustine le titre d'Auguste, et il agréa le surnom de Pieux. Il accepta avec plaisir les statues qu'on décerna à son père, à sa mère, à ses aïeux et à ses frères qui étoient déjà morts. Il refusa toutes les fêtes, excepté les jeux du cirque destinés à célébrer l'anniversaire de sa naissance: il consacra un bouclier magnifique (1) à Adrien et lui donna des Prêtres. A son avénement au trône il ne congédia aucun de ceux qu'Adrien avoit élevés. Il étoit si constant dans ses goûts, que les Gouverneurs de province qui se conduisirent bien, gardèrent leurs places les uns pendant sept, les autres pendant neuf ans.

Il fit plusieurs guerres par ses Généraux. C'est ainsi qu'il vainquit par Lollius Urbicus lés Bretons, faisant élever un second mur de gazon après avoir chassé ces Barbares ; il força aussi les

Tibre. Le château Saint Ange est bâti sur le terrain qu'ils occupoient.

(1) V. *Tite-Live. L.* 38. *ch.* 35.

Maures à demander la paix, et triompha, par ses Gouverneurs et ses Lieutenans, des Germains, des Daces, de plusieurs autres nations, et des Juifs qui s'étoient révoltés. Il assoupit pareillement des rebellions dans l'Achaie (1) et dans l'Egypte.

Il réprima plus d'une fois les Alains (2) qui formoient des entreprises; il ordonna à ses Gouverneurs de lever avec douceur des impôts, et fit rendre compte de leur conduite à ceux qui sortoient des bornes de la modération; jamais on ne le vit se réjouir de profits qui pouvoient être à charge aux provinces. Il écoutoit avec bonté les plaintes qu'on lui faisoit contre ses Intendans. Il demanda grace au Sénat en faveur de ceux qu'Adrien avoit condamnés, assurant que ce Prince auroit fait la même chose s'il avoit vécu. Il tempéra l'orgueil du trône par son extrême affabilité, et par-là il ne lui im-

(1) C'est aujourd'hui une partie de la Livadie.

(2) Cluvier les place dans la Moscovie sur les bords septentrionaux du Don; plusieurs Géographes, au contraire, pensent qu'ils habitoient ce que nous nommons aujourd'hui la Lithuanie.

prima que plus de majesté, au grand regret des courtisans qui, le Prince n'agissant pas par médiateurs, ne pouvoient plus effrayer les peuples de leur pouvoir, ni trafiquer en secret des emplois. Il eut pour le Sénat précisément les mêmes égards qu'il souhaitoit, étant homme privé, que le Prince eût pour lui. Il accepta, avec les expressions de la plus vive reconnoissance, le titre de Père de la patrie qu'il avoit d'abord refusé. Il perdit son épouse Faustine la troisième année de son règne ; le Sénat la consacra par des honneurs divins, par des jeux dans le cirque, par un temple, par des Prêtresses et par des statues d'or et d'argent, il consentit aussi que son effigie fut portée dans tous les jeux du cirque, et accepta la statue d'or que le Sénat lui décerna.

Il créa Consul, à la réquisition de ce corps, M. Antonin. Il désigna Questeur avant le temps, Annius Verus, qui, dans la suite, fut appelé Antonin ; il ne statua rien, ni dans les provinces, ni dans les villes, et ne fit aucun réglement avant

d'en avoir conféré avec ses amis, dont il suivoit les opinions. Il les recevoit aussi vêtu en simple particulier, et au milieu de ses affaires domestiques.

Il gouverna les peuples qui lui furent soumis avec autant d'exactitude que si eux et leurs biens lui eussent appartenu.

Toutes les provinces furent florissantes sous son règne. Les délateurs (1) disparurent. La confiscation des biens devint plus rare que jamais, de sorte qu'il n'y eut qu'un seul homme, savoir Attilius Tatien, accusé de crime de lèse-majesté, qui subit cette peine par ordre du Sénat; l'Empereur ne voulut pas qu'on recherchât ses complices, et favorisa son fils dans toutes les occasions. Priscien,

(1) *Quadruplatores* sont en général les délateurs auxquels on accordoit la quatrième partie des biens de ceux qui étoient condamnés. V. *Beroald sur Suétone*, *Vie de Néron*, *ch.* 10. *Tacite*, *Hist. L.* 4. 5. *Cicéron contre Verrès. Har.* 4.

On donnoit encore ce nom à ceux qui intentoient des actions contre des gens, qui étant condamnés, l'étoient au quadruple; par exemple, contre des usuriers. V. *J. Grut. Thes. critic. T.* 4. *p.* 874.

coupable du même crime, périt aussi, mais par une mort volontaire, et l'on fit défense d'approfondir cette conjuration. Antonin le Pieux mit dans sa manière de vivre une opulence qui n'avoit rien de blâmable, et une économie sans avarice; sa table étoit servie par ses propres esclaves, par ses oiseleurs, ses pêcheurs et ses chasseurs. Lorsqu'il s'étoit baigné, le peuple sans la moindre rétribution, pouvoit faire usage du bain dont il s'étoit servi, et il ne changea rien à sa vie privée. Il supprima les honoraires de plusieurs personnes qui lui parurent les retirer sans les mériter. Il disoit, *que rien n'étoit plus indigne, ni même plus cruel que de permettre que la République fut rongée par des gens qui ne lui rendoient aucun service :* par cette raison aussi il diminua la pension du poëte lyrique Mesomède (1). Il étoit parfaitement au fait des impôts et des reve-

(1) Selon Suidas le Poëte lyrique Mesomède, Crétois, étoit fort aimé d'Adrien, et cela sans doute parce qu'il avoit célébré son cher Antinoüs. V. *Vossius, de Poæt. græc.* et *Fabricius, Bibl. græc.*

nus des provinces (1). Il assura le bien qu'il possédoit en propre à sa fille, mais il en donna les revenus à la République. Il vendit les effets et les terres de la couronne qui lui parurent superflus. Il vécut alternativement dans ses propres terres selon que les circonstances l'exigeoient. Toutes ses courses se bornèrent à visiter les possessions qu'il avoit dans la Campanie. Il disoit que le train d'un Prince, même le plus économe, est toujours à charge aux provinces, et quoiqu'il se tînt à Rome, comme au centre où il pouvoit recevoir plus promptement des nouvelles, il ne fut pas moins respecté de toutes les nations.

Il accorda le congiaire au peuple et ajouta le donatif aux soldats. Pour honorer la mémoire de sa femme, il consacra un fond à l'entretien de jeunes filles qu'on nomma Faustiniennes. Les ouvrages qu'il fit construire dans Rome,

(1) Je lis ici avec Saumaise *Provinciarum* au lieu de *Provincialium*, qui ne présenteroit aucun sens raisonnable dans cet endroit.

sont le temple d'Adrien (1) qu'il consacra à ce Prince, le Grécostade (2) rebâti après l'incendie, l'amphithéâtre réparé, le sépulcre d'Adrien, le temple d'Agrippa (3), le pont Sublice (4), le Phare rétabli, le port de Cajette (5), celui de Terracine réparé, le bain d'Ostie, les aqueducs d'Antium (6), et les temples de Lanuvie. Antonin le Pieux accorda à plu-

(1) On croit qu'il subsiste encore dans l'Église de S. Adrien.

(2) On l'appeloit aussi *Græcostace*, ou station des Grecs; c'étoit probablement un édifice destiné à recevoir les Ambassadeurs des nations avec lesquelles on étoit en paix. Il étoit situé dans le huitième quartier de Rome entre les églises d'aujourd'hui, de S. Laurent, S. Côme et S. Damien; d'autres croient que l'Église de Sta. Maria Libératrice a été élevée sur ses ruines V. *Nardin. Rom. vet. Lib.* 6. *ch.* 1. *Franzin. Antich. di Roma. ch.* 67.

(3) Le Panthéon.

(4) Si fameux par la belle défense d'Horatius Coclès. V. *Tite-Live*, *L.* 2. *ch.* 10. *Pline*, *L.* 36. *ch.* 15.

(5) Présentement Cajette dans le royaume de Naples.

(6) On en voit les ruines dans la campagne de Rome près du Cap d'Anzio, environ à quatre mille de Velitri.

sieurs villes des secours en argent, soit pour construire de nouveaux édifices, soit pour en réparer d'anciens. Il facilita de la même manière à des Magistrats et à des Sénateurs le moyen de continuer leurs fonctions.

Il refusa les successions de tous ceux qui avoient des fils. Il statua le premier qu'un legs fait à quelqu'un qui auroit mérité un châtiment, ne seroit pas censé abandonné. Il ne donna jamais de successeur à un Magistrat homme de bien, j'en excepte le Préfet de la ville Orfite, mais ce fut sur la demande qu'il fit de se retirer. Gavius Maximus fut sous lui Préfet du Prétoire pendant vingt ans, c'étoit un homme très-austère. Tatius lui succéda. A la mort de celui-ci, Antonin créa deux Préfets, Fabius Repentinus et Cornelius Victorin. Mais il y eut contre le premier, le soupçon flétrissant d'avoir obtenu cette place par l'intrigue d'une concubine du Prince. Il est si vrai qu'aucun Sénateur ne fut mis à mort sous Antonin, qu'un membre de cet ordre qui s'avoua coupable de parricide, fut jeté

dans une île déserte, parce que les lois de la nature le condamnoient à mourir. Antonin le Pieux remédia à la disette en achetant de ses propres deniers de l'huile, du vin, du blé qu'il fit distribuer *gratis* au peuple.

Sous ce Prince arrivèrent les malheurs suivans. La famine dont nous venons de parler, la chute du cirque, un tremblement de terre qui détruisit dans l'île de Rhodes et dans l'Asie des villes que le Prince répara admirablement bien. Dans Rome un incendie qui consuma trois cent quarante îles ou maisons. La ville de Narbonne, celle d'Antioche et le marché de Carthage furent la proie des flammes. Le Tibre se déborda. Une comète parut. Il naquit un garçon avec deux têtes, et une femme accoucha de cinq enfans à-la-fois. On vit en Arabie un serpent à crinière d'une grandeur plus qu'ordinaire qui se dévora depuis la queue jusqu'au milieu du corps. Ce pays fut encore affligé de la peste. De l'orge crut dans la Mésie sur la cime des arbres. De plus, quatre lions se dépouillant de leur férocité, se

laissèrent prendre volontairement dans l'Arabie. Le Roi Pharasmane vint voir Antonin à Rome, et lui témoigna plus de déférence qu'il n'avoit fait à Adrien.

L'Empereur donna Pacore pour Roi aux Lades (1). Il n'eut besoin que d'une seule lettre pour détourner le Roi des Parthes du dessein d'attaquer les Arméniens. Son crédit suffit seul pour éloigner Abgare de l'Orient. Il termina les démêlés qu'avoient entr'eux quelques Rois. Il refusa le trône que Trajan avoit pris aux Parthes et que leur Roi redemandoit. Il renvoya dans le royaume du Bosphore (2), Rimethalce, après avoir pris connoissance de la discussion qu'il y avoit entre ce Prince et l'Intendant de la province. Il envoya dans le Pont des secours aux Olbiopolitains (3) contre les

(1) Ils habitoient ce qu'on nomme aujourd'hui Guria, partie de la Georgie en Asie.

(2) Cimmerien. Les Rois héréditaires du Bosphore furent amis des Romains, depuis que l'Empereur Claude eut délivré des fers et établi Roi du Bosphore Cimmerien, un Mithridate descendant du grand Mithridate. V. *Dion Cass. L.* 60. *p.* 946.

(3) Olbiopolis, ville de la Sarmatie en Europe,

Tauro-Scythes, et força ceux-ci à donner des ôtages aux Olbiopolitains. Personne n'eut jamais plus d'ascendant que lui sur les nations étrangères, quoiqu'il recherchât constamment la paix, et souvent il répétoit ce mot de Scipion : *qu'il aimoit mieux conserver un citoyen que tuer mille ennemis.*

Le Sénat voulut que les mois de septembre et d'octobre portassent à l'avenir les noms d'Antonin et de Faustine, mais il le refusa. Il célébra avec tant de magnificence les noces de sa fille mariée à Marc-Antonin, qu'il accorda même un donatif aux soldats. Il nomma Verus Antonin Consul après sa Questure. Ayant mandé dans le palais de Tibère qu'il habitoit, Apollonius qu'il avoit fait venir de Chalcis (2) pour lui confier l'éduca-

anciennement appelée Salvia, puis Borysthènes par les Grecs, à cause de sa position au confluent de l'Apanis et du Borysthène; elle a aussi porté le nom de Miletopolis, d'une colonie de Milet qui s'y étoit établie; c'est présentement Bezacou, capitale de la Tartarie Budziacque située au confluent du Log et du Nieper.

(2) Présentement Kennasserin ou Kinnasrin, ville

tion de Marc-Aurèle, et le Philosophe répondant : *Que ce n'étoit pas au maître à se rendre chez son disciple, mais au disciple à venir chez son maître*, Antonin dit en riant : *Il a été plus aisé à Apollonius de venir de Chalcis à Rome, que de sa maison dans mon palais* ; il observa aussi des traits d'avarice de ce Philosophe (1) dans le salaire qu'il exigeoit. Une preuve de la piété d'Antonin, c'est que voyant son fils Marc qui pleuroit la perte de son Gouverneur, et les courtisans faisant tous leurs efforts pour empêcher ce Prince de témoigner ses regrets, l'Empereur leur dit : *Permettez-lui d'être homme. La philosophie, ni le diadème, ne détruisent pas les pas-*

---

de la Turquie Asiatique dans le gouvernement d'Alep ; les Francs l'appellent le vieil Alep.

(1) Ceci rappelle le mot de Demonax, Philosophe cynique, qui voyant Apollonius avec plusieurs de ses disciples dit : *Voilà Jason et ses Argonautes*, donnant à entendre par-là qu'Apollonius ne s'étoit rendu à la cour que pour s'enrichir. V. *Lucien*, *Vie de Demonak.*

Προσέρχεται, ὁ Ἀπολλώνιος, καὶ Ἀργοναῦται αὐτοῦ.

sions. Marc-Aurèle enrichit ses Préfets et les gratifia des ornemens consulaires. S'il condamna quelques personnes comme coupables de concussion, il rendit aux enfans les biens de leurs pères, à la charge cependant de restituer aux provinces ce qui leur avoit été extorqué. Il fut toujours très-disposé à accorder des délais, aussi bien qu'à faire grace. Il donna des jeux dans lesquels on vit paroître des éléphans et des léocrocotes (1), des strepsicerotes (2), des crocodiles, des hyppopotames (3), et toutes sortes d'autres animaux tirés de toutes les contrées de la terre, ainsi que des tigres. Il fit lâcher tout à-la-fois cent lions.

(1) Pline dit que cet animal naît de l'accouplement de l'hyène avec les lionnes d'Éthiopie, qu'il imite la voix humaine, ainsi que le mugissement et le bêlement des troupeaux. *L.* 8. *ch.* 30.

(2) Selon M. de Buffon, c'est l'antilope des anciens, c'est-à-dire, une des différentes espèces de gazelles; mais l'habile traducteur de Pline pense que le strepsicerote n'appartient à aucune des espèces d'antilope dont parle le savant naturaliste français. V. *Pline*, *L.* 8. *ch.* 53

(3) V. *Ammien Marcellin*, *L.* 22. *ch.* 16.

Comme Empereur, il tint avec ses amis la même conduite qu'il avoit tenue avec eux avant que de l'être ; aussi ne se servirent-ils jamais de ses affranchis envers lesquels il étoit très-rigide, pour trafiquer de leur crédit (1). Il aima le théâtre ; s'amusa beaucoup à la chasse, à la pêche, à la promenade et à la conversation avec ses amis. Il passoit comme un simple particulier le tems des vendanges avec eux. Il accorda dans toutes les provinces des distinctions et des appointemens aux Philosophes et aux Rhéteurs. On a dit que la plupart des harangues qu'on a sous son nom n'étoient pas de sa façon ; Marius Maximus assure au contraire qu'elles étoient bien de lui. Il admettoit ses amis à sa table et dans le particulier et en public ; jamais il ne fit sacrifier par un autre, à moins qu'il ne fût malade. Lorsqu'il sollicita des dignités pour lui et pour ses fils, il le fit en homme privé. Il assista souvent aussi

(1) C'est ce qu'on appeloit vendre de la fumée. V. *Grut. Thes. critic. T.* 4. *p.* 967.

aux festins de ses amis. On regarde comme une preuve bien décisive de la douceur de son caractère le trait suivant : c'est que s'étant rendu chez Omulus, il fut frappé de la beauté des colonnes de porphyre qu'il y vit, et demanda au propriétaire d'où il les avoit tirées; à quoi Omulus répondit : *Sois sourd et muet quand tu entres dans une maison étrangère.* Plaisanterie que le Prince prit fort bien, comme il avoit coutume de prendre toutes celles de cet homme.

Antonin le Pieux fit beaucoup de choses dans la jurisprudence; Vinidius Verus (1), Salvius Valens, Volusius Metianus, Ulpius Marcellus et Jabolenus furent les Jurisconsultes qu'il employa. Il réprima non par la cruauté, mais par la prudence et par la sagesse toutes les séditions qui éclatèrent. Il défendit d'enterrer les morts dans l'enceinte des villes (2). Il fixa un fonds pour les combats des gladiateurs. Il eut grand soin

(1) Mieux Vindius Verus.

(2) Ceci semble d'abord singulier, puisqu'il est certain que ni les Romains, ni les Athéniens, ni

de modérer l'usage des voitures publiques. Il rendit compte au Sénat de tout ce qu'il fit ; il en instruisit également le public par des édits. Il mourut dans sa soixante-douzième année, et fut regretté comme un jeune homme enlevé à la fleur de son âge. C'est ainsi, à ce qu'on raconte, qu'arriva sa mort. On dit qu'ayant mangé le soir avec trop d'appétit d'un fromage des Alpes, il fut obligé de vomir pendant la nuit, et qu'il eut le lendemain quelque ressentiment de fièvre. Voyant le troisième jour que le mal empiroit, il recommanda à Marc-Antonin, et sa fille et la République, en présence des Préfets, et fit transporter chez ce Prince la statue d'or de la fortune qui est toujours

---

plusieurs autres peuples, n'enterroient leurs morts dans les villes. Mais Casaubon observe, 1.° qu'il paroît, d'après Ulpien, que quelques particuliers avoient ce droit. 2.° Qu'à mesure que le christianisme se répandit, on regarda l'usage d'enterrer hors des villes comme une superstition à laquelle on tâcha de se soustraire, et que c'est précisément ce qui engagea l'Empereur à renouveler cette défense qu'Adrien avoit déjà faite.

dans la chambre à coucher des Empereurs ; il donna pour mot de l'ordre au Tribun, *égalité d'ame*, et se tournant ensuite comme s'il vouloit dormir, il rendit l'esprit dans sa maison de Lore. Dans les intervalles où la fièvre affectoit sa tête, il ne parla que de la République et des Rois auxquels il en vouloit. Il laissa à sa fille l'héritage de son père, et fit dans son testament des legs convenables à tous ceux qui lui appartenoient.

Antonin le Pieux étoit naturellement grand et bien fait. Mais l'âge le forçant à la fin à se courber, il portoit, pour paroître droit en marchant, une espèce de corps fait de tablettes de bois de tilleul. Dans sa vieillesse il prenoit avant qu'on vint le saluer, un peu de pain sec pour soutenir ses forces. Sa voix, quoiqu'elle eût quelque chose d'enroué, étoit sonore et agréable. Le Sénat, de concert avec tous les citoyens qui exaltoient sa piété, sa clémence, son esprit et la pureté de ses mœurs, le divinisa. On lui décerna aussi tous les honneurs qu'on avoit accordés auparavant aux bons

Princes. Il obtint un Prêtre, des jeux de cirque, un temple et une confrérie d'Antoniniens. Il fut presque le seul de nos Princes, qui, autant que cela dépendit de lui, vécut sans répandre, ni le sang des citoyens, ni celui des ennemis. On peut, avec raison, le comparer à Numa dont il eut la fortune, la piété, la tranquillité et les honneurs.

VIE DE L'EMPEREUR M. ANTONIN LE PHILOSOPHE (1),

PAR JULES CAPITOLIN.

MARC ANTONIN qui tant qu'il vécut professa la philosophie et l'emporta sur tous les autres Princes par la pureté de ses mœurs, étoit fils d'Annius Verus, qui mourut dans sa Préture. Vespasien et Titus admirent, du tems de leur censure au nombre des Patriciens son aïeul Annius Verus, Consul et Préfet de Rome; son oncle paternel Annius Libo fut Consul, sa tante Galerie Faustine, Auguste: sa mère Domitie Calvilla étoit fille de Calvisius Tullus, qui avoit été deux fois Consul; son bisaïeul paternel, Annius Verus, de Préteur de Succube (2), ville

(1) Plus connu sous le nom de MARC-AURÈLE.

(2) Selon les uns la Ronda, selon d'autres Lucubi dans le royaume de Grenade.

d'Espagne, devint Sénateur : son bisaïeul maternel, Catilius Sévère, fut deux fois Consul et Préfet de la ville, son aïeule paternelle étoit Rupilie Faustine, fille de Rupilius Bonus, homme consulaire.

Marc-Aurèle naquit à Rome le 26 avril dans les jardins du mont Cœlius, sous le second Consulat de son aïeul et sous celui d'Augur. Il est prouvé, selon Marius-Maximus, que l'origine de cette famille se confond avec le sang de Numa et du Roi de Salente, Malennius, fils de Dasumme, qui fonda Lupies (1). Marc-Antonin fut élevé dans le lieu même où il étoit né, et dans la maison de son aïeul Verus à côté du palais Lateran. Il eut une sœur cadette nommée Annia Cornificia; sa femme, Annia Faustina, étoit sa cousine germaine. Marc-Antonin porta d'abord le nom de son aïeul et de son bisaïeul maternel Catilius Sévère; après la mort de son père, Adrien le nomma Annius Verissime, et lorsqu'il eut pris la robe virile, son aïeul paternel l'adopta et l'éleva.

(1) Dans la Calabre sur la côte de la mer entre Brindes et Otrante.

Il fut dès son enfance d'un caractère grave. Sorti des mains des femmes, on le confia à d'habiles instituteurs, et il étudia la philosophie. Il eut pour les premiers élémens des Sciences, Euphorion grammairien et le Comédien Geminus; pour la musique et la géométrie, Andron; il leur témoigna toujours, comme à ses maîtres, beaucoup de déférence. Pour la langue grecque il se servit du Grammairien Alexandre, et tous les jours il s'exerçoit dans le Latin avec Trosius Aper, Pollion et Eutychius Proculus de Sicca. Les Orateurs grecs sous lesquels il étudia furent Annius Marcus, Caninius Celer et Hérode Atticus: Fronton Cornelius lui enseigna l'éloquence romaine. Il fit beaucoup de cas de ce dernier pour lequel il demanda même au Sénat une statue. Quand à Proculus, il l'éleva jusqu'au Proconsulat et se chargea de tous les frais.

Quoique fort jeune, Marc s'appliqua avec passion à la Philosophie. A l'âge de douze ans, il prit l'habit de Philosophe et en adopta toute l'austérité; car il étu-

droit enveloppé de son manteau, couchoit sur la dure, et consentoit avec peine, sa mère l'en pressant, à permettre qu'on mît quelques fourrures sur son lit. Il étudia aussi sous Commode (1) auquel il devoit un jour être allié. Il eut pareillement pour maître Apollonius de Chalcédoine, (2) Philosophe stoïcien. Sa passion pour l'étude de la Philosophie étoit si forte, qu'étant même désigné successeur au trône, il continua à se rendre dans la maison d'Apollonius pour assister à ses leçons. Il entendit aussi Sextus de Chéronée, petit fils de Plutarque, Junius Rusticus, Claude Maxime et Cinna Catullus, tous Stoïciens. Pour le Péripatétisme, il eut Claude Sévère et surtout Junius Rusticus qu'il révéra et suivit ; c'étoit un homme aussi habile dans le ma-

(1) Saumaise croit qu'il n'est pas aisé de déterminer qui étoit ce Commode dont Marc-Aurèle ne dit pas un mot en parlant de tous les maîtres qu'il a eus.

(2) C'est sans doute *Chalcideno* qu'il faut lire au lieu de *Chalcedonio*, Apollonius de Chalcis qu'Antonin le Pieux appela pour le placer près de Marc-Aurèle, comme nous l'avons vu plus haut.

niement des affaires que dans la conduite des armées, et très-au fait de la Philosophie stoïcienne. Il l'admit dans tous les conseils, l'embrassa toujours, même avant les Préfets du Prétoire ; le fit deux fois Consul, et lorsqu'il fut mort, il pria le Sénat de lui ériger des statues. Ce Prince honoroit ses maîtres au point d'avoir leurs statues d'or dans son oratoire, de visiter leurs sépulchres, d'y faire des sacrifices et d'y répandre des fleurs. Il s'appliqua aussi au droit, et entendit L. Volusius Metianus. Il se livra avec tant d'ardeur à l'étude qu'il en affoiblit sa constitution, seul reproche qu'on puisse faire à sa jeunesse. Il fréquenta encore les écoles publiques des déclamateurs ; parmi ses compagnons d'étude il aima de préférence Sejus Fuscien et Aufulius Victorin, qui étoient de l'ordre des Sénateurs, et de celui des Chevaliers Bæbius Longus et Calénus qu'il combla de bienfaits, et quand à ceux que leur naissance ne lui permettoit pas de mettre à la tête des affaires, il les enrichit.

Il fut élevé, pour ainsi dire, dans le

sein d'Adrien, qui l'appeloit Verissimus (ainsi que nous l'avons dit plus haut), et ce Prince qui lui accorda, lorsqu'il n'avoit encore que six ans, le privilége de se servir des chevaux publics, le plaça à huit dans le collége des Saliens (1). Ici Antonin eut un présage de sa future élévation à l'Empire ; car comme, suivant la coutume, chacun jettoit des couronnes sur le lit où étoit la statue de Mars, plusieurs de ces couronnes s'arrêtèrent en différentes places ; la sienne, au contraire, comme si la main l'eût dirigée, se posa sur la tête du Dieu.

Marc-Antonin fut, durant ce sacerdoce, premier Prêtre, chef de la musique (2) et des initiations ; il consacra plusieurs sujets, et en démit aussi plusieurs, le tout sans le secours de per-

(1) Nous apprenons de Denis d'Halicarnasse, qu'il falloit être de famille patricienne et avoir père et mère vivans, pour être admis au nombre des Saliens. *L.* 2. *ch.* 8.

(2) J'ai traduit *Vates* par chef de la musique. Le *Vates* étoit proprement le *Præcentor*, celui qui entonnoit et dirigeoit le chant.

sonne, car il avoit appris tous les hymnes d'usage. Il prit la robe virile à l'âge de quinze ans; et aussitôt, suivant la volonté d'Adrien, la fille de L. Céjonius Commode lui fut fiancée. Peu après il fut créé Préfet de la ville à l'occasion des fériés latines (1). Il se conduisit extrêmement bien dans cette place qu'il remplissoit pour les Magistrats, et dans les festins qu'il donna pour Adrien.

Il céda ensuite à sa sœur tout son bien paternel. Lorsque sa mère l'appela au partage, il répondit que les biens de son aïeul lui suffisoient; ajoutant qu'il laissoit pleine liberté à sa mère de donner à sa sœur ce qu'il avoit à prétendre de son

(1) *Præfectus feriarum latinarum* ne présenteroit aucun sens; c'est sans contredit *Præfectus urbis, causâ feriarum latinarum*. On sait que les habitans de Rome et les Latins se rendoient chaque année à certains jours marqués sur le mont Albain pour y sacrifier à Jupiter Latial; on nommoit alors un Patricien, qui étoit Préfet de la ville, pour ainsi dire *ad interim*, et pendant les jours consacrés à cet acte de religion. V. *Rosin. Antiq. Agellius. L.* 15. *ch.* 8.

père, voulant qu'elle ne fût pas moins riche que son époux.

M. Antonin étoit d'un caractère si doux qu'il falloit le forcer quelquefois à chasser, à se rendre au théâtre, et à assister aux spectacles. Il s'adonna sous Diognète à la peinture. Il aima le pugilat, la lutte, la course, la chasse aux oiseaux; il jouoit admirablement bien à la paume et chassoit avec adresse. Mais il fut détourné de toutes ces occupations par le goût de la philosophie qui le rendit grave et sérieux; sans lui faire perdre cependant l'agrément qu'il mettoit dans son commerce avec ses amis, et même avec les personnes qu'il connoissoit moins. Il étoit sobre sans ostentation, doux sans foiblesse et grave sans misanthropie.

Le César Lucius étant mort, Adrien occupé du soin de se donner un successeur, et trouvant que Marc-Aurèle étoit trop jeune, vu qu'il n'avoit que dix-huit ans, choisit l'époux de la tante de Marc-Aurèle, Antonin le Pieux, mais à condition qu'il adopteroit Marc-Aurèle, et

celui-ci Lucius Commode. Verus lorsqu'il fut adopté, rêva qu'il avoit des épaules d'ivoire (1), et ayant essayé si elles étoient propres à porter un fardeau, il les trouva plus fortes que de coutume. Il parut plus alarmé que content à la nouvelle que l'Empereur l'avoit adopté, et ce fut à regret qu'il quitta les jardins de sa mère pour habiter le palais d'Adrien. Les gens de sa suite lui ayant demandé pourquoi cette glorieuse adoption l'affligeoit, il s'étendit sur les dangers et les maux attachés au souverain pouvoir. Ce fut seulement alors qu'au lieu d'Annius, il fut appelé Aurelius, parce que le droit d'adoption le fit passer dans la famille des Aurèles, qui étoit celle des Antonins. Il fut donc adopté à l'âge de dix-huit ans sous le second Consulat de son père Antonin; et sur la proposition que fit Adrien de lui accorder une dispense d'âge, on le désigna Questeur. Quoiqu'admis dans une famille souveraine, il eut pour ses pa-

(1) Dion Cassius ajoute, et des mains d'ivoire.

rens le même respect qu'il leur avoit témoigné comme particulier. Aussi économe de son bien et aussi laborieux qu'il l'avoit été auparavant, il ne voulut ni agir, ni parler, ni penser pour ainsi dire, que selon la volonté d'Antonin le Pieux.

Celui-ci étant parti pour transporter le corps d'Adrien, qui étoit mort à Baies, Marc-Aurèle resta à Rome où il rendit les derniers devoirs à son aïeul (1), et donna comme un Questeur ordinaire, un combat de gladiateurs. D'abord après le décès d'Adrien, Antonin le Pieux déclarant nuls les engagemens que ce Prince avoit fait contracter à Marc-

(1) Cet aïeul paroît embarasser Casaubon. Si c'est Adrien dont Marc-Aurèle étoit devenu le petit fils par adoption, pourquoi ne lui fait-il des obsèques que comme Questeur ordinaire ? On sait, d'ailleurs, que les funérailles de ce Prince se firent d'abord à Pouzzoles, puis à Rome, lorsqu'on y eut porté ses cendres; seroit-ce Annius Verus, aïeul paternel d'Adrien, mort depuis peu, et auquel on n'avoit pas encore rendu les derniers devoirs? Mais cet Annius seroit le bisaïeul, et non l'aïeul de Marc-Aurèle.

Aurèle avec la fille de Cejonius Commode, lui fit proposer, par l'Impératrice, sa fille Faustine, à laquelle l'âge du C. Verus ne convenoit pas, Marc-Aurèle demanda du temps pour y penser: Antonin le Pieux, de Questeur qu'étoit Marc-Aurèle, le désigna pour être son collègue au Consulat, lui conféra le titre de César, et le créa en même-temps Sevir de cavalerie (1); il prit place auprès de lui lorsqu'il donna, avec ses autres collègues, le spectacle de jeux Seviraux, lui ordonna d'occuper le palais de Tibère, le décora, malgré lui, de tout l'éclat de la Majesté, le fit entrer dans le sacré Collége par ordre du Sénat, et en commençant son quatrième Consulat, le désigna Consul pour la seconde fois. Mais Marc-Aurèle, quoiqu'il se vît comblé d'honneurs et qu'il assistât à toutes les délibérations de l'Empereur pour se former au gouvernement

(1) Le Sevir commandoit tout une aile de cavaliers romains. Cette aile consistoit en trois cents hommes divisés en six bandes. V. *Turneb, Adv. L* 15. *ch.* 9 *L.* 25. *ch.* 18. *Paucirol. Notit. Imp.*

de la République, n'en cultiva pas moins les études. Il épousa Faustine dont il eut une fille ; il obtint ensuite la charge de Tribun avec la qualité de Proconsul hors de la ville (1), et le droit de proposer jusqu'à cinq affaires (2). Son crédit auprès d'Antonin le Pieux étoit si considérable, que ce Prince avançoit difficilement quelqu'un sans son agrément.

Marc-Aurèle témoigna la plus grande déférence à son Père Antonin, malgré ce que quelques personnes tâchèrent d'insinuer contre lui, et entr'autres, Valerius Omulus qui, voyant Lucilla la mère de Marc-Aurèle adorer dans un verger la statue d'Apollon, dit à Antonin le Pieux : *Cette femme prie le ciel d'abréger vos jours et d'élever son fils au trône.* Ces insinuations n'affectèrent point l'Empe-

(1) Ces mots, hors de la ville, sont superflus, puisque les Proconsuls n'avoient point d'autorité dans la ville, et que leur pouvoir ne s'exerçoit que hors de la capitale.

(2) Turneb dit que le droit de la cinquième relation consistoit dans la liberté de proposer au Sénat cinq affaires. *Adv. L.* 21. *ch.* 18. V. *Casaubon*

*

reur, tant la probité de Marc-Aurèle et sa modération au milieu des honneurs étoient connues.

Il fut si jaloux de l'estime publique, qu'étant encore enfant, il défendit à ses Officiers de faire quoi que ce fût avec arrogance, et que refusant des successions qui lui avoient été destinées, il les rendit aux parens des testateurs; enfin durant les vingt-trois années qu'il vécut dans la maison d'Antonin, il s'y conduisit de manière que de jour en jour on l'aima d'avantage; et que pendant tout ce temps il ne s'absenta que deux fois, et chaque fois une nuit seulement. Aussi Antonin le Pieux se voyant sur le point de mourir, appela ses amis avec les Préfets, le nomma et le recommanda comme

---

sur Suétone, Vie de J. César. ch 20. Calius Rhodigin pense que ce droit ne donnoit que le privilége de remettre, à cinq reprises différentes sur le bureau, une affaire déjà jugée; il se fonde sur ce passage de Cicéron pour sa maison, *referre rem judicialem. L.* 22. *ch.* 10. Enfin Marc Donat suppose que ce droit donnoit au sentiment de celui qui opinoit, la valeur de cinq suffrages.

son successeur au trône; puis donna pour mot au Tribun, *égalite d'ame*; il voulut qu'on portât dans le cabinet de Marc-Aurèle la statue d'or de la Fortune, qui, selon l'usage, étoit toujours dans la chambre à coucher de l'Empereur. La sœur de Marc-Aurèle étant morte avant lui, il remit à son neveu Mummius Quadratus une partie des biens de sa mère. Marc-Aurèle se voyant forcé par le Sénat, à prendre à la mort d'Antonin le Pieux, les rênes du gouvernement, désigna pour être son collègue, son frère qu'il nomma Lucius Aurelius Verus Commode, le créant en même-temps César et Auguste, et dès ce moment ils gouvernèrent conjointement la République. On vit, pour la première fois, l'Empire entre les mains de deux Augustes (1). Peu après il prit le nom d'Antonin, et comme s'il eût été le père de L. Commode, il le fit appeler Verus, y ajoutant le nom d'Antonin; il lui fiança aussi sa fille Lucilla. Ce fut à l'oc-

(1) Le texte est ici visiblement altéré.

casion de cette alliance qu'ils allouèrent aux garçons et aux filles des nouveaux citoyens, des portions sur la distribution des blés (1). Après avoir donc réglé ce qu'il y avoit à régler dans le Sénat, ils se rendirent tous deux au camp prétorien; ils promirent, en considération de leur avénement au trône, vingt mille sesterces à chaque soldat et proportionnellement autant aux officiers. Ils déposèrent, avec un appareil somptueux, le corps du défunt Prince dans le tombeau d'Adrien; aussitôt on ordonna un deuil universel, et l'on procéda solemnellement aux funérailles. Les deux Princes firent publiquement l'éloge de leur père commun dans la tribune aux harangues; ils choisirent parmi ses alliés un Prêtre, et parmi ses meilleurs amis, des confrères qui portèrent le nom d'Auréliens.

Marc-Aurèle et Lucius Verus se con-

(1) Saumaise conjecture qu'on doit lire qu'ils mirent de nouveaux sujets sur la liste des distributions de blé qu'on faisoit aux enfans des citoyens pauvres, *novorum nominum* au lieu de *novorum hominum*.

duisirent tous deux avec tant de bonté, qu'ils imitèrent la douceur d'Antonin le Pieux en laissant impuni le Comédien Marullus, qui osa se moquer d'eux. Ils donnèrent un combat de gladiateurs en mémoire de leur père. Marc-Aurèle se livra tout entier à l'étude de la Philosophie, et tâcha de gagner l'affection des citoyens. Les eaux du Tibre furent la première chose qui interrompit ce bonheur et cette tranquillité, car elles se débordèrent sous ces Princes, au point de ruiner grand nombre d'édifices dans la ville, de faire périr beaucoup de bétail et d'occasionner une famine affreuse. Marc-Aurèle et Verus adoucirent ces maux par leurs soins et par leur activité. Dans le même temps survint la guerre des Parthes, Vologese qui l'avoit projettée sous Antonin le Pieux nous la déclara sous Marc-Antonin et sous Verus, ayant chassé Attidius Cornélien qui gouvernoit alors la Syrie. On craignoit une guerre avec les Bretons; et les Cattes avoient fait une invasion dans la Germanie et dans la Rhétie. Calpurnius Agri-

cola fut envoyé contre les premiers, et Aufidius Victorinus contre les seconds. Verus fut chargé, du consentement du Sénat, du soin de marcher contre les Parthes; Marc-Antonin, les affaires de la ville l'exigeant, resta à Rome. Il accompagna cependant son frère Verus jusqu'à Capoue, où il lui donna quelques-uns de ses amis tirés du Sénat qui l'avoient suivi, et ajouta à cette distinction les chefs de tous les offices.

A son retour à Rome ayant appris que Verus étoit tombé malade à Canusium (1), il se mit en route pour l'aller voir; mais sur la nouvelle que ce Prince avoit repris sa marche, il revint aussitôt à Rome où il s'acquitta des vœux qu'il avoit faits à son départ devant le Sénat. Verus arrivé en Syrie s'abandonna aux délices d'Antioche et de Daphné, s'amusa aux exercices des gladiateurs et aux combats des bêtes. Nommé Général, il faisoit la guerre aux Parthes par ses Lieutenans, tandis que Marc-Aurèle donnoit tous ses instans

(1) Canosa dans le royaume de Naples.

au service de la République, et supportoit la vie voluptueuse que menoit Verus avec tant de patience qu'on eût dit qu'il n'en étoit pas désagréablement affecté. Du milieu de Rome, Antonin disposoit et arrangeoit tout ce qui étoit nécessaire pour la guerre.

Statius Priscus conduisit les affaires avec beaucoup de succès en Arménie; il prit Artaxate (1) et l'on donna aux deux Empereurs le surnom d'Arméniens. Antonin refusa d'abord par modestie ce titre qu'il accepta dans la suite. La guerre des Parthes étant terminée, les deux Princes reçurent le nom de Parthiques; Antonin le refusa encore, mais quelque temps après il l'accepta. Il refusa aussi durant l'absence de son Collegue le nom de Père de la Patrie qu'on lui offrit. Au milieu de la guerre, après avoir comblé de présens sa fille qui devoit épouser Verus, Marc-Aurèle chargea sa sœur et Civica, oncle de Verus, du soin de con-

(1) Les ruines de cette place se voient à trois milles d'Érivan en Perse.

duire cette Princesse à son futur époux ; pour lui, il les accompagna jusqu'à Brindes d'où il repartit promptement pour Rome, afin d'arrêter les discours de ceux qui disoient qu'il n'alloit en Syrie que dans la vue de s'arroger la gloire d'avoir terminé cette expédition. Il écrivit au Proconsul et lui défendit de permettre qu'on fût au devant de la Princesse pendant son voyage. Dans le même temps il pourvut si avantageusement à l'état des sujets, qu'il ordonna le premier de faire inscrire chez les Préfets du trésor de Saturne (1) dans l'intervalle de trente jours, les noms de tous les enfans de condition libre. Il établit aussi dans les provinces des Secrétaires publics pour dresser un rôle des conditions, comme les Préfets du trésor le faisoient à Rome : afin qu'un homme né dans la province et qui soutenoit qu'il étoit libre, fût en état d'en fournir la preuve, il rapporta

(1) Nous apprenons de Plutarque qu'à l'expulsion des Rois, Valerius Publicola fit placer le trésor public dans le temple de Saturne, où il fut d'abord gardé par des Questeurs, puis par des Préteurs,

à cette loi tout ce qui étoit relatif au droit d'affranchir. Il fit aussi des réglemens pour les banquiers et pour les encans.

Il établit le Sénat juge de plusieurs affaires, et surtout de celles qui étoient principalement de son ressort. Il borna à l'espace de cinq années le temps de faire des recherches pour savoir de quelle condition avoient été ceux qui étoient morts; aucun Prince n'eut plus de déférence que lui pour le Sénat. Pour élever la gloire de ce corps et donner plus de crédit à ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, il renvoya à plusieurs de ceux qui avoient été Préteurs et Consuls, des affaires à décider. Il fit entrer dans cette compagnie nombre de ses amis avec la qualité d'Édiles ou de Préteurs; il accorda à d'autres Sénateurs, qui étoient pauvres sans qu'il y eût de leur faute, des emplois d'Édiles ou de Tribuns, et

enfin par des Préfets, avec les enseignes, les actes publics et autres monumens. Ce temple étoit dans la huitième région de la ville, et l'Église S. Adrien en a pris la place. V. *Franzin. Rom. Ant. et Mod. Plutarque, Vie de Publicola.*

jamais il n'admit un sujet dans cet ordre qu'il ne le connût bien. Il eut cette attention pour tous les Sénateurs, c'est que lorsqu'il étoit question d'une affaire qui intéressoit la vie de l'un d'eux, il la traitoit avec beaucoup de secret, et ne la présentoit qu'avec précaution au Sénat, ne permettant pas même aux Chevaliers romains d'être présens à ces causes. Il assista toujours, autant qu'il le put, aux assemblées du Sénat, lors même qu'il n'avoit aucun rapport à faire; et quand il s'agissoit d'instruire ce corps de quelque chose, il s'y rendoit de la Campanie. Souvent aussi il se trouva aux Comices, jusqu'à la nuit, et jamais il ne se retira du palais, que le Consul n'eût dit : *Nous n'avons plus rien, Pères conscripts, à vous exposer.* Il établit que le Sénat jugeroit lorsqu'on appelleroit du Consul. Il s'appliqua d'une façon si particulière aux affaires du barreau, qu'il ajouta aux fastes des jours de plaids, de sorte qu'il fixa deux cent trente jours de l'année pour les affaires et les discussions des procès. Il fut le premier qui

créa un Préteur pour les tutelles, afin qu'il surveillât mieux les tuteurs, qui jusques-là n'avoient à répondre qu'aux Consuls. Il statua, que sans en rendre raison, on donneroit des curateurs à tous les adultes, ce qui n'avoit lieu autrefois, en vertu de la loi Lætoria (1), que pour le cas de débauche ou d'aliénation d'esprit.

Il pourvut aux deniers publics, arrêta les calomnies des délateurs, notant d'infamie ceux qui étoient convaincus de faux rapports. Il méprisa les délations qui enrichissoient le fisc. Il imagina d'excellens arrangemens pour la distribution des alimens publics. Il tira du Sénat les Curateurs ou Inspecteurs de plusieurs villes, pour donner plus de lustre par là au rang de Sénateur. Il ouvrit, dans un temps de famine, les greniers de Rome, pour soulager les villes d'Italie, et donna ses soins à tout ce qui avoit rapport aux vivres. Il mitigea de toutes fa-

(1) V. *Cic. de Offic. L.* 3. *ch.* 15. *Rosin. L.* 8. *ch.* 17.

çons les combats des gladiateurs. Il modéra aussi les gratifications qu'on faisoit aux histrions outre leurs gages, et ordonna qu'ils ne recevroient que cinq pièces d'or, de manière cependant que celui qui donneroit le spectacle pourroit aller jusqu'à dix, mais non au-delà. Il entretint soigneusement les rues de Rome et les grands chemins. Il veilla avec sévérité à la distribution du blé. Il contribua au bien de l'Italie en lui donnant des Juges, à l'exemple d'Adrien qui avoit voulu que ce fussent des hommes consulaires qui rendissent la justice. Il remédia avec sagesse à l'épuisement d'hommes où étoit l'Espagne, par des recrues de l'Italie, contre ce qu'avoit ordonné Trajan. Il ajouta aussi des lois à celles qui existoient déjà sur la vingtième partie des successions, sur la tutelle des affranchis, sur les biens maternels, sur les successions des enfans mâles pour la portion maternelle; il voulut que les Sénateurs, d'origine étrangère, eussent en Italie, au moins la quatrième partie de leurs biens en fonds. Il donna aux Cura-

teurs des quartiers et des voies de Rome, le droit de châtier ou de renvoyer au Préfet de la ville, pour être punis, tous les Receveurs des impôts qui auroient exigé de quelqu'un quoi que ce fût, au-delà de la taxe. On peut dire cependant qu'il remit plutôt en vigueur les anciennes lois qu'il n'en fit de nouvelles. Il avoit avec lui des Préfets, sur l'avis et aux risques desquels il rendoit la justice. Il se servit principalement du jurisconsulte Scévola.

Marc-Aurèle ne se conduisit pas autrement envers le peuple que s'il eût été dans une ville libre. Il fit toujours paroître beaucoup de prudence dans ses procédés, pour détourner du mal et pour porter au bien, soit en récompensant, soit en adoucissant les peines; des mauvais sujets il en fit de bons, et des bons, d'excellens. Il supporta aussi avec modération les railleries de quelques personnes; car un jour qu'il exhortoit un certain Veterasinus, homme perdu de réputation, qui sollicitoit un emploi, à se purger de la mauvaise opinion que le

peuple avoit de lui, et cet insolent ayant répondu qu'il voyoit au rang des Préteurs des gens qui avoient autrefois combattu avec lui dans l'arène, le Prince souffrit patiemment cette réponse. De peur de sévir trop aisément contre quelqu'un, lors même qu'un Préteur s'étoit mal conduit, il ne lui ordonnoit pas d'abdiquer, mais il chargeoit le collègue du coupable de sa fonction.

Jamais il ne jugea en faveur du fisc dans les affaires d'épargne ; on peut dire qu'il savoit être ferme et doux tout ensemble. Lorsque son collègue revint victorieux de la Syrie, on leur donna à tous deux le titre de Père de la patrie, parce qu'Antonin s'étoit conduit, pendant l'absence de Verus, avec beaucoup de modération, et envers le Sénat et envers le reste des citoyens. On leur offrit à tous deux la couronne civique, et Lucius souhaita qu'Antonin triomphât avec lui, il souhaita encore que les fils de ce Prince fussent appelés Césars. La modestie d'Antonin fut poussée si loin, quoiqu'il eût triomphé avec son frère, qu'à la mort de

Lucius, il laissa à ce Prince le nom de Parthique, et ne prit pour lui que celui de Germanique qu'il avoit mérité par ses exploits. Les enfans d'Antonin, de l'un et l'autre sexe, participèrent au triomphe des deux Empereurs, de manière que les filles aussi parurent dans le même char. Les deux Princes assistèrent en habit de triomphe aux jeux qu'on donna à cette occasion. Entr'autres preuves de l'humanité de Marc-Aurèle, on ne peut que louer l'attention qu'il eut de faire mettre des matelats sous les danseurs de corde, après la chute que fit un jeune garçon; et de-là vient qu'aujourd'hui encore on étend un filet sous la corde.

Pendant la guerre qu'on faisoit aux Parthes, éclata celle des Marcomans; mais l'habileté des chefs qui étoient sur les frontières, la retarda jusqu'à la fin de la guerre d'Orient.

Lucius Verus étant de retour après une absence de cinq années, Marc-Aurèle insinua au peuple, malgré la famine qui régnoit alors, le besoin de faire la guerre; il exposa aussi, dans le Sénat, la néces-

sité qu'il y avoit que les deux Empereurs assistassent à cette guerre d'Allemagne. La terreur qu'inspiroit cette expédition contre les Marcomans étoit si grande, que Marc-Aurèle manda des Prêtres de tous les côtés, qu'il adopta les rites étrangers, qu'il purifia la ville de toute manière, ce qui retarda un peu son départ pour l'armée. Il célébra aussi, selon l'usage romain, pendant sept jours, la fête du Lectisterne (1). Les ravages que fit la peste, pendant ce temps, furent si considérables, qu'on se vit obligé d'employer toutes sortes de voitures pour transporter les cadavres. Les deux Empereurs firent alors des lois très-sévères pour les enterremens et pour les tombeaux; ils ne permirent pas d'enterrer où on le jugeroit à propos, ce qui s'observe encore aujourd'hui (2). Ce fléau enleva plusieurs milliers de sujets, parmi

(1) V. *Tite-Live*, *L.* 5. *ch.* 13. *L.* 7. *ch.* 2. *L.* 21. *ch.* 61. *Valère Maxime*, *L.* 2. *ch.* 1. *n.* 2.

(2) Cet endroit paroît avoir été fort altéré par les copistes. Casaubon suppose qu'il y avoit originairement, *caverunt*, *ut*, *si quis vellet succedere*, *fa-*

lesquels se trouvoient bien des personnes du premier rang. Marc-Aurèle fit ériger des statues aux plus distinguées.

Il eut tant d'humanité qu'il ordonna d'enterrer les citoyens du bas état aux frais du trésor public. Il parut dans ce temps un fourbe qui avec quelques com-

---

bricaret sepulchrum. Ils exigèrent que ceux qui se porteroient pour héritiers eussent soin d'enterrer leurs morts. On conçoit qu'au milieu de cette désolation, il étoit possible qu'on négligeât d'enterrer les morts. Saumaise lit, *ne quis belle fabricaret sepulchrum.* Son idée est que les Empereurs voulurent empêcher qu'on ne perdit le temps à embellir des sépulchres, ce que les circonstances ne permettoient pas, mais la suite, *ce qui s'observe encore aujourd'hui,* convient-elle avec cette explication? Je me suis permis une autre correction, et si légère que j'ose espérer que le lecteur me la pardonnera, et ne la trouvera peut-être pas destituée de vraisemblance, je lis *ubi* au lieu de *uti quis vellet fabricaret sepulchrum, ils défendirent qu'on pût enterrer selon son bon plaisir où l'on voudroit.* Il étoit très-naturel, dans un moment aussi critique, de penser aux moyens d'arrêter les progrès du mal, et l'un des plus efficaees est, sans contredit, de déterminer et de choisir un lieu propre à éloigner tout ce qui peut fournir en quelque sorte des alimens à la contagion.

plices avoit formé le projet de piller la ville, et qui dans cette vue, devoit annoncer du haut d'un figuier sauvage, dans le champ de Mars, qu'au moment où il tomberoit de l'arbre et se changeroit en cigogne, il viendroit un feu du ciel; qui occasionneroit la fin du monde. Au temps marqué, l'imposteur tomba effectivement de l'arbre et lâcha une cigogne qu'il avoit dans son sein; l'Empereur voulut que ce misérable parût devant lui, et sur l'aveu qu'il fit de son imposture, il lui accorda sa grace.

Les deux Princes partirent en habit militaire, pour s'opposer aux ravages des Victovales et des Marcomans auxquels s'étoient réunies d'autres nations qui, chassées par des barbares plus éloignés, nous menaçoient également de la guerre, si nous refusions de leur ouvrir un asile dans nos provinces. Ce départ ne fut pas peu avantageux; car dès que les Princes furent arrivés à Aquilée, la plûpart de ces Rois se retirèrent avec leurs troupes et égorgerent les auteurs de ces troubles. Les Quades qui avoient perdu leur Roi,

déclarèrent qu'ils ne confirmeroient celui qui avoit été élu, qu'autant que les deux Empereurs l'approuveroient. Lucius, qui n'étoit parti qu'à regret, voyant la plupart de ces peuples envoyer des députés pour solliciter leur pardon, opinoit à s'en retourner, tant parce que le Préfet du Prétoire Furius Victorinus étoit mort, que parce qu'une partie de l'armée avoit péri ; Marc-Aurèle pensoit au contraire qu'il falloit presser les barbares, et que leur retraite et les dispositions pacifiques qu'ils faisoient paroître, n'étoient qu'un artifice pour éloigner d'eux le poids des préparatifs que nous avions faits. Après avoir donc traversé les Alpes, les deux Princes se portèrent en avant et firent tous les arrangemens nécessaires à la sûreté de l'Italie et de l'Illyrie. Marc-Aurèle, sur les instances de son collègue, consentit qu'on écriroit au Sénat pour lui annoncer le retour de Lucius. Mais ce Prince étant à côté de son frère, dans la même voiture, fut frappé, pendant la route, d'un coup d'apoplexie qui l'enleva.

Marc-Aurèle avoit la coutume de lire durant les jeux du cirque, de recevoir des plaintes, et de signer des requêtes, ce qui dit-on, l'exposa souvent aux railleries du peuple. Les affranchis Géminas et Agaclytus eurent beaucoup de crédit sous Verus et sous son frere. Quoique les vices de Verus fissent une peine infinie à Marc-Aurèle, il avoit tant d'indulgence pour lui, qu'il cachoit et atténuoit ses désordres; et que lorsqu'il fut mort, il le mit au rang des Dieux. Il accorda à ses tantes et à ses sœurs des distinctions et des présens, et honora la mémoire de ce Prince par plusieurs cérémonies religieuses; il lui donna un Prêtre et des Confrères nommés Antoniens, et joignit à cela tous les honneurs qu'on accorde aux autres Dieux. Il n'est point de Prince que la calomnie n'attaque; jusques-là qu'on soupçonna Marc-Aurèle d'avoir ôté la vie à Verus ou par l'entremise du Médecin Posidippe, qui saigna Verus mal à propos, ou à l'aide d'un couteau dont un côté de la lame étoit empoisonné, et qui lui servit à couper une tetine de truie

dont il lui donna la partie empoisonnée (1).

Cassius, à la mort de Verus, se révolta contre Marc-Aurèle. Ce Prince fut si bon envers tous ceux qui l'approchoient, qu'il combla de dignités ses parens, donna de bonne heure à son fils Commode, qui étoit vicieux et méchant, le caractère de César, peu après celui de Pontife et tout de suite le titre d'Empereur avec la participation au triomphe et au Consulat; malgré son âge on le vit accompagner à pied, dans le cirque, le char de ce fils. Après la mort de Verus, Marc-Aurèle gouverna seul la République et donna un cours plus libre à sa bienfaisance et à ses vertus, n'étant plus gêné, soit par la rigueur artificieuse à laquelle Verus étoit naturellement porté, soit par les autres vices que ce Prince avoit fait paroître dès sa première jeunesse et que le temps avoit fortifiés. Pour lui il étoit d'un caractère si

(1) Dion Cassius dit que Verus ayant dressé des embûches à Marc-Aurèle, fut prévenu et empoisonné. *L.* 71. *p.* 1178.

tranquille, qu'on ne vit jamais la joie ou la tristesse altérer les traits de son visage; il s'étoit donné tout entier à la Philosophie des Stoïciens, qu'il avoit puisée de tous côtés, ainsi que dans les entretiens des meilleurs maîtres. Adrien, comme nous l'avons dit, l'auroit sûrement nommé son successeur, si sa jeunesse n'y eût pas mis obstacle; ce qui paroît en ce qu'il le donna pour gendre à Antonin le Pieux, comme un homme qui un jour seroit digne de l'Empire.

M. Aurèle gouverna donc ensuite les provinces avec beaucoup de douceur et de modération. Il remporta des avantages sur les allemands. En particulier il fit la guerre aux Marcomans avec une bravoure et avec des succès dont on n'avoit point d'exemple, et cela dans un temps où une peste cruelle avoit moissonné plusieurs milliers de citoyens et de soldats. Il délivra donc les Pannonies de l'esclavage par la défaite des Marcomans, des Sarmates, des Vandales et des Quades; il triompha à Rome avec Commode, son fils, qu'il avoit déjà créé César. Mais

comme cette guerre avoit épuisé tout son trésor, et qu'il ne pouvoit pas se résoudre à lever un extraordinaire sur les provinces, il fit mettre à l'encan, dans la place du divin Trajan, les ornemens impériaux, et vendre des coupes d'or, de cristal, et celles qu'on nomme Murrhines (1); des vases royaux; des vêtemens de femme en soye travaillés en or, et beaucoup de pierres précieuses qu'il avoit trouvées dans le trésor privé d'Adrien.

---

(1) Il paroît que ce qui faisoit le prix de ces vases, c'étoit la diversité des couleurs qui s'y peignoient, jointe à une odeur agréable. Les premiers qu'on vit à Rome y furent apportés par Pompée à son retour de l'Orient. On a beaucoup disputé et l'on dispute encore sur la matière de ces vases. Les uns soutiennent que ce n'étoit autre chose que l'onyx; mais Lampridius, dans la Vie d'Héliogabale, distingue les vases murrhins des vases d'onix; d'autres disent que ces vases murrhins étoient une espèce de porcelaine, et se fondent sur ce vers de Properce :

Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

Par lequel il paroît que la matière en étoit cuite au feu. V. *Montfaucon*, *T.* 3, *p.* 138, *Pline*, *L.* 37. *ch.* 2.

Cette vente dura deux mois et fournit assez d'or pour mettre Marc-Aurèle en état d'achever, comme il le souhaitoit, la guerre contre les Marcomans; dans la suite il fit savoir à ceux qui avoient acquis ces effets qu'il les reprendroit pour ce qu'ils en avoient donné. Il ne témoigna aucun mécontentement ni à ceux qui les rendirent, ni à ceux qui les gardèrent. Il permit aux personnes distinguées de donner des repas de la même manière qu'il les donnoit et de se servir de la même vaisselle. Il fut si magnifique dans les spectacles, qu'il voulut qu'on fît voir au peuple tout-à-la-fois cent lions percés de dards.

Après un règne de dix-huit ans, durant lequel il fut si chéri de tous les ordres et de tous les états, que les uns l'appeloient leur père, les autres leur frère, les autres leur fils suivant leur âge, il mourut dans sa soixante et unième année. L'affection qu'on avoit pour lui étoit telle que le jour de son convoi personne ne crut devoir le pleurer, persuadé que prêté seulement à la terre par les Dieux, il remontoit à

eux. Enfin, avant qu'on déposât son corps, plusieurs assurent que le Sénat et le peuple, sans se séparer de la même place et tout d'une voix, le nommèrent Dieu propice ; ce qui jamais ne s'étoit fait jusques là, et n'a jamais eu lieu depuis. Ce grand homme, qui parut par sa vie et par sa mort appartenir aux Dieux, laissa pour fils, Commode; heureux s'il ne lui eût jamais donné le jour.

Ce n'étoit pas assez que les personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition lui eussent déféré les honneurs divins, on traitoit encore de sacrilége quiconque ayant dû, ou pu l'acquérir, n'avoit pas dans sa maison l'effigie de ce Prince. Enfin, aujourd'hui même, on trouve, dans plusieurs maisons, les statues de Marc-Aurèle parmi celles des Dieux Pénates, et bien des gens ont avancé qu'il leur avoit prédit en songe des choses qui sont arrivées. On lui bâtit un temple, on lui donna des Pontifes Antoniniens, des confrères et des Prêtres, et tout ce que l'antiquité a établi pour ceux que l'on consacre.

Quelques personnes assurent, ce qui est vraisemblable, que Commode Antonin, son successeur et son fils, n'étoit pas réellement né de lui, mais d'un adultère, et, à cette occasion, voici ce qu'on raconte : Faustine, fille d'Antonin le Pieux et femme de Marc-Aurèle, qui avoit vu passer devant elle des gladiateurs, conçut pour l'un d'eux le plus violent amour ; cette passion l'ayant jettée dans une longue maladie, elle en fit l'aveu à son époux. Des Chaldéens, que Marc-Aurèle consulta, dirent qu'il falloit, après avoir tué le gladiateur, que Faustine en prit le sang, s'en lavât, et couchât ensuite avec son mari, ce conseil ayant été suivi, l'amour de l'Impératrice s'éteignit il est vrai, mais elle mit au monde Commode, qui fut moins un Prince qu'un gladiateur, puisqu'étant parvenu à l'Empire, il donna, comme nous le dirons dans sa vie, plus de mille combats de gladiateurs en présence du peuple ; ce qui accrédita encore ces bruits, ce fut de voir le fils d'un père respectable, dominé par des vices qu'on ne trouve pas même dans

un maître d'escrime, dans un histrion, dans un esclave de l'arêne, et dans le plus vil des hommes.

D'autres croient que ce Prince fut le fruit d'un adultère réel, puisqu'il est assez connu que Faustine étant à Cajette, choisissoit les ministres de ses voluptés parmi les mariniers et les gladiateurs. Ce fut à cette occasion qu'Antotonin, auquel on conseilloit de la répudier, s'il ne vouloit pas s'en défaire autrement, répondit : *Si je renvoie ma femme, il faut que je rende aussi sa dot*, il entendoit par-là l'Empire qu'il tenoit de son beau-père, qui ne l'avoit adopté que par l'ordre d'Adrien. La vie de l'excellent Marc-Aurèle, sa sagesse, son égalité d'ame et sa piété furent telles, que les vices mêmes de ses proches n'en altérèrent pas l'éclat; les artifices des courtisans, un fils gladiateur, une femme perdue de débauche, ne l'empêchèrent pas d'être toujours le même; il a passé jusqu'à présent pour un Dieu, et vous le regardez, illustre Dioclétien, ainsi que vous l'avez toujours fait, comme tel;

vous le distinguez, par votre vénération, de vos autres Divinités, et souvent vous formez le vœu d'imiter les mœurs et la clémence de ce Prince sur lequel Platon lui-même ne l'emporteroit pas s'il revenoit au monde. Mais abrégeons cette digression.

Voici ce qui se passa sous Marc-Antonin après la mort de Verus. Le corps de ce Prince fut aussitôt porté à Rome et déposé dans le tombeau de ses ancêtres; on lui décerna les honneurs divins. Lorsque Marc-Aurèle remercia les Sénateurs de l'apothéose qu'ils accordoient à son frère, il donna à entendre que c'étoit d'après ses conseils que Verus avoit vaincu les Parthes, et que ce Prince, dont l'ame manquoit de fermeté, étant mort, il ne commenceroit que de ce moment à gouverner la République. Ce discours fut reçu du Sénat de manière à faire comprendre qu'il se réjouissoit de la mort de Verus.

Marc-Aurèle combla de présens, de distinctions et d'honneurs les sœurs, les parens et les affranchis du défunt; car

il étoit extrêmement jaloux de sa réputation, s'informant avec soin de ce que chacun disoit de lui, et corrigeant ce qu'on relevoit avec raison dans sa conduite. En partant pour la guerre de Germanie, et avant que le temps du deuil fût expiré, il donna sa fille en mariage à Claude Pompéien ; cet homme, déjà avancé en âge, étoit originaire d'Antioche et d'une famille peu ancienne, n'étant fils que d'un simple Chevalier romain ; comme Lucille étoit fille d'une mère qui avoit le titre d'Auguste et veuve de Verus qui avoit eu le même caractère, Marc-Aurèle accorda dans la suite deux consulats à Pompéien. Ce mariage déplut également à Lucille et à sa mère.

Les Lieutenans de Marc-Aurèle combattirent avec succès contre les Maures qui ravageoient l'Espagne. Avidius Cassius, qui dans la suite s'empara de l'Empire, dompta les Buccoles (1) qui avoient

(1) Dion Cassius qualifie ces Buccoles du nom de brigands *L.* 71. *p.* 1178. V. *Tillemont*, *Hist. des Emp. T.* 2. *part.* 2. *p.* 612.

commis de grands excès en Egypte. Au moment même de son départ, Marc-Aurèle perdit, dans sa retraite de Prénes-te (1), le César Verus, âgé de sept ans, auquel on avoit ouvert un abcès sous l'oreille. Il n'accorda que cinq jours de deuil à cette mort, et consola lui-même les médecins; il assista aux fonctions publiques et ne voulut point qu'on interrompit les jeux, parce que c'étoit à l'honneur de Jupiter Capitolin qu'on les célébroit; il se contenta de décerner des statues au défunt, de faire porter avec pompe son image en or dans les spectacles du cirque, et d'insérer son nom dans les hymnes des Saliens.

Comme on étoit menacé de la peste, il rétablit soigneusement le culte des Dieux, et d'après ce qui avoit été pratiqué pendant la guerre punique, il exerça au maniement des armes les esclaves qu'il nomma volontaires à l'exemple des Volons (2). Il arma les gladiateurs qui fu-

(1) Aujourd'hui Palestrino dans la Campagne de Rome à huit milles de cette ville.

(2) On donna le nom de *Volons* à huit mille

rent appelés Obséquens (1). Il fit tout autant de soldats des brigands de la Dalmatie et de la Dardanie ; les Diocmites (2) servirent aussi, et il acheta des auxiliaires chez les Germains contre les Germains mêmes. Outre cela il prépara ses légions, avec tout le soin possible, pour la guerre contre les Germains et les Marcomans. De peur cependant que tant de préparatifs ne fussent à charge aux provinces, il fit vendre à l'enchère, comme nous l'avons dit, dans la place de Trajan, les effets précieux du palais, tels que des vêtemens, des coupes, des vases d'or et même les statues et les tableaux des plus fameux artistes. Il exter-

---

jeunes esclaves qui consentirent, après la déroute de Cannes, à porter les armes pour le service de la République. V. *Tite-Live, L.* 22. *ch.* 5. *Rhodig. Antiq. L.* 25. *ch.* 23.

(1) Ils étoient particulièrement attachés à la suite du Prince.

(2) Soldats armés à la légère et répandus dans les provinces pour donner la chasse aux vagabonds et aux brigands. Du mot grec *διώκω*, *je poursuis.*

mina les Marcomans au passage du Danube, et distribua aux provinces le butin qu'il fit.

Tous les peuples, depuis les frontières de l'Illyrie jusqu'à la Gaule, avoient conspiré; les Marcomans, les Narisques, les Hermundures, les Quades, les Suèves, les Sarmates, les Latringes, les Bures; ceux-ci et d'autres encore, les Sosibes, les Sicobotes, les Roxolans, les Bastarnes, les Alains, les Peuces et les Costoboces étoient réunis aux Victovales. Nous avions de plus à craindre les entreprises des Parthes et des Bretons. Ce ne fut donc qu'avec des peines infinies qu'il vint à bout de ces nations barbares. Ses soldats, conduits par leurs Chefs et les Préfets du Prétoire, s'animoient mutuellement. Il fit passer en Italie plusieurs des Marcomans qui s'étoient rendus. Toujours avant que d'entreprendre quelque chose il conféra avec les gens en place, non seulement sur les affaires militaires, mais aussi sur les affaires civiles; sa maxime favorite étoit celle-ci:

Il est plus juste que je suive les conseils de tant d'amis éclairés, que de prétendre qu'ils suivent mon avis.

L'austérité que Marc-Aurèle avoit contractée dans l'étude de la philosophie, faisoit censurer avec force ses travaux militaires et toute sa conduite; mais il répondit à ces reproches, ou de bouche ou par écrit. Plusieurs personnes de condition périrent dans les combats qu'il livra aux Allemands, aux Marcomans, ou à d'autres nations; il fit dresser, dans la place de Trajan, des statues à ces illustres morts. Ces pertes engagèrent ses amis à lui persuader de renoncer à la guerre et de retourner à Rome; mais il méprisa ces avis et ne voulut quitter qu'après avoir terminé toutes ses entreprises. Des provinces proconsulaires, il en fit de consulaires, et de celles-ci, des proconsulaires ou des prétoriennes (1),

(1) Déjà avant Adrien les provinces du peuple, c'est-à-dire, celles qu'on regardoit comme les moins exposées aux troubles de la guerre, étoient nommées provinces proconsulaires, et celles du Prince, provinces consulaires. Les Empereurs avoient cepen-

selon que le besoin de la guerre l'exigeoit. Il pacifia, par sa vigueur et par son autorité, les troubles survenus chez les Séquaniens. Il appaisa les mouvemens que les Lusitaniens avoient excités en Espagne. Il fit venir sur les frontières son fils Commode, lui donna la robe virile, le désigna Sénateur avant le temps, et distribua du blé au peuple.

Il n'aimoit point à apprendre que le Préfet de la ville eût proscrit quelqu'un. Il fut très-ménager dans la distribution des deniers publics, ce qui mérite plus d'éloge que de censure; cependant il fit des présens à des gens de bien; il secourut les villes qui tomboient en décadence, et fit grace des tributs et des impôts toutes les fois que la nécessité l'exigeoit. Il eut très-grand soin de pourvoir, pendant son absence, aux plaisirs du peuple

dant le droit de disposer de ces provinces, et toutes les fois, par exemple, qu'une d'elles étoit menacée d'une invasion, ils avoient la liberté de se l'attribuer, d'en faire une province consulaire, et d'en donner en échange au peuple une plus tranquille et moins exposée. V. *Saumaise sur J. Capitolin.*

romain, en ordonnant que les plus opulens donneroient les jeux; car lorsqu'il prit les gladiateurs pour les employer à la guerre, le peuple s'étoit écrié qu'il lui enlevoit ses amusemens, et qu'il vouloit le contraindre à étudier la philosophie. Pour que le commerce ne souffrît pas, il voulut qu'on donnât, les jours de marché, les pantomimes plus tard. Nous avons déjà parlé du bruit qui courut, sur le compte de sa femme, à l'occasion de son amour pour ces Pantomimes; mais les lettres de Marc-Aurèle détruisent ces soupçons. Ce Prince défendit d'aller à cheval ou en voiture dans les cités; il abolit les bains où se rendoient les deux sexes. Il mit un frein aux mœurs dissolues des dames et des jeunes gens de famille. Il défendit au menu peuple de Péluse de célébrer les mystères de Sérapis. Le bruit courut que, sous le prétexte de la philosophie, quelques personnes vexoient et la République et les particuliers; mais il dissipa ces imputations.

C'étoit la coutume de Marc-Aurèle

de diminuer, pour tous les crimes, les peines dictées par les lois; quoiqu'il se montrât quelquefois inexorable envers ceux qui s'étoient rendus manifestement coupables de délits graves. Il prenoit lui-même connoissance des procès criminels intentés aux personnes distinguées, et cela avec tant d'équité, qu'il censuroit le Préteur d'avoir prononcé trop vîte, et qu'il lui ordonnoit de reprendre l'affaire, disant qu'il convenoit que les accusés fussent entendus de celui qui jugeoit au nom du peuple. Il ne se montra pas moins équitable envers les prisonniers de guerre. Il en établit un nombre infini dans le territoire romain. Il fit tomber, par ses prières, la foudre du ciel (1) sur les entreprises de ses enne-

(1) Dion Cassius rapporte avec détail ce fait qu'il attribue d'abord à la puissance divine; il dit ensuite que l'on racontoit aussi qu'un Magicien d'Égypte nommé Arnuphis avoit, par ses enchantemens, attiré cette pluie. Claudien, dans le VI. Cons. d'Honorius, dit de cet événement:

Laus ibi nulla ducum: nam flammeus imber in hostem Decidit.

mis, ayant obtenu de la pluie pour son armée qui périssoit de soif. Il voulut faire une province de la Marcomanie et de la Sarmatie; et il l'auroit fait si Avidius Cassius, de l'avis même (à ce que prétendent quelques personnes) de Faustine, qui désespéroit de la santé de Marc-Aurèle, ne se fût pas révolté dans le même-temps en Orient, et n'y eût pas pris la qualité d'Empereur. D'autres disent que Cassius, supposant Marc-Aurèle mort, après lui avoir donné le nom de Divin, se fit nommer Empereur. Cette révolte de Cassius émut peu Marc-Aurèle, et il n'en fit rien ressentir à ceux qui appartenoient à ce Général que le Sénat déclara ennemi, et dépouilla de ses biens qui retombèrent au trésor public.

Abandonnant donc la guerre des Marcomans et des Sarmates, le Prince marcha contre Cassius. Il y eut aussi quelques troubles dans Rome, occasionnés

---

Je ne ressasserai point ici tout ce qu'on a dit et écrit sur ce sujet. V. *Dion Cass. L.* 7. *p.* 1178.

par la crainte que Cassius ne profitât de l'absence de Marc-Aurèle pour s'emparer de la ville ; mais ce révolté fut incontinent mis à mort et sa tête portée à l'Empereur ; ce Prince ne parut pas cependant se réjouir du supplice de Cassius, et il ordonna que la tête fut inhumée. L'armée fit mourir Métianus, fils de Cassius, qui commandoit dans Alexandrie ; car le rebelle s'étoit donné un Préfet du Prétoire qui perdit également la vie. Marc-Aurèle défendit au Sénat de punir sévèrement les complices de la révolte, et demanda en même-temps qu'aucun Sénateur ne fût mis à mort durant son gouvernement, ne voulant pas imprimer cette tache à son règne. Il fit rappeler ceux qui avoient été exilés, et il n'y eut qu'un petit nombre de Centurions condamnés à perdre la tête ; il pardonna aux villes qui s'étoient soumises à Cassius, ainsi qu'aux habitans d'Antioche ; ceux-ci avoient lâché bien des traits contre l'Empereur en faveur du rebelle qui leur avoit accordé des spectacles, des assemblées publiques, et la

liberté de tenir toutes sortes de propos, ce que Marc-Aurèle leur interdit par un édit très-sévère. On peut juger de l'esprit séditieux de ce peuple par le discours que ce Prince tint à ses amis au rapport de Marius - Maximus. Marc-Antonin refusa d'entrer dans Antioche lorsqu'il se rendit en Syrie, il ne voulut pas voir non plus l'île de Cypre d'où étoit Cassius.

Il fut à Alexandrie et donna des marques de clémence à ses habitans; il revit cependant dans la suite Antioche. Il traita beaucoup avec les Rois, et confirma la paix avec tous les Princes et les Ambassadeurs des Perses, qui s'adressèrent à lui. Ce Prince fut cher à toutes les provinces de l'Orient, laissant chez plusieurs des monumens de sa philosophie. Il se conduisit chez les Egyptiens en citoyen, et en sage dans les assemblées des Érudits, dans les temples et dans tous les autres lieux publics.

Il ne témoigna aucun ressentiment aux habitans d'Alexandrie, qui avoient parlé avantageusement de Cassius, et laissa

même sa fille (1) chez eux. Il perdit subitement son épouse Faustine dans le bourg Halale, situé aux pieds du mont Taurus. Il demanda pour elle au Sénat et un temple et les honneurs d'usage; il fit son éloge bien qu'elle fut grièvement soupçonnée d'infidélité, mais ou Marc-Aurèle l'ignoroit, ou il feignoit de l'ignorer. Il institua des vierges Faustiniennes en l'honneur de sa femme. Il remercia le Sénat d'avoir accordé les honneurs divins à celle qui, l'ayant si constamment suivi dans toutes ses campagnes, mérita d'être appelée la mère de ses troupes. Il fit une colonie du bourg (2) dans lequel Faustine étoit morte : il lui bâtit un temple qui, dans la suite, fut consacré à Héliogabale. Sa clémence ne lui per-

(1) L'original est ici susceptible de deux sens, et peut signifier la fille de Cassius, aussi bien que la fille de Marc-Aurèle; Saumaise penche pourtant à croire qu'il est question de la dernière, et que Marc-Aurèle la laissa à Alexandrie comme un gage de sa réconciliation avec les habitans.

(2) Connu dans la suite sous le nom de Faustinopolis dans la Capadoce, entre Tyane et le mont Taurus.

mit pas d'ordonner la mort de Cassius, mais il la souffrit. On bannit Héliodore, fils du rebelle : d'autres complices eurent la liberté de choisir le lieu de leur exil, et de conserver une partie de leurs biens. Quant aux enfans du coupable ils obtinrent au-delà de la moitié des biens de leur père; on y ajouta encore de l'or et de l'argent, et les femmes gardèrent leurs nippes et leurs bijoux. Alexandrie, fille de Cassius et Druncianus son gendre, eurent la liberté d'aller où ils voudroient, l'Empereur les ayant même recommandés au mari de sa tante. Marc-Aurèle gémit de la fin de Cassius, et dit qu'il auroit voulu terminer son règne sans qu'on eût répandu le sang d'un Sénateur.

Après avoir réglé les affaires d'Orient, il fut à Athènes où, pour prouver son innocence, il se rendit dans le temple de Cérès et entra seul dans le sanctuaire (1).

(1) Dans les mystères d'Eleusis, le Prêtre défendoit d'approcher à tous ceux qui avoient quelque crime à se reprocher. On écarta dans la suite de ces mystères les Athées, les Chrétiens, les Épicuriens,

En revenant en Italie par mer il essuya une violente tempête. Il prit à Brindes la toge, et ordonna à ses soldats d'en faire autant; jamais sous son règne ils ne portèrent l'habit militaire dans la capitale. Arrivé à Rome, il triompha. De-là il se rendit à Lanuvium. Il s'associa ensuite Commode en qualité de Tribun; il fit une distribution au peuple et lui donna des spectacles magnifiques : il apporta encore beaucoup de changemens dans les affaires civiles. Les dépenses qu'occasionnoient les gladiateurs furent modérées. Il répétoit souvent la maxime de Platon : *Que les villes seroient florissantes si les Philosophes régnoient, ou si les Rois étoient Philosophes.* Il donna en mariage à son fils la fille de Brutius Præsens, et les noces furent telles que pouvoient l'être celles d'un particulier : ce fut encore à cette occasion que le peuple reçut une gratification. Il partit ensuite pour terminer la guerre pendant laquelle il mourut; les mœurs de Com-

---

comme Lucien nous l'apprend dans son dialogue d'Alexandre ou du faux Prophète.

mode commençoient déjà à se corrompre. Marc-Aurèle combattit pendant trois ans les Marcomans, les Hermundures, les Sarmates, les Quades; et s'il eût vécu encore un an, il les auroit réduits en provinces. On dit qu'il rassembla ses amis deux jours avant de mourir, et qu'à l'égard de son fils, il ne fit pas paroître les mêmes sentimens que Philippe témoigna au sujet d'Alexandre (1); puisqu'il auguroit mal de Commode, et qu'il avoua que laissant un pareil fils, il voyoit sans peine approcher sa fin. Commode s'étoit déjà avili par ses débauches et par sa cruauté.

Telle fut la mort de Marc-Aurèle. Dès qu'il se sentit attaqué, il fit venir son fils et exigea de lui qu'il terminât cette guerre, afin qu'il ne parût pas trahir les intérêts de la République. Commode lui ayant répondu que ce qu'il souhaitoit principalement c'étoit de se soustraire à

(1) J'ai préféré, comme plus naturel, le sens de Casaubon, qui suppose qu'il faut suppléer la particule négative, et lire, *ostendisse sententiam de filio*, non *eamdem quam Philippus de Alexandro;*

la contagion, il lui permit de faire ce qu'il voudroit, exigeant seulement qu'il partît d'abord, ou qu'il différât de quelques jours. Comme Marc-Aurèle desiroit de mourir, il s'abstint ensuite de boire et de manger, ce qui augmenta son mal. Le sixième jour il appela ses amis, les entretint des vicissitudes des choses humaines, et leur dit en méprisant la mort : *Pourquoi me pleurez-vous, plutôt que de penser à la contagion et au trépas qui peut également vous enlever?* Voyant ensuite qu'ils vouloient s'éloigner de lui, il leur dit en soupirant : *Si vous me quittez déjà, je vous fais mes adieux et je vous précède.* Sur ce qu'ils lui demandèrent à qui il recommandoit son fils : *à vous-même*, répondit-il, *et aux Dieux s'il en est digne.* A la nouvelle de sa maladie les armées s'affligèrent profondément parce qu'elles l'aimoient beaucoup ; son mal empira le septième jour ; il ne vit que son fils et le renvoya aussitôt de peur que le mal ne le gagnât. Dès qu'il fut seul, il couvrit sa tête comme s'il vouloit dormir, et rendit l'es-

prit pendant la nuit. On assure que, prévoyant que son fils seroit tel qu'il fut depuis, il desira la mort pour ne le pas voir, disoit-il, ressembler à Néron, à Caligula et à Domitien. On a fait un crime à Marc-Aurèle d'avoir élevé les amans de sa femme tels que Tertulle, Utilius, Orphite et Moderatus, à différentes charges, surtout après avoir trouvé Tertulle dînant avec elle; à quoi un Comédien, même en présence de Marc-Aurèle, fit allusion en plein théâtre, où faisant l'imbécille, il demanda le nom de l'amant de sa femme, à un esclave qui lui répond, *ter* Tullus; et sur une nouvelle demande de son maître, je vous l'ai déjà dit *ter* (ou trois fois), c'est Tullus. Nombre de gens se sont entretenus sur ce sujet et ont blâmé la patience de Marc-Aurèle. Avant qu'il mourût et qu'il entreprît la seconde expédition contre les Marcomans, il jura dans le Capitole qu'aucun Sénateur ne seroit mis à mort de son aveu, qu'il feroit même grace à ceux qui se révolteroient, si on lui en laissoit la liberté. Il ne craignit rien tant

que de passer pour avare ; il écarta toujours ce soupçon, et s'en justifia dans plusieurs lettres. On l'accusa de déguisement, et de n'être pas aussi franc qu'il affectoit de l'être, ou tel qu'Antonin le Pieux ou Verus. On lui reproche aussi d'avoir nourri et fortifié l'orgueil du trône en n'admettant ses amis ni à sa table ni dans sa société. Il accorda les honneurs divins à ses parens. Il honora même de statues leurs amis morts. Il n'ajoutoit pas foi aisément aux recommandations, mais s'assuroit toujours avant tout de la vérité. Faustine étant décédée, Fabia fit tout son possible pour qu'il l'épousât ; mais Marc-Aurèle, qui ne vouloit pas donner une belle-mère à tant d'enfans, aima mieux prendre pour concubine la fille de l'homme d'affaires de l'Impératrice défunte.

VIE DE L'EMPEREUR VERUS,

PAR JULES CAPITOLIN.

Plusieurs auteurs ont écrit, je le sais, l'Histoire de Marc-Aurèle et de Verus, de manière que donnant plus d'attention à la durée des jours de ces deux Princes, qu'à leur rang en qualité d'Empereurs, ils ont présenté au Lecteur la Vie de Verus avant celle de Marc-Aurèle. Pour moi j'ai cru devoir parler d'abord de ce dernier, tant parce qu'il prit les rênes du gouvernement avant Verus, que parce qu'il lui survécut. Lucius Céjonius Ælius Commode Verus Antonin, qui fut appelé Ælius par l'ordre d'Adrien, Verus et Antonin à cause de son alliance avec Antonin, peut être regardé comme un Prince qui ne fut ni bon ni mauvais, puisqu'il est connu que s'il ne se souilla pas de crimes, il ne brilla pas non plus par des vertus; il ne régna pas seul, mais

sous Marc-Aurèle, avec lequel il partagea la souveraine autorité ; il s'écarta de l'austérité de ce Prince par des mœurs libres et une vie un peu trop voluptueuse ; il avoit tant de franchise dans le caractère qu'il ne pouvoit en aucune manière se déguiser. Son père naturel, Lucius Ælius Verus adopté par Adrien, fut le premier de sa famille qu'on éleva au rang de César dans lequel il mourut. Il comptoit parmi ses ancêtres plusieurs hommes consulaires. Lucius naquit à Rome pendant la Préture de son père, le 15 de décembre, jour auquel étoit aussi né l'Empereur Néron. Sa famille, du côté paternel, tiroit son origine d'Etrurie, et celle de sa mère de Faventia.

Etant né de tels parens, l'adoption qu'Adrien fit de son père, plaça Verus dans la maison des Ælius ; à la mort du César son père, il resta dans la famille d'Adrien, car ce Prince qui s'occupoit de sa postérité ayant dessein d'adopter Antonin le Pieux, et de faire de Verus (1)

(1) Casaubon croit qu'il faut lire Verus au lieu de Marcus.

son petit fils, voulut que celui-ci épousât la fille d'Antonin le Pieux. Si dans la suite elle fut accordée à Marc-Aurèle, ce fut à cause de la trop grande jeunesse de Verus, comme nous l'avons dit plus haut. Ce Prince épousa Lucile, fille de Marc-Aurèle, et fut élevé dans le palais de Tibère. Il eut pour maître dans le Latin, le fils de ce Scaurus (1), qui avoit instruit Adrien; pour le Grec il eut Télephe (2), Héphestion (3), Harpocration (4), ; pour la Rhétorique Apol-

(1) Scaurinus, d'après d'anciens manuscrits. Il eut un fils du même nom, qui fut Grammairien et Précepteur d'Alexandre Sévère. Aulu-Gelle parle avantageusement du Scaurus qui instruisit Adrien. *L.* 11. *ch.* 15.

(2) Il jouit d'une grande réputation, et composa divers ouvrages, tels que, les Vies des Poètes comiques et tragiques, un Traité des lois et des usages d'Athènes, et un autre des Tribunaux établis dans la même ville. V. *Voss. de Hist. græc. L.* 4. *ch.* 6.

(3) Grammairien d'Alexandrie. On a de lui un ouvrage *de Metrica*. V. *Suidas.*

(4) Valerius Harpocration, Rhéteur d'Alexandrie, a écrit un Lexique sur les dix Orateurs d'Athènes.

*

lonius (1), Celer Caninius (2), Hérode Atticus (3), Cornelius Fronton, Rhéteur Romain (4); pour la Philosophie Apollonius (5) et Sextus (6). Verus aima tous ces maîtres, et en fut également aimé, quoiqu'il eût peu de dispositions pour les lettres. Dans sa jeunesse il aima d'abord la Poésie, ensuite il composa des harangues; on dit qu'il étoit meilleur Orateur que Poëte, ou, pour parler plus juste, qu'il étoit encore plus mauvais Poëte que mauvais Rhéteur. On assure même qu'il se faisoit aider par ses

(1) Surnommé, Discole, ou le difficile.

(2) On croit qu'il étoit Secrétaire de Marc-Aurèle. V. *Tillemont*, *T.* 2. *p.* 459.

(3) Athénien de naissance, on le soupçonna dans la suite d'avoir trempé dans le dessein qu'on prêta à Verus de vouloir se défaire de Marc-Aurèle.

(4) On le regardoit comme le second maître de l'éloquence romaine après Cicéron. On croit que c'est ce Fronton homme consulaire dont Aulu-Gelle relève si fort le mérite. V. *L.* 2. *ch.* 26.

(5) De Chalcis, dont nous avons parlé plus haut.

(6) De Cheronée, neveu de Plutarque, Philosophe stoïcien.

amis, et que rien de ce qu'il produisoit n'étoit de son propre fonds, ayant toujours plusieurs gens habiles autour de sa personne. Nicomede fut son instituteur; Verus, trop adonné aux plaisirs et à la joie, étoit très-propre à toutes sortes de jeux d'exercice, et d'amusemens. Il passa à l'âge de sept ans dans la famille de Marc-Aurèle, qui le forma par ses mœurs et par ses conseils. Il aima la chasse, la lutte, et tous les exercices de la jeunesse; il vécut vingt trois ans en simple particulier dans le palais impérial.

Le jour où Verus prit la robe virile, Antonin le Pieux consacra un temple à Adrien, et fit des largesses au peuple; Verus, en qualité de Questeur, parut assis entre ce Prince et Marc-Aurèle et donna des jeux. D'abord après sa Questure il fut fait Consul avec Sextilius Lateranus; quelques années après il le fut de nouveau avec son frère Marc-Aurèle. Il vécut long-temps en simple particulier et sans jouir des honneurs qu'on accordoit à Marc-Aurèle; car il

ne prit point place dans le Sénat avant sa Questure; il ne voyageoit pas non plus avec son père, mais avec le Préfet du Prétoire, et on ne lui accordoit d'autre titre d'honneur que celui d'être appelé fils d'Auguste. Verus n'aimoit pas moins les jeux du cirque que les combats des gladiateurs. Il paroît que le penchant de ce Prince pour les plaisirs et pour la débauche fut cause qu'Antonin le Philosophe lui fut plus attaché par devoir que par inclination, et qu'il ne le conserva que parce qu'Adrien l'avoit fait adopter comme son petit-fils à Antonin le Pieux, qui, aimant la candeur et la pureté des mœurs, exhortoit Verus à imiter son frère. Dès qu'Antonin fut mort, Marc-Aurèle combla Verus de bienfaits, lui fit part du pouvoir suprême, et le nomma son collègue quoique le Sénat n'eût déféré l'Empire qu'à lui seul.

Non content de l'élever au trône, de lui conférer la qualité de Tribun et l'honneur du Proconsulat, il lui donna encore son nom de Verus à la place de celui de

Commode, qu'il avoit porté jusques-là. Il faut convenir aussi que Lucius rendit en quelque sorte la pareille à Marc-Aurèle en ce qu'il parut lui être soumis comme un Lieutenant l'est à un Proconsul, ou un Gouverneur de province à l'Empereur, ce qu'il fit d'abord paroître lorsque Marc-Aurèle adressa pour eux deux la parole aux soldats, et rendit graces au peuple de l'Empire qu'on leur confioit. Mais dès qu'il fut en Syrie, il se déshonora non seulement par la licence de sa vie, mais par des adultères et des amours infâmes. On dit que ses mœurs étoient si dissolues, qu'à son retour il établit une taverne dans sa maison, et qu'après s'être levé de la table de Marc-Aurèle, il s'y rendoit et y étoit servi par des gens les plus décriés. On rapporte encore qu'il passoit des nuits entières à jouer aux dés, passion qu'il avoit contractée en Syrie; on ajoute qu'il imita si fort les débordemens des Caligula, des Néron, des Vitellius, qu'il couroit pendant la nuit les cabarets et les mauvais lieux ayant la tête enve-

loppée d'un capuchon comme un voyageur ordinaire, que sous ce déguisement il mangeoit avec des tapageurs et excitoit des querelles, mais que souvent aussi il n'en sortoit qu'avec le visage et le corps tout meurtri (1) quand il étoit reconnu. Il s'amusoit aussi dans les cabarets à jeter de grosses pièces de monnoie contre les coupes pour les briser. Il aimoit les cochers, et favorisoit la faction prasine(2). Il donnoit souvent des combats de gladiateurs dans ses festins qu'il poussoit fort avant dans la nuit, et s'endormoit à table au point qu'on le portoit étendu sur les couvertures de son lit dans son

(1) Il est difficile de comprendre comment Jules Capitolin en rapportant ici les désordres de la conduite de Verus, a pu dire un peu plus haut que ce Prince ne fut ni bon ni mauvais; je crois cependant toujours qu'il faut mettre ces inconséquences moins sur le compte des Auteurs que sur les altérations que les manuscrits ont souffertes, soit par le laps du temps, soit par l'inadvertance ou l'incapacité des copistes.

(2) V. la note sur Ammien Marcellin, Tome I, p. 38 (de ma traduction), à l'occasion des diverses quadrilles qui couroient dans le cirque.

cabinet; néanmoins il donnoit peu de temps au sommeil, et digéroit fort vîte. Marc-Aurèle feignant d'ignorer cette conduite, n'en témoignoit rien, comme s'il eût eu honte de faire des reproches à son frère.

On rapporte de ce Prince un fameux festin où se trouvèrent pour la première fois douze convives, malgré ce mot si connu, sept font un festin et neuf une cohue (1). Chacun, outre un beau garçon qui faisoit l'office d'échanson et un maître d'hôtel, reçut encore en présent les plats qu'on servit devant lui. Verus donna encore des animaux vivans, oiseaux et quadrupèdes sauvages ou apprivoisés, de la même espèce que ceux dont on avoit mangé les viandes. On distribua aussi à chacun, toutes les fois qu'il buvoit, une nouvelle tasse ou de murrhin ou de cristal d'Alexandrie, ainsi que des

(1) Nam multos esse non convenit, quod turba plerùmque est turbulenta. *Aul. Gell. L.* 13. *ch.* 11.

Quinque advocavi. Sex enim convivium
Cum rege justum; si super, convicium est.
Auson. Ephem.

coupes d'or et d'argent garnies de pierres précieuses ; on donna pareillement des couronnes ornées de bandelettes d'or et de fleurs qui n'étoient pas de la saison, des vases d'or à la façon de ceux que nous avons en albâtre remplis d'essences ; chacun reçut encore pour s'en retourner, une voiture, avec des muletiers et des mules couvertes de harnois d'argent. Tout ce festin fut évalué six millions de sesterces. Marc-Aurèle, lorsqu'il en entendit parler, gémit et plaignit le sort de la République. Le repas fini, on joua aux dés jusqu'au jour. Ceci se passa après la guerre des Parthes, où l'on dit que Marc-Aurèle avoit envoyé Verus, dans la vue d'épargner à Rome le spectacle de cette conduite, et dans l'espérance qu'il apprendroit en voyageant à économiser, ou que les dangers de la guerre le changeroient et l'engageroient peut-être à se souvenir qu'il étoit Empereur. Mais le repas dont nous venons de parler et les restes de sa conduite font voir à quel point il s'étoit corrigé.

Verus s'occupoit tellement des jeux du

cirque qu'il étoit à cette occasion dans une fréquente correspondance avec les employés des provinces. Enfin étant un jour assis à côté de Marc-Aurèle, il essuya personnellement des injures de la faction des Vénètes (1), parce qu'il favorisoit trop indécemment ses rivaux. Car il portoit sur lui la figure d'or d'un cheval de la faction prasine nommé l'oiseau. Au lieu d'orge il lui faisoit donner des raisins secs et des pistaches; il se le fit mener dans le palais de Tibère couvert de housses teintes en pourpre. Lorsque ce cheval fut mort, il lui dressa un mausolée dans le Vatican. Ce fut à l'occasion de cet animal que l'on commença à solliciter pour obtenir des chevaux d'or et des récompenses (2); ce cheval étoit si estimé que souvent la faction prasine demanda pour lui un boisseau de pièces d'or.

(1) Leur couleur étoit le verd de mer, *καλλαϊκὸς* ou *θαλασσινος*, qu'on traduit communément par *bleu*, ce qui n'est pas exact.

(2) *Bravia* ou *brabia*, étoient des prix ou des récompenses que les *Brabentæ*, juges du combat, distribuoient à ceux qui avoient le mieux fait

Marc-Aurèle accompagna jusqu'à Capoue, Verus qui alloit faire la guerre aux Parthes. Ce Prince, continuant à se gorger d'alimens par les lieux où il passoit, tomba malade à Canusium, et son frère s'empressa de se rendre auprès de lui. La vie de Verus fut remplie d'actions basses et honteuses, même pendant la guerre; car tandis que les Syriens dévastoient l'Orient, après en avoir tué le Général romain et mis en pièces trois légions, il s'amusoit dans Apulée à chasser, se promenoit sur l'eau près de Corinthe et d'Athènes, au milieu des symphonies et des chansons; alloit et s'arrêtoit dans toutes les villes maritimes célèbres de l'Asie, de la Pamphilie et de la Cilicie pour s'y livrer aux plaisirs.

Arrivé à Antioche il s'abandonna à la luxure, et laissa la conduite de la guerre des Parthes, qui dura quatre ans, aux Généraux Statius Priscus, Avidius Cassius et Martius Verus, qui percèrent jusqu'à Babylone et dans la Médie, et reprirent l'Arménie, ce qui valut à Verus ainsi qu'à Marc-Aurèle, qui étoit à Rome,

les noms d'Arménique, de Parthique et de Médique.

Verus passa pendant ces quatre ans, l'hiver à Laodicée, l'été à Daphné, et le reste de l'année à Antioche. Il fut la risée de tous les Syriens dont on conserve plusieurs traits qu'ils lâchèrent contre lui sur leurs théâtres. Il admit toujours les esclaves à sa table pendant les saturnales et autres fêtes. Cependant aux sollicitations de ses amis, il se mit une seconde fois en chemin pour l'Euphrate. Il revint aussi à Ephèse pour recevoir son épouse Lucille, que Marc-Aurèle lui envoyoit, et surtout pour empêcher que l'Empereur accompagnant cette Princesse jusqu'en Syrie, n'apprit sa mauvaise conduite ; car Marc-Aurèle avoit dit au Sénat qu'il conduiroit sa fille jusques-là. La guerre étant terminée, Verus donna les royaumes à gouverner à des Rois, et les provinces à ceux qui l'avoient accompagné. Il revint pour triompher à Rome, mais à regret, comme si en quittant la Syrie, il eût abandonné son propre royaume. Il triompha avec

Marc-Aurèle, et reçut du Sénat les noms qu'il avoit déjà reçus de l'armée.

On dit qu'étant en Syrie il quitta la barbe pour complaire à une concubine très-ordinaire, ce qui aiguisa les traits des Syriens. Il sembla porter la contagion dans les provinces où il passa jusqu'à Rome. On croit que cette peste vint de Babylone ; un soldat ayant ouvert dans le temple d'Appollon un coffret d'or (1), d'où le venin pestilentiel sortit, et inonda les Parthes et l'Empire romain. On ne put pas cependant en faire un crime à Verus, mais à Cassius, qui osa, contre la bonne foi, traiter en ennemi Seleucie, qui avoit reçu nos soldats comme amis. Quadrat (2), qui

(1) V. *Tillemont*, *Hist. des Emp. T.* 1, *p.* 594, *Orose*, *L.* 7. *ch.* 15. *Ammien. Marcellin*, *L.* 23. *ch.* 6.

(2) Asinius Quadratus vivoit sous les Philippes ; il écrivit en grec et en quinze livres une Histoire romaine, intitulée χιλιετηρίδα, parce qu'elle embrassoit un espace de mille ans. Il composa aussi une Histoire des Parthes et de leurs guerres. V. *Suidas* Κόδρατος et *Voss. de Hist. græc. L.* 2. *p.* 139.

a écrit la guerre des Parthes, nous purge pourtant de cette imputation, et accuse les habitans de cette ville d'avoir les premiers manqué de foi. Verus eut cette déférence pour Marc-Aurèle, qu'il partagea avec lui le jour où ils triomphèrent ensemble, les noms qu'on lui avoit donnés; mais depuis cette expédition, il témoigna moins d'égards à son frère; car il favorisa indécemment les affranchis, et disposa de plusieurs choses sans le consentement de Marc-Aurèle. Ajoutez à cela qu'il mena des histrions de la Syrie, avec autant d'éclat que s'il eût mené des Rois pour honorer son triomphe. A leur tête étoit un certain Maximin auquel il donna le nom de Paris. Il bâtit une superbe maison de campagne sur la voie clodienne (1), et y passa plusieurs jours dans la plus grande débauche avec des affranchis et des amis de son caractère, dans la compagnie desquels toute pudeur disparoissoit. Il y invita Marc-

(1) On trouve encore des restes considérables de cette voie clodienne près de Bracciano, dans le patrimoine de S. Pierre.

Aurèle, qui s'y rendit pour lui donner l'exemple de la pureté de ses mœurs respectables. Ce Prince y passa cinq jours, qu'il employa uniquement à prendre connoissance d'affaires sérieuses, tandis que Verus ne fut occupé qu'à se régaler ou à préparer des fêtes. Il avoit un comédien Agrippus, qui portoit le surnom de Memphis, et qu'il avoit mené de Syrie comme un trophée remporté sur les Parthes; il le nomma Apolaustus (1) ou ministre de ses plaisirs. Il avoit encore avec lui des joueurs et des joueuses d'instrumens, des histrions, des bouffons, des farceurs, des joueurs de gobelets, et d'autres gens de cette espèce qui font les délices des Syriens et des Alexandrins, de sorte qu'on eût dit que c'étoit moins la guerre des Parthes, que celle des bateleurs qu'il avoit terminée.

On se disoit tout bas que cette opposition de conduite des deux Empereurs

(1) D'ἀπολαύω, fruor, commodum, voluptatem percipio.

avoit fait naître entr'eux des inimitiés. Ce qui surtout arriva de remarquable, c'est que Marc-Aurèle ayant envoyé dans la Syrie, en qualité de Gouverneur, un certain Libon son parent, et celui-ci se conduisant avec plus de hardiesse qu'il ne convenoit à un Sénateur prudent, et disant tout haut que ce seroit à Marc-Aurèle qu'il s'adresseroit dans tous les cas douteux, cet homme dont la présence étoit insupportable à Verus, tomba tout-à-coup malade, avec des marques si sensibles de poison, que sa mort fit conjecturer, non à Marc-Aurèle, mais à quelques personnes, qu'il périssoit par la perfidie de Verus. Cette circonstance augmenta le bruit de la désunion qu'il y avoit entre les deux frères.

Nous avons dit dans la vie de Marc-Aurèle, que les affranchis Geminas et Agaclyte eurent beaucoup de crédit sous Verus; il fit épouser au dernier la femme de Libon contre la volonté de Marc-Aurèle, qui assista cependant aux noces que Verus célébra. Ce Prince s'attacha encore d'autres affranchis corrom-

pus, tels que Code et Eclectus. Marc-Aurèle leur accorda quelques titres d'honneur et les congédia à la mort de son frère, excepté Eclectus qui devint dans la suite le meurtrier de Commode. Marc-Aurèle ne voulut ni envoyer Lucius Verus seul à la guerre contre les Germains, ni le laisser à Rome à cause de ses débauches ; les deux Princes partirent donc ensemble et se rendirent à Aquilée. On traversa les Alpes, au grand regret de Verus, qui avoit passé son temps à Aquilée en promenades et en festins, tandis que Marc-Aurèle pourvoyoit à tout. Nous avons exposé dans la vie de ce Prince, ce que firent durant cette guerre et nos généraux, et les envoyés des barbares, qui demandoient la paix. La guerre de la Pannonie étant terminée, Lucius pressa pour qu'on se rendît à Aquilée, aimant les plaisirs de cette ville, et il en prit le chemin ; mais à peu de distance d'Altinum (1), il fut subite-

(1) Dans la Marche Trevisane, province de l'Etat de Venise : il n'en reste plus qu'une tour parmi des masures.

ment frappé dans son char de la maladie qu'on nomme apoplexie; on le descendit de voiture, et après lui avoir tiré du sang, on le conduisit à Altinum, où ayant perdu la parole, il mourut au bout de trois jours.

On a dit qu'il avoit vécu en inceste avec sa belle mère Faustine, et que celle-ci le fit mourir au moyen d'huîtres empoisonnées pour se venger de ce qu'il avoit révélé ce commerce à sa fille. Cette mort, qu'on attribue à Marc-Aurèle dans sa vie, est trop révoltante pour qu'on puisse en soupçonner ce grand homme; les témoignages de plusieurs personnes se réunissant surtout pour la mettre sur le compte de Faustine jalouse de l'ascendant qu'avoit pris sur Verus, Fabia sa sœur, qu'elle et l'épouse de Verus détestoient également. L'intimité entre Verus et sa sœur étoit en effet si grande, que le bruit s'étoit répandu qu'ils avoient formé le dessein de se défaire de Marc-Aurèle, et que l'affranchi Agaclyte ayant découvert cette trame à Marc-Aurèle, Faustine avoit prévenu

Lucius. Ce Prince étoit bien fait de sa personne, et beau de visage. Sa barbe, qu'il laissoit tomber à la façon des barbares, avoit quelque chose d'imposant, et ses sourcils qui se joignoient sur son front, lui donnoient un air vénérable. On dit qu'il avoit un si grand soin de ses cheveux blonds, qu'il les poudroit de poudre d'or pour rendre sa chevelure plus brillante. Il s'exprimoit avec difficulté et aimoit le jeu à la passion; il s'abandonna toujours à la luxure, et ressembla en plusieurs choses à Néron, si vous en exceptez la cruauté et le goût pour de ridicules plaisanteries. Entr'autres instrumens de débauche il avoit une coupe de cristal d'une grandeur démésurée qu'il apelloit l'Oiseau, du nom de son cheval favori.

Il vécut quarante-deux ans, et en regna onze avec son frère. On déposa son corps dans le sépulcre d'Adrien, où étoit aussi celui de César, son père naturel. On connoît la fable que la vie de Marc-Aurèle ne permet pas de croire, c'est que ce Prince ayant fait empoison-

ner une partie d'une tetine de vache, après l'avoir coupée avec un couteau dont un des côtés étoit aussi empoisonné, il la servit à Verus ; mais on ne sauroit, bien que les dispositions et la conduite de Verus méritassent un pareil traitement, attribuer sans crime cette action à Marc-Aurèle : nous ne la mettons pas même en doute, la rejettant comme indubitablement fausse, puisque nous n'ignorons pas, Dioclétien, qu'excepté vous, il n'a pas paru de Prince, depuis Marc-Aurèle, que l'adulation ait osé lui comparer.

VIE DE L'EMPEREUR AVIDIUS CASSIUS,

PAR VULCATIUS GALLICANUS.

Avidius Cassius tenoit selon quelques-uns à la famille des Cassius, mais seulement du côté de sa mère (1). Son père, Avidius Sévère, fut un de ces hommes qui ne doivent leur illustration qu'à eux-mêmes ; d'abord Centurion, il s'éleva ensuite aux premières dignités. Quadratus en parle dans ses Annales, et même avec distinction, puisqu'il dit que

(1) *Marem* est sans contredit altéré et mis pour *matrem*. J'adopte le sentiment de Saumaise qui, trouvant qu'il n'est pas naturel que l'on parle de l'aïeul d'un homme dont on fait l'Histoire, sans dire un mot de son père, croit qu'il faut lire : *Ex Cassiorum familiâ fuisse dicitur per matrem tamen, novo genitus Avidio Severo, qui ordines duxerat et post ad summas dignitates pervenerat.* On entendoit ordinairement par *novi homines*, ceux qui devoient leur fortune à leur seul mérite.

c'étoit un grand homme utile à la République, et fort considéré de Marc-Aurèle, sous le règne duquel il périt d'une façon tragique. Ce Cassius donc issu, comme nous l'avons dit, de la famille des Cassius (1), qui conspirèrent contre Jules César, détestoit secrètement le rang suprême, et ne pouvoit supporter le nom d'Empereur; il disoit que rien n'étoit plus dur que ce nom en ce qu'il ne pouvoit être ôté de la République que par un autre Empereur. On raconte qu'il tenta, dans sa jeunesse, d'enlever le trône à Antonin le Pieux, mais que l'entreprise fut étouffée par son père, qui étoit un homme sage et respectable; ses chefs se défièrent cependant toujours de lui. Or, qu'il ait formé de pareils projets contre Verus, c'est ce qu'indique le morceau d'une lettre de Verus même, que

(1) Dion Cassius dit positivement le contraire. Cassius, excellent homme de guerre, Syrien d'origine, né à Cyrrhus (aujourd'hui Corus dans le gouvernement d'Alep), étoit fils d'un certain Rhéteur, nommé Héliodore, qui eut le talent de s'élever à la Préfecture d'Égypte. V. *Dion Cass. L.* 71. *p.* 1189.

j'insère ici: « Avidius Cassius, autant que » j'en puis juger, ambitionne l'Empire; » on l'a déjà remarqué du temps de mon » aïeul votre père, je souhaite donc que » vous fassiez éclairer ses démarches. » Tout ce que nous faisons lui déplaît. » Il fait de grands préparatifs, il se mo- » que de nos lettres, vous donne à vous » le nom de vieillard Philosophe, et à » moi celui d'extravagant débauché; » voyez ce qu'il y a à faire; je ne hais » point cet homme, mais craignez, ayant » auprès de vous un sujet tel que lui, » que les soldats aiment à voir et à en- » tendre, qu'il ne forme quelqu'entre- » prise funeste à vous et à vos enfans ».

Marc-Aurèle répondit : » J'ai lu votre » lettre; elle est plus d'un homme inquiet » que d'un Empereur, et ne convient pas » aux circonstances. Car si Cassius est » destiné à régner, nous ne viendrons pas » à bout de le détruire quand nous l'en- » treprendrions. Rappelez-vous le mot » de votre bisaïeul : *Personne n'a jamais* » *tué son successeur.* Si Cassius ne doit » pas régner, il tombera de lui-même

» dans des pièges mortels sans que nous
» recourions à des voies de rigueur. Joi-
» gnez à cela que nous ne saurions trai-
» ter en coupable un homme que per-
» sonne n'accuse, et qui, de votre aveu,
» est aimé des soldats; d'ailleurs, dans
» l'accusation du crime de lèze-Majesté,
» on paroît toujours faire violence à ceux
» même qui sont coupables. Vous savez
» ce que disoit votre aïeul Adrien : *Telle*
» *est la triste condition des Princes*
» *qu'on ne croit, que lorsqu'ils ont été*
» *tués, qu'on a tramé contr'eux* (1). J'ai
» mieux aimé suivre son exemple que
» celui de Domitien qu'on assure avoir
» le premier dit ce mot. Les maximes
» des tyrans, lors même qu'elles sont
» bonnes, ont moins de poids qu'elles
» ne devroient avoir. J'abandonne donc
» Cassius à lui-même, sur-tout parce
» qu'il est bon général, plein de bra-
» voure et de fermeté, et utile à la Ré-
» publique. Car pour ce que vous me
» conseillez, de pourvoir par sa mort à

V. *Suétone*, *Vie de Domitien*, *ch.* 21.

» la sûreté de mes enfans, je souhaite
» qu'ils périssent, si Cassius mérite plus
» qu'eux d'être aimé, et s'il est plus de
» l'intérêt de la République qu'il vive
» qu'eux ».

Telle étoit la différente façon de penser de Marc-Aurèle et de Verus sur le compte de Cassius. Essayons de peindre en peu de mots le caractère et les mœurs de cet homme. On ne saurait s'attendre à beaucoup de détails sur la vie de gens, dont on ne peut mettre au grand jour les actions, de peur de s'exposer au ressentiment de ceux qui les ont fait périr. Nous indiquerons comment il parvint à l'Empire, comment il fut mis à mort, et où il fut vaincu; car mon dessein, illustre Dioclétien, est pour faire connoître tous les Augustes qui ont été revêtus de la pourpre, de parler de tous ceux qui se sont élevés au trône, soit justement, soit injustement. Cassius, quant à son caractère, avoit quelquefois l'air rude et cruel, quelquefois aussi il paroissoit doux et humain; souvent il affectoit d'avoir de la religion, d'autres fois

il s'en moquoit; il aimoit le vin à la passion, et pourtant savoit s'en abstenir; il recherchoit la bonne chère et pouvoit supporter la faim. Il aimoit les femmes et savoit aussi être chaste. Quelques personnes l'appelèrent Catilina, et il se réjouissoit de cette dénomination, disant qu'il consentoit à l'être (1), s'il pouvoit parvenir à tuer le Dialogiste (2), appelant ainsi Antonin, qui brilla tellement dans la philosophie, que sur le point de partir pour la guerre contre les Marcomans, et tout le monde craignant que les affaires ne tournassent mal, il fut prié, non par adulation, mais très-sérieusement, de publier ses préceptes de philosophie, et il ne craignit pas de le faire, car pendant trois jours,

(1) Cassius n'entendoit pas par Sergius celui dont parle Cicéron, comme le suppose Casaubon, mais Catilina même qui portoit aussi le nom de Sergius.

(2) Dion Cassius assure pourtant très-expressément que jamais Cassius ne dit, ni n'écrivit quelque chose de désobligeant contre Marc-Aurèle. *L.* 71. *p.* 192

il débita publiquement une suite de maximes.

Avidius Cassius fut très-rigide sur l'article de la discipline militaire, et vouloit passer pour un second Marius.

Disons pourtant que cette sévérité tenoit plus de la cruauté que de la rigueur. Il fut le premier qui fit mettre en croix les soldats sur les lieux mêmes où ils avoient commis quelques violences envers les habitans des provinces; il imagina aussi comme un genre de supplice, de ficher en terre un pieu haut de quatre-vingt à cent pieds, auquel il faisoit attacher dans toute sa longueur les malheureux qu'on avoit condamnés, puis allumant ce pieu par le pied, ces infortunés périssoient, les uns par les flammes, les autres par la fumée, le reste d'angoisse et de la crainte d'être ainsi consumés. Quelquefois il faisoit jeter dans le courant d'un fleuve ou dans la mer, dix condamnés que l'on enchaînoit les uns aux autres; c'est lui encore qui fit couper à plusieurs déserteurs les mains, à d'autres les cuisses et les jarets, disant

que : *L'exemple d'un criminel vivant dans la souffrance, faisoit bien plus d'impression que celui d'un coupable mis à mort.* Lorsqu'il commandoit l'armée, des auxiliaires, à l'instigation des Centurions qui les conduisoient, tombèrent, sans sa permission, sur trois mille Sarmates qui occupoient nonchalamment les bords du Danube, et les mirent en pièces; les Centurions rentrant au camp avec un grand butin, s'attendirent à une récompense, pour avoir détruit tant d'ennemis avec si peu de monde pendant que l'indolence des Tribuns leur avoit permis de former cette entreprise; ce dont on n'avoit point d'exemple jusques-là, Cassius ordonna que ces Centurions fussent mis en croix, et traités en esclaves. La raison qu'il donna de ce traitement, fut que ç'auroit pu être un piège tendu par les ennemis, ce qui auroit exposé la dignité du nom romain. Une sédition considérable ayant éclaté dans son armée, il sortit nud et en simple caleçon de sa tente en criant : *Frappez-moi, si vous l'osez, et ajoutez ce crime au relâche-*

ment de votre discipline. Tout se calma à ces mots, et Cassius mérita d'être craint, par cela même qu'il ne craignit rien. Cette démarche mit si fort en vigueur la discipline romaine et inspira tant de terreur aux Barbares, que voyant un Général romain punir ses propres soldats pour avoir vaincu sans ses ordres, ils demandèrent, Antonin étant absent, à conclure la paix pour cent ans.

On trouve quantité d'exemples de la rigueur de Cassius contre la licence des soldats dans Æmilius Parthenianus (1), Auteur d'une Histoire de ceux qui depuis les temps les plus anciens, ont aspiré au trône. Cassius fit publiquement fouetter de verges et décapiter dans le camp ceux qui l'avoient mérité; il fit aussi couper les mains à plusieurs. Il ne permettoit pas que le soldat prit avec lui plus que du lard, du biscuit et du vinaigre; et s'il découvroit quelque chose de plus, il l'en faisoit sévèrement punir comme d'un superflu qui tenoit à la débauche. Il

(1) Vossius le met au nombre des Auteurs latins.

existe sur ce sujet une lettre que Marc-Aurèle écrivoit à son Préfet.

« J'ai donné à Avidius Cassius les lé-
» gions de la Syrie qui se sont plongées
» dans la mollesse et livrées aux mœurs de
» Daphné. Cesonius Vectilianus m'écrit
» qu'il les a toutes trouvées faisant usage
» des bains chauds. Je ne crois pas avoir
» mal choisi, puisque vous connoissez Cas-
» sius, homme tout dévoué à la sévérité
» de l'ancienne discipline, sans laquelle
» on ne sauroit conduire les soldats :
» vous n'ignorez pas le mot si connu d'un
« bon Poète, c'est que la République se
» soutient par des hommes qui adoptent et
» qui suivent les mœurs de nos pères (1).
» De votre côté ayez soin de fournir aux
» légions des vivres qui (si je connois bien
» Cassius) ne seront pas dissipés ».

Le Préfet répondit à l'Empereur : « Vous
» avez sagement fait, mon Prince, en
» établissant Cassius sur les légions de
» la Syrie. Rien n'est plus nécessaire
» qu'un homme sévère pour les soldats

(1) V. *St. August. de civitate Dei. L. 2. ch. 21*

» grecs; certainement il ne tardera pas
» à interdire les bains chauds, et à faire
» disparoître les fleurs de la tête, du col
» et du sein des soldats. La subsistance
» pour les troupes est toute prête; on ne
» manque de rien sous un bon chef,
» parce qu'il ne demande, ni ne dépense
» beaucoup ».

Cassius soutint les espérances qu'on avoit conçues de lui. Il fit d'abord publier au drapeau, et afficher aux murs, que tout soldat qui paroîtroit à Daphné seroit cassé avec ignominie. Il fit régulièrement de sept en sept jours la revue des armes, des vêtemens, des chaussures et des bottines des soldats; il bannit des camps les délicatesses; il menaça les troupes de leur faire passer l'hiver sous des tentes, si elles ne changeoient de mœurs, et il auroit tenu parole si elles ne se fussent pas corrigées. Tous les sept jours il fit exercer les soldats à lancer des flèches, et à manier les armes. Il disoit que c'étoit une chose honteuse de voir que des athlètes, des chasseurs et des gladiateurs s'exerçassent, tandis que des sol-

dats à qui l'habitude rendroit le travail moins pénible, ne le faisoient pas. Il corrigea donc la discipline, et se conduisit très-bien en Arménie, en Arabie et en Egypte; il fut aimé de tous les peuples de l'Orient, et en particulier, des habitans d'Antioche qui se rangèrent sous son obéissance, ainsi que le rapporte Marius Maximus dans la vie de Marc-Aurèle; car les soldats Bucoles commettant de grands excès en Egypte, il les repoussa, selon le même Marius Maximus dans le second livre de sa vie de Marc-Antonin.

Cassius, si l'on en croit quelques personnes, se fit nommer Empereur en Orient du consentement de Faustine qui se défioit de la santé de Marc-Aurèle, et craignoit que, hors d'état de protéger seule ses enfans, il ne se présentât quelqu'un qui s'emparât du trône, et les fit mourir. D'autres disent que, pour tromper l'attachement que les soldats et les provinces avoient pour Marc-Aurèle, et les faire consentir à son élévation, Cassius imagina de répandre le bruit, que ce

Prince étoit mort. Il lui donna aussi le nom de Divin pour adoucir un peu la douleur de sa perte. Lorsqu'il parut en public comme Empereur, il nomma aussitôt Préfet celui qui l'avoit revêtu des ornemens royaux; mais l'armée, contre l'intention de Marc-Aurèle, massacra dans la suite cet homme ; elle fit la même chose, et encore à l'insçu de Marc-Auréle, à Metianus qui, étant gouverneur d'Alexandrie, et se flattant de partager le trône avec Cassius, s'étoit rangé de son parti.

Marc - Aurèle en apprenant cette révolte n'en parut pas fort irrité , et ne sévit ni contre les enfans, ni contre les parens de Cassius. Le Sénat le déclara ennemi, et confisqua ses biens, dont Marc-Aurèle ne voulut point augmenter son trésor, ce qui détermina ce corps à les verser dans le trésor public. L'allarme ne fut pas petite à Rome, lorsqu'on y fit courir le bruit, dans l'absence de Marc-Aurèle qui n'étoit haï que des débauchés, que Cassius viendroit dans la ville, qu'il la livreroit impitoyablement au pillage,

sur-tout à cause des Sénateurs, qui l'avoient déclaré ennemi, et qui avoient confisqué ses biens. Qu'on juge par ce trait de l'amour qu'on avoit pour Marc-Aurèle, c'est que ce fut d'un consentement unanime, si vous en exceptez les seuls habitans d'Antioche, que Cassius fut mis à mort; disons que l'Empereur le permit sans l'ordonner; car personne ne doutoit qu'il ne lui eût fait grace, s'il l'avoit eu entre les mains.

On porta la tête du coupable à Marc-Aurèle; loin d'en marquer de la joie ou d'en tirer vanité, il s'affligea de ce qu'il perdoit par-là une occasion d'exercer sa clémence; il dit qu'il auroit voulu qu'on le lui eût livré vivant, pour lui reprocher tout le bien qu'il lui avoit fait, et ensuite lui accorder sa grace. Enfin quelqu'un blâmant ce Prince de ce qu'il usoit de trop de douceur envers Cassius, ses enfans, ses parens, et les complices de sa révolte, et ajoûtant: » Eh quoi! si Cas-» sius eût triomphé? » On dit que Marc-Aurèle répondit: » La manière dont nous » servons les Dieux, et notre conduite ne

» sont pas telles que Cassius pût nous » vaincre ». Passant ensuite en revue tous les Princes qui avoient été mis à mort, il fit voir que chacun d'eux s'étoit attiré par quelqu'endroit cette destinée ; que difficilement on trouveroit qu'un bon Prince eût été vaincu, ou tué par un tyran ; que Néron avoit mérité de mourir, que Caligula devoit subir ce sort, et qu'Otton et Vitellius s'étoient conduits comme s'ils ne vouloient pas régner. Il pensoit la même chose de Pertinax et de Galba lorsqu'il disoit *que l'avarice étoit dans un Prince le plus grand des vices.* Enfin que ni Auguste, ni Trajan, ni Adrien, ni son père Antonin le Pieux, n'avoient pu être vaincus par des rebelles, dont plusieurs avoient péri à l'insçu et contre l'intention même de ces Princes. Marc-Aurèle sollicita le Sénat de ne pas sévir avec tant de rigueur contre les complices de la révolte, et il fit cette demande dans le temps même où il pria ce corps de statuer qu'aucun Sénateur ne seroit mis à mort sous son règne, ce qui acheva de lui gagner tous les cœurs. Après qu'on

eut puni un petit nombre de Centurions, il rappela ceux qu'on avoit exilés. Il pardonna aux Antiochiens qui avoient approuvé la révolte de Cassius, et même aux villes qui lui avoient donné du secours.

Il est vrai que d'abord il témoigna tant d'indignation contre les habitans d'Antioche, qu'il les priva des spectacles et des autres ornemens de leur ville, mais il les leur rendit dans la suite. Il donna aux fils de Cassius la moitié du bien de leur père, de manière que les filles eurent de l'or, de l'argent et des joyaux. Il accorda à Alexandrie, fille de Cassius, et à son gendre Druentianus, la liberté d'aller où ils voudroient, et ils vécurent dans la plus grande tranquillité, non comme les ôtages d'un tyran, mais comme des personnes de l'ordre du Sénat. Marc-Aurèle défendit, dans les procès qu'ils eurent à soutenir, de leur reprocher la honte de leur maison, et condamnant les injures que quelques personnes leur avoient faites avec trop de pétulance, il les recommanda à son oncle. Si quelqu'un est

curieux de savoir toute cette histoire, il n'a qu'à consulter le second livre de la Vie de Marc-Aurèle par Marius Maximus; cet Auteur y rend compte de tout ce qu'a fait ce Prince depuis la mort de Verus. Car ce ne fut qu'alors que Cassius se révolta, comme le prouve cet extrait d'une lettre que Marc-Aurèle adresse à Faustine : « Verus m'accusoit » juste lorsqu'il me mandoit que Cassius » visoit au trône; je compte que vous » saurez déjà ce que les gardes de Martius » Verus (1) en disent. Venez donc » à Albanum afin que nous réfléchissions, » avec l'assistance des Dieux et » sans crainte, à tout ce qu'il y a à » faire ». Il paroît par-là que Faustine ignoroit ce qui se passoit, tandis que

(1) C'est le même qui commandoit en Cappadoce, et dont il est dit dans la Vie du César Lucius Verus, qu'il conduisit pendant quatre ans, avec Statius Priscus et Avidius Cassius, la guerre contre les Parthes. *Æruscatores* s'est formé très-vraisemblablement de *Veri statores*. Dion Cassius confirme que ce fut par Verus que Marc-Aurèle apprit la révolte de Cassius, V. *L* 71. *p.* 1191.

Marius-Maximus, qui ne pense qu'à la diffamer, la suppose complice de Cassius. On a encore une lettre de cette Princesse, dans laquelle elle exhorte Marc-Aurèle à tirer une vengeance éclatante de ce rebelle ; voici ses termes : « Selon » vos ordres j'arrive demain à Albanum, » permettez en attendant que je vous conjure, si vous aimez vos enfans, de poursuivre rigoureusement ces révoltés. De » pareils exemples peuvent gagner les » officiers et les soldats qu'il faut réprimer, si l'on ne veut pas en être « opprimé ».

On lit dans une autre lettre de Faustine à l'Empereur : « Ma mère Faustine, dans la révolte de Celsus, a pareillement exhorté votre père Antonin » le Pieux à penser d'abord à ce qu'il » devoit à sa famille, et ensuite au reste » de ses sujets. On ne sauroit regarder » comme un bon Prince, celui qui ne » s'occupe ni de son épouse ni de ses » enfans. Vous voyez l'extrême jeunesse » de votre cher Commode. Pompéïen, » votre gendre, est vieux et sans illus-

» tration. Pensez donc à la conduite que » vous devez tenir envers Cassius et ses » complices. Gardez-vous de pardonner » à des hommes qui ne vous ont pas » ménagé, et qui ne feroient grace ni » à moi ni à vos enfans, s'ils étoient vain- » queurs. Je vous suivrai bientôt; l'in- » disposition de notre Fadilla m'a em- » pêché de me rendre à Formium. Si je » ne vous y trouve plus, je poursuivrai » jusqu'à Capoue; cette ville conviendra » peut-être, et à ma santé et à celle de » mes enfans; je vous prie d'envoyer le » médecin Sotéride à Formium, car je » n'ai point de confiance en Pisithée qui » ne s'entend pas à la maladie de ma » fille. Calphurnius m'a remis vos lettres » bien cachetées; j'y répondrai, si je dif- » fère mon départ, par le vieux eunuque » Cæcilius, c'est un homme sûr: je le » chargerai en même-temps de vous dire » de bouche les propos que la femme de » Cassius, son fils et son gendre tiennent » sur votre compte ».

On voit par cette lettre que Faustine n'étoit nullement complice de la révolte

de Cassius, puisqu'elle insistoit pour qu'il fût sévèrement puni, et qu'elle représentoit à Marc-Aurèle, qui paroissoit pencher à la clémence, la nécessité de tirer vengeance de ce rebelle. On va voir quelle fut la réponse de l'Empereur.

« Vous prenez vivement à cœur, ma » chère Faustine, les intérêts de votre » époux et de vos enfans. J'ai relu à Formium la lettre dans laquelle vous m'exhortez à punir les complices de Cassius; » je ferai grace cependant à ses enfans, » à son gendre et à sa femme, et j'écrirai » au Sénat pour l'engager à n'aggraver » ni la proscription ni la peine. Rien ne » fait plus d'honneur à un Empereur romain, que la clémence; par-là César a » été déifié, Auguste consacré, et votre » père honoré du nom de Pieux. Si on » avoit suivi mon conseil dans cette » guerre, Cassius vivroit encore. Soyez » donc sans inquiétude; les Dieux me » protègent et ma piété leur est agréable. » J'ai désigné notre ami Pompéïen Consul pour l'année prochaine ». Telle fut la réponse de Marc-Aurèle à son épouse.

On pourra juger du discours qu'il adressa à cette occasion au Sénat, par ce que je vais en tirer. « Au lieu de félici-
» tations sur la victoire que vous venez
» de remporter, je vous donne, P. C. mon
» gendre Pompeïen en qualité de Consul;
» son âge auroit mérité depuis long-
» temps cette dignité, s'il n'y avoit pas
» eu des sujets qu'il convenoit que la
» République récompensât des services
» qu'ils lui avoient rendus. Quant à la
» révolte de Cassius, je vous prie et je
» vous conjure de mettre des bornes à
» votre rigueur, de ménager ma clé-
» mence et mon humanité, ou plutôt la
» vôtre, et de ne pas permettre que
» quelqu'un périsse par vos ordres. Qu'au-
» cun Sénateur ne soit mis à mort, et
» que le sang d'aucun homme de nais-
» sance ne soit répandu. Qu'on rappelle
» les exilés, et que les proscrits ren-
» trent dans leurs biens. Plût aux Dieux
» que je pusse en rappeller plusieurs du
» tombeau. Rien ne déplaît plus dans un
» Prince que de le voir venger ses injures
» personnelles; quelque juste que soit

» une pareille vengeance, elle paroît
» toujours outrée. Vous ferez grace par
» cette raison aux enfans, au gendre et
» à la femme de Cassius; et que dis-je,
» grace ! ils ne sont coupables de rien;
» qu'ils vivent donc en pleine assurance
» et qu'ils sachent que c'est sous Marc-
» Aurèle qu'ils vivent. Qu'ils jouissent de
» la partie des biens de leur père qu'on
» leur laisse, ainsi que des bijoux, de la
» vaisselle et des vêtemens; qu'ils soient
» riches, tranquilles, libres, maîtres de
» s'établir où ils voudront; et dans quel-
» que lieu, chez quelques nations qu'ils
» aillent, qu'ils y portent les preuves de
» votre humanité et de la mienne. Et
» certes ce n'est pas, P. C., un grand
» effort que de pardonner aux enfans, et
» aux épouses de gens proscrits. J'exige
» donc de vous, que les complices qui
» pourroient être de l'ordre du Sénat,
» ou de l'ordre des Chevaliers, soient
» entièrement à l'abri de la mort, de la
» proscription, de la crainte, de la honte,
« de la poursuite, en un mot, de toute
» recherche; accordez-moi la grace

» qu'on puisse dire que sous mon règne, » il n'est mort de rebelles que ceux qui » ont péri au milieu des troubles ».

Le Sénat répondit à ce bel exemple d'humanité par cette acclamation répétée trois fois : « Pieux et clément Antonin, » veuillent les Dieux vous conserver ! » vous n'avez pas voulu ce qui étoit per- » mis, et nous avons fait ce qu'il nous » convenoit de faire. Nous souhaitons » que Commode partage l'Empire avec » vous; affermissez votre famille, donnez » cet appui à vos enfans; aucune force » ne sauroit porter atteinte à un empire » légitime. Nous demandons le Tribunat » pour Commode Antonin. Nous desi- » rons avec ardeur de vous revoir, et fai- » sons les vœux les plus sincères pour le » succès de votre philosophie, de votre » patience, de vos lumières, de votre » générosité et de votre intégrité. Vous » domptez les rebelles; vous triomphez » des ennemis, et les Dieux vous proté- » gent, etc. ». Les descendans d'Avidius Cassius vécurent donc sans inquiétude et furent même admis dans les charges.

Mais Commode, lorsque son père fut mort, les condamna tous à être brûlés vifs, comme s'ils eussent été pris dans la révolte. Tels sont les détails que nous avons appris sur Cassius dont le caractère et les goûts varièrent toujours ainsi que nous l'avons dit plus haut, quoiqu'au fond il fût plus porté à la rigueur et à la sévérité. S'il se fût maintenu sur le trône, non seulement il auroit fait paroître de la clémence, mais à cette vertu il eût joint celle d'être un très-bon, très-utile, très-excellent Prince. On a de lui une lettre qu'il écrivit comme Empereur à son gendre et qui est conçue en ces termes : « Le sort de la République est » déplorable d'être exposée aux vexa-» tions de ces opulens et de ces gens » avides de richesses. Marc-Aurèle est » sans doute un très-excellent homme ; » mais en voulant passer pour un bon » Prince, il laisse vivre des sujets dont » il condamne la conduite. Où est L. Cas-» sius dont nous portons inutilement le » nom ? où est Caton le Censeur ? qu'est » devenue toute la discipline de nos an-» cêtres ? Elle a disparu, et on ne pense

» pas même à la faire revivre. Marc-
» Aurèle philosophe, il disserte sur la
» clémence, sur les esprits, sur le juste
» et sur l'honnête; et ne s'occupe pas des
» intérêts de la patrie ? Vous voyez com-
» bien il faudroit de glaives et d'arrêts
» pour ramener l'état à son ancienne
» forme. Périssent à jamais nos Gouver-
» neurs de provinces ! Est-ce donc pour
» qu'ils s'enrichissent et se plongent dans
» la débauche que le Sénat et l'Empe-
» reur leur confient ces emplois ? Vous
» avez sans doute ouï parler du Préfet
» du Prétoire de notre Philosophe ; trois
» jours avant que d'être revêtu de cette
» dignité, il vivoit dans la misère, et tout
» d'un coup le voilà riche. D'où, je vous
» prie, a-t-il tiré cette opulence, si ce
» n'est en suçant le sang le plus pur de la
» République et des provinces ? Mais
» qu'ils soient riches et qu'ils remplissent
» le trésor public ! Veuillent seulement
» les Dieux favoriser le bon parti et ra-
» mener les temps de Cassius ». Cette let-
tre indique assez combien il auroit été
rigide et austère, s'il eût régné.

VIE DE L'EMPEREUR COMMODE,

PAR ÆLIUS LAMPRIDIUS.

On a suffisamment parlé, dans la Vie de Marc-Aurèle, de la famille de Commode Antonin. Ce Prince naquit à Lanuvium avec son frère Antonin Geminus (1), le trente-unième d'août. Son père et son oncle étoient Consuls. On dit que son aïeul maternel naquit dans le même lieu. Faustine étant enceinte de Commode et de son frère eut un songe pendant lequel elle crut qu'elle accouchoit de deux serpens, dont l'un étoit plus cruel que l'autre. Son terme étant venu, elle mit au monde Commode et Antonin; celui-ci ne vécut que quatre ans, quoique les astrologues eussent pro-

(1) Casaubon pense qu'il vaudroit peut-être mieux ne pas faire un nom propre de *Geminus*, et dire : son frère gémeau Antonin.

mis une destinée égale aux deux frères. Antonin étant donc mort, Marc-Aurèle tâcha de former Commode, et par ses leçons et par celles des gens célèbres et habiles. Il eut pour la littérature grecque Onesicrite, pour les belles lettres latines Capella Antistius; on lui donna pour la rhétorique Attejus Sanctus. Mais il ne tira aucun profit de ces maîtres; tant est grande, ou la force du naturel, ou l'influence de ceux qu'on appelle, dans les Cours, des Instituteurs. Car dès sa plus tendre jeunesse, il fut déshonnête, méchant, cruel, voluptueux et démesurément débauché. Il s'appliqua à des choses qui ne conviennent pas à la majesté du trône, comme à modeler des coupes, à danser, chanter, jouer du flageolet, à exceller en un mot dans l'art des bouffons et des gladiateurs. Il donna à Centumcelles (1) à l'âge de douze ans, un échantillon de ce qu'il seroit un jour en cruauté. Car ayant trouvé le bain trop tiède, il voulut qu'on jetât l'étuviste

(1) Civita Vecchia dans le Patrimoine de S. Pierre.

dans la fournaise. Son Pédagogue, qu'il avoit chargé de cette commission, y fit jeter une peau de mouton dont la puanteur fit croire au jeune Prince qu'on avoit exécuté ses ordres. Commode eut dès son enfance avec son frère Sévère (1) le titre de César; il entra à quatorze ans dans le collège des Pontifes Saliens.

Il fut élu parmi les Chevaliers (2) Prince de la jeunesse, lorsqu'il prit la robe virile; tandis qu'il portoit encore la Prætexte, il fit un présent au peuple, et prit séance dans la Basilique de Trajan. Il reçut la toge le septième de juillet, jour auquel Romulus disparut et où Cassius se révolta. Après avoir été recommandé à l'armée, il partit avec son père pour la Syrie et l'Égypte, et revint avec lui à Rome. Ensuite ayant été dispensé de la

---

(1) Casaubon croit qu'il faut lire Verus au lieu de *Sévère*. V. *Tillemont, Hist. des Emp. T.* 2. *Part.* 2. *p.* 571.

(2) Je suis ici le sentiment de Saumaise, qui lit *cooptatus inter Trossulos Princeps juventutis.* On donna d'abord le nom de *Trossuli* à des Chevaliers romains, qui s'emparèrent sans le secours d'aucune

loi annaire (1), il fut fait Consul et salué Empereur avec son père le 27 novembre sous le Consulat de Pollion et d'Aper. Il triompha aussi avec Marc-Aurèle par décret du Sénat. Il accompagna ce Prince dans la guerre d'Allemagne. Ne pouvant souffrir les honnêtes surveillans qu'on lui avoit donnés, il s'attacha les sujets les plus corrompus, et lorsqu'on les lui ôta, il en fut affligé au point d'en tomber malade; la foiblesse de Marc-Aurèle les lui ayant rendus, il fit du palais une taverne et un lieu de crapule; il n'est sorte de dépense et de débauche à laquelle il ne s'abandonnât. Sa maison devint un vrai brelan. Il achetoit comme des prostituées les plus jolies

infanterie de *Trossulum*, ville des Toscans. Dans la suite les Chevaliers romains rejetèrent cette dénomination vu son rapport avec le mot grec τρυσσος, qui signifie un homme délicat et efféminé. Les fils ou parens des Empereurs étoient Princes de la jeunesse avant qu'ils prissent la robe virile.

(1) *Lex villia annalis*, le Tribun du peuple Lucius Villo donna l'an 574 de Rome, une loi qui déterminoit l'âge compétent pour chaque emploi. V. *Tite-Live*, *L.* 30. 43. *Rosin. L.* 8. *ch.* 5.

femmes, et les faisoit servir de jouet à son impudicité. Imitant les maquignons, il se procura des chevaux pour les courses de charriot. Habillé en cocher, il conduisoit des chars, vivoit avec des gladiateurs, et portoit de l'eau comme un valet de maquereau (1), de sorte qu'il paroissoit plus fait pour l'infamie que pour le rang auquel la fortune l'avoit élevé.

Il congédia les anciens domestiques de son père, et ceux de ses amis qui étoient vieux. Il tenta inutilement de corrompre le fils de Salvius Julien, qui étoit à la tête des armées, aussi depuis ce temps dressa-t-il des pièges à ce jeune homme. Il chassa les plus honnêtes gens, ou en les couvrant d'opprobre, ou en leur donnant des emplois avilissans. Il fut apostrophé par des histrions comme un débauché, et pour qu'ils ne parussent plus, il les exila. Dévoué aux Rois ennemis, il leur fit grace

(1) Il y avoit dans les lieux de débauche des gens employés à présenter de l'eau aux filles qui s'étoient prostituées. V. *Vopiscus, dans la Vie de Carin, tome* 3 *du présent ouvrage ; et Vossius dans son Etymologicon.*

de la guerre que son père avoit presque glorieusement terminée, et retourna à Rome. En rentrant dans cette ville, il plaça derrière lui sur son char son mignon Anterus (1), et pendant la pompe de son triomphe, il se retourna et le baisa publiquement, ce qu'il fit aussi en plein théâtre. Après avoir bu jusqu'au jour et consumé les revenus de l'Empire en bonne chère, il parcouroit le soir les tavernes et les mauvais lieux. Il établit pour gouverneurs des provinces, ou des complices de ses crimes, ou des gens que lui recommandoient ses compagnons de débauche. Il se fit d'autant plus mépriser et haïr du Sénat, qu'il se mit à sévir cruellement contre ce corps.

La conduite féroce de Commode engagea Quadratus et Lucilla, aidés des conseils du Préfet du Prétoire Tarutinus Paternus, à former le dessein de le mettre à mort. On chargea de cette commission son parent Claude Pompéïen (2),

---

(1) C'est *Saoterus* qu'il faut lire. V. *Dion Cassius*, *L.* 72. *p.* 1213.

(2) Quoiqu'Hérodien nomme ici *Quintianus* au

qui entrant chez Commode l'épée nue, au lieu de profiter de l'occasion qui le favorisoit, s'amusa à lui dire : *Le Sénat t'envoie ce poignard;* le sot découvrit par-là son crime, et n'acheva pas une entreprise dans laquelle plusieurs autres personnes entroient. On fit d'abord mourir Pompéïen et Quadratus; ensuite Narbana, Norbanus, Paralius dont la mère Lucille fut envoyée en exil. Les Préfets du Prétoire voyant à quel point Commode étoit haï à cause d'Anterus, et ne pouvant supporter le crédit de ce favori, ils l'attirèrent, sous prétexte de quelque cérémonie religieuse, hors du palais, et à son retour ils le firent massacrer dans ses jardins par des soldats employés aux vivres (1). Commode parut plus sensible à ce coup que si l'on eût attenté à sa propre vie. Paternus, l'auteur du meurtre, qui probablement encore avoit trem-

---

lieu de *Pompeïanus*, j'ai préféré de m'en tenir à mon Auteur. Dion Cassius nomme également Pompéien au lieu de *Quintianus*. *L*. 72. *p*. 1206.

(1) Dion Cassius dit que ce fut Alexandre qui tua Saoterus. *L*. 72. *p*. 1213.

pé dans le projet formé contre Commode et mis tout en œuvre pour qu'on étouffât l'affaire de la conjuration, fut écarté de la préfecture, à l'instigation de Tigidius, et on lui accorda le Laticlave. Peu de jours après on l'accusa de rébellion en disant qu'il n'avoit promis sa fille à Julien le fils que dans la vue de le placer sur le trône; et sous ce pretexte Commode fit mourir et Paternus et Julien, et l'intime ami de Paternus, Vitruvius Secundus qui étoit chargé des dépêches de l'Empereur. Outre cela toute la famille des Quintilles (1) fut éteinte, parce qu'on disoit que Sextus, fils de Condianus, faisant courir le bruit de sa mort, s'étoit évadé pour exciter une révolte. On mit aussi à mort Vitrasia Faustina; Velius Refus et Egnatius Capito, hommes consulaires, subirent le même sort. Les Consuls Æmilius Junctus et Attilius Sé-

(1) V. tout ce que disent de ces illustres frères *Dion Cassius*, *L.* 72. *p*, 1207. *Ammien Marcellin*, *L.* 28. *ch.* 4. et *Tillemont*, *Hist. des Empereurs*, *T.* 2. *p.* 535.

vère furent exilés, et plusieurs autres diversement punis.

Depuis ce moment Commode ne parut que difficilement en public, il n'admit aucun rapport avant que Pérennis en eût pris connoissance. Celui-ci, qui connoissoit à merveille le caractère du Prince, saisit ce moyen d'augmenter son crédit; car il exhorta Commode à se livrer aux plaisirs, et s'offrit à se charger des affaires, à quoi le Prince souscrivit avec joie. Adoptant donc ce genre de vie, il rassembla dans son palais trois cents concubines tirées de ce qu'il y avoit de mieux pour la figure parmi les dames romaines et parmi les filles publiques, avec autant de jolis jeunes débauchés (1) qu'il choisit également parmi la noblesse et le peuple. Il passa son temps avec eux à faire bonne chère et à se baigner. Au milieu de ces amusemens il s'habilloit en victimaire et immoloit des victimes; quelquefois il se battoit dans l'arêne au

(1) Je lis d'après Turnèbe *vultus* au lieu de *nuptus*.

fleuret (1) avec les gladiateurs, et avec ses propres gens à l'épée. Pérennis en attendant s'arrogea tout le pouvoir; il fit périr ceux qu'il voulut, dépouilla plusieurs personnes, bouleversa les lois et s'appropria un butin immense. Commode, après avoir abusé de sa sœur Lucilla, la tua; on dit aussi qu'il viola ses autres sœurs; qu'il eut commerce avec la cousine germaine de son père, et qu'il donna à une de ses concubines le nom de sa mère et de sa femme : l'ayant ensuite surprise en adultère, d'abord il la chassa, puis il l'exila, et enfin il la fit mettre à mort. Il forçoit ses courtisannes à se livrer sous ses yeux aux derniers excès. On l'accusa aussi de liaisons infâmes avec de jeunes garçons, n'y ayant aucune partie de son corps, pas même sa bouche, qui ne fut souillée par le commerce avec les deux sexes. Dans le même-temps Claudius fut massacré comme par des brigands; c'est le même dont le fils étoit un jour entré chez Commode avec un

(2) J'ai suivi le sens que donne Saumaise à ce passage : ces fleurets étoient de bois.

poignard : beaucoup d'autres Sénateurs, et même des femmes opulentes périrent aussi sans être jugées. Dans les provinces quelques particuliers, desquels Pérennis envioit les richesses, en furent dépouillés, ou périrent même pour des crimes supposés.

On reprochoit à ceux qu'on ne pouvoit charger d'aucun délit, d'avoir refusé (1) d'instituer Commode leur héritier.

Pérennis mit sur le compte de son fils les avantages que nos Officiers remportèrent dans ce temps-là en Sarmatie. Cependant ce Pérennis, qui avoit tant de pouvoir, fut tout-à-coup traité d'ennemi de l'armée, et livré aux troupes pour en être massacré, sur le rapport que firent les soldats députés de la Grande-Bretagne (2), qu'il avoit ôté le commande-

(1) *Noluissent* au lieu de *voluissent.*

(2) Dion Cassius raconte que les troupes de la Grande-Bretagne choisirent quinze cents archers, qui arrivèrent sans obstacle à Rome, et qui dirent à Commode, que leur retour imprévu surprenoit, qu'ils venoient pour le défendre contre les entreprises de Pérennis, qui vouloit le détrôner et mettre son fils à sa place. *L.* 72. *p.* 1210.

ment de cette armée à des Sénateurs, pour le confier à des hommes tirés de l'ordre des Chevaliers.

Cléandre, qui étoit Officier de la chambre, lui succéda; Commode, après la mort de Pérennis et de son fils, feignant qu'ils avoient agi sans son aveu, révoqua ce qu'ils avoient fait, comme s'il pensoit à remettre les choses sur l'ancien pied; mais il ne soutint pas au-delà de trente jours cette espèce d'amende honorable de ses crimes, puisqu'il commit par le ministère de Cléandre, des actions plus atroces encore que celles qu'il avoit commises par celui de Pérennis. Cléandre avoit succédé à ce favori, et Niger à la Préfecture du Prétoire. Ce dernier ne conserva, dit-on, cet emploi que six heures. Les Préfets du Prétoire étoient déplacés d'un jour à l'autre, et, pour ainsi dire, à chaque instant : l'Empereur se montrant en tout plus méchant qu'il ne l'avoit été jusques-là. Martius-Quartus ne fut Préfet du Prétoire que durant cinq jours. Ceux qui se succédoient dans ce poste, y restoient ou per-

doient la vie selon le bon plaisir de Cléandre, et il dépendoit entièrement de lui d'élever des affranchis au rang de Sénateur et de Patricien. On vit, pour la première fois, vingt-cinq Consuls dans un an, et les provinces mises à l'enchère. Cléandre vendoit tout, il rappeloit les exilés, les combloit de dignités, et cassoit les jugemens qui avoient été prononcés. L'imbécilité de Commode donna tant de crédit à ce courtisan, qu'il rendit suspect et fit périr Byrrus (1), beau-frère de l'Empereur, qui désaprouvant ce qui se faisoit, osa en parler au Prince; beaucoup d'autres qui étoient dans les intérêts de Byrrus, perdirent pareillement la vie. Ebutien, Préfet du Prétoire, fut de ce nombre; Cléandre, avec deux autres sujets qu'il avoit lui-même choisis, obtint cette place. On vit donc, pour la première fois, trois Préfets du Prétoire, et parmi eux un affranchi auquel on confia le glaive (2). Cependant

(1) C'est le même qui, dans la Vie de Pertinax, est nommé Antistius Burrus.

(2) On connoît le mot de Trajan, qui en instal-

la fin de Cléandre fut digne de sa vie ; car ayant fait périr, par ses embûches, Arius Antonin, pour obliger Attale qu'il avoit condamné lorsqu'il étoit Proconsul de l'Asie, et Commode ne pouvant plus supporter la haine que le peuple portoit à Cléandre, il le lui abandonna; Apolaustus et quelques autres affranchis de la cour périrent encore avec lui. Cléandre, parmi tous ses crimes, n'avoit pas été exempt de celui de vivre avec les concubines du Prince, dont il eut des fils qui, après sa mort, perdirent la vie avec leurs mères. Julien et Regillus lui succédèrent, mais ensuite le Prince les fit mourir. Il fit périr aussi Servilius et Dulius, qui étoient de la maison de Silanus, et bientôt après Anitius Lupus, les Pétrones Mamertinus et Sura, et Antonin, fils de Mamertin et de sa sœur. Il mit également à mort six hommes consulaires, Allius

---

lant Licinius Sura dans la charge de Préfet du Prétoire, lui dit en lui donnant l'épée qui étoit la marque de sa dignité : *Servez-vous de ce glaive pour me défendre, si je fais bien, et tournez-le contre moi, si je fais mal.* V. *Dion Cass. L.* 68. *p.* 1133.

Fuscus, Celius Felix, Lucius Torquatus, Lartius Euripianus, Valerius Bassianus, Pactuléjus Magnus et leurs amis. Sa cruauté s'étendit en Asie sur le Proconsul Sulpitius Crassus, sur Julius Proculus et leurs cliens, sur Claude Lucanus, homme consulaire ; en Achaïe, Faustine Annie, germaine de son père, et une infinité d'autres personnes ne furent point épargnées. La République ne pouvant suffire à ses dépenses, il avoit encore résolu la mort de quatorze personnes.

Au milieu de tous ces excès, Commode désigna Consul l'adultère de sa mère, et le Sénat se persifflant en quelque sorte lui-même, lui donna le nom de *Pieux*, et lorsqu'il eut fait mourir Pérennis, celui d'*Heureux*. On dit que parmi ces massacres de plusieurs citoyens, Commode le *Pieux*, l'*Heureux*, supposa, comme un autre Sylla, une conjuration pour avoir occasion de perdre un grand nombre de citoyens. Il n'y en eut pourtant point d'autre que celle (1) d'Alexan-

(1) C'est sans doute ce Jules Alexandre, natif

dre, qui se tua ensuite lui et son favori (1), et celle de Lucille, sœur de l'Empereur. Les adulateurs donnèrent aussi à ce Prince le surnom de Britannique, parce que les Bretons avoient essayé d'élire un Empereur contre lui. Il fut encore décoré du titre d'Hercule romain, pour avoir tué des bêtes féroces dans l'amphithéâtre de Lanuvium. C'étoit un de ses exercices domestiques que de tuer des animaux. Il poussa la démence jusqu'à vouloir qu'on appelât Rome colonie de Commode; cette phrénésie lui vint au milieu des voluptés auxquelles il se livroit avec Martia. Il voulut aussi conduire dans le cirque des chars attelés de quatre chevaux. Il parut en public couvert d'une

d'Emesse, si habile tireur, qu'étant à cheval il tua un lion à coups de traits. V. *Dion Cass. L.* 72. *p.* 1214. 1215.

(1) *Suos* est très-certainement mis là pour *suum*, son favori. Alexandre avoit un jeune mignon dont la foiblesse ne lui permit pas de hâter sa marche, ce qui fit qu'Alexandre fut atteint par ceux qui le poursuivoient; pour ne pas périr de leurs mains, il tua son compagnon et se tua ensuite lui-même. V. *Dion Cass. ibid.*

dalmatique, et donna ainsi le signal pour faire partir les chars. Lorsqu'il proposa au Sénat de changer le nom de Rome en celui de Commode, non seulement cette assemblée y consentit (et probablement par dérision), mais elle adopta encore pour elle-même la dénomination de Sénat Commodien, appelant Commode, Hercule et Dieu.

Pour obtenir des frais de voyage, il feignit d'aller en Afrique; il les exigea et les dépensa à jouer et à faire bonne chère. Il empoisonna, avec des figues, le Préfet du Prétoire Motilène (1). Il accepta des statues qui le représentoient en Hercule, et on lui sacrifia comme à un Dieu.

Il avoit résolu la mort de quantité de personnes, ce qui fut découvert par un jeune enfant, qui jeta hors du cabinet du Prince la liste sur laquelle étoient les noms de ceux qui devoient périr. Commode observoit les mystères d'Isis au point de se faire raser la tête et de porter un Anubis. Ce fut par un pur pen-

(1) Casaubon croit que c'est *M. Attilianus* ou *Atilicinus* qu'il faut lire.

chant à la cruauté qu'il ordonna aux Prêtres de Bellone de se déchiqueter réellement les bras (1). Il força les Prêtres d'Isis à se frapper la poitrine jusqu'à se meurtrir avec des noix de pins. Lorsqu'il portoit l'Anubis, il heurtoit rudement avec la bouche de l'Idole les têtes des Prêtres. Habillé en femme, couvert d'une peau de lion et la massue à la main, non seulement il assomma plus d'une fois des lions, mais aussi des hommes. Il allongeoit pour ainsi dire, et donnoit une figure gigantesque à ceux qui avoient de la foiblesse dans les jambes, et qui ne pouvoient pas marcher, en les faisant envelopper de linges et d'étoffes qui alloient toujours en diminant en forme de Dragons, depuis le genou jusqu'en bas, puis il les tuoit à coups de flèches. Il souilla par un homicide réel les mystères

(1) Casaubon observe que ce *verè*, réellement, donne à entendre que ces Prêtres en imposoient au peuple par des plaies ou des blessures qui n'étoient rien moins que réelles.

de Mithra, où on dit et on feint des choses propres à effrayer (1).

Dès son enfance il fut gourmand et impudique. Dans sa jeunesse il commit des infamies avec tous ceux qui lui étoient attachés, et il en souffrit d'eux à son tour. Quiconque se mocquoit de lui étoit exposé aux bêtes. Il fit subir ce supplice à quelqu'un qui avoit lu, dans Suétone, la Vie de Caligula, parce qu'il étoit né le même jour que ce Prince. Si quelqu'un disoit qu'il voudroit être mort, il ordonnoit qu'on le précipitât sans pitié. Dans ses jeux même il étoit cruel; car parmi les cheveux noirs d'un homme, en ayant vu de blancs qui ressembloient à de petits vers, il lui fit appliquer sur la tête un étourneau qui croyant donner la chasse à ces animaux, ne fit bientôt qu'une plaie de la tête de ce malheureux. Il fendit le ventre à un homme gras, ensorte que les

(1) On sacrifioit à cette Divinité des hommes, des femmes et des enfans. V. *Porphyre, de Abstinent. L.* 2.

intestins en sortirent tout d'un coup. Il appeloit, par dérision, monopodes et louches, ceux à qui il avoit fait couper une jambe ou crever un œil. Il fit mourir de tous côtés un grand nombre de personnes; les unes parce qu'elles étoient venues au-devant de lui habillées à la façon des barbares, les autres parce qu'elles avoient un air noble et distingué. Il aimoit à la passion ceux qui portoient les noms des parties honteuses des deux sexes, et il les baisoit de préférence. Il donna à un homme pourvu d'un membre d'une longueur démésurée, le nom d'Onon; il le chérit, l'enrichit, et le fit grand Prêtre d'Hercule le Sylvain.

On dit qu'il mêla souvent des excrémens humains aux mets les plus recherchés, qu'il en goûta même, s'imaginant se mocquer par-là de ses convives. Il se fit présenter, dans un plat d'argent, deux bossus tout rabougris et couverts de moutarde, aussitôt il les éleva en dignité et les enrichit. Le Préfet du Prétoire Julien, quoiqu'il fut revêtu des ornemens de son état, fut jeté dans un vivier par

l'ordre de l'Empereur en présence de ses Officiers ; il le força aussi à danser nud devant ses concubines et à jouer de la cimbale avec le visage barbouillé. Commode fit souvent usage des légumes dont on se sert pour favoriser et nourrir la luxure (1). Il se baignoit sept à huit fois par jour et mangeoit dans le bain. Il souilla les temples des Dieux par des débauches et des effusions de sang humain ; quelquefois aussi il faisoit le médecin et saignoit impitoyablement les gens. Ses flatteurs, pour lui complaire, changèrent en son honneur les noms des mois ; celui d'août fut appelé Commode, celui de septembre Hercule, d'octobre l'Invincible, de novembre le Triomphant, de Décembre l'Amazone. Ce dernier fut ainsi nommé de sa maîtresse Martia dont il affectionnoit un portrait qui la représentoit en Amazone ; par tendresse pour cette fille il parut à Rome dans l'arène en habit d'amazone. Il combattit aussi avec les

(1) Je crois avec Casaubon que la négation manque ici, et qu'il faut lire *non raro* au lieu de *raro*, ainsi que *cuncta* au lieu de *cunctorum*.

gladiateurs, et reçut les titres qu'on lui donna, dans ces occasions, avec autant de joie que s'il eût triomphé. Il fut très-souvent de ces combats, et chaque fois il ordonna de le consigner dans quelque monument public. Il combattit sept cent trente-cinq fois, à ce qu'on dit. Il fut fait César le quatrième des Ides d'octobre qu'il nomma ensuite les Ides d'Hercule. Prudens et Pollion étoient alors Consuls. On lui donna le nom de Germanique aux Ides d'Hercule sous le Consulat de Maximus et d'Orphite.

Il fut reçu Prêtre dans tous les corps sacerdotaux le 13 des Calendes Invincibles sous les Consuls Pison et Julien. Il entreprit, sous les mêmes Consuls, le voyage de la Germanie, le 14 des Calendes Æliennes, ainsi qu'il les appela depuis; il prit la robe virile et fut salué Empereur avec son père, le premier jour des Calendes triomphantes; Pollion et Aper remplissoient le Consulat pour la seconde fois. Il triompha le 10 des Calendes Amazoniennes sous les mêmes Consuls. Il partit de nouveau le troi-

sième des Nones de Commode, Orphite et Rufus étant Consuls. Il fut remis entre les mains et de l'armée et du Sénat dans le palais de Commode le onzième jour des Calendes Romaines, Præsens étant Consul pour la seconde fois. Comme il méditoit un troisième voyage, le Sénat et le peuple le retinrent. On fit des vœux pour lui aux Nones Pies sous le second Consulat de Fuscianus. On trouve écrit qu'il combattit trois cent soixante-cinq fois du vivant de son père; qu'il remporta plus de mille fois la palme des gladiateurs soit en domptant des rétiaires (1), soit en les tuant. Il fit périr de sa propre main plusieurs milliers de bêtes féroces, il tua même des éléphans, et tout cela souvent sous les yeux du peuple romain.

Il avoit de la vigueur pour ces choses, quoiqu'il fût d'ailleurs d'une constitution foible et infirme, ayant une tumeur si

(1) Les rétiaires étoient une espèce de gladiateurs, qui combattoient tenant d'une main un trident et de l'autre un filet, dont il tâchoient d'envelopper leur adversaire.

considérable aux parties, qu'on s'en appercevoit à travers les habits de soie qu'il portoit. On fit contre lui beaucoup de vers dont Marius Maximus parle avec éloge dans son ouvrage. Il se distingua si fort dans les combats qu'il livroit aux bêtes, qu'il perçoit un éléphant d'un pieu, plantoit son javelot dans la corne d'une oryge (1), et qu'en portant des coups toujours sûrs, il tua ainsi plusieurs milliers d'animaux. L'impudence de Commode étoit telle qu'on le vit souvent, habillé en femme, boire publiquement en plein théâtre. Malgré cette conduite ses Lieutenans soumirent sous son règne les Maures et les Daces, et les Pannonies furent calmées ; on pacifia aussi la Bretagne, l'Allemagne, la Dace qui vouloient se soustraire à son empire. Tout cela fut exécuté par ses Généraux. Commode étoit si lent et si pa-

(1) Pline rapporte qu'on trouvoit dans le ventre de cet animal plusieurs vessies remplies d'une liqueur très-salutaire, et qui étoit un remède admirable contre la soif. V. *L.* 2. *ch.* 4. *L.* 8. *ch.* 53. *et* *L.* 10. *ch.* 73.

resseux à signer, que souvent il décrétoit plusieurs affaires de la même manière, il n'employoit encore la plupart du temps dans ses lettres que la formule, *Vale.* Tout s'expédioit par d'autres qui faisoient leur profit des condamnations.

Cette négligence, qui permit à ceux qui gouvernoient alors la République, de dissiper les vivres, excita une grande disette à Rome, quoique le blé ne manquât pas ; il est vrai pourtant que Commode proscrivit ensuite et fit mourir les auteurs de ce désordre. Comme si le siècle d'or fut revenu (1) sous lui, il proposa de diminuer le prix des vivres, ce qui ne fit qu'augmenter la disette. Plusieurs citoyens furent obligés, sous son règne, de racheter leur salut, et même les peines que d'autres devoient souffrir. Il mit à prix les divers genres de supplices, les sépultures, l'impunité des crimes, et sacrifia les citoyens les uns aux autres. Il trafiqua des provinces et des gouverne-

(1) Dion Cassius dit qu'il ordonna, par un décret, que son règne fut appelé siècle d'or et inscrit partout sous ce nom. *L.* 72. *p.* 1216.

mens, partageant les sommes qu'il en retiroit avec ceux qui arrangeoient ces marchés. Il vendit à quelques-uns la permission d'ôter la vie à leurs ennemis. Le pouvoir des affranchis étoit tel qu'on achetoit d'eux la décision des procès. Il ne supporta pas long-temps les Préfets Paternus et Pérennis; et de tous ceux qu'il mit dans cette place aucun n'y resta trois ans; il fit périr les uns par le glaive, les autres par le poison. Il changea tout aussi légèrement les Préfets de la ville.

Il trouvoit du plaisir à ôter la vie aux Officiers de sa chambre, quoiqu'il se conduisit toujours suivant leurs fantaisies. Electus, son chambellan, voyant avec quelle facilité il se défaisoit de ceux qui étoient attachés à sa personne, le prévint et entra dans le projet de le faire mourir. Comme simple spectateur Commode paroissoit en public avec les armes des gladiateurs et les épaules couvertes d'un morceau de pourpre. Ce Prince avoit encore l'habitude, à ce que rapporte Marius Maximus, de faire inscrire dans les fastes de la République ce qu'il

faisoit d'indécent, d'impur, de cruel, de digne en un mot d'un gladiateur ou d'un vil débauché. Il appela Commodien le peuple romain en la présence duquel il combattit très-souvent en gladiateur. Le peuple, devant lequel il paroissoit ainsi, l'applaudissant comme un Dieu, Commode prit ces éloges pour une raillerie et commanda aux soldats de la flotte qu'on employoit pour tendre les voiles sur l'amphithéâtre (1) de le massacrer. Il avoit ordonné aussi de mettre le feu à la ville, comme étant la sienne; et il l'auroit exécuté si le Préfet du Prétoire Lætus ne l'en eut détourné. Parmi tous ses titres de triomphe il porta encore six cent vingt fois celui de premier des sécuteurs (2).

Voici les prodiges tant publics que particuliers qui arrivèrent sous son règne. On vit une comète; on apperçut dans la place publique les traces des Dieux qui

---

(1) Valère Maxime dit que Q. Quatulus fut le premier qui, dans les spectacles, se servit de voiles pour se garantir de l'ardeur du soleil. *L.* 11. *ch.* 4. n.° 6. V. aussi *Pline*, *L.* 19. *ch.* 1.

(2) Lampride paroît, selon Saumaise, s'être trompé

en sortoient. Avant la guerre contre Maternus (1), qui avoit déserté, le ciel parut en feu; de subites et épaisses ténèbres couvrirent le cirque le premier de janvier; des oiseaux incendiaires (2) et de mauvais augure se firent entendre avant le jour. Commode quitta le palais, disant qu'il n'y pouvoit pas reposer, et fut sur le mont Cælius dans le palais des Vectiliens (3). Le temple de Janus s'ouvrit de lui-même, et le simulacre de marbre d'Anubis parut se mouvoir. La statue d'airain d'Hercule sua pendant plusieurs jours dans le portique Municia (4). Un hibou se fit voir aussi sur la

---

ici, et avoir pris pour un nom propre, ce qui n'en est pas un; il ne faut faire qu'un seul mot de ce qui est dit dans *Dion L.* 72. *p.* 1222. πρωτόπαλος σεκυτόρων, et lire, *le premier des sécuteurs*. V. *Montf. T.* 3. *p.* 264.

(1) V. *Herod. L.* 1. *p.* 15.

(2) Le nouveau traducteur de Pline pense que l'oiseau incendiaire n'étoit autre que le faucon. *L.* 10. *ch.* 13. V. *Obsequ. de prodig. C.* 100 et 111.

(3) Dans la seconde région de la ville. V. *Nardin. L.* 3. *ch.* 5.

(4) Il y avoit deux portiques de ce nom peu loin du cirque de Flaminius. V. *Heder. Pitise.*

chambre à coucher du Prince tant à Rome qu'à Lanuvium. Commode se fit à lui-même un présage qui n'étoit pas indifférent, c'est qu'il essuya à sa tête la main qu'il avoit mise dans la blessure d'un gladiateur qui venoit d'être tué. Contre l'usage il ordonna que l'on assistât au spectacle non en robe, mais en manteaux tels qu'on a la coutume de s'en servir aux funérailles, et lui-même y présida en vêtemens gris. Son casque fut porté deux fois hors de la porte Libitine (1). Il fit un présent au peuple de sept cent vingt-cinq deniers par tête. D'ailleurs il fut très-chiche envers le reste des citoyens, parce qu'il avoit épuisé le trésor pour fournir aux dépenses de sa luxure. Il multiplia beaucoup les jeux du cirque, plus par débauche et pour enrichir les chefs des factions, que par un principe de piété.

(1) Selon les uns, c'étoit ordinairement par cette porte qu'on transportoit les cadavres, et alors ce seroit proprement la porte Esquiline ; selon d'autres, c'étoit une porte de l'amphithéâtre par laquelle on traînoit les gladiateurs morts au lieu destiné à leur sépulture. V, *Donat. urb. rom. Nard. L.* 1. *ch.* 9.

Le Préfet Quintus Ælius Lætus et sa maîtresse Martia, excités par tous ces excès, formèrent, quoique un peu trop tard, le dessein de le tuer. D'abord ils lui donnèrent du poison, mais comme il n'opéroit pas assez vîte, ils le firent étrangler par un athlète avec lequel il avoit coutume de s'exercer. Ce Prince étoit d'une taille médiocre, et avoit le visage d'un hébété, comme l'ont ordinairement les ivrognes; sa conversation étoit sans agrément; il teignoit toujours sa chevelure qu'il parsemoit de poudre d'or; et pour ne point se confier à un barbier, il se brûloit le poil et les cheveux. Le peuple et le Sénat demandèrent que son corps fût traîné et jeté dans le Tibre; mais Pertinax ordonna dans la suite qu'on le déposât dans le tombeau d'Adrien. Il ne reste de monument de Commode, que les bains qu'il fit faire par Cléandre; son nom fut effacé par le Sénat des édifices sur lesquels on l'avoit inscrit; il n'acheva aucun des ouvrages commencés par son père. Il établit la flotte nommée l'Afrique, destinée à servir dans

le cas où les blés d'Alexandrie manqueroient. Il donna ridiculement à Carthage le nom d'Alexandria Commoda Togata, aussi bien qu'à la flotte d'Afrique celui de Commodiana Herculea. Il ajouta quelques ornemens au Colosse, on les en ôta dans la suite. Il enleva à cette statue la tête de Néron pour y mettre la sienne. Il y fit graver les titres d'usage sans oublier ceux de gladiateur et d'Amazonius. Mais l'Empereur Sévère, qui étoit tel et de nom et d'effet, en haine du Sénat (à ce qu'on croit), plaça Commode au rang des Dieux, lui donna le même Prêtre qu'il s'étoit attaché de son vivant sous le nom de Herculane Commodien.

Ce Prince laissa trois sœurs. Sévère voulut qu'on célébrât le jour auquel Commode étoit né.

A la mort de l'Empereur les cris du Sénat furent très-violens. Pour bien juger des sentimens de cette assemblée à l'égard du Prince, nous tirerons de Marius Maximus et ces acclamations (1) et le

(1) Il est clair que le mot d'acclamation se prend

jugement du Sénatus-Consulte. « Qu'on » dépouille des honneurs l'ennemi de la » patrie, le parricide, et que son corps » soit traîné : que l'ennemi de la patrie, » que le parricide, le gladiateur soit dé- » chiré dans le Spoliaire (1). L'ennemi » des Dieux, le bourreau du Sénat ; l'en- » nemi des Dieux, le parricide du Sénat ; » qu'on traîne ce gladiateur dans le Spo- » liaire ; qu'on y jette le meurtrier du » Sénat, qu'il soit traîné à un croc, qu'on » y traîne celui qui a fait mourir des in- » nocens, l'ennemi, le parricide, le cruel ; » qu'on y traîne celui qui n'a pas épargné » son propre sang ; qu'on traîne à un croc » celui qui t'auroit fait périr (2). Tu as » partagé nos craintes et nos dangers. » Grand et puissant Jupiter, conserve-

ici en mauvaise part. V. sur les acclamations des anciens, *Just. Lips. El.* 2. 9. Et *Græv. thes. antiq. T.* 6.

(1) Le Spoliaire étoit un endroit près de l'amphithéâtre où l'on traînoit avec un croc les gladiateurs qui avoient été tués ; on y transportoit aussi les blessés qu'on y expédioit lorsqu'on doutoit qu'ils pussent être rétablis. V. *Turneb. adv. L.* 28, *ch.* 6.

(2) C'est à Pertinax que le peuple s'adresse i-:

» nous Pertinax pour notre salut. Prospérité à la fidélité des Prétoriens ; prospérité aux cohortes prétoriennes, aux armées romaines ; prospérité à la piété du Sénat. Qu'on traîne le parricide ; Prince Auguste, nous le demandons, oui, nous vous conjurons de faire traîner le parricide, consentez-y César : César, qu'on livre les délateurs aux lions. Les délateurs aux lions ; Spératus (1) aux lions. Prospérité à la victoire du peuple romain, à la fidélité des soldats, à la foi des Prétoriens et à leurs cohortes. Que les statues de cet ennemi, de ce parricide, de ce gladiateur soient renversées de tous côtés ; qu'on traîne le meurtrier et le parricide des citoyens ; qu'on abatte les statues du gladiateur. Sous vos aupices nous sommes tranquilles et hors de toute inquiétude, vraiment tranquilles et libres. A l'abri de toute crainte, que les délateurs tremblent, afin que nous

(1) On ne sait pas trop ce que signifie ici le *speratus*. Est-ce le nom de quelque délateur, que Commode auroit aimé et eu dans sa confidence ?

» n'appréhendions plus rien, qu'ils dis-
» paroissent du Sénat. Nous vous sa-
» luons tous, fléau des délateurs. Sous
» vous on les jettera aux bêtes; vous serez
» leur supplice.

» Que la mémoire du parricide gladia-
» teur soit abolie; que ses statues soient
» renversées. Que le souvenir de cet im-
» pur gladiateur soit détruit, et qu'on le
» jette à la voirie. Exaucez-nous, César;
» qu'à la manière de nos ancêtres le bour-
» reau soit traîné : ce bourreau du Sénat,
» plus cruel que Domitien, plus impur
» que Néron, qu'il soit traité comme eux
» puisqu'il a vécu comme eux. Que le
» souvenir des innocens qui ont péri,
» soit conservé; que leur mémoire soit
» réintégrée. Nous supplions que le ca-
» cadavre du gladiateur soit traîné, et
» qu'il soit exposé à la voirie. Prenez
» les avis, prenez les avis, nous y con-
» sentons tous. Qu'on traîne celui qui a
» fait périr tant de malheureux de tout
» âge et de tout sexe, qui n'a pas même
» épargné sa famille, qui a pillé les
» temples, cassé les testamens, dépouillé

» les vivans. Nous avons été obligés d'o-
» béir à des esclaves. Qu'on traîne celui
» auquel il falloit payer le droit de vivre,
» et qui manquoit à ses engagemens;
» qui a vendu le Sénat, privé les enfans
» de la succession de leurs pères. Chassez
» du Sénat les espions et les délateurs,
» chassez-en ceux qui débauchent les es-
» claves : vous avez partagé nos craintes,
» vous êtes au fait de tout, vous con-
» noissez les gens de bien et les méchans.
» Vous connoissez tous les abus, cor-
» rigez-les : nous avons craint pour vous.
» Quelle félicité n'avons-nous pas droit
» d'espérer sous un Prince tel que vous!
» Faites rapport du parricide, allez aux
» voix, nous vous conjurons de paroître.
» Les innocens qui ont péri sont encore
» sans sépulture. Qu'on traîne le parri-
» cide. Il a exhumé les morts, que son
» cadavre soit à son tour traîné ».

Sur l'ordre de Pertinax donné par Livius Laurensis, Trésorier des revenus du Prince, à Fabius Chilon, Consul désigné, le cadavre de Commode ayant été enterré de nuit, le Sénat s'écria : « Par

» quelle autorité cela s'est-il fait ? Qu'on » déterre le parricide, et qu'il soit traîné». Cingius Sévère dit alors : « Il a été injus- » tement enterré. Ce que je dis en qua- » lité de Pontife, tout le Collège des Pon- » tifes le dit avec moi. Après avoir parlé » de ce qui fait le sujet de notre joie, » je vais dire ce qu'il me paroît nécessaire » qu'on fasse: je crois donc qu'il faut » abattre les statues de celui qui n'a vécu » que pour la ruine des citoyens et pour » sa propre honte, et qui n'a arraché » que par la force les honneurs qu'il s'est » fait décerner; qu'on les arrache donc, » ces statues, ainsi que son nom qui se » trouve sur les monumens tant publics » que particuliers; qu'on rende enfin » aux mois les noms qu'ils portoient avant » que cette peste désolât la Républi- » que ».

VIE DE L'EMPEREUR PERTINAX,

PAR JULES CAPITOLIN.

Publius Helvius Pertinax naquit dans un lieu de l'Appennin, nommé Vilia Martis (1). Son père Helvius Successus avoit été esclave, et trafiquoit en bois séché; l'obstination du fils à continuer le même négoce, lui fit donner le nom de Pertinax.

Au moment de sa naissance, un poulain qui monta sur le toit de la maison, y resta quelques instans, tomba et mourut. Le père, frappé de cet événement, s'adressa à un Chaldéen, mais sur le trop brillant avenir que lui annonça le Devin, il s'écria : *j'en suis pour mon argent.*

Pertinax apprit de bonne heure à lire et à chiffrer; on lui donna aussi un maî-

(1) *Alba Pompeia* dans la Ligurie, aujourd'hui Albe dans le Montferrat.

tre pour le grec, et ensuite Sulpitius Apollinaire (1) : à la mort de celui-ci, le disciple se mit à enseigner la grammaire; mais ce métier lui rapportant trop peu, il obtint, par le crédit de Lollianus Avitus, homme consulaire, qui protégeoit sa famille, le caractère de Centurion. Devenu sous l'Empereur Tite-Aurèle (2), chef d'une cohorte qui étoit en Syrie, il fut forcé, par le Gouverneur de cette province, à faire à pied le chemin depuis Antioche jusqu'au lieu de sa destination, parce qu'il s'étoit émancipé à entreprendre ce voyage sans se munir de lettres (3) du Prince.

Pertinax servit avec distinction dans la guerre contre les Parthes, ce qui le fit passer en Angleterre où on le retint quelque temps. Il commanda ensuite un

(1) Aulu-Gelle parle très-avantageusement de ce Grammairien. *L.* 4. *ch.* 17. *L.* 5. *ch.* 6.

(2) Antouin le Pieux, Titus Aurelius, Fulvius Bojonius, Antoninus Pius.

(3) *Diplomata* étoient des passe-ports, des permissions de voyager et de se servir de chevaux publics. V. *Voss. Etymol.* et *Plin. L.* 10. *Ep.* 14. *et* 121.

corps de Cavalerie dans la Mésie, et peu après on le chargea du soin d'approvisionner les villes et les bourgs répandus sur la voie Æmilienne ; de-là il fut conduire une flotte dans la Germanie. Sa mère, qui l'accompagna jusques dans ce pays, y mourut ; et l'on assure qu'on y voit encore son tombeau.

De retour de cette expédition, on lui donna, dans la Dace, une commission de deux cent mille sesterces (1) ; mais Marc-Aurèle, à qui il devint suspect, sur des rapports qu'on lui fit, le rappela : peu après Claude Pompéïen, gendre de l'Empereur, mit Pertinax, comme pour en être secondé, à la tête des auxiliaires. Cette charge, qu'il remplit avec honneur, lui ouvrit l'entrée du Sénat ; la trame, qui avoit été ourdie contre lui fut découverte ; et Marc-Aurèle, pour lui faire une sorte de réparation de l'injure qu'il lui avoit fait essuyer, le nomma Préteur et Commandant de la première légion : il ne fut pas plutôt

(1) Ce qui reviendroit à 6250 de nos écus.

dans ce poste, qu'il chassa les ennemis des Rhéties et du Norique (1). Sa réputation augmentant de jour en jour, l'Empereur le désigna Consul. Parmi les harangues qui se trouvent dans Marius Maximus, il en est une qui parle de tout ce que Pertinax a fait ou souffert. Sans la répéter ici, disons que Marc-Aurèle le loua souvent en plein Sénat et en présence de l'armée, et qu'il témoigna même publiquement beaucoup de regret, de ce que la qualité de Sénateur dont étoit revêtu Pertinax, ne permettoit pas de l'élever au rang de Préfet du Prétoire (2). Pertinax n'eut pas plutôt appaisé la révolte de Cassius, qu'il quitta la Syrie pour couvrir les bords du Danube. Il fut ensuite Gouverneur de l'une et de l'autre Mésie, et peu après de la Dace.

La manière dont il s'acquitta de ces

(1) Ce pays comprenoit une grande partie de l'Autriche, Saltzbourg, la Carinthie et la Styrie.

(2) On ne tiroit alors les Préfets du Prétoire que de l'Ordre des Chevaliers, et très-rarement de celui des Sénateurs. Alexandre Sévère changea dans la suite cet usage. V. *Casaubon, Vie de Commode.*

emplois, lui valut le Gouvernement de Syrie. Jusques-là sa conduite fut intègre et sans reproche; mais à la mort de Marc-Aurèle, il se laissa si fort maîtriser par l'avarice, qu'il devint l'objet des railleries du peuple.

Après avoir gouverné quatre provinces consulaires, il retourna fort opulent dans la capitale, qu'il n'avoit pas encore vue comme Sénateur, ayant exercé son Consulat loin de Rome. A peine y fut-il arrivé, que Pérennis lui ordonna de se retirer en Ligurie dans le hameau où son père avoit vendu du bois séché; Pertinax s'y rendit, y acheta beaucoup de terres, et laissant à l'établissement de son père la même forme qu'il avoit, il l'environna d'une infinité d'édifices; il employa les trois années qu'il passa dans cet exil, à trafiquer par ses gens. Pérennis ayant été mis à mort, Commode rendit justice à Pertinax; il lui écrivit et lui ordonna d'aller en Angleterre: dès qu'il y fut, il étouffa les mouvemens séditieux des troupes, qui vouloient à toute force un autre Empereur, et principalement

Pertinax lui-même. Il fut cependant soupçonné d'avoir malicieusement insinué à Commode qu'Antistius Burrhus et Arrius Antoninus aspiroient au trône. S'il arrêta des séditions prêtes à éclater en Angleterre, ce ne fut pas sans courir de grands dangers, puisqu'il faillit à périr dans la révolte d'une légion, et qu'il fut laissé pour mort sur la place ; mais il eut bientôt l'occasion de tirer une vengeance éclatante de cet attentat. Cependant la haine que lui portoient les troupes pour sa sévérité à maintenir la discipline, l'engagea enfin à demander son rappel.

A l'arrivée de son successeur il fut de nouveau chargé du soin des vivres et ensuite du Proconsulat de l'Afrique. Ce poste l'exposa à bien des mouvemens séditieux excités par les oracles que rendoient les Prêtresses du temple d'Uranie.

Appelé à la Préfecture de Rome à la place de Fuscianus, qui étoit fort sévère, il affecta beaucoup de douceur et d'humanité, et se rendit agréable à Com-

mode (1). Il n'ignora pas le projet qu'on avoit formé d'ôter la vie à ce Prince. A peine étoit-il expiré, que Lætus, Préfet du Prétoire, et le Chambellan Electus, vinrent offrir l'Empire à Pertinax, et le conduisirent au camp; en y entrant, il commença par haranguer les soldats, promit un donatif, et assura que c'étoient Lætus et Electus qui le forçoient à prendre les rênes du Gouvernement. Ce ne fut au reste que dans la crainte qu'on n'excitât les troupes à quelqu'entreprise, qu'on répandit faussement le bruit que Commode étoit mort de maladie. Pertinax ne fut d'abord salué Empereur que par un petit nombre de personnes. Cec se passa le dernier jour de l'année. Pertinax avoit alors plus de soixante ans.

Du camp il se rendit pendant la nuit au Sénat; le concierge ne s'y trouvant pas pour en ouvrir les portes, il s'arrêta dans le temple de la Concorde.

Claudius Pompéïanus, gendre de Marc-

(1) Saumaise et Casaubon croient que ce qu'il y a de plus dans l'original, et qui en effet ne prés ent aucun sens, est tronqué et inutile.

Aurèle, survint et se répandit en regrets sur la mort de Commode : le nouveau Prince l'exhorta alors à se faire Empereur, mais il le refusa, voyant bien que Pertinax l'étoit déjà. Aussitôt arrivèrent les Magistrats et le Consul, qui s'approchèrent de Pertinax et le nommèrent Empereur.

Après avoir reçu leurs éloges, et entendu par les acclamations des assistans, la censure des vices de Commode, il remercia le Sénat, et principalement le Préfet Lœtus, l'auteur de la mort de l'Empereur et de son élévation au trône. Sur cela le Consul Falco lui dit : *Il nous est aisé d'augurer comment vous régnerez, puisque vous conservez Lœtus et Martia* (1), *qui ont été les Ministres des crimes de Commode.* Pertinax lui répondit : *Consul, vous êtes encore jeune, et vous ignorez la nécessité de se plier aux circonstances. C'est malgré eux qu'ils ont obéi à Commode, et dès qu'ils l'ont pu, ils ont fait voir quelle a toujours été leur façon de penser.*

(1) Maîtresse de Commode.

Flavia Titiana, épouse de Pertinax, obtint en même-temps que lui le nom d'Auguste : il fut le premier qui, pendant qu'il s'acquittoit de ses vœux au Capitole, reçut du peuple le titre d'Auguste et de Père de la Patrie ; il y joignit encore celui de Proconsul et le droit de rapporter jusqu'à quatre affaires, ce qui pourtant (1) parut être de mauvais augure.

Pertinax s'étant rendu au palais qui étoit vide, car Commode avoit été tué dans le palais de Vectilius, il répondit au Tribun qui lui demanda l'ordre, *combattons,* voulant par-là reprocher l'inaction du règne précédent ; c'étoit son mot favori, et il l'avoit toujours donné pendant les diverses campagnes qu'il avoit faites.

Mais les soldats, qui prirent ce mot pour une insulte, pensèrent aussitôt à choisir un autre Chef. Pertinax ne né-

(1) Le mauvais augure consistoit dans cette quantité de titres et de prérogatives, qui s'empressant, pour ainsi dire, à s'accumuler sur la tête de Pertinax, sembloient annoncer sa fin prochaine.

gligea pas de faire un grand festin aux Magistrats et aux principaux Sénateurs; ancien usage que Commode avoit négligé. On abattit le lendemain les statues de ce Prince; les soldats en gémirent d'autant plus, que l'Empereur avoit de nouveau donné pour mot, *combattons*. Tout étoit à craindre de leur part sous un Chef déjà vieux. Enfin le troisième Janvier ils voulurent mener dans leur camp, Triarius Maternus Lascivius, Sénateur fort estimé, et le couronner; mais il se sauva tout nud dans le palais de Pertinax, d'où ensuite il sortit de la ville.

L'Empereur saisi de crainte se vit obligé de confirmer tout ce que Commode avoit donné aux soldats et aux vétérans. Il déclara que c'étoit du Sénat qu'il tenoit sa dignité, quoiqu'il s'y fût élevé sans le consulter. Il promit avec serment de ne rechercher personne pour crime de lèze-Majesté, rappela tous les sujets qui avoient été bannis par cette raison, et réhabilita la mémoire de ceux qu'on avoit fait mourir. Le Sénat voulut

donner à son fils la qualité de César, mais il s'y opposa, en disant : *Je n'y consentirai que lorsqu'il en sera digne.* Il refusa pareillement le titre d'Auguste qu'on donnoit à sa femme.

Commode avoit, pour ainsi dire, bouleversé les charges des Magistrats, en accordant ce caractère à une foule d'intrus qu'il favorisoit. Pertinax ordonna, par un Sénatus-Consulte, que tous ceux qui n'avoient pas réellement exercé la Préture, cédassent le pas aux Préteurs en charge, ou à ceux qui l'auroient été. Par-là il souleva bien des gens contre lui.

Il fit revoir le cens, et punit sévérement, quoiqu'avec plus d'humanité que n'avoient fait les premiers Empereurs, les délateurs qui se trouvoient dans les prisons; il statua des peines selon que les cas étoient graves, contre ceux qui tomberoient à l'avenir dans le même crime.

Pour empêcher le Fisc d'abuser des droits qu'il s'attribuoit aux successions, il fit une loi en vertu de laquelle les premiers testamens conservoient toute leur

validité, tant qu'on ne leur en substituoit pas d'autres ; il déclara en même-temps qu'il renonçoit à tout ce que l'adulation voudroit lui léguer, ou qu'il ne pourroit acquérir que par un droit douteux, et au préjudice des héritiers légitimes. *Il vaut infiniment mieux, Romains,* disoit-il dans son Sénatus-Consulte, *être pauvre en gouvernant la République, que de s'élever au comble des richesses par la honte et par l'ignominie.* Il acquitta le donatif et le congiaire que Commode avoit promis ; il pourvut avec beaucoup de prudence aux vivres. Le trésor se trouvant épuisé au point qu'il ne renfermoit, comme il l'avoue, qu'un million de sesterces (1), il fut contraint, contre sa promesse, d'exiger les charges que le défunt Empereur avoit imposées ; et sur ce que Lollianus Gentianus lui reprocha qu'il manquoit à sa parole, il allégua pour excuse la *nécessité.*

Il fit mettre à l'encan les biens de Commode, et ordonna qu'on vendit ses

(1) Trente-un mille deux cent cinquante écus environ de notre monnoie.

mignons et ses concubines ; on n'excepta que les sujets que ce Prince s'étoit attachés de force. Plusieurs de ceux qui furent vendus rentrèrent dans la suite au service de Pertinax, qui fut très-content d'eux, et parvinrent sous les Empereurs suivans à la dignité de Sénateur. Tous les bouffons que l'on ne connoissoit que sous des noms odieux, furent proscrits et mis à l'enchère. Les sommes considérables qu'on en retira furent distribuées aux soldats.

On força les affranchis à restituer les présens dont Commode les avoit enrichis. La vente des effets de ce Prince se distingua à ceci. On y voyoit des vêtemens tissus d'or et de soie, des tuniques, des surtouts, des lacernes (1), des dalmatiques à manches, des casaques à franges, des manteaux de pourpre à la grecque, des capuchons tels qu'en portent les Bardes, des toges, des armes de

(1) La lacerne étoit une espèce de manteau, qui d'abord ne servit que pour la guerre, mais dans la suite on en fit usage et en ville et à la campagne. V. *Montfaucon*, tome 3, p. 24.

gladiateurs, brillantes d'or et de pierres précieuses, des épées comme celles que les peintres et les sculpteurs donnent à Hercule, des colliers de gladiateurs, des vases d'or fin, d'ivoire, d'argent, de bois odoriférans : des coupes de même matières et de formes obscènes, des vases de Samnites propres à chauffer la résine et la poix dont on se sert pour dépiler; on y voyoit aussi des voitures d'une invention nouvelle, si commodes et faites avec tant d'art, que par l'arrangement des roues et de siéges très-bien imaginés, on pouvoit y être à l'abri des ardeurs du soleil, ou s'y ménager un air frais; d'autres indiquoient les heures et la longueur du chemin qu'on avoit parcouru, et avoient encore toutes les commodités nécessaires pour que le Prince pût s'y livrer à ses vices.

Pertinax rendit à leurs maîtres ceux qui s'étoient enfuis de chez eux pour trouver un asile à la cour. Il réduisit à de justes bornes les repas que l'Empereur avoit coutume de donner, et retrancha toutes les dépenses que faisoit

son predécesseur. Le soldat, vivant à l'exemple du Prince avec plus d'épargne, l'esprit d'économie gagna tous les états, et fit baisser le prix des objets de consommation. Pertinax chassa encore les gens inutiles, et diminua par-là sa dépense de la moitié.

Il fixa des récompenses pour les troupes, acquitta le trésor des dettes qu'il avoit été forcé de contracter au commencement de son administration, et le remit sur son ancien pied. Il assigna aussi certaines sommes pour les édifices publics, en leva de nouvelles pour réparer les grands chemins (1), et fit payer à plusieurs employés ce qui leur étoit dû depuis long-temps. Sous lui le Fisc put faire face à tout.

Il osa supprimer les dépenses alimentaires qu'on devoit depuis neuf ans aux sujets nommés par Trajan.

Comme particulier, ce Prince se rendit suspect d'avarice, en ce que, pour éten-

---

(1) C'est ce qu'entend avec assez de fondement Casaubon, par *reformandis suis pecuniam contulit* (reformandis nempe viis).

dre ses domaines, il profita de l'embarras où les dettes qu'ils avoient contractées, jeta les possesseurs des environs de Vado (1); ce qui lui fit donner un sobriquet (2) tiré d'un vers de Lucilius; et il est vrai que bien des gens accusoient ce Prince, dans leurs lettres, de s'être sordidement conduit dans les provinces; on lui imputoit même d'avoir négocié les dispenses et les commissions; ce qui est indubitable, c'est que sans patrimoine, et sans avoir hérité de personne, il devint riche tout d'un coup; s'il restitua leurs biens à ceux que Commode en avoit

(1) Sur la côte de Gênes, à deux lieues de Savone; Cluvier croit que c'est Savone même.

(2) *Agratius Mergus*, plongeon de terre. Saumaise prétend qu'il faut lire *Ærarius Mergus*, parce que Pertinax, par ses manœuvres usuraires, avoit achevé de ruiner bien des gens en les plongeant de plus en plus dans les dettes. J'avoue que la première leçon me paroîtroit pourtant préférable, et que j'y trouve une comparaison assez juste; comme le plongeon d'eau dévore et engloutit les petits poissons, de même Pertinax avoit successivement englouti les les terres de ses voisins, qui étant fort endettés, se se virent obligés de les lui vendre, et de devenir par-là la proie de son opulence.

privés, ce ne fut pas sans en exiger quelque gratification.

Exact à se trouver aux assemblées du Sénat, il y proposa toujours quelque affaire : il accueilloit gracieusement tous ceux qui le saluoient, ou qui lui adressoient la parole. Protégeant les maîtres contre les accusations des esclaves, il punit sévèrement ces délateurs ; quelquefois même, il les fit mettre à mort.

Falco visa à l'Empire, et tendit des pièges à Pertinax ; ce Prince en fit ses plaintes au Sénat, qui le crut. Un esclave qui se disoit fils de Fabia, et par conséquent de la famille de Céjonius Commode, revendiqua ridiculement le palais. Il fut reconnu, fustigé, et renvoyé à son maître. Les ennemis de Pertinax prirent de-là occasion de fomenter une révolte ; l'Empereur fit cependant grace à Falco ; il sollicita même le Sénat en faveur de cet homme, qui rentra tranquillement dans ses biens dont son fils hérita à sa mort. Bien des gens assurent que Falco ignoroit qu'on pensât à lui pour l'Empire : d'autres soutiennent que

*

ce furent quelques-uns de ses esclaves; qui s'étant rendus coupables d'infidélité, l'attaquèrent par de faux témoignages. Quoi qu'il en soit, Lætus, Préfet du Prétoire, et ceux auxquels la probité de Pertinax étoit à charge, conspirèrent contre lui. Lætus se repentoit d'avoir fait Empereur un homme qui le censuroit, et dans quelques occasions, le taxoit d'imprudence. Les soldats, de leur côté, faisoient un crime au Prince d'avoir, dans l'affaire de Falco, fait mourir plusieurs de leurs camarades, sur le simple témoignage d'un esclave.

Trois cents d'entr'eux s'étant donc rassemblés en armes, se rendirent au palais : on dit que l'Empereur, qui sacrifioit précisément ce jour-là, ne trouva point de cœur dans la victime, et que le foie manqua à la seconde qu'il immola pour détourner ce mauvais présage. Les soldats, qui alors restoient toujours au camp, vinrent, selon l'usage, pour escorter le Prince lorsqu'il sortiroit; mais Pertinax appréhendant quelque malheur, les congédia et remit à un autre jour le

dessein qu'il avoit formé d'aller à l'Athénée (1) entendre un Poëte : les troupes reprirent d'abord le chemin de leur quartier ; puis tout-à-coup changeant d'avis, elles revinrent sur leurs pas, et marchèrent droit au palais ; on ne put, ni les écarter, ni avertir le Prince ; la haine même que les courtisans lui portoient, étoit si grande qu'ils encouragèrent les soldats au crime. Ces séditieux assaillirent donc l'Empereur pendant qu'il mettoit son domestique en défense, et traversant le Portique, ils vinrent à l'endroit qu'on nomme Sicilia ou Jovis cœnatio (2). Pertinax instruit de cela, leur députa le Préfet Lætus ; mais celui-ci évitant de les rencontrer, se couvrit le visage et se retira dans sa maison.

(1) Adrien fonda, à Rome, à l'imitation de l'Athénée d'Athènes, un lieu où les Poètes et les Orateurs récitoient leurs productions. V. *Aurel. Vict. de Cæsar. ch.* 14. V. encore *Nardin. Roma. Antica. L.* 5. *ch.* 13.

(2) On soupçonne qu'il y a ici de l'altération dans le texte, parce qu'on trouve dans la description de de la ville de Rome par Victor, les mots de *summa Velia* joints à *Jovis cænatio.* Quoi qu'il en soit, il

Dès que les séditieux furent dans l'intérieur du palais, Pertinax se présenta à eux et essaya de les adoucir par un long et touchant discours : il en seroit même venu à bout sans un certain Tausius, du corps des Tongres (1), qui, après avoir excité par ses propos l'audace et la colère de ses camarades, lui perça la poitrine de sa lance. Pertinax implorant Jupiter vengeur, enveloppa sa tête de sa robe et tomba sous les coups des autres conjurés. Electus en tua deux de sa main et périt avec son maître ; le reste des Officiers du palais (car dès que Pertinax fut fait Empereur, il donna les siens à ses enfans)

---

y avoit à Rome, dans les maisons des Grands, des appartemens dont on ne se servoit que pour y prendre ses repas : ils étoient quelquefois au rez-de-chaussée, souvent au plus haut de la maison, et toujours fort ornés ; on leur donnoit aussi les noms de différentes Divinités, tantôt c'étoit le salon d'Apollon, tantôt celui de Mercure, ici, c'est celui de Jupiter. V. *Sénèq. Lett.* 90. *Plutarque dans Lucullus. Donat. de urb. de Rom.* et *Nardin. Rom. Antic. L.* 6. *ch.* 13.

(1) Peuples du cercle de Westphalie ; ils servoient parmi les Prétoriens.

prit la fuite. Plusieurs assurent que les soldats entrèrent dans le cabinet même du Prince, et qu'ils le tuèrent pendant qu'il fuyoit autour de son lit.

L'âge donnoit à ce Prince un air vénérable; il avoit la barbe longue, les cheveux frisés; beaucoup d'embonpoint, le ventre un peu élevé, et la taille majestueuse. Il étoit médiocrement éloquent et plus carressant qu'humain; il passa pour n'être pas franc. Prodigue de belles paroles, il fut chiche d'effets, et si avare dans le particulier qu'il faisoit servir à ses convives des moitiés de laitues et d'artichaux. A moins qu'on ne lui fît présent de quelque mets, neuf livres de viandes, partagées en trois services, étoient tout ce qu'il présentoit à ses amis, quelque grand qu'en fût le nombre; mais si on lui en envoyoit davantage, il réservoit le surplus pour le lendemain, parce qu'il invitoit toujours beaucoup de monde. Quoiqu'Empereur il ne changea rien à sa manière de vivre lorsqu'il étoit seul. S'il envoyoit à quelqu'un de son dîner, c'étoit tout au plus une

portion de tripes de bœuf, deux petits morceaux de viande, et quelquefois une tranche de poule. Il ne mangea jamais de faisan en son particulier et n'en envoya jamais à personne. Lorsqu'il n'avoit point d'étrangers à sa table, il y admettoit sa femme, et Valérien qui avoit été son compagnon d'études et avec lequel il s'entretenoit de littérature.

Aucun de ceux que Commode avoit appelés aux charges, ne fut déplacé sous Pertinax. Il attendoit le jour de l'anniversaire de Rome pour faire les changemens qu'il avoit projetés ; et c'est précisément ce qui fit prendre aux anciens favoris de Commode, la résolution de se défaire de lui lorsqu'il seroit dans le bain.

Pertinax témoigna constamment l'éloignement le plus marqué pour tout ce qui tient à l'étalage du pouvoir, et voulut continuer à vivre aussi simplement qu'il l'avoit fait. Il parut toujours très-affable en public, et fort sensible aux vœux que le Sénat faisoit pour lui. Il s'entretenoit avec tout le monde comme auroit

pu le faire un Préfet de la ville. On dit qu'il eut dessein d'abdiquer l'Empire et de reprendre la vie privée. Jamais il ne voulut que ses enfans fussent élevés dans le palais. Son avarice et sa passion pour le lucre étoient si fortes, que même Empereur, il avoit des gens affidés qui négocioient pour lui dans les environs de Vado. Il ne fut que médiocrement aimé. Ceux qui s'exprimoient librement le nommoient *Chrestologue* (1), pour indiquer que s'il parloit bien, il ne se conduisoit pas de même. Ses compatriotes, que son élévation avoit attirés en foule auprès de lui, et auxquels il ne fit aucun bien, lui prodiguèrent ce titre. Il étoit avide de profits. Il laissa un fils, une fille, et sa femme Flavia dont il avoit élevé le père Flavius Sulpicius, au grade de Préfet de la ville qu'il avoit eu lui-même auparavant. Il parut s'inquiéter peu de la vertu de son épouse, puisqu'il permit qu'un joueur de luth l'aimât publiquement. Pour lui, on l'accusa de vivre dans

(1) Riche en paroles, magnifique en promesses.

un commerce très-criminel avec Cornificia.

Il réprima prodigieusement les affranchis, qui étoient attachés à la cour, ce qui l'exposa à la haine. Voici quels furent les signes qui annoncèrent sa fin. Trois jours avant sa mort, étant dans le bain, il crut voir un homme qui le poursuivoit l'épée à la main. On assure encore que le jour où il fut tué, on ne voyoit plus dans ses yeux les images des objets qui doivent s'y peindre (1); que pendant qu'il sacrifioit dans sa maison, des charbons très-vifs s'éteignirent, tandis qu'ils ont coutume de s'enflammer; et ce que nous avons déjà dit, qu'on ne trouva ni cœur ni foie dans les victimes qu'il offrit. On vit aussi distinctement en plein midi des étoiles près du soleil, le jour qui précéda son assassinat. On ajoute encore qu'il présagea lui-même que Ju-

(1) On trouve dans Pline que c'est un présage tiré de l'homme lui-même, qu'il n'y a point à craindre la mort dans quelque maladie que ce soit, tant qu'on peut se voir dans les yeux du malade. V. *Pline*, *L.* 28. *ch.* 6.

lien lui succéderoit ; car Didius Julien lui ayant présenté son neveu, auquel il venoit de fiancer sa fille, Pertinax exhorta le jeune homme à honorer son oncle, et lui dit : *Respectez mon Collègue et mon Successeur.* Julien avoit été Consul avec lui, et son successeur dans le Proconsulat. Les soldats et les courtisans détestoient ce Prince ; mais le peuple supporta difficilement sa mort, parce qu'il voyoit qu'il pourroit un jour rétablir l'ancien gouvernement.

Les troupes qui avoient tué l'Empereur traversèrent la ville, portant sa tête au haut d'une lance, et se rendirent au camp. On rejoignit ensuite cette tête au reste du corps, qui fut mis dans le tombeau de l'aïeul de l'Impératrice Flavia. Julien, qui succéda à Pertinax, lui rendit les derniers honneurs autant que les circonstances le permirent, sans parler de lui ni devant le peuple ni devant le Sénat ; bientôt après ayant été déposé lui-même, le Sénat, de concert avec le peuple, accordèrent l'apothéose à Pertinax.

On lui fit sous Sévère, d'après le témoignage infiniment avantageux que le Sénat rendit à sa mémoire, des obsèques magnifiques ; Sévère lui-même le loua publiquement, et l'attachement qu'il témoigna dans cette occasion à ce Prince, lui en fit donner le surnom par le Sénat : le fils que Pertinax avoit laissé devint Prêtre de son père, et ceux qui vaquoient au culte de Marc-Aurèle prirent le nom d'Helviens, de celui d'Helvius Pertinax. On consacra certains jours pour célébrer par des jeux son avénement au trône et le jour de sa naissance. Sévère abolit les premiers, le dernier subsiste encore. Pertinax naquit le premier d'août, sous les Consuls Verus et Bibulus ; il fut tué le 28 mars pendant le Consulat de Falco et de Clarus. Il vécut 60 ans 7 mois et 26 jours. Son règne ne fut que de deux mois et 25 jours. Il accorda au peuple un présent de cent deniers par tête, il ne donna aux Prétoriens que la moitié de douze mille deniers qu'il leur avoit promis, et la mort

l'empêcha de payer aux armées ce qu'il s'étoit engagé à leur payer.

Il paroît, par une lettre que Marius Maximus a insérée dans l'Histoire de ce Prince, qu'il détestoit le rang suprême. Je ne la rapporterai pas pour éviter la longueur.

VIE DE L'EMPEREUR DIDIUS JULIEN,

PAR ÆLIUS SPARTIEN.

DIDIUS JULIEN, qui succéda à Pertinax, eut pour bisaïeul Salvius Julien, qui fut deux fois Consul, Préfet de la ville, et habile Jurisconsulte, ce qui lui donnoit encore plus de relief. Sa mère se nommoit Clara Æmilia, son père Pétronius Didius Sévère. Didius Proculus et Nummius Albinus étoient ses frères. Salvius Julien étoit son oncle maternel. Son grand-père paternel étoit originaire de Milan, et son aïeul maternel de la colonie d'Adrumète (1). Julien fut élevé chez Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle. Dans l'élection, qui se fait chaque

(1) On croit que c'est Hamamethа dans le royaume de Tunis en Barbarie, à quinze lieues environ de la ville de Tunis.

année de vingt sujets (1), il fut nommé par le suffrage de Domitia Lucilla. On le désigna Questeur avant l'âge fixé par les lois. Marc-Aurèle lui fit obtenir l'Édilité, ensuite la Préture après laquelle il eut en Allemagne le commandement de la vingt-deuxième Légion nommée Primigénie (2). Il gouverna long-temps, et bien, la Belgique. Là il s'opposa avec le seul secours des auxiliaires de province, tumultuairement rassemblés, aux irruptions des Cauques, peuple de la Germanie, qui habitoient le long de l'Elbe; ce succès lui valut, sur le témoignage de l'Empereur, le Consulat. Il défit aussi les Cattes (3). Il obtint après cela le

(1) Dans les premiers temps de la République on élisoit chaque année vingt-six sujets auxquels on distribuoit divers emplois; dans la suite Auguste en réduisit le nombre à vingt; les charges qu'on donnoit à ces sujets, étoient comme autant de degrés, par lesquels ils s'élevoient à des postes plus importans. V. *Dion Cass. L.* 54. *p.* 757.

(2) Casaubon croit que c'est la même de laquelle parle Dion Cassius, et qui avoit ses quartiers dans la Haute-Germanie. V. *Dion Cass. L.* 55. *p.* 796.

(3) César les appelle *Suèves*, ils habitoient la

gouvernement de la Dalmatie, dont il préserva les frontières des courses des ennemis. Il fut ensuite Gouverneur de la Germanie Inférieure. Après quoi on le chargea du soin d'approvisionner l'Italie.

Ce fut dans ce temps qu'un certain Sévère, Officier distingué, l'accusa d'avoir trempé avec Salvius dans une conjuration contre Commode; mais ce Prince, qui avoit déjà fait périr, pour la même cause, plusieurs Sénateurs et personnages aussi puissans que distingués, craignant d'aigrir trop les esprits, condamna l'accusateur, et délivra Didius qui, étant absous, retourna à son poste. Il gouverna depuis la Bithynie, mais non avec la même approbation. Il partagea le Consulat avec Pertinax et lui succéda dans le Proconsulat de l'Afrique. Pertinax l'appela toujours son collègue et son successeur, ce qu'il fit principalement lorsque Julien ayant fiancé sa fille à un de ses pa-

Hesse jusqu'à la Sala dans la Thuring et la Vétéravie jusqu'au Mein.

rens, vint pour lui communiquer ce mariage. L'empereur lui dit avec un ton de vénération (1) : *parce que vous êtes mon Collègue et mon Successeur.* La mort de Pertinax suivit de près. Dès que ce Prince eût été massacré, Sulpitien voulut être nommé Empereur par les troupes, et Julien s'étant rendu avec son gendre au Sénat, qu'il savoit être convoqué, en trouva les portes fermées. Les Tribuns P. Florianus et Vectius Aper qu'il rencontra, l'exhortèrent à s'emparer de l'autorité suprême, mais leur ayant répondu qu'il y avoit déjà un Empereur d'élu, ils le forcèrent à se rendre avec eux au camp des Prétoriens. Lorsqu'ils y furent arrivés, personne ne voulut laisser entrer Julien, qui du haut de la muraille, faisoit de grandes promesses ; Sulpitien, Préfet de la ville et gendre de Pertinax, haranguant et demandant pour soi l'Empire. Julien commença par exhorter les Préto-

(1) Casaubon croit qu'il manque ici quelque chose, ce qui est très-vraisemblable ; il est aisé de suppléer ce qu'il faut en jettant les yeux sur la page 265 ci-dessus.

riens à se défier d'un homme qui pouvoit venger la mort de Pertinax ; il écrivit ensuite sur des tablettes, qu'il rétabliroit la mémoire de Commode ; par-là il réussit à être admis et élu Empereur ; les Prétoriens exigèrent cependant qu'on ne feroit aucun mal à Sulpitien pour avoir aspiré à cette dignité.

Julien, avec l'approbation de ces troupes, fit Préfets du Prétoire Flavius Genialis et Tullus Crispinus. Maurentius, qui auparavant s'étoit joint à Sulpitien, accompagna Julien avec la foule qui l'avoit proclamé. Le nouveau Prince n'avoit promis que vingt-cinq mille sesterces par tête aux soldats, mais il leur en donna trente. Il harangua ensuite l'armée : sur le soir il vint au Sénat et s'abandonna entièrement à cette assemblée ; d'après un Sénatus-Consulte qu'on fit, il fut déclaré Empereur avec le pouvoir de Tribun, et le droit de Proconsul étant aggrégé aux-familles patriciennes. On donna aussi les noms d'Augustes à sa femme Mallia Scantilla et à sa fille Didia Clara. De-là il fut occuper le palais où

il manda les deux Princesses, qui s'y rendirent à regret et en tremblant, comme si elles eussent pressenti la fin tragique qui les menaçoit. Il créa son gendre Cornelius Repentinus, Préfet de la ville, à la place de Sulpitien.

Cependant le nouvel Empereur étoit haï du peuple, et cela parce que frappé de l'idée que Pertinax remédieroit aux mœurs du dernier règne, on soupçonnoit Julien d'avoir conseillé le meurtre de ce Prince. Ceux donc qui le détestoient, commencèrent par faire courir le bruit que Julien, dès le premier jour, dans la vue de tourner en ridicule la table frugale (1) de Pertinax, avoit donné un festin somptueux et recherché,

(1) Dion Cassius a consigné, dans son Histoire, ces bruits si injurieux à Didius Julien; nous ne balançons pas à préférer le récit de Spartien, d'un côté parce qu'il est plus conforme aux circonstances, qui n'étoient pas telles que Didius dût si fort se réjouir de son élévation, de l'autre parce que Dion se déclare trop ouvertement l'ennemi de ce nouveau Prince, pour qu'on n'ait pas sujet de croire que la passion a un peu guidé sa plume. V. *Dion Cass. L.* 73. *p.* 1234, *et suiv.*

où on avoit servi des huîtres, des animaux engraissés et des poissons. Rien cependant de plus faux, car Julien étoit si grand ménager, que si quelqu'un lui envoyoit un cochon de lait ou un lièvre, il le partageoit de manière qu'il s'en nourrissoit pendant trois jours : souvent, sans que la religion le prescrivît, il soupoit sans viande, et ne mangeoit que des légumes et du jardinage. Enfin il ne soupa pas avant les obsèques de Pertinax, et s'il mangea, ce ne fut pas sans inquiétude sur la mort de ce Prince, puisqu'il passa toute la nuit à veiller, plein des soucis que lui causoit l'issue d'un moment aussi critique.

Dès le point du jour il donna audience au Sénat et aux Chevaliers qui se rendirent au palais; il les accueillit tous gracieusement, et parla à chacun convenablement en lui donnant, suivant sa qualité ou son âge, les noms de père, de fils, d'ami. Cependant le peuple, soit dans la Tribune aux harangues, soit dans le Sénat, accabloit le nouveau Prince d'injures, et espéroit pouvoir disposer autre-

ment de l'Empire que les soldats venoient de donner. On entreprit de lapider Didius, et lorsqu'environné de troupes, il parut en public avec le Sénat, on vomit des malédictions contre lui : on souhaita aussi tout haut qu'il n'obtint pas d'heureux présages en sacrifiant; on en vint même jusqu'à lui jeter des pierres pendant qu'il tâchoit, de la main, d'appaiser la multitude; lorsqu'il fut entré dans le Sénat, il parla avec douceur et avec sagesse. Il rendit graces de son élection et de ce qu'on lui avoit donné, ainsi qu'à sa femme et sa fille, le nom d'Auguste. Il accepta encore le titre de père de la patrie et refusa une statue d'argent. Le peuple attaqua Julien, qui du Sénat alloit au Capitole; mais on parvint par le fer, par les blessures et par l'appas de quelques monnoies d'or que le Prince, pour gagner la confiance, fit briller aux yeux de la foule, à la dissiper et à l'éloigner; de-là on se rendit au cirque, mais les bancs étant indistinctement occupés, Julien fut l'objet des insultes du peuple, qui nomma, pour la garde de la ville,

Pescennius Niger, qu'on disoit déjà Empereur. Julien souffrit patiemment tout cela, et fit paroître beaucoup de douceur pendant le temps qu'il règna; les citoyens, en attendant, étoient souverainement déchaînés contre les soldats, qui, pour une somme, avoient massacré Pertinax. Le nouvel Empereur, pour se concilier l'affection du peuple (1), rétablit plusieurs abus que Commode avoit introduits et Pertinax supprimés. Il ne se conduisit ni en bien ni en mal envers la mémoire de ce Prince, ce qui fut un crime aux yeux de plusieurs personnes. Ce fut par ménagement pour les troupes, qu'il ne parla pas du défunt Empereur.

Julien ne craignoit ni les armées, qui étoient dans la Grande-Bretagne, ni celles de l'Illyrie; mais comme il appréhendoit celles de la Syrie, il envoya un Officier avec charge de tuer Niger. Pes-

(1) Il est clair que par le peuple il faut entendre ici, non le peuple romain en général, qui aimoit et qui chérissoit la mémoire de Pertinax, mais ces mauvais sujets dont les vices et les excès de Commode flattoient la cupidité.

cennius Niger et Septimius Sévère se révoltèrent donc avec les troupes qu'ils commandoient, le premier dans la Syrie et le second dans l'Illyrie. A la nouvelle de la défection de Sévère, que Julien ne suspectoit pas, le Prince parut tout troublé dans le Sénat, et obtint que ce Genéral fût déclaré ennemi, et qu'on sévit de la même manière contre les soldats qui s'étoient rangés sous ses étendarts, si après leur avoir fixé un jour auquel ils devoient quitter ce rebelle, ils continuoient à le servir. Les Sénateurs députèrent encore des consulaires pour engager les troupes à abandonner Sévère, et à reconnoître pour Empereur celui qu'ils avoient élu. Parmi ces députés se trouvoit Vespronius Candidus, qui jadis avoit été Consul, et que les soldats haïssoient à cause de sa dureté et de son avarice. Valerius Catulinus fut envoyé pour succéder à Sévère, comme s'il étoit aisé de donner un successeur à un homme, qui s'étoit déjà attaché les troupes. On fit partir en même-temps, pour tuer Sévère, le Centurion Aquilius, connu par

les massacres qu'il avoit fait de divers Sénateurs. Julien, de son côté, ordonna de conduire les Prétoriens au camp et de garnir les tours ; mais les soldats, paresseux et amollis par les plaisirs de la ville, se portoient avec tant de répugnance aux exercices militaires, qu'ils payoient des gens pour exécuter les travaux dont ils étoient chargés.

En attendant, Sévère s'approchoit de la ville avec une armée ennemie ; et Didius Julien, que le peuple insultoit et haïssoit de jour en jour davantage, n'avançoit rien avec ses Prétoriens. Ingrat envers Lætus, qui l'avoit soustrait à la cruauté de Commode, et craignant qu'il ne fut dans les intérêts de Sévère, il ordonna qu'on le fit mourir ; il voulut aussi qu'on mit à mort Martia. Pendant que Julien se conduisoit ainsi, Sévère s'empara de la flotte qui étoit à Ravenne ; les députés de Julien, qui lui avoient promis leurs bons offices, se rangèrent sous les drapeaux de Sévère. Tullius Crispinus, Préfet du Prétoire, envoyé pour conduire la flotte contre ce rebelle, après

avoir été repoussé, revint à Rome. Telle étant la situation des affaires, Julien demanda que le Sénat, que les Vestales et les autres Prêtres sortissent au-devant de l'armée de Sévère, et que la tête ceinte de bandeaux sacrés, ils implorassent sa pitié; c'étoit employer un foible secours contre des barbares. Quintilius Faustus, homme consulaire et Augure, s'opposa à cette demande de Julien, soutenant que celui-là n'étoit pas digne de régner, qui ne pouvoit pas s'opposer aux entreprises d'un ennemi; plusieurs Sénateurs furent du même avis. Didius outré de ce refus, fit sortir les soldats du camp pour forcer le Sénat à obéir ou pour le massacrer. Mais cette entreprise déplut. Il parut indécent que Julien se montrât ennemi d'un corps qui s'étoit déclaré en sa faveur contre Sévère. Il se présenta donc dans d'autres dispositions au Sénat, et demanda qu'on dressât un Sénatus-Consulte pour partager l'Empire; ce qu'on fit sur-le-champ.

Alors chacun se rappela l'espèce de pronostic, que Julien avoit fait lui-

même, lorsqu'on lui accorda le trône; car le Consul désigné ayant dit, dans le jugement qu'il porta de lui, je pense qu'il faut donner le titre d'Empereur à Didius Julien, celui-ci reprit, *ajoutez Sévère;* c'étoit un surnom qu'il avoit pris de son aïeul et de son bisaïeul. Quelques personnes sont cependant dans l'idée que Julien, qui avoit tant d'obligations au Sénat, ne pensa jamais à le faire massacrer. Dès que le Sénatus-Consulte fut dressé, Didius Julien fit partir Tullius Crispinus un des Préfets. Il en créa un troisième, savoir Vecturius Macrinus, auquel Sévère avoit déjà conféré cette dignité dans une de ses lettres. Mais le peuple dit, et Sévère soupçonna, que cette paix n'étoit qu'une paix simulée, et qu'on pensoit à le faire mourir par le ministère du Préfet du Prétoire Tullius Crispinus. Quoi qu'il en soit, Sévère préféra, du consentement de l'armée, de se déclarer ennemi de Julien, à l'avantage de régner avec lui. Il écrivit donc aussitôt à plusieurs particuliers de Rome, et envoya secrètement des édits qui furent propo-

sés. Julien poussa la folie jusqu'à faire, à l'aide des Magiciens, plusieurs choses destinées à adoucir la colère du peuple, et à rendre inutiles les armes des ennemis; car on fit des sacrifices contraires au rit romain, on chanta des hymnes profanes. Julien eut aussi recours à l'opération qu'on appelle au miroir (1), dans lequel regarde un enfant après qu'on a fait passer sa tête et ses yeux par certains enchantemens. On dit que l'enfant y vit l'arrivée de Sévère et la retraite de Julien.

D'après le conseil de Julius Lætus, Sévère tua Crispinus, qui venoit à la rencontre de ses coureurs. On anéantit aussi tous les décrets du Sénat, qui avoient été faits en faveur de Julien. Celui-ci convoqua cette assemblée pour lui demander son avis sur le parti qu'il y avoit

---

(1) V. *l'Ode 5 du 5e Livre d'Horace*, traduction de Dacier. *Præligatis oculis*, des yeux fascinés. *Præligo* vient vraisemblablement de *ligare*, terme d'usage dans les enchantemens. V. *Isid.* 8. 9. *Turneb. adv. L.* 2. *ch.* 30. On attribue à Pythagore l'invention de cette opération au miroir. V. *Bayle*, *Art. Pythagore. n. L.*

à prendre; mais ne recevant de ce corps aucune réponse positive, il ordonna de lui-même à Lollianus Titien, d'armer les gladiateurs de Capoue, et manda de Terracine à la cour, Claudien Pompeïen, gendre de Pertinax, et qui avoit long-temps commandé les armées: cet Officier s'excusa sur son âge et sur la foiblesse de sa vue. Des soldats étoient passés de l'Ombrie au camp de Sévère qui avoit écrit à Rome, et ordonné qu'on s'assurât des meurtriers de Pertinax. Dans peu Julien se vit abandonné de tout le monde; il resta dans le palais avec Génialis l'un des Préfets, et son gendre Repentinus. Il fut enfin résolu que Julien seroit déclaré, par l'autorité du Sénat, déchu de l'Empire, ce qu'on exécuta; on élut aussitôt Sévère Empereur, parce qu'on fit courir le bruit que Julien s'étoit empoisonné: le fait est cependant que le Sénat envoya des gens qui le firent tuer dans le palais par un simple soldat, quoiqu'il implorât la clémence du César, c'est-à-dire, de Sévère. Julien, dès qu'il fut élevé au trône, avoit émancipé sa fille et lui avoit

donné la part qui lui revenoit de ses biens; elle la perdit par cette catastrophe, ainsi que le nom d'Auguste. Sévère fit remettre, pour qu'on l'enterrât, le corps de Julien à sa femme Martia Scantilla et à sa fille; on le déposa dans le tombeau de son bisaïeul, à cinq milles de Rome sur la voie lavicane.

On reprochoit à Julien d'être goulu, joueur, adonné aux exercices des gladiateurs, et cela étant déjà vieux, tandis qu'il n'avoit eu aucun de ces vices dans sa jeunesse. On lui reprocha encore son orgueil, quoiqu'il parut fort humble, même sur le trône. Julien fut, au contraire, très-sociable dans les festins, très-humain dans ses décisions, et peu exigeant avec ses amis. Il vécut cinquante-six ans et quatre mois; il ne règna que deux mois et cinq jours. On le blâme surtout de ce qu'il laissa prendre trop d'empire, et se livra en quelque sorte à ceux qu'il devoit soumettre à son autorité.

VIE DE L'EMPEREUR
SÉVÈRE,
PAR ÆLIUS SPARTIEN.

Didius Julien étant mort, Sévère, originaire d'Afrique, obtint l'Empire : il étoit né à Leptis (1) ; son père se nommoit Geta, et ses ancêtres étoient Chevaliers romains avant qu'on eût conféré le droit de bourgeoisie à tous les sujets de l'Empire. Fulvia Pia étoit sa mère. Il eut pour oncles M. Agrippa et Sévère, hommes consulaires ; pour aïeul maternel Macer, et du côté de son père Fulvius Pius. Il naquit le huitième d'avril sous le second consulat d'Erucius Claro et sous le premier de Sévère. Dès sa plus tendre jeunesse, et avant qu'on l'instruisit dans la littérature grecque et latine qu'il posséda ensuite supérieurement, il

(1) Lebida dans le royaume de Tripoli en Barbarie, à trente lieues à peu-près de Tripoli.

ne connoisoit pas d'autre amusement avec ses camarades que le jeu de juge ; assis au milieu d'enfans de son âge, et ayant devant lui des haches et des faisceaux, on le voyoit s'occuper à juger. A l'âge de dix-huit ans il parla en public. Il se rendit ensuite à Rome pour y pousser ses études ; favorisé par Septime Sévère, son parent, qui avoit déjà été deux fois Consul, il demanda et obtint de Marc-Aurèle le Laticlave. En arrivant dans la capitale, il trouva son hôte occupé à lire la Vie de l'Empereur Adrien, ce qu'il prit pour un présage de sa future élévation. Il eut encore un autre augure, c'est qu'invité à souper chez l'Empereur, et s'y étant rendu en manteau, tandis qu'il devoit paroître avec la toge, on lui donna celle que le Prince portoit lorsqu'il présidoit à quelque assemblée. Il rêva la même nuit qu'il suçoit, ainsi que Rémus ou Romulus, les mamelles d'une louve. Ignorant que cela n'étoit pas permis, il se mit un jour sur le siége de l'Empereur, qu'un domestique avoit mal placé. Une autre fois il s'endormit dans une hô-

tellerie, et un serpent qui s'étoit mis autour de sa tête, se retira sans lui faire de mal, au grand étonnement et aux cris de ses amis qui s'étoient éveillés.

Sa jeunesse fut marquée par une foule d'actions violentes et par quelques crimes. Il se défendit de l'accusation d'adultère, et fut absous par le Proconsul Julien, auquel il succéda dans le Proconsulat; il fut son collègue comme Consul, et obtint l'Empire après lui. Il s'acquitta avec exactitude de la charge de Questeur: favorisé en tout par le sort, il obtint aussi par le sort la Questure de la Bétique, d'où, son père étant mort, il se rendit en Afrique pour y mettre ordre aux affaires de sa famille. Mais pendant qu'il y étoit, on lui assigna la Sardaigne au lieu de la Bétique que les Maures ravageoient. Ayant achevé sa Questure en Sardaigne, il fut nommé Proconsul de l'Afrique. Ce fut dans cette mission qu'un simple habitant de Leptis et son concitoyen le rencontra précédé des faisceaux, et l'embrassa comme un ancien camarade: Sévère le fit bâtonner tandis

que le crieur public disoit : *Garde-toi, simple Plébéïen, d'embrasser témérairement un Lieutenant du peuple romain*; ceci fit que dans la suite les Lieutenans, qui auparavant alloient à pied, ne sortirent plus qu'en char. Dans le même-temps il consulta, avec inquiétude, dans une ville d'Afrique, un Astrologue qui, apercevant de grandes choses d'après la nativité qu'il avoit dressée, lui dit : *Donnez-moi votre véritable planète et non celle d'un autre*; mais Sévère jurant qu'il avoit accusé juste, l'Astrologue lui prédit tout ce qui arriva dans la suite.

Il fut Tribun du peuple sous Marc-Aurèle, et s'acquitta de cet emploi avec autant d'intelligence que de sévérité. Ce fut alors qu'il épousa Martia, dont il ne parle pas dans l'Histoire de sa Vie privée, et à laquelle il érigea des statues lorsqu'il parvint dans la suite à l'Empire. A l'âge de trente-deux ans il fut désigné Préteur par Marc-Aurèle, non parmi les candidats déjà connus, mais au milieu d'une foule de compétiteurs. Envoyé alors en Espagne, il y rêva d'abord qu'il lui

étoit ordonné de rétablir le temple d'Auguste qui est à Tarragone, et qui menaçoit ruine; du sommet d'une montagne élevée il crut voir l'Empire romain et sa capitale dont les provinces faisoient un concert de lyres, de voix et de flûtes. Il donna des jeux quoiqu'absent. Il commanda ensuite dans la Mésie (1) la quatrième légion scythique. Il fut après cela à Athènes, tant à cause des lettres et des mystères, qu'à cause des ouvrages et des antiquités qui rendoient cette ville célèbre; quelque affront qu'il reçut des Athéniens l'indisposa contr'eux, et il s'en vengea lorsqu'il fut Empereur, en resserrant leurs privilèges. Il passa de-là au gouvernement de la Lionnoise. Il perdit sa femme, et, voulant contracter un second mariage, il consulta l'horoscope de filles à marier, car il étoit lui-même très-habile en astrologie, mais ayant appris qu'il y avoit une personne en Syrie, dont la nativité annonçoit qu'elle auroit un Roi pour époux, il

(1) Casaubon lit avec raison *Mœsiam* au lieu de *Massiliam*.

la demanda pour femme ; c'étoit Julie, il l'obtint par l'entremise de ses amis et ne tarda pas à être père.

Il fut aimé plus que personne des Gaulois à cause de sa sévérité, de sa probité et de sa modération. Il obtint le Proconsulat des deux Pannonies ; celui de la Sicile lui échut ensuite en partage, et un second fils lui naquit à Rome. Ce fut en Sicile qu'on l'accusa devant les Préfets du Prétoire, qui furent nommés pour l'entendre, d'avoir consulté des Devins ou des Magiciens, comme pour savoir s'il obtiendroit l'Empire. Mais Commode commençant déjà à se faire haïr, il fut absous et son accusateur mis en croix. Il entra dans son premier Consulat (1) avec Apuleïus Ruffinus, Commode s'étant nommé lui-même entre plusieurs autres. Après son Consulat il passa dans l'inaction près d'un an à Rome ; la faveur de Lætus le fit mettre à la tête de l'armée d'Allemagne. Lorsqu'il partit pour ce

(1) Nous avons vu dans la Vie de Commode, qu'il créa jusqu'à vingt Consuls en même-temps.

pays, il acquit des jardins spacieux, tandis qu'il n'avoit eu jusques-là à Rome qu'une maison très-petite et une seule terre. Etant un jour dans ses jardins et y prenant sur le gazon un repas frugal avec ses fils, l'aîné qui alors n'avoit que cinq ans, lorsqu'on eut apporté le fruit, en distribua si largement à ses camarades que son père l'en reprit, et lui dit : *Vas-y plus sobrement, tu n'es pas aussi riche qu'un Prince* ; l'enfant lui répondit : *Mais je le deviendrai.* Sévère se conduisit si bien en Germanie, qu'il mit le comble à la gloire qu'il s'étoit déjà acquise.

Jusqu'ici il ne fut que simple militaire. Les légions d'Allemagne ayant appris le meurtre de Commode, et que Julien, qui régnoit alors, étoit généralement haï, élurent le treize d'août, Sévère Empereur à Carnunte (1), malgré lui, quoique plusieurs de ses amis l'exhortassent à accepter. Il donna ce qu'aucun Prince

(1) On croit que c'est aujourd'hui S. Pétronel, à trois lieues d'Haimbourg en Autriche.

n'avoit donné jusques-là, cinquante mille sesterces par tête aux soldats (1). Après avoir assuré les provinces qu'il laissoit derrière lui, il s'avança vers Rome; tout ce qu'il rencontra sur sa route se soumit à lui; les chefs des armées de l'Illyrie et des Gaules les avoient déjà forcées à lui faire hommage; tous le reçurent comme le vengeur de Pertinax. Dans le même-temps le Sénat, à l'instigation de Julien, déclara Septime Sévère ennemi, et envoya à l'armée des députés chargés d'ordonner en son nom aux soldats de se détacher de lui. Sévère apprenant que ces députés venoient du consentement du Sénat, craignit d'abord, ensuite il se conduisit avec tant d'adresse et les gagna si bien, qu'ils parlèrent à l'armée en sa faveur et se rangèrent de son parti. A cette nouvelle Julien fit dresser le Sénatus-Consulte,

(1) C'est ainsi que l'entend Casaubon, il croit même que cette somme ne fut que pour ceux des Prétoriens que Sévère conserva : on sait qu'il en congédia plusieurs avec ignominie. V. *Dion Cass. L.* 76, *p.* 1271.

par lequel il fut question de partager l'Empire avec son rival. On ignora si ce décret étoit un artifice, puisque Julien avoit déjà fait partir des émissaires connus par le meurtre d'autres Princes, chargés de tuer Sévère, comme il en avoit envoyé d'autres pour se défaire de Pescennius Niger, qui avoit pris l'Empire contre lui, à la réquisition des troupes de la Syrie. Mais Sévère évita le piège; il écrivit aux Prétoriens et donna par-là le signal d'abandonner ou de tuer Julien, ce qui fut d'abord exécuté; car ce Prince fut massacré dans le palais, et Sévère invité de venir à Rome : ainsi, ce qu'on n'avoit jamais vu jusques-là, Sévère n'eut qu'à vouloir pour vaincre et se rendre avec ses troupes dans la capitale.

Quoique Julien fut mort, Sévère, comme s'il se trouvoit en pays ennemi, continua à marcher en armes; le Sénat lui députa donc cent Sénateurs, qui vinrent le féliciter et le prier d'accepter l'Empire; on visita, pour s'assurer qu'ils ne portoient point de poignards, ceux qui

vinrent au-devant lui à Intéramne (1), et qui le trouvèrent armé et environné de soldats. Le lendemain tout ce qui étoit à la cour accourant, il renvoya les députés, et leur distribua quatre-vingt-dix pièces d'or, permettant à ceux qui le voudroient, de rester auprès de sa personne et de retourner avec lui à Rome. Il fit d'abord Préfet du Prétoire Flavius Juvenal, que Julien avoit aussi nommé son troisième Préfet du Prétoire. Cependant il y eut dans la ville de grandes inquiétudes chez le peuple et les soldats, de ce que Sévère marchoit en armes contre ceux qui l'avoient déclaré ennemi. A cela se joignit qu'il avoit appris que les légions de la Syrie venoient de nommer Empereur Pescennius Niger; à l'aide de ses émissaires, il saisit et empêcha de parvenir à leur destination, les lettres et les édits que ce nouveau Prince adressoit au peuple et au Sénat. Sévère pensa aussi à déclarer son

(1) Terni dans l'Obrie.

successeur Clodius Albinus, auquel le décret de Commode paroissoit assurer et la qualité de César et l'Empire. Mais comme il appréhendoit ceux même dont il jugeoit avantageusement, il détacha Héraclyte pour s'emparer de la Grande-Bretagne, et Plautien pour s'assurer des enfans de Niger. Arrivé à Rome, Sévère ordonna aux Prétoriens de se rendre auprès de lui en habit ordinaire (1) et sans armes; il les fit paroître ensuite devant son Tribunal, qui fut aussitôt environné de gens armés.

Lui-même armé et accompagné de ses soldats entra dans Rome, et monta au Capitole. De-là il fut de la même manière au palais, faisant porter devant lui les enseignes qu'il avoit ôtées aux

(1) Il paroît que ce vêtement nommé *subarmale*, n'étoit autre qu'une tuniqne qu'on mettoit sous l'habit militaire pour que le corps en fut moins incommodé. Hérodien dit positivement que c'étoit un habit de cérémonie, lorsque les troupes paroissoient sans armes : « Il ordonna aux Prétoriens de venir » au-devant de lui avec l'habit qu'ils prenoient les » jours de fêtes pour accompagner les Princes dans » les sacrifices ». V. *Hérodien, Vie de Sévère, p.* 98.

Prétoriens, non droites, mais renversées. Les soldats se répandirent par toute la ville, dans les temples, dans les portiques, dans les maisons royales, comme dans autant d'hôtelleries : l'entrée de Sévère dans Rome fut odieuse et terrible ; ses troupes arrachoient, sans le payer, ce qu'elles rencontroient et ne parloient que de destruction. Le lendemain il vint au Sénat accompagné non seulement de ses soldats, mais encore de ses amis armés. Il y expliqua pourquoi il avoit pris l'Empire, allégua pour raison que Julien avoit envoyé pour le tuer, des gens connus par les massacres d'autres chefs. Il extorqua aussi un Sénatus-Consulte, par lequel il n'étoit pas permis à l'Empereur de faire mourir un Sénateur, sans en délibérer avant avec le Sénat. Pendant qu'il étoit dans cette assemblée, les soldats se mutinèrent, et, à l'exemple de ceux qui avoient autrefois conduit Auguste à Rome et reçu dix mille sesterces de gratification, ils exigèrent la même somme du Sénat. Sévère entreprit de les réprimer, mais il ne parvint à les

tranquilliser, qu'en leur accordant une largesse. Il fit faire, par le Censeur, des obsèques à l'image de Pertinax, le plaça parmi les Dieux, lui donna un Prêtre, et les confrères Helviens qui avoient appartenu à Marc-Aurèle; il voulut aussi être appelé Pertinax, mais dans la suite il quitta ce nom sur ce que ses amis y trouvoient à redire.

Il paya tout ce qu'il devoit, et après les avoir dotées, il donna ses filles en mariage l'une à Probus et l'autre à Ætius. Il voulut élever Probus à la dignité de Préfet de la ville; mais celui-ci la refusa, disant qu'il préféroit la qualité de gendre de l'Empereur à celle de Préfet. Il fit d'abord ses deux gendres Consuls et les enrichit. Le jour suivant il vint au Sénat, où il accusa les amis de Julien, qui furent proscrits et mis à mort. Il prit connoissance de plusieurs procès. Sur des preuves claires, il punit sévèrement les juges dont les habitans de province se plaignoient. Il pourvut tellement aux vivres qu'il avoit trouvés en très-mauvais état, qu'il laissa en mourant au peuple

romain une provision pour sept années. Il partit pour raffermir l'Orient, sans dire en public un mot de Niger. Cependant il envoya des légions en Afrique, de peur que Niger passant par la Lybie et l'Egypte, ne s'emparât de ce pays et ne fît souffrir le peuple romain de disette. Il laissa Domitius Dexter en qualité de Préfet de la ville à la place de Bassus; il sortit de Rome trente jours après y avoir fait son entrée. Etant parti, il essuya aux Roches Rouches (1) une très-grande sédition, de la part de son armée, à l'occasion de l'endroit où il vouloit asseoir son camp. Il ordonna à son frère Geta, qui vint à sa rencontre et qui s'attendoit à tout autre chose, de bien gouverner la province qui lui étoit confiée. Il traita avec dignité, et comme s'ils lui appartenoient, les enfans de Niger qu'on lui avoit amenés. De peur que celui-ci ne s'emparât de la Grèce et de la Thrace, il avoit envoyé une légion dans ces provinces; mais Pescennius oc-

(1) La Grotta Rossa, dans le Patrimoine de St. Pierre, à deux lieues au-dessus de Rome.

cupoit déjà Byzance, et voulant aussi s'emparer de Périnthe, il fit périr plusieurs soldats de l'armée, ce qui lui fit donner le nom d'ennemi, ainsi qu'à Æmilien. Niger proposa à Sévère de partager avec lui le souverain pouvoir; celui-ci le refusa avec mépris. Il offrit cependant un asyle sûr à Niger s'il vouloit l'accepter; mais sans vouloir pardonner à Æmilien (1), car ce Général ayant été vaincu dans l'Hellespont par les Lieutenans de Sévère, se réfugia à Cyzique et de là dans une autre ville, où il fut mis à mort par l'ordre des vainqueurs. Les mêmes Généraux défirent aussi les troupes de Niger.

Sur la nouvelle qu'en reçut Sévère Pertinax, il écrivit au Sénat comme si tout étoit terminé. Ensuite il combattit lui-même contre Niger, le tua près de Cyzique, et promena sa tête plantée au bout d'un javelot. Il exila avec leur mère les enfans de Niger, qu'il avoit traités à

(1) Il étoit Proconsul de l'Asie lorsque Pescennius lui succéda dans le Gouvernement de la Syrie.

l'égal de ses fils. Il anonça par lettres sa victoire au Sénat. De tous les Sénateurs qui avoient favorisé le parti de Niger, il n'en fit mourir qu'un. Il témoigna beaucoup de colère aux Antiochéens, et de ce qu'ils s'étoient moqués de lui pendant son gouvernement en Orient, et de ce qu'ils avoient fourni des vivres à Niger; enfin il les priva de plusieurs privilèges. Il ôta le droit de bourgeoisie aux habitans de Naplouse dans la Palestine, parce qu'ils avoient porté long-temps les armes en faveur de Niger. Il punit plusieurs particuliers qui s'étoient déclarés pour son rival. Il fit aussi essuyer des affronts et des pertes à plusieurs villes qui avoient pris le même parti. Il mit à mort ceux des Sénateurs, qui avoient combattu comme Généraux, ou comme Tribuns de Pescennius. Il fit bien des choses du côté de l'Arabie; il soumit les Parthes et les Adiabènes qui tous avoient été pour Niger, ce qui fit qu'au retour de Sévère on lui décerna le triomphe, avec les surnoms d'Arabique, d'Adiabénique, de Parthique. Mais

il refusa cet honneur pour ne pas paroître triompher des maux civils ; il rejeta pareillement le surnom de Parthique, dans la crainte de provoquer cette nation.

A son arrivée à Rome, après la guerre civile de Niger, il reçut la nouvelle d'une autre révolte suscitée par Claude Albin, qui se souleva dans les Gaules; ce qui fut cause qu'on fit mourir dans la suite les fils de Niger et leur mère.

Sévère déclara aussitôt Albin ennemi, ainsi que ceux qui avoient écrit, ou répondu à ce rebelle avec trop de ménagement. Il marcha contre Albin ; et, pour ôter à son frère Geta l'espérance de régner, chemin faisant, il créa César à Viminace (1) son fils aîné Bassien auquel il donna les noms d'Aurèle Antonin, parce qu'il avoit rêvé qu'Antonin lui succéderoit. Quelques-uns prétendent que ce fut dans cette vue que Geta porta aussi le surnom d'Antonin. D'au-

(1) Baudran croit que c'est Vieneretz, petite ville dans la Servie sur le Danube entre Semandrie et Viddin.

tres pensent qu'il n'eut ce nom, que parce que Sévère lui-même avoit envie d'entrer dans la famille de Marc-Aurèle. D'abord le parti d'Albin remporta des avantages sur les Généraux de Sévère. Ce Prince inquiet apprit des Augures Pannoniens qu'il consulta, qu'il vaincroit, que son ennemi n'échapperoit pas, mais qu'il ne tomberoit pas entre ses mains, et qu'il périroit près d'un fleuve. Plusieurs des amis d'Albin ne tardèrent pas à l'abandonner; plusieurs de ses Officiers furent pris et punis par Sévère.

Cependant il se passa divers événemens dans la Gaule : d'abord Sévère combattit fort heureusement contre Albin à Trinurtius, quoiqu'il courût dans cette rencontre un si grand danger par la chûte de son cheval, qu'on le crut mort d'un coup de balle de plomb, et que l'armée fut sur le point d'élire un autre Empereur. Ayant lu dans ce temps l'acte, qui avoit été dressé pour faire le panégyrique de Clodius Celsinus d'Adrumète, parent d'Albin, Sévère irrité contre le Sénat, comme si ce corps avoit voulu

par-là complaire à Albin, ordonna, pour se venger, qu'on mit Commode au rang des Dieux : il donna le premier, en présence de ses troupes, le nom de Divin à ce Prince, et l'écrivit au Sénat en lui envoyant la relation de sa victoire. Il ordonna ensuite de mettre en pièces les cadavres des Sénateurs qui avoient été tués pendant cette guerre. Ayant reçu le corps d'Albin à peine expiré, il lui fit couper la tête qu'il envoya à Rome avec des lettres. Albin fut vaincu le dix-huit Février; le reste de son cadavre fut exposé et déchiré devant la maison de Sévère à la vue des passans. L'Empereur força son cheval, qui s'effarouchoit et se cabroit, à passer sur ce cadavre et à le fouler hardiment à ses pieds; d'autres ajoutent qu'il fit jeter ce corps dans le Rhin avec les cadavres de la femme et des enfans du défunt.

Un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on comptoit les premiers habitans de Rome, et plusieurs femmes illustres qui avoient été pour Albin, furent mises à mort, et leurs biens confis-

qués au profit du trésor public; on fit aussi périr alors plusieurs habitans distingués de l'Espagne et des Gaules. Enfin ses troupes eurent une si forte solde, que jamais Prince n'en donna une pareille. Aucun Empereur ne laissa autant de bien, qu'en laissa Sévère à ses enfans de cette proscription, ayant déjà tiré, depuis son avénement au trône, des sommes immenses, de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. Ce fut alors que s'établit l'usage d'avoir des Intendans pour les revenus particuliers du Prince (1). Sévère vainquit après la mort de son rival, plusieurs de ceux qui lui étoient encore attachés. Ce fut dans ce même-temps qu'on reçut

(1) Saumaise dit que Spartien, en fixant à cette époque l'établissement de cette charge, qui existoit déjà du temps d'Auguste, se trompe, comme il s'est trompé en attribuant à Adrien l'institution des voitures publiques connues pareillement du temps d'Auguste. Mais est-il vraisemblable que Spartien ait ignoré que ces arrangemens remontoient à Auguste ? Et se tromperoit-on en supposant qu'il a simplement voulu dire que Sévère les rétablit en quelque sorte, leur donna une nouvelle forme et plus de confiance?

la nouvelle qu'une légion de l'Arabie s'étoit déclarée en faveur du défunt. Sévère se vengea, par la mort d'un grand nombre de victimes, de cette révolte d'Albin, dont il détruisit entièrement la famille, et vint à Rome outré de colère contre le peuple et les Sénateurs. Il fit en plein Sénat, et devant le peuple l'éloge de Commode, qu'il appela un Dieu, et pour donner publiquement des marques de son indignation, il dit que ce Prince n'avoit déplu qu'à des infâmes ; il se loua aussi lui-même, et fit l'étalage de sa clémence, tandis qu'il s'étoit montré très-cruel, et qu'il avoit fait mourir les Sénateurs dont voici les noms.

Car sans articuler leurs crimes, il condamna à mort les personnages distingués Mummius Secundinus, Asellius Claudien, Claudius Rufus, Vitalius Victor, Papius Faustus, Ælius Celsus, Julius Rufus, Lollius Professus, Arunculejus Cornelius, Antonin Balbus, Posthumius Severus, Sergius Lustralis, Fabius Paulinus, Nonius Gracchus, Mustius Fabianus, Cesperius Agrippinus, Cejonius Albinus,

Claude Sulpicien, Memmius Rufinus, Casperius Æmilien, Cocceïus Verus, Erucius Clarus, L. Stilon, Claudius Rufus, Egnatuleïus Honoratus, Petronius Junior, les Pescennius Festus et Nératien, et Aurélien, et Matérien, et Julien et Albin, les Cerellius, Macrin, Faustinien et Julien : Herennius Nepos, Sulpice Canus, Valerius Catulinus, Novius Rufus, Claude Arabien, Marcus Asellion.

Quoique meurtrier de tant et de si grands hommes (car la plupart étoient ou des personnages consulaires ou des Préteurs, et tous certainement des sujets du premier mérite), il est regardé comme un Dieu par les Africains. Il accusa Cincius Sévère, d'avoir voulu s'empoisonner, et sur cela il le fit mourir.

Il exposa aux lions, Narcisse, qui avoit étranglé Commode. Il donna la mort à quantité de gens obscurs, sans parler de ceux qui périrent dans les combats. Ensuite pour gagner l'affection des sujets, il déchargea les particuliers du soin

de fournir les voitures publiques, et le commit au fisc (1).

Il fit ordonner au Sénat d'appeler Antonin son fils Bassien, qui étoit déjà César, et lui accorda les ornemens impériaux. Le bruit d'une guerre contre les Parthes s'étant dissipé, il érigea de sa pure autorité (2) des statues à son père, à sa mère, à son aïeul et à sa première femme. Il changea si fort de sentiment sur le compte de Plautien, lorsqu'il fut au fait de sa conduite, qu'après l'avoir beaucoup aimé, il le déclara ennemi de la patrie, et lui fit l'affront sanglant de faire abattre partout l'Empire ses statues, outré de ce que Plautien avoit osé placer la sienne, parmi celles qu'il avoit des parens et des alliés de Sévère. Il fit grace aux habitans de la Palestine des peines qu'ils avoient encourues à cause de Niger. Il se raccommoda ensuite avec Plautien,

(1) V. la remarque précédente.

(2) C'étoit le Sénat qui avoit le droit d'ériger des statues, mais Sévère ne demanda pas à ce corps son approbation.

et, rentrant comme en triomphe avec lui dans la ville, il se rendit au Capitole; dans la suite il le fit cependant mourir. Il gratifia de la robe virile son fils cadet Geta, et donna la fille de Plautien en mariage à son aîné. On exila ceux qui avoient parlé de Plautien comme d'un ennemi public. C'est ainsi que tout change par une sorte de nécessité naturelle. Il désigna ses fils Consuls et enterra son frère Geta. Il partit ensuite pour la guerre des Parthes, après avoir donné un combat de gladiateurs et fait un présent au peuple. Au milieu de tout cela il fit périr quantité de personnes sous des prétextes vrais ou supposés. On condamnoit ceux-ci pour avoir badiné, ceux-là pour s'être tus, d'autres pour s'être exprimés en termes figurés, comme, par exemple, que l'Empereur étoit vraiment opiniâtre et sévère de nom et d'effet. *Pertinax et Sévère.*

C'étoit un bruit généralement répandu, que ce Prince souhaitoit sans nécessité la guerre des Parthes, dans la vue seule d'acquérir de la gloire. Ayant donc fait

passer son armée par Brindes, il continua sa marche jusqu'en Syrie, et s'avança contre les Parthes, qui se retirèrent; il rentra ensuite en Syrie, pour se disposer à faire sérieusement la guerre à cette nation. Malgré ces préparatifs il poursuivoit toujours les partisans de Pescennius à l'instigation de Plautien, de sorte qu'il traita quelques personnes, quoiqu'elles lui fussent attachées, comme des gens qui en vouloient à sa vie. Il ordonna aussi le supplice de plusieurs autres, sous le prétexte qu'elles avoient consulté sur sa vie des Devins ou des Chaldéens. Quiconque étoit propre à l'Empire, lui paroissoit suspect, parce que ses fils étoient encore petits; et il prêtoit ces idées à tous ceux qui pouvoient se flatter de régner. Lorsqu'il en avoit fait mourir quelques-uns, il s'excusoit et nioit après leur mort, que cela se fût fait par ses ordres; c'est ce que dit Marius Maximus surtout, de Lætus. Lepitane, sœur de Sévère, et qui s'exprimoit si mal en latin qu'il en rougit plus d'une fois, étant venue le trouver, il la combla de pré-

sens, donna le Laticlave à son fils, et la renvoya dans sa patrie avec ce jeune homme, qui mourut peu après.

Sévère, sur la fin de l'été, entra dans la Parthie, et après en avoir chassé le Roi, s'empara de Ctésiphon, presqu'au commencement de l'hiver, qui est la saison la plus favorable pour faire la guerre dans ces contrées; mais les racines dont ses troupes étoient obligées de vivre, occasionnèrent des maladies; la résistance qu'opposèrent les ennemis, et la dissenterie qui régnoit dans son armée, ne lui permirent pas d'aller plus loin; il s'obstina cependant, s'empara de la ville, chassa le Roi et tua beaucoup de Parthes, ce qui lui mérita le nom de Parthique. Ce fut aussi à cause de cette expédition, que les soldats donnèrent le titre d'Empereur à son fils Bassien Antonin, qui n'avoit que treize ans, et qui avoit déjà été fait César. Ils reconnurent aussi César Geta le cadet qu'ils appelèrent Antonin, selon le témoignage de plusieurs écrivains. A l'occasion de ces honneurs conférés à ses fils, il accorda de grandes

largesses aux soldats, et leur permit de s'approprier, comme ils le souhaitoient, tout le butin de Ctésiphon. De-là il revint en vainqueur dans la Syrie : le Sénat lui offrit le triomphe ; mais il le refusa, ne pouvant pas soutenir le mouvement du char à cause de la goutte qui l'incommodoit ; cependant il permit à son fils de jouir de cette gloire, le Sénat ayant décerné à ce jeune Prince le triomphe sur les Juifs, à cause de quelques succès remportés en Syrie. Ayant ensuite passé à Antioche, il donna la robe virile à son aîné, le désigna son collègue dans le Consulat, et commença en Syrie à exercer cette fonction avec lui. Après avoir augmenté la paie des soldats, il se rendit à Alexandrie.

Chemin faisant, il fit plusieurs ordonnances dans la Palestine. Il défendit, sous de sévères peines, de se faire Juif; il défendit la même chose à l'égard des Chrétiens. Il permit d'avoir un Sénat aux habitans d'Alexandrie, qui avant cela vivoient sans conseil, comme sous des Rois, contens d'un seul Juge que le

Prince nommoit. Il fit plusieurs chanmens à leurs lois. Sévère témoigna toujours dans la suite que ce voyage lui avoit fait plaisir, à cause du culte de Sérapis, et de la nouveauté des lieux et des animaux qu'il avoit vus; car il visita soigneusement et Memphis et la statue de Memnon, et les pyramides et le labyrinthe. Pour éviter des détails qui nous mèneroient trop loin, disons que ce qu'il fit de plus remarquable, après avoir vaincu et fait mourir Julien, fut de casser les cohortes prétoriennes, de placer Pertinax au rang des Dieux, malgré les soldats; d'ordonner qu'on abolit les décrets de Julien, ce qu'il n'obtint pourtant pas. Il paroît enfin qu'on lui donna le nom de Pertinax, moins parce qu'il le desiroit que parce qu'il avoit la sévérité de ce Prince et qu'il devint même cruel, ce que prouve le nombre infini de malheureux qu'il fit périr. Un de ses ennemis s'étant présenté à lui en suppliant, lui dit : *Qu'ordonnez-vous de mon sort?* Cette sage question ne toucha pas Sévère, qui voulut qu'on le mit à mort. Il fut très-empressé à détruire

les factions. Il sortit presque toujours vainqueur de tous les combats.

Il soumit le Roi des Perses Abgare. Il réduisit les Arabes et rendit les Adiabéens tributaires. Ce qui fit la gloire de son règne et lui valut le nom de Britanique, c'est qu'il fortifia la Grande-Bretagne d'un mur, qui alloit d'une mer à l'autre. Il procura la tranquillité à Tripolis, d'où il étoit originaire, par la défaite de nations belliqueuses, et assura ainsi aux Romains de l'huile et des bleds en abondance (1). Autant Sévère étoit implacable, lorsqu'il s'agissoit de délits, autant avoit-il d'habileté pour faire choix de bons sujets. Il cultiva assez la philosophie et l'art oratoire, mais il s'attacha trop aussi à l'érudition. Il fut l'ennemi déclaré des brigands ; il écrivit son Histoire avec fidélité, ne cherchant qu'à excuser son penchant à la cruauté. Le

(1) Casaubon suit ici une autre leçon dont j'ai adopté le sens. On sait que le territoire de l'ancienne Tripoli, étoit fort abondant en bled et en huile. S'il n'est plus le même aujourd'hui, c'est que la mer en couvre une grande partie.

Sénat jugea de lui qu'il n'auroit pas dû naître, et qu'étant né il ne devoit pas mourir, parce que d'un côté, il fut trop cruel, et que de l'autre il fut trop utile à la République. Il donna cependant trop peu d'attention aux affaires de sa famille, car il souffrit dans sa maison sa femme Julie qui se diffama par ses adultères, et qui trempa même dans une conjuration. La goutte l'empêchant d'agir, ce qui arrêtoit les opérations de l'armée, les troupes auxquelles ce délai déplaisoit, nommèrent Auguste son fils Bassien, qui étoit présent. Sévère se fit porter et placer sur le Tribunal, assembla les Officiers et les cohortes qui avoient fait cette élection, et voulut que son fils, auquel elles venoient de donner le nom d'Auguste, parût aussi, ordonnant ensuite, de punir, excepté Bassien, tous les auteurs de cette démarche ; ceux-ci prosternés à ses pieds implorèrent son indulgence ; Sévère porta alors la main à la tête, et leur dit : *Vous sentez donc que ce ne sont pas les pieds, mais que c'est la tête qui commande.* Comme son

habileté et sa bravoure l'avoient élevé dans la route de la fortune, des premiers grades jusqu'à l'Empire, il avoit coutume de dire : *J'ai tout été, et tout cela ne me sert de rien.*.

Après avoir dompté les nations ennemies de la Grande-Bretagne, il mourut à York dans un âge avancé, d'une maladie aiguë, la dix-huitième année de son règne. Il laissa deux fils, Antonin Bassien et Geta, auquel il donna aussi le nom d'Antonin à l'honneur de Marc-Aurèle. Il fut déposé dans le tombeau de ce Prince qu'il aima de préférence, et pour lequel il témoigna tant de vénération, qu'il mit même Commode son fils au nombre des Dieux, et pensa que tous les Princes devoient dans la suite porter le nom d'Antonin aussi bien que celui d'Auguste. Le Sénat, ses parens et ses enfans lui firent des obsèques magnifiques et lui accordèrent les honneurs de l'apothéose. Ses principaux ouvrages furent la Septizone (1) et les Thermes de Sévère. Enfin

(1) On trouve dans Montfaucon différentes opinions sur l'emplacement et sur la forme de cet édifice. *T.* 5, *p.* 122.

dans le quartier qui est au-delà du Tibre, le passage auquel on a donné son nom, et qui peu après la construction menaça ruine. Lorsque ce Prince fut mort, on porta de lui le jugement le plus avantageux ; surtout, parce que ses fils ne firent aucun bien à la République, et qu'exposée dans la suite à bien des maux, elle fut en proie aux rapines. Sévère étoit si simple dans ses vêtemens, qu'à peine on voyoit de la pourpre sur sa tunique, et qu'il couvroit ses épaules d'une casaque de laine. Il étoit fort sobre dans le manger ; aimoit à la passion les légumes de son pays, buvoit quelquefois avec plaisir du vin, mangeoit rarement de la viande. Il étoit beau et d'une taille haute, avoit une grande barbe, la tête blanche et crêpue, le visage imposant, la voix sonore ; mais il conserva jusques dans sa vieillesse un accent particulier aux Africains. Il fut fort aimé après sa mort, soit parce que l'envie qu'on lui portoit s'éteignit, soit parce qu'on ne le craignit plus.

Je me rappelle d'avoir lu dans Ælius Maurus, affranchi de Phlegon Trallien,

que Septime Sévère témoigna beaucoup de joie en mourant, de ce qu'il laissoit la République avec le même degré de pouvoir à deux Antonins, à l'exemple d'Antonin le Pieux, qui laissa ses deux fils adoptifs Verus et Marc-Antonin, et ce qui étoit plus satisfaisant encore, c'est que c'étoient, non des Princes adoptés, mais ses propres fils auxquels il remettoit les rênes de l'empire, savoir Antonin Bassien, qu'il avoit eu de sa première femme, et Geta né de Julie sa seconde. Cependant ses espérances furent bien trompées; car l'un fut enlevé à la République par un parricide, et l'autre par ses mœurs, et ce nom sacré ne fut dignement porté ni par l'un ni par l'autre; et certes, Auguste Dioclétien, quand on y réfléchit, il est à peu près démontré, qu'aucun grand homme ne laissa presque jamais après lui un fils qui se soit rendu estimable et utile. Car, ou ces hommes célèbres sont morts sans postérité, ou la plupart ont eu des enfans, qui pour le bonheur du monde n'auroient pas dû naître.

Pour commencer par Romulus, il mourut sans postérité ainsi que Numa Pompilius ; et Camille eut-il des enfans qui lui ressemblèrent ? Et les Scipions et les Catons, qui furent assurément de grands personnages ? Que dirai-je d'Homère, de Démosthène, de Virgile, de Salluste, de Térence, de Plaute et d'une foule d'autres ? Parlerai-je de César ? de Cicéron, pour lequel c'eût été un bien de n'avoir point d'enfans ; d'Auguste, qui ne put pas même avoir un bon fils adoptif, quoiqu'il eût la liberté de choisir parmi tous les sujets de la République ? Et Trajan ne se trompa-t-il pas en prenant son concitoyen et son petit-fils ? Mais laissons les enfans adoptifs, de peur qu'on ne nous objecte Antonin le Pieux et M. Aurèle, ces bienfaiteurs de la République ; parlons des enfans proprement ainsi nommés. Pouvoit-il y avoir un plus grand bonheur pour M. Aurèle, que de n'être pas père de Commode ? Qu'auroit-il manqué à la félicité de Septimius Sévère, s'il n'avoit pas mis au monde Bassien, qui sous le faux prétexte

d'embuches que lui dressoit son frère, le fit périr par un parricide ; qui épousa sa belle mère, que dis-je, sa mère dans les bras de laquelle il avoit osé assassiner Geta ; qui mit à mort, parce qu'il ne voulut pas justifier son parricide, Papinien, cet asile du droit, ce trésor de connoissances relatives aux lois, cet homme qui de plus fut Préfet, afin qu'à un mérite éminent, il joignit un rang distingué. Pour abréger, je crois que les vices de ce Bassien contribuèrent beaucoup à faire regarder comme un Prince pieux et digne des autels, Sévère, qui d'ailleurs étoit en tout fort sombre et même cruel. On dit qu'étant malade, il envoya à Bassien ce sublime morceau de Salluste dans lequel Micipsa exhorte ses fils à la paix; mais ce fut sans effet (1). — Antonin fut détesté des peuples ; ce nom si cher et si longtemps respecté, il le rendit moins aimable, quoiqu'il donnât des vêtemens au peuple (d'où lui vint le nom de Ca-

(1) Il y a ici une lacune dans l'original quant à la harangue dont il s'agit. V. *Salust. Bell. Jugurth.*

racalla) et qu'il fit construire des thermes magnifiques. On voit encore à Rome un Portique de Sévère, sur lequel se trouvent exprimées les actions de ce Prince, et qu'on dit avoir été construit par Bassien.

Voici quels furent les présages de la mort de Sèvère. Il vit en songe quatre aigles attachés à un char brillant de pierreries et une figure de grandeur plus qu'humaine qui l'enleva; pendant son vol, il eut le temps de compter jusqu'à quatre-vingt-neuf (1) (aussi ne vécut-il pas un an au-delà de ce nombre, car il parvint âgé à l'empire); il fut posé au milieu d'un cercle immense d'airain où il resta longtemps seul et sans secours; tandis qu'il appréhendoit de se précipiter, Jupiter l'appela et le plaça au rang des Antonins. Le jour des jeux du cirque étant venu, on plaça, selon la coutume, trois victoires de gypse ornées de palmes; celle du milieu, qui tenoit une sphère où

(1) Casaubon observe qu'il faut lire soixante-cinq au lieu de quatre-vingt-neuf.

le nom du Prince étoit inscrit, frappée par le vent, tomba de l'accoudoir, mais sans se renverser, et resta debout; et celle qui portoit le nom de Geta fut brisée et réduite en poudre; la troisième, qui présentoit le nom de Bassien, perdit sa palme et résista à peine au vent. Après avoir élevé en Angleterre le mur ou le rempart dont nous avons parlé, comme il revenoit non seulement vainqueur, mais assuré d'une paix inaltérable, en pensant à ce qu'il pourroit prendre sur sa route pour un augure, un Æthiopien, qui étoit dans son armée et qui passoit pour un bouffon et un plaisant de profession, se présenta à lui avec une couronne de cyprès; Sévère faché de voir cet homme, tant à cause de la couleur de son teint, qu'à cause de cette couronne, ordonna de l'écarter; mais celui-ci lui dit en plaisantant: *Tu as tout été, tu as tout vaincu, conquérant, sois à présent au rang des Dieux.* Arrivé à la ville, il voulut y faire un sacrifice; mais un Aruspice de la campagne le conduisit par erreur au temple de Bellone, et

l'on amena des victimes noires; Sévère témoigna du mécontentement, et s'en retourna au palais; mais par la négligence des prêtres, ces victimes noires l'accompagnèrent jusques sur le seuil de sa porte.

Ce Prince a fait construire de superbes ouvrages dans quantité de villes. Ce qui lui fait encore beaucoup d'honneur, c'est qu'il a réparé dans Rome les bâtimens publics, que le laps du temps commençoit à détruire; qu'il a conservé les noms de leurs premiers fondateurs, et que le sien ne paroît presque sur aucun de ces édifices. Il laissa en mourant une provision de blé pour sept années, de manière qu'on pouvoit en distribuer chaque jour 75 mille boisseaux (1), et assez d'huile pour en fournir, non seulement pendant cinq ans à Rome, mais encore à toute l'Italie, qui naturellement en manquoit. On dit que ses dernières paroles

(1) C'est ici, peut-être, un des endroits les plus intéressans de l'Histoire romaine, en ce qu'il donne une très-grande idée du nombre d'habitans que Rome renfermoit. On sait que le boisseau romain conte-

furent : *La République étoit en désordre dans toutes ses parties lorsque je l'ai reçue, je la laisse en paix, même avec l'Angleterre ; âgé et infirme, je remets à mes Antonins un Empire solidement affermi, s'ils sont bons, et foible s'ils ne le sont pas.* Il fit donner ensuite pour mot au Tribun, *Travaillons;* parce que Pertinax, en montant sur le trône, avoit donné celui-ci, *Combattons.* Il avoit résolu de faire faire une seconde figure de la Fortune de l'empire, que les Princes sont dans l'usage d'avoir dans leur cabinet, pour la laisser à chacun de ses deux fils, comme un simulacre sacré. Mais se voyant pressé par l'heure de sa mort qui approchoit, il ordonna que

---

noit huit chænix, or un chænix est précisément la quantité qui suffit pour la nourriture d'une personne, voilà donc six cents mille portions qu'on pouvoit distribuer chaque jour, et par conséquent six cents mille habitans; observez encore que ces distributions ne regardoient que les pauvres et les soldats : à quel nombre ne devoit donc pas se monter le total des habitans de Rome ; et que deviennent, comme l'observe Casaubon, les plus grandes cités de nos jours comparées à la capitale de l'Italie ?

celle qui existoit fût portée alternativement chaque jour dans les cabinets de ses fils ; ce dont Bassien ne fit aucun cas, même avant son parricide.

Le corps de Sévère fut reçu par toutes les provinces, depuis l'Angleterre jusqu'à Rome, avec une grande vénération: quelques-uns pensent que ce ne fut que sa cendre renfermée dans une urne d'or, qu'on déposa dans le tombeau des Antonins, parce que son corps fut brûlé dans l'endroit même où il mourut. Lorsqu'il construisit le Septizone, il ne pensa à autre chose qu'à présenter cet édifice comme son ouvrage, à ceux qui arriveroient de l'Afrique; et il auroit fait, à ce qu'on dit, de ce côté, l'entrée du palais impérial, si pendant qu'il étoit absent, sa statue n'avoit pas été placée au milieu par le Préfet de la ville. Alexandre voulut après lui reprendre ce projet, mais on assure que les Aruspices l'en détournèrent, parce qu'ayant consulté les Dieux, il n'en obtint pas un augure favorable.

VIE DE L'EMPEREUR PESCENNIUS NIGER,

PAR ÆLIUS SPARTIEN.

Il est rare et difficile d'avoir des vies bien faites de ceux que la victoire a élevés au trône, parce qu'on ne trouve ni dans les monumens, ni dans l'histoire tout ce qui les concerne. Car les historiens, dans la vue de les faire détester, altèrent les grandes choses qu'ils ont faites, en suppriment plusieurs, ou, peu soigneux d'approfondir l'origine et la vie de ces héros, ils pensent pouvoir se borner à parler de la témérité de leurs entreprises, des guerres dans lesquelles ils ont succombé et de leurs supplices. Pescennius Niger étoit donc, selon les uns, d'une condition médiocre, selon d'autres, il étoit né de parens nobles; son père se nommoit Annus Fuscus, sa mère Lampridia; son aïeul étoit Curateur d'Aquinum (1),

(1) Aquino, ville du royaume de Naples.

d'où il tiroit son origine ; ce dont on doute cependant encore aujourd'hui. Pescennius Niger, peu instruit dans les belles-lettres, d'un caractère farouche, médiocrement riche, dépensant peu, mais porté naturellement à tous les genres de débauches, fut longtemps Centurion, et s'élevant d'un grade à l'autre, il fut placé à la tête des armées de la Syrie par Commode, sur la recommandation de l'athlète qui étrangla ce Prince ; c'est ainsi que tout se faisoit alors.

Dès que Pescennius apprit le meurtre de Commode, que Julien élevé à l'empire avoit été massacré par l'ordre du Sénat et de Sévère, et qu'Albin avoit dans la Gaule le titre d'Empereur, il reçut le même caractère des troupes de la Syrie, plus, selon quelques auteurs, par la haine qu'il portoit à Julien, que par jalousie de Sévère. Les Sénateurs de Rome, qui détestoient Julien et n'aimoient pas Sévère, souhaitèrent à Niger les premiers jours de sa régence, au milieu du tumulte et des imprécations, beaucoup de succès ; tandis que le peu-

ple de son côté le proclamoit Empereur et le nommoit Auguste. Julien étoit détesté de la foule, parce qu'il avoit été fait Empereur, contre les intentions du peuple, par les soldats qui avoient tué Pertinax, ce qui occasionna de violentes séditions. Julien avoit sottement envoyé un premier Centurion pour tuer Niger qui commandoit une armée, et qui pouvoit, par cela même, se bien défendre; comme s'il étoit si aisé à un Centurion de tuer un Empereur. Ce fut avec la même folie que Julien nomma un successeur à Sévère, qui étoit déjà reconnu pour Prince; qu'il envoya le Centurion Aquilius, fameux par le meurtre de plusieurs généraux, et qu'il s'imagina qu'un Général tel que Sévère, pouvoit être tué par un homme de cet ordre. Julien ne fit pas voir moins d'imprudence, lorsqu'il voulut s'appuyer d'une loi, pour écarter Sévère de l'empire, et paroître y avoir eu le premier droit.

L'occasion suivante fit juger des sentimens du peuple à l'égard de Pescennius; Julien ayant donné à Rome des jeux du

cirque, et les bans du grand cirque se trouvant indistinctement remplis, le peuple, outré de cela, demanda unanimement Pescennius Niger pour la défense de la ville en haine de Julien, comme nous l'avons dit, et par amour pour le défunt Pertinax. On rapporte de Julien, qu'il dit que son règne et celui de Pescennius, ne seroient pas aussi longs que celui de Sévère, qui méritoit pourtant plus la haine du Sénat, des soldats, du peuple et des provinces; ce que l'événement confirma. Sévère, pendant qu'il gouvernoit la Lyonnoise, parut fort ami de Pescennius, qui avoit été chargé de se saisir des déserteurs sans nombre qui vexoient les Gaules. Pescennius se conduisit si bien dans cette mission, et gagna si fort les bonnes graces de Sévère, que celui-ci, dans ses lettres à Commode, parla de cet officier comme d'un sujet très-utile à la république; et de fait il étoit plein d'ardeur pour le service militaire. Jamais, sous lui, le soldat n'extorqua aux habitans des provinces, du bois, de l'huile, des corvées; lui-même

ne reçut rien du soldat, et lorsqu'il fut Tribun, il ne permit à personne d'accepter quelque chose. Etant Empereur, il fit lapider par les auxiliaires deux Tribuns convaincus d'avoir fait des profits illicites (1). On a une lettre de Sévère adressée à Rogonius Celsus, Gouverneur des Gaules, qui porte: « Il est triste que » nous ne puissions pas imiter la discipline de ceux que nous domptons par » nos armes. Vos soldats courent çà et » là; vos Tribuns se baignent au milieu » de la journée, ils font de leurs salles à » manger des cabarets, et de leurs cabinets de mauvais lieux; ils chantent, » ils boivent, ils dansent. Ils donnent un » temps sans mesure à leurs festins, puisqu'ils boivent démesurément; cela auroit-il lieu si nous avions conservé la » plus petite étincelle de notre ancienne » discipline? Commencez donc par cor-

(1) Sur les bleds qu'on distribuoit aux troupes. On appeloit *Stellatura*, un petit tantième que les Tribuns prenoient licitement comme une sorte de don gratuit, sur la portion de chaque soldat. V. *Voss. Etymolog. L.* 50.

» riger les Tribuns, ensuite le soldat ;
» car tant que vous le ménagerez, vous
» n'en serez pas craint. Apprenez de Ni-
» ger que le soldat ne craint que lorsque
» ses Tribuns et ses chefs le conduisent
» bien ». Tel étoit le témoignage que Sévère rendoit à Pescennius comme militaire.

Voici ce qu'en disoit Marc-Antonin à Cornélius Balbus. « Vous me louez Pes-
» cennius, et je reconnois son mérite ;
» car votre prédécesseur m'a déjà dit
» qu'il étoit brave, d'une conduite aus-
» tère, et digne d'être avancé. J'ai envoyé
» des ordres pour déclarer au drapeau
» que je lui donne trois-cents Arméniens,
» cent Sarmates, et mille hommes de nos
» troupes à commander. C'est à vous à
» faire comprendre à l'armée que cet
» homme ne doit point à la brigue (ce
» qui nous seroit honteux), mais à ses
» talens, ce poste qu'Adrien mon aïeul
» et Trajan mon bisaïeul n'accordoient
« qu'à des gens d'un mérite reconnu ».
Commode en parloit aussi en ces termes :
« Je connois Pescennius pour un homme

» de cœur; je lui ai déjà donné deux tri-
» bunats; je lui accorderai le comman-
» dement aussitôt que l'âge engagera
» Ælius Corduenus à se retirer ». Tout le monde portoit à peu près le même jugement de Niger. Sévère même dit plus d'une fois, qu'il lui feroit grace, s'il ne persistoit pas dans sa révolte. Enfin Pescennius nommé Consul par Commode, fut préféré à Sévère qui fut outré de voir accorder le consulat à Niger sur la recommandation des Centurions. Sévère dit dans sa vie que tout malade qu'il étoit, il avoit souhaité, s'il mouroit avant que ses fils eussent atteint l'âge où ils pourroient commander, d'avoir pour successeurs Pescennius Niger et Clodius Albin, qui devinrent dans la suite ses plus grands ennemis. Ceci prouve aussi que Sévère jugeoit alors favorablement de Niger.

Si l'on en croit Sévère, Niger étoit avide de gloire, dissimulé, dépravé dans ses mœurs et avancé en âge lorsqu'il parvint à l'empire : il le blâme à ce dernier égard d'avoir eu cette passion de s'éle-

ver, comme si lui-même étoit parvenu au trône moins âgé, lui qui resserre le nombre de ses années, puisqu'il régna dix-huit ans, et mourut en ayant quatre-vingt-neuf (1). Il n'est pas douteux que Sévère envoya Héraclius pour prendre la Bithynie, et Fulvius pour se saisir des fils de Niger, déjà grands; cependant il ne fit pas la moindre mention de lui dans le Sénat, quoiqu'il eût déjà des nouvelles de son entreprise, lorsqu'il partit pour pacifier l'Orient. Tout ce qu'il fit alors, ce fut d'envoyer des légions en Afrique, pour s'emparer de ce pays et empêcher Pescennius de faire souffrir de disette le peuple romain; ce qu'il pouvoit exécuter malgré la difficulté des chemins soit par terre, soit par mer, la Lybie et l'Egypte étant des provinces voisines de l'Afrique. Pescennius qui, lorsque Sévère marcha en Orient, occupoit déjà la Grèce, les Thraces et la Macédoine après avoir abattu plusieurs têtes illustres, offrit de partager l'Empire;

(1) V. la note ci-dessus sur l'âge de Sévère.

mais Sévère, vu les meurtres dont Pescennius s'étoit rendu coupable, le fit déclarer, ainsi qu'Æmilien, ennemi de l'Etat; ensuite il fit marcher ses Généraux contre Æmilien, qui commandoit pour Pescennius et le vainquit. Sévère offrit alors à Niger une retraite assurée s'il consentoit à poser les armes; mais il s'opiniâtra à combattre encore : il fut vaincu, et comme il fuyoit, on l'atteignit aux environs de Cyzique; il y fut blessé près d'un marais; on le mena à Sévère et il mourut aussitôt.

Sa tête, après avoir été promenée au bout d'un javelot, fut envoyée à Rome; ses fils et sa femme furent mis à mort; ses biens confisqués et toute sa famille éteinte. Cependant tout cela ne se fit que lorsqu'on apprit la révolte d'Albin; car jusques-là on s'étoit contenté d'exiler la mère et les enfans. Mais la seconde guerre civile alluma la colère de Sévère et la troisième le rendit plus dur encore; il fit périr alors un très-grand nombre de Sénateurs; ce qui lui fit donner par

les uns le nom de Sylla le Punique, et par d'autres celui de Marius.

Pescennius étoit grand et d'une belle figure, ses cheveux se plioient avec grace sur sa tête, il avoit la voix si forte, qu'à moins que le vent ne s'y opposât, on l'entendoit dans le camp à mille pas de distance. Son visage étoit vermeil et son cou si noir que c'est de-là que lui vint, selon quelques-uns, le surnom de Niger. Le reste du corps étoit blanc et avoit assez d'embonpoint; il aimoit beaucoup le vin, mangeoit peu, ne goûtoit le plaisir de l'amour qu'autant qu'il le falloit pour avoir des enfans. Enfin il fut admis dans la Gaule, d'un commun consentement, à des mystères qu'on ne permettoit qu'aux gens les plus chastes de célébrer. On le voit dans un cabinet du Portique qui est dans les jardins de Commode, peint en mosaïque avec d'autres favoris de ce Prince, et représenté tenant les mystères d'Isis auxquels Commode étoit si attaché qu'il rasoit sa tête, portoit l'Anubis et rem-

plissoit toutes les autres fonctions du culte de ce Dieu. Niger étoit donc un très-bon soldat, un Tribun unique, un grand Général, un Gouverneur très-sévère, un Consul du premier mérite, un homme enfin excellent, soit pendant la paix, soit pendant la guerre; mais malheureux Empereur: il auroit pu, s'il avoit consenti à vivre sous le farouche Sévère, se rendre utile à la République.

Il se laissa séduire par Sévère Aurélien, qui ayant fiancé ses filles à ses fils, l'exhorta à persister dans ses prétentions au trône. Pescennius avoit tant de crédit que, s'appercevant que la fréquente mouvance des emplois minoit la Republique, il écrivit d'abord à Marc-Aurèle, ensuite à Commode, que personne ne devoit avant cinq ans succéder dans les provinces à un Gouverneur, à un Général, à un Proconsul, parce qu'il ne convenoit pas de quitter un emploi avant d'avoir appris à le remplir, et qu'il ne falloit pas confier le Gouvernement de la République à des hommes sans naissance, excepté les militaires. Il statua encore que

les assesseurs, nommés dans les provinces, continueroient à y être employés. Sévère et plusieurs autres Princes confirmèrent dans la suite cet arrangement, comme le prouvent les Préfectures de Paul et d'Ulpien, qui, étant Conseillers de Papinien, le premier pour les registres, et le second pour les requêtes, furent d'abord nommés Préfets. Il établit encore que personne n'obtiendroit de charge, soit dans les provinces, soit dans Rome, qu'il ne fût Romain, c'est-à-dire, originaire de la capitale. Il attribua aussi des honoraires aux Conseillers, afin qu'ils ne saignassent pas leurs cliens : *Un Juge*, disoit-il, *ne doit ni donner ni recevoir.* Il fut si sévère dans le service qu'étant en Egypte, et les soldats, qui se trouvoient sur la frontière, lui demandant du vin, il leur répondit : *Quoi, vous avez le Nil et vous demandez du vin ?* En effet les eaux de ce fleuve sont si agréables, que ses habitans s'inquiètent peu d'avoir du vin. Les troupes qui avoient été vaincues par les Sarrasins, faisoient du bruit et disoient : *Nous ne saurions combat-*

tre ; nous n'avons point reçu du vin. *Rougissez*, leur répondit Niger, *ceux qui vous ont battus, ne boivent que de l'eau.* Les habitans de la Palestine le supplièrent de diminuer la taxe qu'on avoit mise sur leurs biens, alléguant qu'elle étoit trop forte : *Vous voulez*, leur dit-il, *qu'on diminue la taxe de vos terres, et moi je voudrois qu'on taxât l'air que vous respirez* (1).

L'oracle de Delphes, dans ce temps de trouble où Sévère Septimius, Pescennius Niger et Claude Albin se disputoient l'Empire, fut consulté pour savoir lequel des trois conviendroit mieux à la République ; et il répondit par un vers grec, dont le sens est : *Le Noir est excellent, l'Africain est bon, le Blanc est très-mauvais.* Par où l'on voit que l'Oracle donnoit à Niger la dénomination de Noir, à Sévère celle d'Africain et à Albin celle de Blanc. On poussa plus loin la curiosité et l'on demanda, qui seroit celui qui obtiendroit l'Empire ; l'Oracle répondit :

(1) V. *Cuj. Observat. L.* 10. *ch.* 7.

on répandra le sang du Blanc et du Noir menaçant ; l'Empire tombera en partage à un homme sorti d'une ville d'Afrique. Sur la demande encore quel seroit le successeur de ce dernier, l'Oracle répondit : *Celui auquel les Dieux accorderont le nom de Pieux.* Ce que l'on ne comprit bien que lorsque Bassien prit le nom d'Antonin, qui étoit le vrai nom d'Antonin le Pieux. On dit que la réponse de l'Oracle fut encore, lorsqu'on demanda combien de temps l'Africain régneroit : *Il voguera sur la mer d'Italie avec vingt vaisseaux , si pourtant un seul passe la mer.* Ce qui veut dire que Sévère régneroit vingt ans (1).

Tels sont, très-illustre Dioclétien, les détails que nous avons tiré de plusieurs livres sur la Vie de Pescennius ; car il n'est pas aisé, comme nous l'avons dit d'abord, d'écrire l'Histoire de ceux qui n'ont pas été des Princes légitimes de la République, ou que le Sénat n'a pas élu,

---

(1) Spartien n'explique ici que la première partie de l'Oracle, et ne dit rien de la seconde.

ou qui ont été massacrés avant d'avoir eu le temps de se faire connoître. C'est par cette raison encore qu'on ne sait rien ni de Vindex ni de Pison, ni de tous ceux qui ont été simplement adoptés ou appelés à l'Empire par les soldats, comme Antoine sous Domitien, ou qui ont été aussitôt massacrés et privés de la vie et de leur usurpation.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne Pescennius (quoiqu'on puisse le lire ailleurs), les devins dirent qu'il ne tomberoit ni mort, ni vif entre les mains de Sévère, mais qu'il mourroit au bord d'un fleuve; ce que quelques-uns assurent avoir été prédit par Sévère lui-même, qui s'entendoit à la divination. L'effet répondit à la prédiction, puisqu'il fut trouvé demi mort près d'un marais.

Pescennius fut si rigide envers les troupes, qu'ayant vu quelques soldats qui, pendant une expédition militaire, buvoient dans une coupe d'argent, il défendit l'usage de toute vaisselle d'argent pendant la guerre, ajoutant qu'ils n'avoient qu'à se servir de vases de bois, ce

qui indisposa les soldats contre lui. Il disoit que le bagage des troupes pouvoit tomber au pouvoir des ennemis, et qu'il ne vouloit pas que ces barbares tirassent vanité de nos dépouilles, en trouvant des choses peu dignes de vrais soldats. Il défendit encore de boire du vin pendant la campagne, et voulut que tout le monde se contentât de vinaigre. Il ne permit pas non plus aux boulangers de suivre l'armée en temps de guerre, ordonnant que les soldats et les autres se contentassent de biscuit. Il voulut qu'on tranchât la tête à dix soldats d'une compagnie qui avoient mangé d'une poule qu'un de leurs camarades avoit volée; et il auroit fait exécuter cet ordre, si toute l'armée, avec des instances qui lui firent craindre une sédition, ne l'eût pas conjuré de le révoquer; il fit donc grace, mais sous la condition que les dix qui avoient connivé à ce vol, donneroient la valeur de dix poules au propriétaire : il ajouta que personne, dans aucune compagnie, ne feroit du feu pendant toute la campagne, ne prendroit des alimens

chauds ; mais qu'ils eussent tous à vivre de pain et de choses froides. Il chargea des espions du soin d'y veiller. Il fit déclarer aussi aux soldats, qu'ils ne devoient porter pendant la guerre, ni or, ni argent dans leurs bourses ; qu'ils n'avoient qu'à le déposer au drapeau, et qu'il leur seroit rendu à la paix ; ajoutant qu'on le remettroit certainement à leurs femmes ou à leurs héritiers, dès qu'ils se présenteroient, et que par-là on éviteroit que l'ennemi, en cas d'échec, ne profitât de ce butin. Mais tout cela tourna contre lui, vu la dissolution qui s'étoit introduite du temps de Commode. Enfin, si personne ne fut de son temps plus sévère que lui, ces belles qualités firent cependant son malheur, quoiqu'après sa mort, la haine et l'envie étant satisfaites, on rendit justice à ceux qui imitèrent sa rigueur.

Niger prenoit toujours, en temps de guerre, un repas militaire devant sa tente et à la vue de tout le monde ; jamais on ne le vit chercher un abri contre le soleil ou contre la pluie. Il n'eut point d'égal

Il avoit en campagne tant d'attention pour les troupes, que lui-même et ses esclaves ou ses camarades se chargeoient autant que le simple soldat. Il vouloit que ses esclaves portassent des vivres, pour que les troupes ne pussent pas se plaindre de les voir marcher commodément, tandis qu'elles avoient leurs charges à traîner. Il jura publiquement que, tant qu'il seroit à l'armée, il ne se conduiroit pas autrement que le soldat, imitant en cela Marius et d'autres grands Capitaines. Il n'aimoit que l'histoire d'Annibal et de ses pareils. Etant Empereur, et quelqu'un voulant faire son éloge, il lui dit : *Parlez-moi de Marius, d'Annibal ou de quelque autre Héros déjà mort, et dites-moi ce qu'ils ont faits, afin que je les imite; car c'est se moquer que de louer quelqu'un qui vit, surtout des Empereurs dont on espère quelque grace ou que l'on craint, qui peuvent combler de récompenses, tuer, proscrire ; j'aime à plaire pendant ma vie, mais je veux être loué après ma mort.*

Il affectionnoit parmi les Princes qui

l'avoient précédé, Auguste, Vespasien, Tite, Trajan, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle : il appeloit les autres des femmelettes ou des pestes publiques ; il aimoit aussi de préférence dans l'Histoire, Marius et Camille, et Q. Martius Coriolan. Interrogé sur ce qu'il pensoit des Scipions, il dit qu'ils avoient été plus heureux que braves, et que la preuve en étoit que l'un et l'autre avoient été élevés dans leurs maisons paternelles et dans leur jeunesse avec trop d'éclat. Personne ne doute, que s'il fût parvenu à l'Empire, il n'eût corrigé tous les abus que Sévère n'avoit pas pu, ou n'avoit pas voulu corriger, et cela sans cruauté, avec douceur, mais d'une manière ferme, soutenue et décente. On voit encore aujourd'hui à Rome, dans la place de Jupiter, sa maison, qu'on appelle Pescennienne ; et sa statue de marbre d'Egypte, qu'il avoit reçue d'un Roi de Thèbes et que Statius Posthumius plaça sur un des trois acrotères (1) de cette maison. On a aussi

(1) *Trichorus*, proprement le triple emplacement,

une épigramme grecque, dont voici le sens : *Tu vois Niger, qui fut la terreur des Egyptiens, l'allié de Thèbes, et qui vouloit faire revivre l'âge d'or. Il fut aimé des Rois, des Nations, et de l'immortelle Rome. Il fut cher aux Antonins et à l'Empire. Son nom est Niger, et nous l'avons fait de ce marbre, pour que sa ressemblance soit mieux conservée.* Sévère ne voulut point qu'on effaçât ces vers, quoique le Préfet et les Chefs des Offices l'y exhortassent : *S'il fut tel*; dit-il, *que tout le monde sache quel fut l'homme que nous avons vaincu ; et s'il ne fut pas tel, qu'on croie que c'est d'un pareil ennemi que nous avons triomphé ; mais que le tout reste, puisque Pescennius fut tel.*

Je dois parler à présent de Claude Albin, qu'on regarde comme son compagnon, parce qu'il combattit égale-

c'est-à-dire, les trois acrotères ou piedestaux, qui étoient au milieu et aux côtés des frontons pour soutenir les statues qu'on y plaçoit. V. *Vitruve, traduct. de Perreault. L.* 3. *ch.* 3. Je suis ici Casaubon.

ment contre Sévère, et que comme Niger, il fut vaincu et mis à mort. Ce qu'on sait de lui n'est pas fort brillant, ayant eu le même sort que Pescennius, quoique sa vie soit bien différente.

Fin du Tome premier.

TABLE

Du Tome premier.

AVERTISSEMENT sur cette nouvelle Édition. pag. j
Avant-propos. xij
Des Écrivains de l'Histoire Auguste. xvij
Vie de l'Empereur Adrien, par Ælius Spartien. 1
Vie de l'Empereur Ælius Verus, par Ælius Spartien. 64
Vie de l'Empereur Antonin le Pieux, par Jules Capitolin. 76
Vie de l'Empereur M. Antonin le Philosophe, par Jules Capitolin. 102
Vie de l'Empereur Verus, par Jules Capitolin. 159
Vie de l'Empereur Avidius Cassius, par Vulcatius Gallicanus. 180
Vie de l'Empereur Commode, par Ælius Lampridius. 205

Vie de l'Empereur Pertinax, par Jules Capitolin. p. 241

Vie de l'Empereur Didius Julien, par Ælius Spartien. 268

Vie de l'Empereur Sévère, par Ælius Spartien. 284

Vie de l'Empereur Pescennius Niger, par Ælius Spartien. 324

Fin de la Table du Tome premier.





